

*Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères*

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**31^{ème} SESSION PLENIERE DE
L'ASSEMBLEE**

OCTOBRE 2019

Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris

SOMMAIRE

31E SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE DU 30 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE 2019

LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.....	5
Ouverture de la session.....	5
Intervention de la DFAE : actualité consulaire – communication du bureau des élections.....	5

JEUDI 3 OCTOBRE 2019 – MATIN

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.....	26
Présentation des travaux de la commission des lois des règlements et des affaires consulaires.....	26
Questions-réponses.....	28
Examen des résolutions de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.....	21
<i>Résolution n° LOI/R.1/19.10</i>	31
<i>Résolution n° LOI/R.2/19.10</i>	33
<i>Résolution n° LOI/R.3/19.10</i>	34
Présentation des travaux de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.....	43
Questions-réponses.....	45
Examen des résolutions de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.....	57
<i>Résolution n° SEC/R.1/10.19</i>	58
<i>Résolution n° SEC/R.2/10.19</i>	58

JEUDI 3 OCTOBRE 2019 – APRÈS-MIDI

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.....	62
Présentation des travaux de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.....	62
Questions-réponses.....	68
Examen des résolutions de la commission des de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.....	76
<i>Résolution n° ENS/R.1/10.19</i>	76
<i>Résolution n° ENS/R.2/10.19</i>	78
<i>Résolution n° ENS/R.3/10.19</i>	81
<i>Résolution n° ENS/R.4/10.19</i>	81
<i>Résolution n° ENS/R.5/10.19</i>	81
<i>Résolution n° ENS/R.6/10.19</i>	82
Présentation des travaux de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.....	82
Examen des avis de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.....	89
<i>Avis n° FIN/A.1/10.19</i>	89

<i>Avis n° FIN/A.2/10.19</i>	89
<i>Avis n° FIN/A.3/10.19</i>	92
Examen des résolutions de la commission des finances, du budget et de la fiscalité	93
<i>Résolution n° FIN/R.1/10.19</i>	93
<i>Résolution n° FIN/R.2/10.19</i>	94
<i>Résolution n° FIN/R.3/10.19</i>	96
<i>Résolution n° FIN/R.4/10.19</i>	99
<i>Résolution n° FIN/R.5/10.19</i>	99
<i>Résolution n° FIN/R.6/10.19</i>	100

VENDREDI 4 OCTOBRE 2019 – MATIN

Sous la présidence de Marc VILLARD, Président de l'AFE	102
Séance des questions orales et d'actualité	102
Questions orales	102
Question orale n°1 de Madame Cécilia GONDARD, conseillère consulaire (Bruxelles) et conseillère à l'AFE (Benelux), relative à l'amendement I-2552 au PLF 2019.....	102
Question orale n°2 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative au dispositif des bureaux de vote.....	102
Question orale n°3 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative aux difficultés avec Service public.fr et absence de réponse de l'administration.....	103
Question orale n°4 de Madame Anne BOULO et Monsieur Marc VILLARD, conseillers consulaires (Hong Kong) et conseillers à l'AFE (Asie et Océanie), relative à la demande sans concertation de modification à la baisse de quotité par un président de conseil consulaire après la tenue du conseil consulaire sur la base d'une VAD intervenue après le conseil consulaire.....	103
Question orale n°5 de Madame Anne BOULO et Monsieur Marc VILLARD, conseillers consulaires (Hong Kong) et conseillers AFE (Asie et Océanie) relative à la validation des demandes de bourses sur critères sociaux (CROUS) par les consulats.....	104
Question orale n°6 de Madame Hélène DEGRYSE, conseillère consulaire (Bruxelles) et conseillère AFE (Benelux), relative au calendrier du dispositif STAFE.....	108
Question orale n°7 de Madame Hélène DEGRYSE, conseillère consulaire (Bruxelles) et conseillère AFE (Benelux), relative à la prise de rendez-vous dans les services consulaires.....	108
Question orale n°8 de Madame Aurélie FONDECAGE, conseillère consulaire (Genève) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à la disparition de Monsieur Simon GAUTIER.....	109
Question orale n°9 de Madame Aurélie FONDECAGE, conseillère consulaire (Genève) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à la protection de l'environnement.....	110
Question orale n°10 de Monsieur Marc VILLARD, conseiller consulaire (Hong Kong) et conseiller AFE (Asie et Océanie), relative à l'obligation d'ouvrir un compte en USD au Vietnam pour percevoir des pensions d'origine France.....	110
Question orale n°11 de Madame Michèle GOUPIL, conseillère consulaire (Sao Paulo) et conseillère AFE (Amérique Latine et Caraïbes), relative aux déplacements illicites d'enfants – informations sur les procédures et contacts administratifs utiles sur les sites internet des postes diplomatiques et consulaires.....	110
Question orale n°12 de Madame Michèle GOUPIL, conseillère consulaire (Sao Paulo) et conseillère AFE (Amérique Latine et Caraïbes), relative aux déplacements illicites d'enfants – Mise à disposition du public dans le réseau diplomatique et consulaire d'affiches du Centre Français de Protection de l'enfance (CFPE).....	111

Question orale n°13 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère consulaire (Genève) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), Confidentialité des expertises médicales faites pour le ministère des Anciens combattants et des victimes de guerre.....	111
Question orale n°14 de Monsieur François LUBRINA, conseiller consulaire (Montréal) et conseiller AFE (Canada), relative à la fermeture du consulat général de France à Moncton - Montant des loyers annuels des locaux de 2009 à 2010 occupés par le consulat général de France à Montréal - Achat d'un bâtiment ou local pour installer le consulat général de France à Montréal.....	111
Question orale n°15 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative aux listes électorales consulaires.....	112
Question orale n°16 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative aux commissions de contrôle.....	114
Questions d'Actualité.....	115
Question d'actualité n°1 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative au vote par Internet – Liste de volontaires au Test grandeur nature.....	115
Intervention de M. Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.....	117
Questions-réponses.....	122

VENDREDI 4 OCTOBRE 2019 – APRES-MIDI

Sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.....	138
Présentation des travaux de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.....	138
Examen des résolutions de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.....	140
<i>Résolution n° COM/R.1/10.19.....</i>	<i>140</i>
<i>Résolution n° COM/R.2/10.19.....</i>	<i>154</i>
Présentation des travaux de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.....	156
<i>Résolution n° SOC/R.1/10.19.....</i>	<i>161</i>
<i>Résolution n° SOC/R.2/10.19.....</i>	<i>164</i>
<i>Résolution n° SOC/R.3/10.19.....</i>	<i>166</i>
<i>Résolution n° SOC/R.4/10.19.....</i>	<i>170</i>
<i>Résolution n° SOC/R.5/10.19.....</i>	<i>170</i>
<i>Résolution n° SOC/R.6/10.19.....</i>	<i>170</i>

LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019 – MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 50 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Mesdames et messieurs,

Chers collègues,

Je suis heureux de vous retrouver pour cette 30^e session de notre Assemblée. Nous avons l'habitude, hélas, de commencer souvent nos sessions par une minute de silence. Aujourd'hui est une journée de deuil national pour honorer le décès du Président Jacques CHIRAC. Aussi, je vais vous demander que nous respectons un instant de recueillement. Merci.

(Un instant de recueillement est observé).

Le point que nous allons aborder maintenant, c'est l'intervention de la DFAE sur l'actualité consulaire et la communication du bureau des élections. Si vous voulez bien nous rejoindre. Nous avons aussi le plaisir d'accueillir Madame HAGUENAUER, notre nouvelle directrice générale de la DFAE.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

INTERVENTION DE LA DFAE : ACTUALITE CONSULAIRE – COMMUNICATION DU BUREAU DES ELECTIONS

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Bonjour à tous.

Monsieur le Président de l'Assemblée des Français de l'étranger, cher Marc VILLARD,

Mesdames et messieurs les conseillers de l'AFE,

C'est avec un immense plaisir que je suis ici pour vous trouver, pour vous retrouver je dirais, puisque dans mes précédentes fonctions, il y a six ans pendant trois ans comme directrice adjointe des Français de l'étranger et de l'administration consulaire, j'ai eu l'occasion de participer à ces travaux à cette tribune et également de vous rencontrer très souvent. Donc, c'est un grand plaisir de vous retrouver. Et puis, je dirais que je ne vous ai pas quittés en fait, puisque mon dernier poste était celui de consule générale de France à Québec et pendant ces fonctions, j'ai eu l'occasion de travailler quasiment quotidiennement avec mes conseillers consulaires et donc, après avoir vu votre travail ici à Paris, de le voir en poste.

Évidemment, l'Assemblée des Français de l'étranger est au cœur des préoccupations de nos compatriotes. Je voudrais en profiter pour vous présenter, ou en tout cas vous faire part des changements qui sont intervenus à la DFAE, puisque Sylvain RIQUIER est devenu directeur adjoint de cette direction. J'ai le plaisir de travailler à nouveau avec lui.

(Applaudissements).

Et Corinne PEREIRA, qui était sous-directrice de l'administration des Français, a pris la tête du service des Français de l'étranger.

(Applaudissements).

La communauté française à l'étranger est dynamique et elle est soutenue par un réseau universel. Les Français de l'étranger, vous allez voir quelques chiffres : 1,8 million de Français inscrits, plus 81 % en 10 ans, et le réseau consulaire, ce sont plus de 200 postes consulaires, 500 consuls honoraires et également une activité dont les chiffres sont impressionnants et que je souhaite vous citer : 110 000 actes d'état civil sont établis en poste, plus de 2 millions d'actes d'état civil sont envoyés

aux Français nés à l'étranger, 235 000 passeports, 99 000 cartes nationales d'identité, près de 25 000 bourses scolaires et environ 4 000 allocataires sociaux. Donc, une activité qui est très riche et qui se montre dans une réalité très concrète.

Les élus, et l'Assemblée des Français de l'étranger en particulier, sont au cœur de la modernisation, de tout ce que nous faisons. Vous êtes les porte-parole et les défenseurs des droits et des intérêts des Français à l'étranger, et il faut sans cesse développer la synergie, la complémentarité entre votre action et la nôtre, chacun dans son rôle, bien sûr, l'administration comme représentante de l'exécutif et vous comme élus.

L'Assemblée des Français de l'étranger est une extraordinaire boîte à idées pour pouvoir nourrir l'action consulaire et faire remonter aussi les besoins de nos compatriotes. Plus que cela, et c'est déjà le cas, mais je souhaiterais que ce le soit encore plus, c'est une caisse de résonance. Une caisse de résonance pour valoriser les services rendus aux Français à l'étranger. Pour mémoire, l'enquête de satisfaction que nous avons menée l'année dernière, et qui va être actualisée dans les semaines qui viennent, avait donné un taux de 84 % de satisfaction générale sur les services consulaires rendus aux Français à l'étranger. Et je pense qu'il est important de communiquer plus et mieux sur ce qui fonctionne, et j'espère, je souhaite, que vous-mêmes, élus, et que les conseillers consulaires puissent s'engager aussi dans cette communication positive.

Il est toujours nécessaire d'améliorer l'existant pour nos compatriotes, pour nos usagers, et mes collaborateurs et moi-même, nous serons heureux, en commission, toute la semaine, de venir vous expliquer et discuter avec vous pour vous parler des projets qui nous mobilisent. Sans les développer, j'en citerai trois qui ont été évoqués par le ministre à cette tribune lors de la conférence des ambassadeurs et des ambassadrices et qui sont emblématiques de notre souci de modernisation, d'amélioration du service, qu'elles soient réelles ou virtuelles. D'abord, le vote par Internet pour les élections consulaires de 2020 et les élections législatives de 2022. Deux préoccupations : l'ergonomie pour l'utilisateur et la sécurité pour la sincérité du vote. L'objectif : voter en moins d'une minute après l'identification. L'homologation de la plateforme de vote est prévue pour le début 2020 après plusieurs tests grandeur nature, dont le second va avoir lieu fin novembre, et qui permettront de déceler et de porter des solutions aux éventuelles failles qui auront pu être détectées. Ensuite, un gros projet, la dématérialisation de l'état civil des Français nés à l'étranger. L'objectif est de simplifier les démarches des usagers pour qu'ils puissent disposer des copies ou des extraits d'actes d'état civil de façon électronique. L'expérimentation qu'est ce grand projet portera aussi sur la création de nouveaux téléservices de déclaration d'événements d'état civil, également en matière de transcription d'actes sans se déplacer au consulat. Ensuite, le centre mondial d'accueil consulaire. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères souhaite mettre en place un service d'accueil par téléphone et par courriel qui améliore la performance des services consulaires en veillant à ce que ne soient transmis au consulat que les demandes et les besoins qui ne peuvent être qu'expressément traités au niveau local. Tout le reste sera traité de façon centralisée en accompagnant les usagers à tout moment. L'idée est que cette plateforme soit disponible tout le temps, et en les aidant aussi dans leurs démarches en les informant. Nous sommes en cours d'étude de faisabilité sur ce projet. Ensuite, sans que ce soit un projet de modernisation en tant que tel, mais c'est quelque chose qui a déjà amélioré, qui va continuer à le faire en s'étendant, la vie de nos compatriotes, c'est l'extension des horaires d'ouverture au public des services consulaires. Alors, je me souviens que c'est un sujet que nous avons plusieurs fois évoqué depuis longtemps, depuis au moins six ans. Une fois par semaine, des ouvertures anticipées sous les latitudes très chaudes pour permettre de venir très tôt le matin au consulat. Pendant la pause méridienne ou en fin d'après-midi dans les postes où la communauté d'affaires est importante. Et enfin, pendant le week-end, la détermination de plages horaires selon les besoins des usagers et selon évidemment la concertation qui aura été faite avec nos agents qui assureront ce service, l'ouverture des services consulaires aussi. Nous avons fait une expérimentation sur trois postes : New York, Milan et Sydney. Et en début 2020, enfin d'ici la fin de l'année, donc début 2020, ce sera mis en place dans les 20 plus gros postes consulaires en termes de population. Je pense que cela fait écho à une demande, encore une fois, exprimée de longue date et qui sera très utile aux Français de l'étranger. C'est en tout cas avec la plus grande attention que nous prendrons tous connaissance des conclusions des travaux de vos commissions qui viennent nourrir notre action au quotidien et qui, je l'espère, par nos explications, pourront vous éclairer sur les projets que nous conduisons pour améliorer la vie des Français à l'étranger.

Un petit mot sur cette session qui est particulière, puisque nous célébrerons ce soir les 70 ans de la représentation des Français de l'étranger. C'est une belle date, c'est un bel anniversaire et cela montre que depuis longtemps, vous-mêmes et vos prédécesseurs se sont engagés dans ce chemin avec l'administration qui vous soutient.

En conclusion, je voudrais saluer et remercier le secrétariat général de l'AFE qui est ici et je pense que vous vous joindrez à mes remerciements, d'abord pour l'organisation de cette session, mais également parce que grâce à sa mobilisation, et aussi à celle du secrétaire d'État, vous disposerez désormais de davantage de moyens pour accomplir vos missions. Une négociation, que je qualifierai de serrée avec le ministère du Budget, a conduit à une revalorisation des montants annuels de remboursement de vos frais de déplacement et de missions, c'était une de vos demandes, nous l'avons fortement soutenue et c'est en place maintenant, le décret a été signé la semaine dernière.

Un petit mot également pour ce très beau moment de recueillement. Merci, Monsieur le Président, de nous avoir permis d'avoir cette minute ensemble. Comme vous le savez, pour l'ensemble des administrations, le moment de recueillement a été fixé à 15 heures, et je vous demanderai à tous, dans vos commissions, de pouvoir le respecter, pour permettre à nos collègues

soit de s'y associer avec vous soit, s'ils le souhaitent, de sortir pour pouvoir être avec leurs collègues dans ce moment de recueillement.

Je vais passer maintenant la parole, je pense, à la nouvelle cheffe du bureau des élections, Martine LATOUR, qui vous présentera le calendrier d'organisation, le dispositif retenu et qui pourra également répondre à vos questions. Et quant à moi, je vous retrouverai ce soir et pendant toute la suite de la session de l'AFE avec un grand plaisir. Je vous souhaite des travaux, comme d'habitude, très fructueux et très riches. Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Madame la Directrice, sur vos propos très aimables envers notre Assemblée. Vous avez parlé de caisse de résonance. Nous espérons que vous serez entendue et nous espérons qu'avec votre appui, nous pourrions avoir de plus en plus d'invités avec qui nous pourrions partager les préoccupations de nos compatriotes et en synergie avec les parlementaires, faire avancer ces sujets. Je vous en remercie.

Bonjour Madame, et sans plus tarder, je vous laisse la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine LATOUR, cheffe du bureau des élections.

Madame Martine LATOUR, cheffe du bureau des élections

Bonjour. Merci beaucoup.

L'année 2020 va être une année électorale, encore une fois, puisqu'on va avoir au mois de mai l'élection des conseillers consulaires et au mois de juin, l'élection des conseillers à l'AFE. Si vous voulez, on pourra vous donner ensuite le calendrier qui va se dérouler à l'écran.

La date des élections a été fixée au 16 et 17 mai prochain, puisque conformément à la loi, l'élection doit avoir lieu au mois de mai. Si on a choisi la date des 16 et 17 mai, c'est pour éviter de tomber un week-end qui, potentiellement, serait un week-end compliqué en termes de jours fériés qui vont tomber, notamment le 1^{er} mai qui est beaucoup suivi. On a choisi le seul week-end où on n'avait a priori pas de problème pour organiser cette élection, même si, dans certains pays, on peut plus ou moins bien tomber sur le choix du jour, et aussi pour vous permettre d'avoir vos commissions de contrôle à des périodes assez faciles à organiser.

C'est une élection qui se déroulera à droit constant. 130 circonscriptions, elles n'ont pas été modifiées. On a les mêmes postes chef-lieu, cela n'a pas changé. Le mandat est toujours de six ans et deux types de scrutin en fonction du nombre de conseillers consulaires à élire dans la circonscription, soit un scrutin uninominal majoritaire à un tour et/ou un scrutin de liste à la représentation à la plus forte moyenne quand il y a plusieurs sièges à pourvoir. Trois modalités de vote : vote à l'urne, vote par procuration et vote par Internet, qui sera ouvert la semaine précédant le scrutin à l'urne.

Vous verrez les principales dates qui sont à retenir et qui vont intéresser plus principalement les futurs candidats. En décembre 2019, nous avons prévu de mettre en ligne le mémento du candidat qui vous donnera toutes les informations nécessaires à la préparation des candidatures. Le nombre de conseillers consulaires sera déterminé en janvier 2020 dans chacune des circonscriptions, puisqu'il est calculé en fonction de la population inscrite au registre des Français de l'étranger au 1^{er} janvier de l'année. L'arrêté devrait paraître dans le courant du mois de janvier. Le décret de convocation des électeurs sortira normalement dans le courant du mois de février, au début du mois de février, mais en tout cas au plus tard le 16 février, puisque c'est la date limite imposée par les textes. La période d'ouverture des candidatures sera comprise entre le 2 mars et le 7 ou le 8 mars en fonction de la zone dans laquelle vous vous trouvez : ce sera le 7 mars pour la zone Amérique et Caraïbes et le 8 mars pour le reste du monde. Cette période d'ouverture des candidatures devait tomber en même temps que la prochaine session de l'AFE. Elle a été repoussée. Le 15 mars, c'est la date limite pour la publication de l'arrêté fixant la liste des bureaux de vote. Donc, à partir du 15 mars, on saura exactement où se trouveront les bureaux de vote. 26 mars 2020 sera également une date importante, puisque ce sera la date limite de notification au Président du bureau de vote électronique des délégués des partis. Le 30 mars, la date de limite de dépôt des bulletins de vote auprès des postes chef-lieu de circonscription électorale. Le 10 avril, donc le 6^e vendredi précédent le scrutin, la date limite d'inscription sur les listes électorales. Cela donne vraiment un temps plus long aux électeurs pour s'inscrire sur les listes. Ensuite, le 20 avril, date limite de transmission des circulaires dématérialisées aux bureaux des élections. Ces circulaires seront ensuite mises en ligne au moment de l'ouverture de la campagne électorale sur le site France Diplomatie et sur le site Internet des postes. Du 22 au 25 avril, vous avez les réunions obligatoires des commissions de contrôle, qui sont comprises entre le 24^e et le 21^e jour précédant le scrutin. Le 27 avril, début de la campagne électorale. La période d'ouverture du vote par internet, du 8 au 13 mai, 12 heures, heure de Paris dans les deux cas. 13 ou 14 mai, la date de limite de notification aux chefs de postes des délégués des candidats dans les bureaux de vote. Je rappelle que les délégués des candidats sont désignés par bureau de vote : ils peuvent être désignés pour plusieurs bureaux de

vote, mais la désignation doit se faire par bureau de vote. Et 16 et 17 mai, élection des conseillers pour le vote à l'urne, donc 16 mai dans la zone Amérique et Caraïbes samedi 16 mai, 17 mai pour le reste du monde. Pour mémoire, 16 ou 17 juin 2020, ce sera la date limite de réunion du premier conseil consulaire après le renouvellement des conseillers et l'élection du Vice-Président du conseil consulaire par les élus, puisque le Vice-Président du conseil consulaire est Président de la commission de contrôle. L'élection suivante sera celle du renouvellement des conseillers à l'AFE, qui doit se tenir au mois de juin, (c'est dans le texte de la loi de 2013), et dans le mois qui suit l'élection des conseillers consulaires. Donc, date fixée au 13 et 14 juin. 13 juin pour la zone Amérique et Caraïbes, 14 juin pour le reste du monde. Encore une fois, élection à droit constant au scrutin de liste à un tour, 90 sièges attribués selon la règle de la plus forte moyenne, 15 circonscriptions qui ne changent pas, qui sont toujours les mêmes, avec les mêmes postes chef-lieu de circonscription. Trois modalités de vote : le vote par anticipation et remise en main propre ou le vote à l'urne ou par procuration. Encore une fois, quelques dates : 22 mai 2020, ce sera la date limite de publication du décret de convocation des électeurs, 21^e jour avant le scrutin au plus tard. En même temps, ce sera le début de la période de dépôt des candidatures. Cela fait effectivement une semaine après le résultat de l'élection des conseillers consulaires pour commencer à déposer les candidatures pour l'élection des conseillers à l'AFE. Jusqu'au 29 ou 30 mai, toujours la même chose, en fonction de la zone, Amérique et Caraïbes ou reste du monde. Cela laisse une semaine pour le dépôt des candidatures. C'est l'application du texte. 1^{er} juin 2020, date limite de remise aux postes chef-lieu de la circonscription électorale des bulletins de vote, que ce soit les bulletins de vote papier ou en format numérique. 5 juin, le vote anticipé par remise en mains propres auprès du chef de poste d'un des postes de la circonscription électorale. 10 ou 11 juin, date limite de notification aux postes chef-lieu des délégués des candidats et des assesseurs. Et 13 et 14 juin, élection des conseillers par le vote à l'urne. Voilà en termes de calendrier ce qu'il en est pour les élections des mois de mai et juin.

Madame Martine SCHOEPNER

Cela va faire un joli printemps.

Madame Martine LATOUR

Cela va faire un joli printemps, effectivement. On pourra vous remettre les principales dates ensuite.

Monsieur le Président

Si vous permettez. Est-ce qu'à ce stade, vous avez des questions. Vous avez des questions.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

Bonjour Madame.

J'avais une question. Le 16 février est la date de parution du décret de convocation des électeurs. Or, les potentiels nouveaux inscrits sur la LEC ont jusqu'au 10 avril. Après la réunion de contrôle de la commission électorale, est-ce qu'il est prévu de faire un nouvel appel ou une nouvelle information auprès des nouveaux électeurs ou pas ? Parce que certains n'auront pas eu l'information, sachant qu'ils n'auraient pas pu être inscrits avant le 10 avril.

Madame Martine LATOUR

D'une part, on parle du décret de convocation des électeurs qui paraît au journal officiel au mois de février. C'est le décret général. Bien évidemment, les électeurs sont convoqués. La date limite de convocation des électeurs est fixée effectivement avant le 10 avril. Ils vont recevoir soit un courriel pour ceux qui disposent d'une adresse mail soit un courrier papier. Puis, bien évidemment, après le 10 avril, la loi est faite comme cela, on respecte les dates limites telles qu'elles sont faites, mais bien évidemment, après le 10 avril, sur le delta des électeurs qui se seront inscrits, on referra une convocation par courriel pour ceux qui ont une adresse mail ou par courrier papier pour ceux qui n'en disposent pas. On referra exactement la même chose sur le différentiel entre le moment où on aura convoqué les premiers électeurs, ceux qui étaient déjà inscrits sur la LEC et ceux qui se seront inscrits plus tardivement.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère élue de la circonscription « Israël et Territoires palestiniens »

Merci, Monsieur le Président,

Madame,

Lorsque vous avez évoqué l'élection des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger, vous avez évoqué entre autres la possibilité du vote par anticipation et remise en mains propres. Or, je m'en souviens qu'en 2014, on nous avait dit que ce n'était pas possible ou alors qu'il fallait en mains propres signifier qu'il fallait qu'on vienne à Paris le déposer. C'est ce qui nous avait été dit dans ma circonscription en 2014. Donc, est-ce que vous pouvez expliciter ? Merci.

Madame Martine LATOUR

Je n'étais effectivement pas là en 2014, donc je ne sais pas ce qui vous avez été dit, mais de toute façon, non, la remise en mains propres, c'est auprès du chef de poste d'un des postes de la circonscription. Effectivement, le vote est remis au moment prévu et ensuite transmis par un moyen de poste express au poste chef-lieu pour dépouillement.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

Excusez-moi, ce n'est donc pas par anticipation si on le remet le même jour.

Madame Martine LATOUR

Non, ce n'est pas le même jour. C'est le deuxième vendredi précédent le scrutin.

Monsieur le Président

D'accord. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Le 16 ou le 17 juin aura lieu la première réunion du conseil consulaire avec l'élection du vice-président du conseil consulaire. Vous savez que la dernière fois, il y a eu un certain flou quant à la durée et au mode d'élection du vice-président. Certains ont fait pour six ans, d'autres pour trois ans, d'autres de façon alternante chaque année. Est-ce qu'il y a une règle particulière ou ce sera à chaque conseil consulaire de décider comment il veut procéder ?

Madame Martine LATOUR

Il n'y a pas de règles particulières, c'est à chaque conseil consulaire de décider de la façon dont il veut procéder. En revanche, il est très important qu'on soit bien en phase et bien prévenus par la transmission des PV : cela revient à nos collègues de nous transmettre les PV des conseils consulaires pour qu'on soit absolument bien à jour du nom du vice-président du conseil consulaire et pour qu'on ait toujours un vice-président de conseil consulaire élu de façon à avoir un président de commission de contrôle qui puisse se réunir avec les autres membres de la commission de contrôle, non seulement si le président décide une réunion de la commission de contrôle de façon à contrôler la liste électorale entre deux réunions obligatoires, je pense aux très gros postes où il y a énormément de mouvements et où, effectivement, cela peut représenter un très gros travail de le faire en une seule fois, mais aussi pour pouvoir étudier les recours préalables dans le cadre des projets de radiation ou au contraire des refus d'inscription.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO

Merci. J'ai une autre question. Sachant que les commissions de contrôle vont se réunir jusqu'au 25 avril, le 27 avril est la date de début de la campagne. Donc, comment prévoyez-vous la transmission des nouvelles listes électorales consulaires aux candidats, sachant que la dernière fois, elles ont été transmises sous format PDF et que c'est toujours très compliqué de pouvoir les exploiter ? Est-ce qu'il est possible de transmettre dans un temps aussi court les nouvelles listes électorales en

format CSV ou autres que PDF pour que les candidats puissent faire campagne au niveau de la nouvelle liste électorale consulaire ?

Madame Martine LATOUR

La bonne nouvelle, c'est que vous allez les avoir en format Excel.

(Applaudissements).

Cela, je savais que c'était une nouvelle qui ferait plaisir à tout le monde. Vous allez pouvoir les avoir en format Excel. C'est tout nouveau depuis le 12 septembre très exactement. Nous avons été contraints l'année dernière, au moment de la mise en place du REU, car nous dépendons à la fois des travaux de l'INSEE pour la mise en place du REU et de nos propres travaux pour développer notre nouveau logiciel de gestion des listes électorales. Et pour être prêts pour les élections européennes, nous avons dû faire des choix dans ce qu'il était possible d'avoir réalisé pour les élections ou pas. Nous n'avons pas pu avoir les listes électorales, et bien d'autres choses d'ailleurs, en format Excel. Maintenant, nous les avons et donc, vous les aurez, il n'y a pas de souci. Vous pouvez passer commande auprès du bureau de l'AFE. Nous allons pouvoir vous préparer vos listes électorales en format Excel. Et pour ce qui est du laps de temps très court entre la fin de l'inscription sur les listes et le début de la campagne électorale, nous demanderons à nos collègues en poste de pouvoir vous fournir rapidement les listes.

Madame Anne BOULO

Merci.

Monsieur le Président

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia GONDARD.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription « Bénélux »

Bonjour.

Je voudrais parler ici des fermetures des centres de vote. Dans de très nombreuses circonscriptions consulaires, vous êtes en train de fermer énormément de centres de vote. Dans ma circonscription en Belgique, c'est la moitié des centres de vote, tous les centres de vote en dehors de la capitale qui s'appêtent à être fermés. C'étaient évidemment des milliers d'électeurs qui sont concernés à travers le monde, 2 000 électeurs sur ma circonscription. On sait que beaucoup n'arriveront jamais à voter par vote électronique, d'abord parce que le système est complexe, ensuite parce que la fracture numérique est encore une réalité, elle l'est en Europe, elle l'est beaucoup plus encore hors de l'Union européenne. Donc, nous avons un vrai problème avec des fermetures de centres de vote. Plusieurs raisons ont été invoquées, notamment des raisons budgétaires, il est dommage qu'on donne un coup à la démocratie et nous pensons que c'est une très mauvaise idée de fermer tous ces centres de vote et d'exclure ainsi un si grand nombre de nos concitoyens de l'accès au vote.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Si je peux me permettre non pas de compléter, mais de rajouter à la demande de Cécilia GONDARD. Il y a des circonscriptions où les bureaux de vote qui sont fermés n'ont pas d'alternatives pour le vote Internet, car quand on regarde les listes électorales de ces bureaux de vote, on s'aperçoit que moins de 20 % des personnes résidant dans ces circonscriptions ont donné une adresse e-mail. Donc, ces personnes-là n'auront pas de bureau de vote et ne pourront pas voter par Internet, puisqu'elles n'ont pas accès à Internet. D'un autre côté, il faut peut-être garder en mémoire, j'espère que cela n'arrivera pas, la possibilité que, pour une raison ou une autre, pour des attaques au dernier moment, etc. le vote Internet ne puisse pas être maintenu. Dans ce cas, il serait peut-être souhaitable que l'administration garde en réserve la possibilité d'ouvrir ces bureaux de vote qui ont été fermés pour permettre au plus grand nombre de pouvoir voter. C'est ce que je voulais rajouter à ce qu'a dit Cécilia GONDARD. Je crois que Martine SCHOEPPNER veut aussi rajouter quelque chose.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Oui, parce que lors des dernières élections, on avait eu l'assurance que tous les centres de vote resteraient, Monsieur RIQUIER était à la commission des lois à ce propos-là, les centres de vote ne resteraient peut-être qu'avec un seul bureau.

Cela, c'était OK, mais que tous les centres de vote seraient maintenus. Donc, cela pose quand même problème pour les gens qui sont loin des consulats, et on a des pays où c'est le cas, où la communauté est importante, très loin des postes.

Madame Martine LATOUR

D'une part, le dispositif bureau de vote n'est pas encore validé, puisqu'il est pour le moment encore à l'étude, il n'a pas été validé et nous attendons les propositions de nos collègues à l'étranger sur la forme qu'ils souhaitent donner à leur dispositif. D'autre part, il y a quand même de nombreuses tournées qui seront organisées pour recueillir des procurations pour les électeurs qui souhaitent donner procuration et qui auront la possibilité de le faire. Et sur l'éventualité du vote par Internet, pour le moment, nous sommes bien en peine de dire ce qu'il en sera, l'homologation n'a pas encore eu lieu. Mais, souvenez-vous qu'en 2017, le format des bureaux de vote a été revu pour les élections législatives quand la décision a été prise de ne pas ouvrir le vote par Internet. On attend de toute façon l'avis des commissions de contrôle sur le format du dispositif, puisqu'on attend un retour des postes pour la mi-octobre.

Monsieur le Président

Sur ce point, avant de donner la parole à Mehdi BENLAHCEN qui la demandait, il semblerait effectivement que seul l'avis des commissions de contrôle soit demandé dans les postes pour l'implantation des bureaux de vote. Il me semble qu'il serait quand même souhaitable que les conseils consulaires, les conseillers consulaires soient consultés, parce que vous savez très bien comment ont été constituées les listes des commissions de contrôle, le plus souvent en allant à la pêche chercher des personnes, parce qu'il fallait mettre des noms. Ce ne sont malheureusement pas partout des personnes qui connaissent très bien la communauté, alors que par définition, les conseillers consulaires connaissent leur communauté. Donc, il serait souhaitable, je pense, que des instructions soient données dans les postes consulaires pour qu'il y ait une interprétation, disons plus souple de cette demande et que partout où c'est possible, ou partout d'ailleurs, les conseillers consulaires soient associés à cette consultation.

Madame Martine LATOUR

On demande l'avis de la commission de contrôle, elle est consultée comme était consultée la commission administrative dans l'ancienne formule, ladite commission administrative n'étant pas plus composée d'élus que la commission de contrôle et je dirais même certainement moins.

Madame Anne BOULO

L'inverse même, sans doute.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'était l'inverse.

Monsieur le Président

C'était l'inverse.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'était l'inverse. C'était le conseiller consulaire ou à l'époque l'AFE qui...

Madame Martine LATOUR

Oui, pardon, excusez-moi. Je viens de dire une bêtise. C'est vrai.

Monsieur le Président

Et même si ce n'était pas bien, ce ne serait pas une raison pour continuer.

(Rires).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Merci, Monsieur le Président,

Madame,

Ma question porte sur l'élection à l'Assemblée des Français de l'étranger. Vous nous avez précisé que les dates du vote à l'urne étaient le 13 et 14 juin. Par contre, nous n'avons aucune précision pour le vote par anticipation. De mémoire, il y a six ans, il me semble que c'était une semaine avant. 5 juin ? D'accord.

Madame Martine LATOUR

Oui, c'est le deuxième vendredi précédent le scrutin. J'ai peut-être oublié de le mentionner, c'est possible.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Non, pour la diapo que j'ai pris en photo, cela n'y était pas, c'est pour cela. Merci beaucoup. Non, mais parce que la dernière fois, il y avait eu quand même de grosses difficultés à trouver des procureurs. Je tiens à le dire. On a une difficulté sur des circonscriptions AFE très étendues, par exemple comme l'Asie que connaît bien Monsieur le Président ou l'Amérique du Sud, il faut que le procureur vote aussi dans le chef-lieu de circonscription. Et c'est quand même très, très compliqué. On ne peut pas voter par procuration, par anticipation. Donc, cela avait posé quand même des gros soucis et il y avait quand même eu beaucoup de bugs.

Madame Martine LATOUR

Oui, mais c'est la loi. C'est la loi qui précise ces dispositions. Je ne peux pas vous dire autre chose, ce n'est que la stricte application de la loi de 2013. Même si je comprends bien que ce soit assez compliqué effectivement de trouver un mandataire.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Hélène DEGRYSE.

Madame Hélène DEGRYSE, conseillère élue de la circonscription « Bénélux »

Bonjour.

Au sujet du recueil des procurations, est-ce qu'il est envisageable d'avoir des horaires plus flexibles, notamment le week-end ou en soirée, pour permettre aux électeurs qui travaillent de pouvoir facilement donner procuration ? Merci.

Madame Martine LATOUR

Cela dépend effectivement des horaires d'ouverture des consulats. On peut certainement envisager d'avoir une possibilité d'une ouverture un peu plus tardive pour déposer les procurations. Effectivement, vous avez la possibilité de remplir le formulaire en accédant sur Service-public, mais aujourd'hui, il faut toujours aller faire valider sa procuration et déposer sa signature devant un agent habilité du consulat. Le ministère de l'Intérieur, depuis déjà quelque temps, aimerait pouvoir passer à la procuration dématérialisée, mais cela pose quand même encore un certain nombre de problèmes.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François LUBRINA.

Monsieur François LUBRINA, conseiller élu de la circonscription « Canada »

La propagande électorale, ce qu'on appelle les professions de foi, seront finalement dématérialisées systématiquement, il n'y aura rien sur papier.

Madame Martine LATOUR

Comme en 2014.

Monsieur François LUBRINA

C'est cela. Donc, comment vont faire les personnes qui n'ont pas Internet, qui votent à l'urne, comment seront-elles au courant des programmes des candidats ou des partis en quelque sorte ? Comment cela va se passer ?

Madame Martine LATOUR

Encore une fois, cela n'est que l'application de la loi telle qu'elle a été écrite. La propagande est dématérialisée, les électeurs y ont accès uniquement par Internet, soit sur le site du poste soit sur le site France Diplomatie. Ils trouveront à l'arrivée sur leur site de vote les affiches des candidats pour ceux qui en auront fourni, mais il n'y a pas d'autres supports à la propagande que la voie dématérialisée.

Monsieur François LUBRINA

Donc, il y a deux sortes d'électeurs : ceux qui sont informés, ceux qui ne le sont pas. Moi, je trouve cela antidémocratique.

Monsieur le Président

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire deux petites observations et poser une question. Des observations pour confirmer la situation de nombreux électeurs qui n'ont pas d'adresse électronique et qui sont très loin des trop rares bureaux de vote qui sont envisagés pour la prochaine, je viens de Madagascar et je peux vous dire que déjà pour les Européennes, on a organisé des choses pour que la participation baisse, par exemple en raccordant les gens de l'extrémité de l'île de Fort-Dauphin à Fianarantsoa. C'est une journée et demie de route en 4x4, deux jours en Taxi-brousse, donc impossible d'y aller.

Et la deuxième observation, c'est sur les procurations. Cela s'est déjà fait d'avoir des possibilités de donner des procurations le samedi matin, mais c'était souvent le week-end avant le scrutin, et je pense que cela pourrait être multiplié antérieurement. Ma question porte sur les règles d'organisation des bureaux de vote, c'est-à-dire de savoir quelles sont les marges de manœuvre dont dispose un chef de poste pour déléguer à des personnes dans des localités enclavées la possibilité d'être président ou secrétaire d'un bureau de vote sans nécessairement dépêcher depuis le centre de vote, l'ambassade ou le consulat, des fonctionnaires qui seraient les seuls, semble-t-il, aujourd'hui à pouvoir tenir ces fonctions. Et il semble qu'il y ait une disparité assez forte selon les pays. J'ai eu l'exemple de Francfort, je crois, où notre collègue Jean-Marie LANGLET était président de bureau de vote, m'a-t-on dit, alors que dans un pays comme Madagascar où les distances et les voyages sont très chers, le poste prend comme motif le coût de déplacement de ses agents pour fermer des bureaux de vote dans des localités où on dispose d'un consul honoraire, un chef d'établissement titulaire de la fonction publique française, un directeur d'alliance française titulaire de la fonction publique française et il suffirait, je pense, de solliciter ces personnes pour que bénévolement, elles puissent assurer cette fonction, d'assurer une petite formation à l'occasion d'une mission consulaire pour que cela ne coûte rien, rien du tout. Donc, je trouve que l'argument du coût de déplacement des agents de la capitale pour fermer des bureaux de vote, et empêcher les gens de voter de fait, puisqu'ils ne sont pas connectés à Internet, est un argument qui devrait pouvoir être discuté localement.

Madame Martine LATOUR

Juste une petite précision, les fonctions de président et de secrétaire sont toujours bénévoles. Vous étiez en train de dire : « ils pourraient assurer bénévolement. » De toute façon, cette participation est bénévole. Le président et le secrétaire sont désignés par le chef de poste : ce ne sont pas forcément des agents du ministère des Affaires étrangères. En revanche, il faut quand même penser à une chose, c'est que de toute façon, même si vous avez un président ou un secrétaire, il faut aussi organiser l'envoi du matériel électoral sur place. Ce matériel électoral est reçu avec un petit peu d'avance, mais il faudra de toute façon l'envoyer sur place, et dans un bon nombre de pays, il faut même l'accompagner sur place pour permettre la tenue du bureau de vote. Sans enveloppes et sans bulletins, pas de bureaux de vote non plus. C'est un vrai problème logistique que nous avons également.

C'est vrai qu'il y a un argument budgétaire forcément, mais il y a aussi le problème de la disponibilité de membres capables et volontaires, surtout, pour tenir le bureau de vote. Cela n'est pas toujours très facile de trouver suffisamment de volontaires.

Monsieur le Président

En tout cas, je retiens de votre réponse, Madame, qu'il n'y a pas d'obligation à ce que les gens qui tiennent des bureaux de poste soient des fonctionnaires de l'administration consulaire.

Madame Martine LATOUR

Non, non.

Monsieur le Président

Point. Cela me va.

Madame Martine LATOUR

Imaginez bien qu'à Bruxelles, vu le nombre de bureaux de vote, je pense que tout le monde n'est pas fonctionnaire de l'administration consulaire.

Monsieur le Président

Tout à fait. Très bien. Merci. Il n'y a pas assez d'agents au consulat.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mazen HAKKI.

Monsieur Mazen HAKKI, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »

Merci, Monsieur le Président.

Tout à l'heure, vous avez parlé des élections des vice-présidents du conseil. Vous avez dit qu'il n'y a pas de règles ni de durée de mandat. Qu'est-ce qu'il se passe lorsqu'il y a départ d'un membre du conseil ? Quelles modifications, si vous voulez, dans le nombre total de membres du conseil ? Est-ce qu'il y a obligation de refaire ces élections ou comment cela se passe ?

Madame Martine LATOUR

Bien sûr. Dès lors que le président du conseil consulaire démissionne...

Monsieur Mazen HAKKI

Ce n'est pas le président, cela dépend.

Madame Martine LATOUR

Le vice-président, pardon. Je pensais au président de la commission de contrôle.

Monsieur Mazen HAKKI

Le président, c'est le consul général. Je parle des membres du conseil.

Madame Martine LATOUR

Non, non, je pensais au président de la commission de contrôle. Un membre du conseil consulaire va forcément être remplacé par un suivant...

Monsieur Mazen HAKKI

Il y a obligation de refaire.

Madame Martine LATOUR

Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris votre question.

Monsieur Mazen HAKKI

Je vous donne un exemple : on a un conseil consulaire qui est composé d'un président qui est le consul général, d'un vice-président qui est élu et de quelques membres, deux, trois, cela dépend des circonscriptions. Il y a eu des départs, il y a eu une modification, ce n'est pas le consul qui est parti ni le vice-président qui est parti, mais des membres. Il y a une diminution dans le nombre qui n'ont pas été remplacés parce que disons qu'il ne reste pas assez de temps pour remplacer, vous savez, la dernière année. Qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on garde la même composition ou on refait des élections ? C'est cela ma question.

Madame Martine LATOUR

Non, non, il n'y a pas besoin de refaire une élection du vice-président du conseil consulaire. C'était cela votre question ?

Monsieur Mazen HAKKI

Oui.

Madame Martine SCHOEPPNER

Sauf si c'est lui qui est parti.

Madame Martine LATOUR

Sauf si c'est lui qui est parti, évidemment.

Monsieur le Président

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

J'aimerais revenir sur l'histoire des tournées pour établir les procurations. Vous avez des circonscriptions, et c'est notamment la mienne, où la plupart des gens n'habitent pas là où il y a le consulat. Donc, ils sont obligés de faire des tournées pour venir récupérer les procurations. Et quand on nous met une tournée entre 9 heures 30 et 10 heures 30, un jour ouvrable bien entendu, les gens travaillent, on la mettrait à midi et puis une heure de temps pour aller faire une procuration, c'est absolument impossible. Nous, dans la circonscription, seulement Stuttgart, je ne parle même pas de la Bavière, on a les trois quarts des gens qui ne sont pas à Stuttgart. Les trois quarts des inscrits ne sont pas dans le chef-lieu. Donc, il faudrait quand même pouvoir permettre aux gens de faire leur procuration.

Le deuxième problème, et en plus, le consulat vient et s'installe en dehors de la ville à l'école européenne, ce qui fait que c'est pratique, si vous travaillez, vous n'avez pas le temps d'aller en dehors de la ville pour faire votre procuration. Et la deuxième chose, cela a été aux dernières élections, ce n'était pas les consulaires, mais quand même, le refus total dans mon bureau de vote de l'administration de faire les appels au tribunal. Même à 9 heures du matin, cela a été refusé pour toutes les personnes qui n'étaient pas inscrites sur la liste ou qui avaient sauté, etc. Donc là, il faudrait peut-être redonner des consignes pour que ce soit applicable également dans les bureaux décentralisés.

Madame Martine LATOUR

Les consignes sur les possibilités de recours ont été données à l'ensemble des postes. Tout le monde les a eues.

Madame Martine SCHOEPPNER

Mais, ce n'est pas fait.

Madame Martine LATOUR

Je ne peux pas vous dire ... Ce que moi, je peux vous dire, puisque j'étais du côté de l'administration lors de la permanence, c'est que nous avons eu quand même un nombre très conséquent de recours qui ont été traités du samedi dès l'ouverture des bureaux de vote jusqu'à la fermeture des bureaux de vote le dimanche. Le tribunal d'instance en a traité de l'ordre de 300 ou 400.

Madame Martine SCHOEPPNER

Vous pourrez vérifier sur les deux bureaux de vote de Karlsruhe, il n'y a strictement rien eu. Les fonctionnaires ont absolument refusé tous les recours, mais absolument tous. Et il y avait une quinzaine de personnes qui en demandaient.

Madame Martine LATOUR

Il est également possible que les recours n'aient pas été transmis, parce que les électeurs ne remplissaient tout simplement pas les conditions pour effectuer un recours. C'est également tout à fait possible. Si un électeur était allé s'inscrire après la date limite, son recours n'était pas transmis, puisque de toute façon, le tribunal d'instance aurait rejeté.

Madame Martine SCHOEPPNER

Non, non, il s'agissait bien de gens qui avaient été indument rayés, radiés de la liste.

Monsieur le Président

On verra ce cas particulier.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.

Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale (y compris Russie) »

Merci. Bonjour Madame.

Je n'ai pas vu sur la diapositive de date pour le dépôt d'affiches. Est-il toujours prévu un affichage ?

Madame Martine LATOUR

L'affichage est toujours prévu. Le dépôt, non, je ne vous l'ai pas précisé.

Madame Pascale SEUX

C'est en même temps que les bulletins de vote ?

Madame Martine LATOUR

En même temps que les bulletins.

Madame Pascale SEUX

D'accord.

Madame Martine LATOUR

Après, vous avez la possibilité de les transmettre, mais le poste chef-lieu ne pourra pas en assurer la diffusion s'ils ne sont pas déposés en même temps que les bulletins. Il faudra les déposer dans chacun des pays de la circonscription électorale.

Monsieur le Président la remercie et donne la parole à Madame Chantal PICHARLES.

Madame Chantal PICHARLES, conseillère élue de la circonscription « Europe du Sud »

Bonjour. Merci.

En ce qui concerne les personnes qui n'ont pas d'adresse mail, je sais que chez moi cela représente à peu près 20 % de la liste, ils n'auront guère d'informations. Les postes consulaires feront peut-être des tournées consulaires, en feront certainement, mais avec... il y a moins de personnels consulaires d'année en année. Ils sont toujours au taquet. Il y a quand même de gros problèmes. Les tournées consulaires à faire et j'ai cru voir que sur les projets de budget que le budget pour les élections justement diminuait fortement par rapport à l'an passé. Donc, comment cela va se passer ? Les postes n'ont pas tous de valises Consuleo et ont besoin quand même d'argent pour faire le maximum de tournées, que les personnes soient vraiment informées, averties, puissent donner leur procuration, faire leurs papiers en même temps, parce qu'ils en ont besoin également. Donc, je voulais juste savoir comment cela allait se passer.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA, Sous-directrice de l'administration des Français

Je vais répondre pour Martine LATOUR. Le budget 2020, en tout cas dans le projet de loi de finance, est moins important qu'en 2019. Ce n'est pas la même nature d'élections. Les tournées consulaires ne font absolument pas partie du programme 151, qui est le programme consulaire. Elles relèvent maintenant du programme 105. Donc, ce sont deux choses totalement distinctes. Nous, nous avons demandé un maintien sur le programme 105 du montant alloué aux tournées consulaires. On est en train de faire l'exercice de programmation. On est extrêmement vigilants à la DFAE. En ce qui concerne la compétence procuration, elle est aussi donnée à certains consuls honoraires, ceux qui sont de nationalité française, de droit, donc cela en rajoute dans le maillage, on n'a pas forcément besoin de tournées consulaires, on peut aussi demander à nos consuls honoraires de bien vouloir recueillir les procurations. La valise Consuleo n'a rien à avoir avec les procurations. Consuleo ou les dispositifs antérieurs, sont utiles pour les passeports, les cartes d'identité... . Donc, faire une procuration en tournée consulaire ou devant un consul honoraire, c'est très, très simple. Il n'y a pas besoin de matériel informatique particulier, cela peut être sur papier, c'est ensuite saisi au retour au poste. Donc, c'est plutôt une formalité très simple. Et en ce qui concerne la question des horaires qui était posée, oui, on va évidemment inciter nos collègues en poste à faire au mieux pour accueillir les électeurs qui souhaiteraient faire des procurations. Notre directrice l'a dit, on a 20 postes du réseau qui sont les 20 postes les plus importants qui vont aménager leurs horaires. Je trouve que c'est une très, très bonne idée de signaler que les procurations peuvent et doivent faire partie des formalités qui seront possibles à l'occasion de cette extension des horaires.

Madame Chantal PICHARLES

Je vous remercie. Je parle de la valise Consuleo, c'est toujours par rapport à cette fracture numérique où on dit aux personnes : « écoutez, enfin quand même, vous vous déplacez au consulat une fois tous les 15 ans, vous pouvez bien le faire, cela ne coûte rien ». Si, cela coûte des avions, des ferries, un hébergement, etc. C'est pour cela que j'ai lié les deux. Je sais fort bien que... Donc, c'est simplement ce que je voulais vous rajouter, parce qu'il y a des gens qui sont vraiment laissés sur le côté et cela devient dramatique. Je sais, la dernière fois, on m'a répondu : « mais enfin, on entre dans le 21^e siècle. » Mais bon, il y a toutes ces personnes qu'on laisse complètement. Ils n'auront pas d'informations, ils ne pourront pas accéder au vote, ils ne

peuvent pas accéder aux papiers, on a des binationaux qui maintenant, c'est tellement compliqué de prendre rendez-vous au consulat, de venir sur le poste consulaire, qu'ils ne renouvellent que leurs papiers d'origine.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

Oui, de l'autre nationalité.

Madame Chantal PICHARLES

Et ils n'ont plus de nationalité française. C'est un gros problème.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

C'est la difficulté à laquelle on est confrontés. Les circonscriptions sont très grandes, nos moyens sont en baisse, on fait vraiment au mieux dans l'organisation des tournées consulaires, dans les compétences qu'on donne à nos consuls honoraires, mais on se heurte de toute façon aux formalités pour lesquelles vous êtes obligés de comparaître personnellement. C'est le cas des demandes de passeport, de cartes d'identité, les procurations de vote. Donc, tant qu'on est encore avec cet impératif, on touche aussi à nos limites. En ce qui concerne les passeports, vous avez dans certains pays la possibilité de vous faire envoyer le passeport à domicile. C'est le cas dans l'Union européenne, en Amérique du Nord, dans les pays dans lesquels les moyens de communication sont bons et la Poste fonctionne bien. Cela reste une minorité de pays, même si ce sont les pays dans lesquels la très grande majorité de nos compatriotes est établie. On est conscient de cette difficulté. C'est un sujet dont on parle régulièrement avec le ministère de l'Intérieur. Mais, pour des raisons évidentes de sécurité, de nécessité de vérifier l'identité de l'utilisateur, on peut difficilement couper à la comparution personnelle, tant qu'on n'aura pas un système d'identité numérique qui est fiable et qui est universel, c'est-à-dire qui est accessible pour tous nos compatriotes, on se heurtera à ce problème.

Monsieur le Président

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Karim DENDÈNE.

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Ma question porte sur les élections AFE et précisément sur les procurations. La loi de 2013 prévoyait que le mandataire doit appartenir à la circonscription consulaire du mandant et non pas aux circonscriptions qui composent la circonscription AFE. Ce qui est non-sens lorsque la circonscription consulaire est éloignée du chef-lieu AFE. Je crois qu'il y avait une proposition de modification de la loi, je ne sais pas ce que cela a donné, je n'ai pas eu de... Est-ce que vous avez bien compris ma question ?

Madame Martine LATOUR

Oui, je crois que j'ai compris votre question. Elle porte sur le fait que pour les élections classiques, le mandant doit être inscrit sur la même liste électorale consulaire que le mandataire. Pour les élections AFE...

Monsieur Karim DENDÈNE

C'est la liste électorale consulaire également, ce qui est un non-sens lorsque la circonscription consulaire est éloignée du chef-lieu.

Monsieur Gérard FROMAGEOT, service des Français de l'étranger

De l'élection.

Madame Martine LATOUR

Non. Mon collègue a vérifié pendant que vous posiez la question. Il me dit que c'est la liste...

Monsieur Gérard FROMAGEOT

C'est la liste électorale de la circonscription.

Monsieur Karim DENDÈNE

Consulaire, consulaire. En 2014, c'était la circonscription consulaire.

Madame Martine LATOUR

De la circonscription d'élection.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Non, Madame. La loi, comme le dit mon collègue...

Monsieur Karim DENDÈNE

Oui, c'est la circonscription consulaire.

Madame Martine LATOUR

Je ne la connais pas par cœur.

Madame Radya RAHAL

Vous ne pouvez pas donner mandat à quelqu'un qui...

Monsieur Karim DENDÈNE

Il y a eu une proposition de modification par un sénateur, je crois que c'est M. FRASSA, mais je ne sais pas ce que cela a donné. En tout cas, c'est une disposition qui ne sert à rien, parce que lorsqu'on habite à 1 000 kilomètres, cela ne sert à rien de donner une procuration à quelqu'un qui habite à 1 000 kilomètres du chef-lieu.

Monsieur Gérard FROMAGEOT

Excusez-moi. Juste pour préciser, le mandataire doit être inscrit sur la même liste d'émergence que le mandant.

Donc, il s'agit d'une liste d'émergence qui est faite pour le chef-lieu de la circonscription électorale.

Monsieur Karim DENDÈNE

Alors selon vous, il s'agit... Concrètement, dans une élection AFE, le corps électoral, ce sont des conseillers AFE, on pourrait donner procuration à n'importe quel conseiller consulaire ?

Monsieur Gérard FROMAGEOT

N'importe quel conseiller consulaire de la circonscription d'élection.

Monsieur Karim DENDÈNE

Ce n'est pas ce qui s'est fait en 2013, sauf si cela a évolué.

Monsieur Gérard FROMAGEOT

Non, cela n'a pas évolué, mais je n'étais pas là en 2013, 2014, mais c'est comme cela que cela doit être.

Monsieur Karim DENDÈNE

C'est parfait, si c'est comme cela que cela doit être.

Monsieur Gérard FROMAGEOT

C'est le mandant et le mandataire sur la même liste d'émergence.

Monsieur Karim DENDÈNE

Écoutez, ce n'est pas ce qui a été fait en 2014.

Monsieur le Président

Je vous remercie.

Je passe la parole à la sénatrice Madame Claudine LEPAGE, que je salue et qui nous fait le plaisir de suivre nos travaux.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France.

Madame Claudine LEPAGE, Sénatrice représentant les Français établis hors de France

Merci, Monsieur le Président.

Je ne sais pas si c'est un plaisir...

(Rires.)

Monsieur le Président

Merci.

Madame Claudine LEPAGE

... mais je voulais vous préciser que la loi n'a pas changé depuis la dernière élection. Une proposition de loi a bien été adoptée au Sénat à l'initiative du Sénateur FRASSA et du Sénateur LECONTE, puisqu'ils avaient travaillé tous les deux sur le sujet. Donc, cette loi a été adoptée au Sénat, mais elle n'a pas été reprise par l'Assemblée nationale. Donc, retour à la case départ.

De la salle

Conclusion.

Madame Claudine LEPAGE

Conclusion : les choses n'ont pas changé depuis la dernière élection.

Monsieur le Président

Très bien. Merci pour cette précision, Madame la Sénatrice.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, ma question, la première, c'est : que se passerait-il si un pays, pendant les élections, se trouvait en crise politique ou humanitaire ? Quel serait l'impact sur l'élection des conseillers AFE ? Ensuite, dans la mesure où le vote Internet ne répondait pas aux trois critères 3S, le vote par correspondance serait-il remis en place ? Merci.

Madame Martine LATOUR

Le vote par correspondance n'est pas une des modalités de vote prévues par la loi pour...

Madame Radya RAHAL

Dans la mesure où le vote électronique ne soit pas mis en place, quelles seraient les réponses à ce problème ?

Madame Martine LATOUR

Le vote à l'urne, le vote par procuration et une augmentation, le cas échéant, du nombre de bureaux de vote. Le vote par correspondance n'étant pas prévu par la loi.

Monsieur le Président

Et la première partie de la question ? La question de Madame Radya RAHAL était en deux parties. Elle demandait, si j'ai bien compris, quelles seraient les mesures prises ou l'impact qu'aurait sur l'élection des conseillers à l'AFE ou des conseillers consulaires une crise dans un pays, qu'elle soit humanitaire ou politique ou militaire, qui empêcherait la tenue d'élection.

Madame Martine LATOUR

Oui, effectivement, nous nous sommes posé la question l'année dernière au moment de l'élection partielle à Haïti. La question s'est posée et c'est la sécurité d'abord de la communauté française qui importe. Donc, on aurait pu être amenés effectivement à ne pas maintenir l'élection à la date prévue s'il y avait eu une décision de fermeture des bureaux de vote.

Madame Radya RAHAL

Et l'impact ? C'est-à-dire que les conseillers déjà élus restent élus en attendant d'autres élections ou... Avez-vous pensé à cela ? On ne sait jamais.

Madame Martine LATOUR

Le mandat des conseillers étant d'une durée de six ans, le mandat n'est pas prolongé.

Monsieur Karim DENDÈNE

Sur ce point, cette situation s'est déroulée en Algérie en 1997, l'élection n'a pas eu lieu et les conseillers en poste ont été maintenus.

Monsieur le Président

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Moi, j'aimerais revenir sur l'inscription sur la LEC, puisque pour pouvoir voter, il faut quand même être inscrit, et je trouve totalement anormal, et c'est peut-être particulier à ma circonscription où on est plus éloignés, la majorité des électeurs ne sont malheureusement pas dans la ville où se trouve le poste. Et on nous oblige donc pour s'inscrire maintenant sur la LEC, si on n'est pas inscrit au consulat, à se déplacer au poste. Donc, pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de nécessité particulière, on peut tout à fait envoyer les documents par Internet, on n'est pas obligé d'être inscrit au registre par ailleurs pour pouvoir être sur la liste électorale. Et on a de plus en plus de radiations, moi, dans mon poste, et j'ai ma collègue qui peut confirmer, Munich gère Stuttgart, en trois ans, nous avons eu la bagatelle de plus de 10 000 radiations. Radiations de gens qui sont tout à fait là. Il n'y aucune lettre envoyée, ou du moins il y en a certaines, mais on ne s'occupe pratique que de la Bavière, le Bade-Wurtemberg ne compte plus. Et cela devient quand même très, très, très problématique pour les élections. On en est arrivés, puisque ce sont deux circonscriptions consulaires, on les a maintenant au même niveau alors qu'une avait plus d'un tiers d'inscrit auparavant en plus. Mais, les gens ne s'inscrivent plus. Donc, on se fait radier, sans contrôle par-dessus le marché. C'est absolument impossible. Donc, à partir de quel moment on pourra de nouveau s'inscrire sur les listes électorales par correspondance ? Puisque pour l'instant, si on n'est pas inscrit au registre, on nous oblige à nous déplacer à Munich, cela peut faire 800 kilomètres aller-retour. C'est totalement...

C'est comme cela que cela se passe dans notre poste. Et le poste radie à tour de bras, je vous dis plus de 10 000 radiations en trois ans. Donc là, on a un vrai problème.

Madame Martine LATOUR

Pour mémoire, jusqu'au 31 décembre 2018, la loi était précise : toute radiation du registre des Français établis hors de France impliquait une radiation de la liste électorale.

Madame Martine SCHOEPPNER

Cela n'a rien à voir.

Madame Martine LATOUR

Si, Madame SCHOEPPNER, cela a à voir, parce que jusqu'au 31 décembre 2018, on n'était plus inscrit au registre des Français établis hors de France, on était radié de la LEC. En 2019, il n'y a pas eu de radiation, puisque depuis la mise en place du REU, c'est uniquement votre inscription sur une nouvelle liste électorale qui va entraîner votre radiation de la liste électorale précédente. Donc, les seules radiations qui peuvent intervenir, ce sont les radiations pour décès, les radiations pour perte de nationalité, les radiations pour perte des droits électoraux et une radiation pour perte d'attache consulaire le cas échéant, mais cela donne toujours lieu à une procédure contradictoire avec l'électeur, avant validation par la commission de contrôle effectivement, si l'électeur a effectivement quitté la circonscription.

Madame Martine SCHOEPPNER

Cela, c'est le texte. Il n'empêche que lors de la dernière commission de contrôle à Munich, pour la liste de Stuttgart, on a eu, je ne sais plus si c'était 1 500 ou 1 700 radiations à partir de la radiation du registre, alors qu'il n'y a effectivement plus de radiation automatique de la liste électorale quand on est radié du registre. Cela a tout de même été fait, j'ai protesté, on n'en a

pas tenu compte, et ce sont des choses qui se font dans le consulat, je regrette infiniment. Ma collègue est là et elle peut le confirmer.

Monsieur le Président

Madame FOUQUES-WEISS, je vous remercie d'avoir pris la parole.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président. Merci. J'attendais votre accord d'ailleurs, parce que je suis disciplinée, comme vous le savez.

(Rires).

Je voulais ajouter qu'il est vrai qu'il y a eu quand même des radiations dans notre circonscription commune, des radiations dont le nombre pose question. On a la particularité dans le Bade-Wurtemberg d'être proches de la frontière française et on a la possibilité maintenant de faire des papiers de l'autre côté de la frontière, et j'ai le sentiment, enfin jusqu'à présent, maintenant nous avons un nouveau vice-consul, mais j'ai le sentiment que les gens étaient encouragés à ne plus s'inscrire. On leur disait : « vous pouvez faire vos papiers maintenant à Brisach, etc., et en conséquence, vous n'êtes pas obligés de vous inscrire au consulat. Plusieurs personnes me l'ont rapporté. Donc, cela pose tout de même question. Et cela expliquerait peut-être le nombre quand même conséquent de la diminution du nombre d'électeurs du Bade-Wurtemberg. On dit aussi : « maintenant, il n'existe plus de carte consulaire. D'abord, cela ne vous servirait à rien. » Moi, j'ai eu plusieurs personnes qui sont venues à mon cabinet et ils m'ont dit : « comment se fait-il qu'on n'a plus de carte consulaire, puis qu'on nous dise : « de toute façon, vous habitez près de la frontière, vous pouvez faire vos papiers en France ». Moi, je m'interroge tout de même. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Maintenant, l'administration va s'interroger. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

Je vais peut-être répondre sur la question de l'inscription au registre. Effectivement, l'inscription au registre est facultative. La compétence territoriale a été supprimée pour les passeports, les cartes d'identité, c'est pareil pour une procuration, nos Français vont là où ils veulent pour faire leurs formalités. Cela, c'est un fait, et je peux comprendre que quelqu'un dans le Bade-Wurtemberg qui ne soit pas très loin du côté français, pour des raisons de facilité, préfère passer la frontière. Donc cela, je le comprends très bien. Après, je serais surprise que mes collègues déconseillent aux gens de s'inscrire, parce que c'est exactement le message inverse que nous portons, on est conscient qu'il y a des facilités qui sont offertes à nos compatriotes et on est les premiers à s'en réjouir de la fin de la compétence territoriale, parce que vu les distances, c'est extrêmement compliqué, mais on a justement le discours inverse, parce que cela facilite les démarches, parce qu'en cas de difficultés, de crises, on sait où sont nos compatriotes. Donc, les deux, pour moi, ne sont pas contradictoires. On peut inciter les gens à s'inscrire sur le registre et/ou sur la LEC, parce qu'effectivement, ce sont désormais deux procédures bien distinctes, et à profiter des facilités quand ils rentrent en France pour refaire leurs papiers, etc. Donc, pour moi, il n'y a pas de contradiction entre les deux.

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, mais ce n'est pas comme cela que cela se passe dans les faits.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Mon propos n'était pas de critiquer la possibilité de faire ses papiers au...

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

Bien sûr, j'ai bien compris.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Au contraire, bien au contraire. Mais, il y a certainement dans la communication quelque chose qui fait que les Français concernés comprennent qu'ils n'ont plus besoin de s'inscrire sur... C'est un fait.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

C'est une maladresse, parce que c'est vouloir leur montrer qu'ils ont des facilités qui leur sont offertes et c'est effectivement dommage si cela se retourne contre l'inscription au registre, parce que... Oui, tout à fait, on peut y faire davantage attention.

Madame Martine SCHOEPPNER

Le problème de ma question, c'est que Munich continue de faire un lien, à la dernière commission de contrôle, c'était comme cela, entre l'inscription au registre et l'inscription... J'étais à la commission de contrôle et j'étais même la seule, les autres étaient au téléphone. Et je me suis battue avec Madame Martine RUSSET à l'époque. Donc, on continue, et ce sont des chiffres, ce ne sont pas quatre personnes, c'étaient 1 800 personnes qui ont été radiées sous prétexte qu'elles n'avaient plus d'inscription consulaire. Cela fait quand même beaucoup sur la liste. En trois ans, on a plus de 10 000 personnes qui ont été radiées comme cela.

Madame Martine LATOUR

Si je peux répondre à votre question sur le nombre de radiations à la commission de contrôle. C'était la première commission de contrôle juste après la mise en place du répertoire électoral unique. Nous avons demandé à l'INSEE de séparer les radiations 2018 des radiations intervenues depuis le 1^{er} janvier 2019. Vous les avez étudiées à la première commission de contrôle toutes ces radiations 2018, qui avaient été validées par les commissions administratives début janvier 2019 et par la commission électorale nationale du mois de février 2019. Je pense que cela a été source de confusion, parce que ces radiations 2018, vous les avez retrouvées dans les tableaux des mouvements que vous avez étudiés à la première commission de contrôle. Et effectivement, pris par le temps, vous aviez des tableaux des mouvements qui n'étaient pas forcément très clairs. Vous, comme nous, avez essuyé les plâtres de cette réforme et de la mise en place de la nouvelle application. Vous verrez à la prochaine commission de contrôle que maintenant, les tableaux des mouvements, donc inscriptions, radiations, sont faits par motif, par ordre alphabétique des électeurs et avec des pages numérotées, je sais que c'était un des gros problèmes des premiers tableaux fournis pour les commissions de contrôle. Donc, je pense que vous aurez des documents de travail qui seront beaucoup plus lisibles et cela a certainement plaidé à la confusion, le fait que les radiations 2018 qui avaient été validées soient mélangées avec les inscriptions et radiations 2019 intervenues entre le 1^{er} janvier et la date de la commission de contrôle.

Madame Martine SCHOEPPNER

Certes, mais il y avait quand même de nombreuses radiations depuis le mois de janvier.

Madame Martine LATOUR

Bien sûr. Les radiations intervenues depuis le mois de janvier, concernaient les électeurs qui avaient fait le choix, dans le cadre de la fin de la double inscription, de demander une radiation volontaire pour rester inscrits sur leur liste électorale en France.

Monsieur le Président

Vous continuerez ce cas particulier.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Merci.

Nous avons eu un doute à notre conseil consulaire. Est-ce que des Français peuvent s'inscrire juste à la LEC et pas au registre des Français ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Bien sûr. C'est ce qu'on vient de dire.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Non, je n'ai posé la question autour de moi, on ne m'a pas bien compris ici non plus. Donc, juste la LEC et pas au registre.

Madame Martine LATOUR

Oui, bien sûr. Il est tout à fait possible d'être inscrit sur la liste électorale consulaire sans être inscrit au registre.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

D'accord. Je voulais juste confirmer, parce qu'on n'avait pas tous compris comme cela.

Madame Martine SCHOEPNER

Et c'était le cas avant. C'était rare, mais c'était le cas déjà avant.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

D'accord, merci beaucoup.

Monsieur le Président

Merci. S'il n'y a plus de questions pour l'instant, je vais en poser une moi. Madame, en début de votre intervention, vous nous avez dressé le panorama des élections, mais vous vous êtes arrêtée aux élections AFE. Or, l'élection des conseillers consulaires, élection AFE, va avoir pour conséquence de créer des grands électeurs, lesquels grands électeurs seront appelés dans les quelques semaines ou mois qui suivront à élire des sénateurs. Est-ce que vous pouvez, pour compléter ce panorama et les dates que vous nous avez données, nous donner les dates de ces prochaines élections sénatoriales ?

Madame Martine LATOUR

Les élections sénatoriales, normalement, seront au mois de septembre. Mais, nous n'avons pas les dates pour le moment.

Monsieur le Président

D'accord.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

Par contre, on pourra rajouter peut-être dans la présentation que l'on va leur envoyer une planche.

Madame Martine LATOUR

Oui, oui, on rajoutera cela dans la présentation. Effectivement, je m'en suis rendu compte. Je me suis arrêtée un petit peu en cours de route, parce que c'est une élection qui, pour vous, est extrêmement importante, mais qui, pour nous, représente un volume un peu moindre et qui me semblait très, très loin encore par rapport à maintenant. Mais nous n'avons encore pas la date des élections sénatoriales pour le moment.

Monsieur le Président

Juste, on a encore le temps d'en parler, mais antérieurement, il était facile de faire concorder les dates de notre session AFE, enfin de les caler avec les dates des élections sénatoriales. Mais là, nous avons reculé la session de l'AFE à la première semaine d'octobre, donc il faudra voir s'il sera temps le moment venu d'adapter la date de notre session pour qu'elle colle avec la date des élections sénatoriales.

Madame Martine SCHOEPNER

En général, les sénatoriales sont le dernier week-end de septembre, dans la grande majorité des cas. Donc, cela peut changer, mais...

Monsieur le Président

J'ai toujours pensé que tu aurais eu ta place au bureau des élections, Martine. Je te remercie pour cette réponse. Qui avait demandé la parole ? Je ne sais plus.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Aurélie FONDECAVE.

Madame Aurélie FONDECAVE, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais attirer votre attention sur le fait que sur les LEC de Francfort, de Sarrebruck et de Düsseldorf, on a constaté qu'il n'y avait aucun document justificatif pour toutes les radiations qui concernaient les radiations INSEE et pour les inscriptions et radiations en ligne. Par ailleurs, pour ce qui concerne la LEC de Düsseldorf, on a constaté qu'on avait un pourcentage

relativement conséquent des radiations qui étaient dues à l'INSEE, donc cela faisait à peu près plus de 70 % des radiations et on ne retrouvait pas la même proportion sur les autres LEC. Moi, en tant que présidente, j'ai été un peu surprise de constater cette répartition et je me demandais quelle en était l'origine. Merci.

Madame Martine LATOUR

Il faudrait que je regarde les tableaux des mouvements, parce que là, pour moi, c'est un peu compliqué de vous répondre comme cela. Mais, je pense que les radiations à l'initiative de l'INSEE, cela devait être la reprise, c'était un peu compliqué à lire, des premiers tableaux des mouvements. Je pense qu'il s'agissait des radiations reprises de 2018. Je pense, mais il faudrait que je regarde vos tableaux des mouvements, parce que là, j'ai un peu de mal à vous répondre sans les voir.

Madame Aurélie FONDECAVE

C'est possible, mais moi, je voudrais attirer votre attention sur le fait que le manque de granularité est quand même très important sur ces listes qu'on doit étudier et qu'elles entravent grandement la qualité de notre travail.

Madame Martine LATOUR

C'est la raison pour laquelle vos prochains tableaux des mouvements seront détaillés par motif.

Madame Aurélie FONDECAVE

Écoutez, je m'en réjouis.

Madame Martine LATOUR

Par motif de radiation.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

On est conscient que c'était très compliqué en 2019 et pour vous et pour nous. Comme l'a dit Martine, on a essayé les plâtres, on a eu des difficultés techniques, on était un peu soumis à ce que nous envoyait l'INSEE. Effectivement, sur les supports, nous aussi, il y avait pas mal de confusion. Avant que nous, on comprenne, on a mis du temps. Donc vraiment, il y a beaucoup de choses qui seront très nettement améliorées en 2020, on l'espère.

Monsieur le Président

Très bien. J'ai l'impression qu'on a épuisé, si je puis dire, le sujet des élections.

Madame Radya RAHAL

Nous n'avons pas eu toutes les réponses malheureusement.

Monsieur le Président

Mais, je crois que si. À quelle question tu n'as pas eu de réponse ?

Madame Radya RAHAL

La première.

Monsieur le Président

La première partie ?

Madame Radya RAHAL

Oui.

Monsieur le Président

Il a été dit que la sécurité primant, les élections pourraient être suspendues.

Madame Radya RAHAL

L'impact ?

Monsieur le Président

Cela dépend de la taille du pays.

(Rires).

Vous n'avez pas donc de réponse à apporter à Madame Radya RAHAL sur l'impact que pourrait avoir la suspension d'élections ?

Madame Martine LATOUR

C'est quand même une question qui ne s'est jamais posée et qui nécessite forcément une étude juridique. Je ne vais pas vous répondre comme cela. En 2013, on a eu une circonscription consulaire dans laquelle on n'a pas eu de candidats. On n'a pas de conseillers consulaires faute de candidats. Cela s'est renouvelé en 2018, on a préparé une élection partielle et on n'a pas eu de candidat non plus, donc pas de renouvellement du conseiller consulaire démissionnaire dans le cadre de l'élection. La question ne s'est pas posée, donc je ne peux pas vous donner une réponse que je n'ai pas immédiatement.

Monsieur le Président

Est-ce que cette réponse vous satisfait ?

Donc, puisque le sujet des élections est épuisé, avez-vous d'autres communications à nous faire sur l'actualité consulaire ? Non ? Il ne nous reste donc plus qu'à vous remercier pour votre apport et cet éclairage sur les prochaines élections.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Amélia LAKRAFI, députée des Français établis hors de France.

Madame Amélia LAKRAFI, députée des Français établis hors de France

Bonjour. Ce n'est pas une question, c'est une remarque ou une proposition. Avec les conseillers consulaires du Cameroun, je rentre hier du Cameroun, pour ceux qui ne me connaissent pas, je suis Amélia LAKRAFI, députée des Français de l'étranger de la 10^e circonscription, donc Afrique, Moyen-Orient, Océan indien, et là, avec les conseils consulaires, on a proposé d'organiser des ateliers pour les prochaines élections, pour les personnes qui ne sont pas familières avec l'informatique pour le vote en ligne.

Monsieur le Président

Très bien. Merci. Merci, Madame la Députée. Je ne vous avais pas vue dans la salle. Excusez-moi. Donc, à moins que vous ayez des sujets à me proposer pour continuer pendant le temps qui nous reste, je vais me voir contraint de lever la séance. Plusieurs choses quand même, on va toujours trouver quelque chose à vous dire, je vous rappelle qu'en principe, les réunions des commissions commencent à 14 heures 30, mais je vous rappelle la minute de silence nationale dans les administrations dans ce lieu et dans les commissions qui sera tenue à 15 heures et vous demande de vous organiser en conséquence. Et je vous signale également qu'à l'initiative de notre collègue, Régine PRATO, un registre de signatures, de condoléances pour le décès du Président CHIRAC est à votre disposition dans l'entrée au pied des drapeaux.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne continuation des travaux.

(Applaudissements).

La séance est levée à 11 heures 30.

JEUDI 3 OCTOBRE 2019 – MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.

Monsieur Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons reprendre nos travaux avec force et vigueur, mais en regrettant de le faire devant des rangs aussi clairsemés. Mais ce n'est pas à ceux qui sont là d'écouter le sermon qui s'adresse à ceux qui sont absents. Donc, je vais tout de suite passer la parole à la présidente de la commission.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Jeanne DUBARD, Présidente de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES LOIS DES REGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Madame Jeanne DUBARD, Présidente de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Monsieur le Président.

Bonjour à tous.

Notre commission a traité de nombreux sujets durant cette session. Le sujet phare a été le suivi du test grandeur nature pour le vote Internet. Ce test a été effectué en juillet dernier. Durant nos auditions, nous avons vu que certains problèmes subsistaient alors que nous avions déjà attiré l'attention sur ces points avec deux résolutions en octobre dernier. Mais nous espérons néanmoins que la solution sera opérationnelle pour les prochaines élections. C'est Marie-Christine HARITÇALDE qui vous parlera un petit peu plus en détail de ce point.

Ensuite, nous avons continué le suivi sur le rapport GENETET et la mise en œuvre des recommandations qui nous paraissent prioritaires. L'audition de la DINSIC et de la DSI nous a montré que les avancées en matière de numérisation et de simplification, notamment pour les procurations de vote et les certificats de vie, étaient en bonne voie malgré certains problèmes localement. Dans certains pays, ce n'est pas encore tout à fait réglé. L'amélioration de l'accueil téléphonique dans les consulats est aussi une avancée. Cela, c'est suivi et ce sera mis en place. En tout cas, la faisabilité sera conclue l'année prochaine.

Nous avons également reçu Pôle emploi. Ceci nous a permis de découvrir les informations et ressources qui sont mises à la disposition des Français qui préparent leur retour. Je laisserai à François BOUCHER le soin de vous en dire un petit peu plus sur ces points.

D'autres travaux n'ont pas fait l'objet d'un rapport parce qu'ils sont encore en gestation. Vous savez qu'il y a un groupe de travail inter-commissions qui a été créé sur le thème de l'enfant au centre d'un conflit familial. Pour cette session, la commission des lois a voulu savoir tout d'abord comment se règlent ces conflits en France, comment la France agit, et quels sont les moyens de prévention possibles. Nous avons auditionné un avocat, M^e THUAN, qui est spécialisé dans ce domaine. Il nous a fait part de son expérience en France et à l'international. C'était très intéressant. Nous avons aussi appris comment les compétences du juge et comment les lois applicables sont déterminées. Nous avons également auditionné le ministère de la Justice. C'était également intéressant, puisque l'État français dans certains cas aide à régler ces conflits, notamment en matière d'enlèvements d'enfants ou de déplacements illicites d'enfants. Le ministère de la Justice nous a aussi bien détaillé ce que l'on peut faire en matière de prévention en la matière. Notamment, la médiation familiale internationale existe, elle est pratiquée par des spécialistes et elle peut être très utile dans le règlement de ces conflits. Donc, nous continuerons à suivre ce sujet et bien évidemment au cours des prochaines sessions.

Nous avons eu également une audition concernant le répertoire électoral unique. Comme vous le savez, il a été opérationnel pour les dernières élections européennes et nous avons fait le point sur cette mise en œuvre avec le ministère de l'Intérieur et la DFAE. Rada RAHAL vous en dira quelques mots.

Ensuite, nous avons traité de la procédure des certificats de capacité à mariage. Nous avons interrogé la direction de l'état civil et de la nationalité du MEAE. Nous avons eu un bon exposé sur les modalités de cette procédure, comment elle est opérée

au niveau des consulats, à quoi elle sert, comment on doit l'utiliser. Cela nous a permis de faire le point, de préciser certaines choses et surtout nous avons parlé de nombreux cas particuliers. Cela, c'était aussi une audition très intéressante.

Nous avons eu un très bel exposé sur le Brexit. Nous avons commencé cette étude sur le Brexit il y a déjà un an. Évidemment, la situation étant telle, on est toujours dans l'incertitude. Comme vous le savez, il y a un Sommet européen mi-octobre. Donc, des développements sont à attendre de ce sommet. Espérons qu'on aura un petit peu plus d'avancées après mi-octobre.

Pour les prochaines élections consulaires, c'est un grand sujet. On en a déjà parlé en plénière en début de cette session, mais nous avons voulu auditionner la directrice de la DFAE, Madame HAGUENAUER qui nous a expliqué très clairement la stratégie de l'administration pour l'organisation de ces élections, comment les bureaux de vote seront organisés, quel en sera le maillage. Nous avons également appris que la communication prévue était assez importante. L'idée, c'est de prévenir en amont, le plus tôt possible, les électeurs pour qu'ils vérifient leur situation électorale, c'est-à-dire qu'ils sont bien inscrits sur la liste électorale de l'endroit où ils veulent voter, ceci après la mise en place du répertoire électoral unique. Évidemment, les modalités de vote à l'urne et par Internet seront expliquées. Et puis, sera renforcée l'information sur le rôle des conseillers consulaires afin d'encourager les citoyens à voter pour ces élections.

Enfin, une petite audition très intéressante avec la Direction des relations internationales et du protocole du Sénat sur le suivi de l'actualité de l'AFE par les services du Sénat. Cette Direction relaie nos travaux sur le site du Sénat, répond à des questions. Je vous invite à voir le site du Sénat sur ce point. C'est très complet. Les citoyens, mais nous aussi pouvons poser des questions. C'est une ressource très intéressante.

J'en ai fini de mon petit résumé. Je crois qu'on peut passer au test grandeur nature.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Christine HARITÇALDE, Rapporteuse de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE, Rapporteuse de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Merci, Monsieur le Président.

Le vote par Internet, annulé lors des élections législatives pour des raisons tenant principalement à des questions de sécurité a été testé à nouveau dans la perspective des prochaines élections consulaires qui se tiendront au mois de mai prochain. J'ai été chargée par la commission des lois de faire un bilan sur ce test grandeur nature et il vous a été adressé. L'enjeu est évidemment très important, car il s'agit de la seule façon dont les électeurs à distance pourront émettre leurs voix. Rappelons que le vote par correspondance postale a été supprimé lors de la réforme de 2013. Et il est inutile de rappeler que la participation électorale est extrêmement faible à l'étranger. C'est vrai que cette possibilité de vote par correspondance postale représentait 60 % des voix émises.

Ce tableau, noir pourtant, me semble avoir des taches de lumière.

Premièrement, la volonté de l'administration est réelle et les efforts aussi sont clairs. Donc, je souhaite remercier tous ces efforts que fait l'administration.

Deuxièmement, l'intérêt ne faiblit pas malgré les mauvaises expériences antérieures. Il est certain que j'ai voulu aborder ce bilan depuis l'aspect non pas de la solution technique qui a été proposée par SCYTL, mais sinon par l'aspect ou le côté de l'utilisateur. C'est certain, car je ne suis pas informaticienne. Par contre, il me semble qu'il ne faut pas oublier le principe majeur qui est de pouvoir augmenter la participation électorale en donnant les outils pour cela. Les réponses ont été nombreuses. J'ai reçu presque 200 réponses, mais finalement on n'a pu en classifier que 140.

Je souhaite peut-être présenter une autre tâche de lumière, c'est que les personnes qui ont bien reçu l'identifiant ou ont bien reçu leur mot de passe ont trouvé que c'était un processus facile et que globalement cela leur avait pris deux minutes. Donc, c'est un bon point, mais bien sûr il y a beaucoup de problèmes par rapport à la bonne réception de l'identifiant et à la bonne réception du mot de passe. Ceci a été habituel pour tous les tests grandeur nature que nous avons déjà réalisés. Il faut noter aussi que la récupération du mot de passe ou de l'identifiant n'est pas encore au point. Beaucoup de réponses ont été basées sur cela. Ils ont essayé, mais cela n'a pas abouti. L'autre point habituel, c'est la communication. Il y a plusieurs personnes qui ne se sont pas aperçues que ce test grandeur nature était à cheval sur quatre jours dont un week-end. Donc, ils ont laissé leur ordinateur ou leur mot de passe au bureau et lorsqu'ils sont arrivés le lundi, avec le décalage horaire, c'était trop tard pour pouvoir participer. J'ai réalisé un tableau de dépouillement où les verts ont pu voter et les jaunes n'ont pas pu voter. On a classifié par pays et par problème rencontré. Je tiens à souligner aussi l'impérative nécessité de faire un appel aux électeurs ou aux personnes qui sont inscrites au consulat de mettre à jour leurs coordonnées de mail comme de SMS.

La commission a auditionné Monsieur Philippe TRUQUET, directeur du projet vote par Internet du ministère des Affaires étrangères, qui était accompagné de Monsieur LAMOUREUX, chef technique. Le représentant en France de la compagnie SCYTL, Monsieur Jean SOUTO, accompagné de Madame Gemma PONS, directrice du projet, et Madame Olivia RICHARD, collaboratrice de Monsieur DEL PICCHIA, Sénateur des Français de l'étranger en sa représentation, car lui-même n'a pas pu venir. Monsieur TRUQUET nous a fait part que lors des tests de 2016 la solution intégrée proposée était d'une extrême complexité au détriment de l'utilisateur. Plusieurs modules, temps trop court entre modules, et tout cela faisait que l'utilisateur ne pouvait pas voter. Aujourd'hui, le projet continuera avec SCYTL, avec bien des simplifications, ainsi qu'un renforcement de gouvernance. Deux nouvelles personnes ont été nommées par le ministère des Affaires étrangères pour faire le suivi de ce projet.

Il a ensuite indiqué ce qui avait bien fonctionné durant le test grandeur nature, c'est-à-dire les opérations techniques dans les détails, et ce qui était à améliorer. La commission se félicite de la prise en conscience par l'administration de l'impératif des résultats de la bonne réception des identifiants et des mots de passe. Aussi, nous avons bien noté les difficultés pour acheminer correctement les mails. Il y aura maintenant une proposition peut-être de contacter Orange afin d'améliorer le taux de pénétration, car certains serveurs refusent les mails groupés et les classent dans les spams.

Madame RICHARD a lu un message du Sénateur DEL PICCHIA qui fait état d'un problème bien plus vaste et plus important. En 2014, aux dernières élections consulaires, seulement 50 % des électeurs avaient indiqué une adresse électronique. Cela signifie que 50 % étaient dans l'incapacité de pouvoir participer au vote électronique. Il faut rappeler que c'est la seule modalité de vote à distance. Donc, je répète : il serait important d'envoyer un courrier postal à ceux qui n'ont pas indiqué d'adresse électronique pour leur faire comprendre que s'ils n'ont pas indiqué celle-ci, ils ne pourront pas participer ; leur indiquer les dates précises des élections, et ainsi pouvoir agrandir notre liste électorale.

En conclusion, je souligne l'importance que j'attache au fait que la fluidité du vote par Internet est aussi importante que sa fiabilité. Donc, essayons de faire simple et facile pour que, tous, nous puissions arriver à bon port. Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Merci.

Je ne sais pas si c'est écrit, mais j'ai entendu une phrase qui m'a fait sursauter en parlant des

Mauvaises expériences antérieures.

Or, depuis le début du siècle aux États-Unis et au Canada, il y a eu le vote par Internet et cela a fonctionné. Ensuite, cela a été étendu à l'Europe et cela a fonctionné aussi. Donc, je ne vois pas quelles sont les

Mauvaises expériences.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE

Les :

Mauvaises expériences

Que nous avons eues en tant que Français de l'étranger dans les élections. Ce n'était pas au Canada. Au Canada, bien sûr, mais...

Madame Martine SCHOEPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Il parle de l'élection des Français de l'étranger au Canada et aux États-Unis.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE

Je pense que le Canada n'est pas le seul pays.

Monsieur le Président

Cela, c'est sûr.

Monsieur Francis HUSS

Et les États-Unis. Pas que le Canada.

Madame Radya RAHAL, vice-Présidente de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Il y a toujours eu le problème de Java. Le problème de Java, c'est une mauvaise expérience techniquement parlant.

Madame Jeanne DUBARD

Cela n'a pas marché en 2017 néanmoins.

Monsieur le Président

Cet échange intéressant étant terminé, Madame SCHOEPPNER.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, merci.

J'ai plusieurs petits points.

D'abord, faire un retour d'expérience sur 200 personnes quand il y a 14 000 volontaires, c'est quand même un petit peu léger. Mais enfin, effectivement, cela donne une première indication, et notamment sur – on l'avait relevé et on avait fait également un petit rapport là-dessus – les *providers* qui avaient posé problème. De mémoire, c'était Gmail, Yahoo et... je ne sais plus le troisième. Donc, cela, on l'avait déjà relevé. Mais ce qui relève de l'envoi des mots de passe, que ce soit SMS ou que ce soit codes téléphoniques, les prestataires ne sont pas le ministère des Affaires étrangères. S'il y a des pays qui bloquent, par exemple au niveau des appels téléphoniques – je sais que l'administration – Monsieur TRUQUET peut le confirmer – a interrogé et a pris l'attache de très, très nombreux pays pour leur expliquer ce qu'elle était en train de faire, etc., –, ils bloquent. Le *provider*, s'il considère l'envoi du mot de passe comme un mail commercial et qu'il le met dans les spams, le ministère ne peut absolument rien faire et SCTYL encore moins. Cela, il faut quand même le savoir. Bien sûr, c'est bien d'en reparler à chaque fois, mais c'est un problème qui demeure et on ne sait pas encore comment on va trouver une solution. De même pour la récupération du code. Si vous voulez récupérer...

Monsieur le Président

Tu ne vas pas nous refaire tout le truc.

Madame Martine SCHOEPPNER

Non, non. Non, non, juste ce point parce que c'est important. Le code qui a été envoyé par mail. Si évidemment vous n'avez pas reçu ce code, vous pouvez faire toute la récupération. Comme le second va être envoyé, ce nouveau code va vous être envoyé aussi par mail, si le mail n'a pas fonctionné la première fois, il ne risque pas de fonctionner la seconde fois.

Et sinon, pour terminer, je m'étonne quand même que pour faire un rapport sur le TGN les six personnes qui sont au TGN dans la salle n'ont pas été contactées.

C'est tout.

Madame Radya RAHAL

On peut répondre ?

Monsieur le Président

Si c'est pour répondre au fait qu'on n'a pas été contacté, etc., laissez tomber, cela ne présente qu'un intérêt tout à fait mineur.

Madame Radya RAHAL

Pas du tout. C'est sur le retour d'expérience. Il me semble que le retour d'expérience, Marie-Christine a envoyé un mail à toutes les personnes ayant voté. Ensuite, responsabilité aux bénéficiaires des mails de répondre ou pas.

Monsieur le Président

Tout à fait.

Madame Radya RAHAL

200 ont répondu. Donc, il fallait le faire.

Monsieur le Président

Mais bien sûr, c'est évident.

Madame Radya RAHAL

Quant aux SMS et mots de passe, c'est un problème qu'il faut régler et cela ne dépend pas forcément des pays, Martine. Je tiens à te le dire. C'est parce que les mails arrivent. La solution n'est peut-être pas au point. Excuse-moi, si, puisque tu soulèves le problème.

Monsieur le Président

Attendez, s'il vous plaît. Il y a tout à l'heure une réunion du bureau de vote électronique. Lors de cette réunion du bureau de vote électronique, un bilan sera fait sur les avancées depuis le dernier bureau de vote électronique. Plutôt que de parler du sexe des anges, je vous propose que nous attendions les résultats de ce bureau de vote électronique et que demain on trouve un créneau pour vous faire un compte rendu de ce qui aura été indiqué. Madame DEGRYSE, veuillez patienter un instant, Monsieur SARRAZIN a demandé la parole et je vais la lui passer.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Louis SARRAZIN.

Monsieur Louis SARRAZIN, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Bonjour, merci.

Moi, je fais partie de ceux qui n'ont pas pu voter et qui auraient bien voulu voter. Je n'ai pas pu voter parce que la seule chose que j'ai reçue, c'était le SMS avec le mot de passe. Et le problème, c'est que dans le SMS du mot de passe, il n'y avait pas le lien du site où on pouvait voter. Donc, j'étais dans l'incapacité d'aller récupérer mon identifiant ou appeler une *helpline* quelconque qui m'aurait aidé. Il va falloir mettre un petit peu plus d'informations dans le SMS pour que l'on puisse continuer la procédure. C'est vrai que sur les quatre conseillers consulaires de la circonscription aucun n'a voté finalement. C'est dommage.

Merci.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur SARRAZIN.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Hélène DEGRYSE.

Madame Hélène DEGRYSE, conseillère élue de la circonscription « Benelux »

Moi, j'ai pu voter sans problème.

Monsieur le Président

C'est parfait alors. Merci.

Madame Hélène DEGRYSE

Non, non. La remarque, c'est la demande de retour d'expérience avec les destinataires visibles. On a été envahis de mails, des réponses, etc. Ce n'est pas possible. Donc, merci la prochaine fois de mettre les destinataires en copie cachée pour éviter cette pollution.

Merci.

Madame Radya RAHAL

On s'en excuse, mais on n'est pas responsables.

Madame Marie-Christine HARITÇALDE

Non, on n'est pas responsables.

Monsieur le Président

D'accord, d'accord. Vous êtes coupables, mais pas responsables. C'était le contraire d'habitude, mais bon. Je sais, je sais. C'était intentionnel.

Je pense que vous avez peut-être des résolutions sur ce point.

Madame Jeanne DUBARD

Je voudrais juste faire un point. C'est vrai que le BVE est actif sur le sujet, mais je pense que néanmoins il est important que nous, comme élus et commission des lois, nous vous fassions un compte rendu de ce que nous, nous avons vu des personnes que nous avons auditionnées. Je tiens à dire que l'un n'exclut pas l'autre et nous avons essayé de travailler en bonne entente évidemment avec le BVE.

Je propose qu'on passe aux résolutions maintenant. On a trois résolutions sur ce point.

Monsieur le Président

Allez-y.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES LOIS, DES REGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES**Résolution n° LOI/R.1/19.10**

Madame Jeanne DUBARD donne lecture de la résolution n° LOI/R.1/18.10 relative au contrôle de l'élection par vote Internet, adoptée à l'unanimité en commission.

Madame Jeanne DUBARD

Donc effectivement, dans la solution qui est proposée, il y a un problème sur le contrôle du vote. Donc, nous avons voulu interpeler l'administration là-dessus.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPNER.

Madame Martine SCHOEPNER

Le vote électronique est un vote comme le vote à l'urne. Il y a des procès-verbaux, ils sont obligatoires de par le Code électoral et ils sont faits. On en a fait également pour les tests. On contreviendrait à la loi si on ne les faisait pas. Et on ne peut pas demander que le procès-verbal soit envoyé à chaque électeur. Quand vous votez à l'urne, on n'envoie pas le procès-verbal à chaque électeur. Celui qui veut peut le consulter. C'est dans le sens inverse que cela marche.

Madame Jeanne DUBARD

Il n'est pas question de demander que le procès-verbal soit envoyé à chaque électeur. Il est question que le procès-verbal soit accessible pour chaque électeur.

Madame Martine SCHOEPNER

Oui, mais ils sont consultables.

Madame Jeanne DUBARD

Apparemment, selon les auditions, ce n'est pas encore tout à fait...

Monsieur le Président

Acquis.

Madame Jeanne DUBARD

Acquis, voilà, merci.

Monsieur le Président

Sans remettre en question la résolution, est-ce que Monsieur TRUQUET, vous pouvez nous donner quelques éléments sur l'accessibilité ou non de ce procès-verbal ?

Monsieur Philippe TRUQUET, directeur du projet du vote électronique à la DFAE

Monsieur le Président,

À l'heure actuelle, on a des procès-verbaux qui sont effectivement faits par le bureau de vote électronique. Je crois que c'est l'article R176.3, alinéa 5 – je parle sous contrôle – qui le prévoit. Les procès-verbaux qui ont été établis jusqu'à présent, détaillent bien toutes les opérations, ils sont très descriptifs et ils sont surtout techniques. Je pense que là, on se rejoint un peu, l'administration avec les élus, sur l'idée de faire un procès-verbal plus juridique – Monsieur PICHON DE VENDEUIL en parlera tout à l'heure aux membres du BVE – qui serait sur le modèle des procès-verbaux qui sont établis lors du vote à l'urne. Ce procès-verbal, ensuite, il faut qu'il soit consultable par les électeurs dans un délai légal et réglementaire. Donc là, il faut réfléchir comment... À ce stade-là, on n'a pas encore beaucoup travaillé là-dessus. La consultation peut être effectivement... L'idée, comme ce sont des élections locales, serait que les électeurs puissent le consulter – je crois que c'est 10 jours le délai de consultation – dans les consulats. Mais pour l'instant ce n'est pas encore validé.

Monsieur le Président

Très bien. Je vous remercie pour ces explications.

Mesdames, on va vous séparer toutes les deux, on va en mettre une à chaque bout de la table.

Madame Radya RAHAL

Non, mais il ne faut pas nous attaquer...

Monsieur le Président

Mais on vous... Attends, attends...

Madame Radya RAHAL

Excusez-moi, Monsieur le Président, il ne faut pas nous attaquer sur des choses fondamentales et qui ont un intérêt pour tous.

Monsieur le Président

Personne ne vous attaque. Encore une fois, si c'est difficile d'être côte à côte, on peut faire changer.

Madame Radya RAHAL

Ce n'est pas difficile. On cohabite.

Monsieur le Président

C'est de la cohabitation armée.

Si personne n'a de questions à poser sur cette résolution, nous pouvons passer au vote.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.1/18.10 relative au contrôle de l'élection par vote Internet. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter la résolution suivante.

Résolution n° LOI/R.2/19.10

Madame Jeanne DUBARD donne lecture de la résolution n° LOI/R.2/19.10 relative à la campagne de mise à jour et de récupération des adresses électroniques et des numéros de téléphone portable des électeurs inscrits sur une liste électorale consulaire, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

Bonjour.

Merci, Monsieur le Président.

J'avais une question en lien avec les modifications éventuelles de numéros de téléphone. Je vous explique. Je n'ai pas pu participer au TGN, parce que j'ai modifié mon numéro de téléphone après le 1^{er} janvier 2019. Je me demandais s'il n'y avait pas un délai à respecter sur la modification du numéro de téléphone de nos concitoyens. Si on est inscrit au registre avant le 1^{er} janvier 2020 et qu'on modifie notre numéro de téléphone après le 1^{er} janvier 2020, est-ce que notre numéro de téléphone, s'il change après le 1^{er} janvier 2020, sera pris en compte pour le vote par Internet ?

Madame Radya RAHAL

À titre personnel, je serai incapable de te répondre.

Madame Anne BOULO

Non, mais c'est une question.

Madame Radya RAHAL

Je pense que l'administration devrait nous donner quelques éclaircissements.

Madame Martine LATOUR, cheffe du bureau des élections

Le fichier des électeurs qui est transmis à SCYTL est extrait à J-20 du scrutin. Donc, si vous modifiez vos coordonnées téléphoniques après l'extraction du fichier, effectivement, elles ne pourront pas être transmises. Mais c'est jusqu'à 20 jours avant le scrutin.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Qu'une campagne effectivement soit organisée pour récupérer les mails, cela, il n'y a pas de problème. Le problème réside surtout dans le fait que nos compatriotes ne veulent pas que leurs mails soient mis sur la liste électorale. C'est là le problème. D'ailleurs, cela va beaucoup plus loin et j'ai posé une question d'actualité là-dessus, ou orale, je ne sais plus, c'est que théoriquement, puisque maintenant on a le répertoire unique, avant on pouvait toujours tourner autour en disant : « Publier leurs mails ». Mais théoriquement, maintenant, dans le répertoire électoral unique, on doit avoir des données correctes. Vous ne pouvez pas falsifier votre date de naissance. Donc, bien que ce soit une donnée facultative, et le Code électoral gère les données facultatives exactement comme les données obligatoires qui sont dans le REU, normalement il devrait y avoir les véritables adresses mail dans la liste électorale. Cela, c'est un problème, on est en train d'en discuter. C'est quand même une question qui pose problème. C'est pour cela qu'on a l'impression qu'il y a beaucoup, beaucoup de gens qui n'ont pas donné leur adresse mail. En réalité, ils l'ont donnée, mais elle n'apparaît pas sur la liste électorale, ce qui, à mon avis, n'est pas correct.

Monsieur le Président

Pas d'autres questions sur cette résolution ? Oui.

De la salle

Bonjour à tous. Je dois avouer que je n'ai pas de problème avec les ordinateurs. J'ai reçu mon identifiant, j'ai reçu absolument tout ce que je devais faire, les instructions, etc. Je les ai suivies à la lettre et je n'ai pas pu voter. Je ne sais pas exactement ce qui est arrivé, mais je m'y suis mise à deux reprises, deux jours différents, en suivant exactement toutes les instructions. La première fois, on m'avait dit que quelqu'un avait déjà voté en mon nom. Cela, c'est une chose. Donc, j'ai

remis en question, je n'ai pas eu de réponse. Ensuite, l'identifiant a disparu, etc., et je n'ai pas pu voter. Je ne sais pas si c'est un cas isolé, mais je crois qu'il faut quand même le mentionner. Mon équipement était tout neuf, il n'y avait pas de problème de ce point de vue-là et je n'ai reçu aucune ni instruction après ma demande, ni réparation, ni même suggestion.

Monsieur le Président

Merci beaucoup pour ce témoignage.

S'il n'y a plus de remarques ou de questions, nous allons passer au vote sur cette résolution. Vous vouliez faire une remarque ? Non, non. Pardon. Cela a été fait.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.2/19.10 relative à la campagne de mise à jour et de récupération des adresses électroniques et des numéros de téléphone portable des électeurs inscrits sur une liste électorale consulaire. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter la résolution suivante.

Résolution n° LOI/R.3/19.10

Madame Jeanne DUBARD donne lecture de la résolution n° LOI/R.3/19.10 relative à la résolution de relance, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président

C'est une résolution pour des résolutions en quelque sorte.

Madame Jeanne DUBARD

Oui, parce qu'on a eu l'impression pendant les auditions que certaines demandes avaient été formulées déjà, comme l'a dit Marie-Christine, plusieurs fois et qu'on en est toujours un peu au même point. Donc, on a voulu réitérer ces demandes, en tout cas les rappeler et les réitérer. Et puis, sur les tests grandeur nature, c'est vrai qu'au départ, on avait voulu plutôt trois que deux, parce que les problèmes surgissent. C'est l'objet de cette troisième résolution.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° LOI/R.3/19.10 relative à la résolution de relance. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Qui prend la parole maintenant ?

Madame Jeanne DUBARD

Je passe la parole à François BOUCHER sur le rapport GENETET.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François BOUCHER, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.

Monsieur François BOUCHER, Rapporteur de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Bonjour.

Merci, Monsieur le Président.

Si vous vous souvenez, il y a six mois nous avons fait une analyse du rapport GENETET sur la mobilité internationale des Français. Il y avait eu d'ailleurs un débat assez vif à ce moment-là. Six mois après, on a voulu faire un suivi. Ce qu'il faut dire, c'est que six mois, c'est vraiment très peu de temps. Effectivement, il ne s'est pas passé grand-chose. Madame GENETET l'a reconnu au cours de son audition et elle a même déploré le fait qu'au niveau de l'exécutif, qui avait commandé ce rapport, il n'y ait pas un véritable mécanisme de suivi et c'est elle qui cherche à faire avancer les choses.

Il n'y a pas de résolution sur ce suivi. Il y a une note dans notre rapport sur les différentes auditions que nous avons menées. On m'a demandé d'être très bref, donc je ne vais que souligner quelques points que nous avons appris au cours de ces auditions.

Au niveau de Pôle emploi, déjà nous, comme Français de l'étranger, n'ayant pas de domicile permanent en France ; nous ne pouvons pas nous inscrire comme demandeurs d'emploi et nous ne pouvons pas avoir accès aux services de Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi. Par contre, il y a quand même deux sites pole-emploi.fr et emploi-store.fr auxquels nous avons accès. Celui qui veut préparer son retour en France peut y déposer son CV. Donc, il est diffusé. En plus, il y a tout un ensemble de services disponibles auxquels nous avons accès, comme celui de la formation pour constituer un bon CV, comme des tests de langue et bien d'autres éléments.

Soulignons quand même que la Commission européenne a un portail d'information sur des offres d'emploi qui s'appelle EURES, où il y a environ 4 millions d'offres qui sont listées. En Europe, il y a 1 000 conseillers EURES qui peuvent nous aider pour trouver des emplois en Europe. Mais Pôle emploi est bien conscient des difficultés rencontrées par les Français de l'étranger qui veulent revenir en France et donc trouver un emploi. Ils nous ont dit vouloir trouver des solutions dans l'avenir et pouvoir proposer des services spécifiques pour les Français de l'étranger.

Soulignons qu'au niveau de la fraude sur les allocations chômage, il y a quand même une fraude assez forte qui vient de nos compatriotes qui sont allocataires en France, qui quittent la France et qui continuent à recevoir ces allocations. On nous a expliqué un petit peu ce que fait Pôle emploi pour essayer d'éviter ce genre de fraude.

Ensuite, au niveau de l'audition que nous avons faite de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État, la DINSIC, je crois que nous pouvons relever trois points. D'un côté, la dématérialisation des procurations de vote est prévue pour 2021. La DINSIC a aussi monté un observatoire évaluant la qualité des démarches administratives numérisées. Si vous voulez avoir accès à cet observatoire, il y a un bouton qui dit « je donne mon avis » après avoir rempli un formulaire. Pour le moment, au niveau de la DFAE, ce système n'est pas encore mis en place, mais va l'être. Le dernier point, qui fait référence un petit peu à ce que notre Président nous disait l'autre soir sur la fracture numérique. La DINSIC en a bien conscience. Il y a notamment un système d'aidant certifié qui est en cours d'expérimentation.

Au niveau de la Direction des systèmes d'information du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, notons qu'en 2020 il est prévu que les extraits d'état civil soient dématérialisés. Bien sûr, le projet phare qui avait été discuté il y a six mois, c'est celui de la plateforme téléphonique unique. Que se passe-t-il avec cette plateforme téléphonique unique ? Effectivement, les choses ont avancé. Le ministère est en train d'en étudier la faisabilité, afin de vérifier si vraiment ce sera opérant et utile. Dès l'année prochaine, un budget de 560 000 euros est prévu, si ma mémoire est bonne, pour une expérimentation de cette plateforme. Ensuite, on verra les résultats et nous verrons si cette plateforme sera mise en place. Il y a eu des inquiétudes au niveau de notre commission sur l'utilité et la performance de cette plateforme, surtout en cas d'urgence. On nous a assuré que les choses étaient faites de manière que s'il y a un appel d'urgence à n'importe quel moment du jour ou de la nuit, automatiquement les personnes concernées dans le poste seraient mises en relation pour y répondre.

La dernière audition, qui a été d'ailleurs assez brève a été celle d'Anne GENETET. Je dirais que le point le plus important et intéressant qui a été porté à notre connaissance, c'est que la mutualisation des certificats de vie est en cours. Je crois que le 14 octobre une lettre sera envoyée à tous les retraités des Français à l'étranger qui expliquera précisément le processus de cette mutualisation. Donc, dès l'année prochaine nous n'aurons plus à fournir qu'un seul certificat de vie qui sera mutualisé entre les différentes caisses de retraite quand nous en avons plusieurs.

Madame GENETET insiste aussi sur le fait qu'il faut augmenter la participation aux élections consulaires, faisant planer un peu une menace que s'il n'y a pas une forte augmentation l'avenir de ces élections pourrait être en péril.

C'est tout. Je voulais juste insister sur ce point-là.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président

Exceptionnellement, je vais commencer par me donner la parole à moi-même, puisque j'ai noté ce que je voulais demander.

Une remarque sur la lettre qui va être envoyée aux retraités. Un des problèmes principaux que rencontrent les retraités, c'est qu'ils ne reçoivent pas leur courrier et en particulier les demandes de certificat de vie. Je pense qu'il faudra quand même compléter ce courrier par des informations dans les postes consulaires, relayées par les conseillers consulaires pour pallier la déficience des services postaux dans certains pays.

J'ai une question, parce que vous avez indiqué dans votre compte rendu que les Français de l'étranger n'avaient pas accès aux services de Pôle emploi. Cela me semble une généralité.

Monsieur François BOUCHER

Je n'ai pas dit cela.

Monsieur le Président

C'est ce que j'ai entendu.

Monsieur François BOUCHER

Non, non, non, qu'on ne pouvait pas être demandeurs d'emploi.

Monsieur le Président

C'est bien cela. Cela me semble être une généralité qui ne recouvre pas la vérité, parce que quand on est salarié d'une société française même en exerçant nos activités à l'étranger, cette société française – je ne parle pas de quelqu'un qui est en contrat local – paie les cotisations sociales qui ouvrent le droit au chômage. À ce titre-là, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas avoir accès aux demandeurs d'emploi. J'en parle en connaissance de cause, cela m'est arrivé à une certaine époque. Donc, je pense que c'est quelque chose à préciser.

Madame Radya RAHAL

En fait, ce sont deux points qu'il faut signaler. On a l'employé à l'étranger qui, s'il y avait rupture de travail, pouvait effectivement arriver en France, faire sa demande d'emploi, et le Français de l'étranger à la recherche d'un emploi qui n'est pas employé par une société française ou autres. Celui-ci, par contre, ne peut faire que des simulations sur le site Pôle emploi via son CV. C'est ce que Madame PONS nous a expliqué. Très sûre d'elle, elle a insisté en nous disant : « Non ». Parce que nous avons insisté de notre côté : « Êtes-vous sûre ? », le seul cas possible étant les personnes en rupture de travail et qui voient leurs droits continuer en France quand ils rentrent.

Monsieur François BOUCHER

On n'a pas étudié ce point précis que tu signales, Marc, du cas de quelqu'un qui est employé dans une société française et qui perd son emploi à l'étranger.

Monsieur le Président

Sa société française, en ayant les cotisations sociales, lui a ouvert des droits. Cela me paraît curieux que tu ne puisses pas les exercer.

Monsieur François BOUCHER

Tu as raison, mais on n'en a pas parlé.

Monsieur le Président

Non, non, mais d'accord. Madame RAHAL, voulez-vous présider la séance ?

Madame Radya RAHAL,

Si cela te fait plaisir, sans problème, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

S'il vous plaît. Tu avais une remarque.

Madame Martine SCHOEPNER

Oui, mais tu termines.

Monsieur le Président

L'autre remarque que j'ai à faire n'a rien à voir avec ce sujet.

Madame Martine SCHOEPPNER

Tout simplement que dans l'Union européenne, il existe un règlement qui permet cela. Moi, je suis en zone plus ou moins frontalière et on a Pôle emploi – en Allemagne, cela s'appelle autrement – qui communique et qui a des listes des Français d'Allemagne inscrits de l'autre côté, etc. Donc, au niveau de l'Europe, c'est possible. Je ne parle que pour l'Europe.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Karim DENDÈNE.

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

En qualité de membre de la commission des lois, ce que j'ai retenu sur ce point, c'est qu'en fait la qualité de demandeur d'emploi donne lieu à un versement d'indemnité. Or, lorsque l'on réside à l'étranger, il est impossible de percevoir des indemnités.

Monsieur le Président

Non, mais c'est autre chose. Cela, c'est le principe de territorialité. Ce sera justement la remarque que je voulais faire tout à l'heure. Mais Monsieur Jérémy MICHEL avait demandé la parole. Il y a aussi une remarque sur la fraude des allocataires qui, bafouant le principe de territorialité, continuent à percevoir leurs allocations alors qu'ils sont à l'étranger. Cette situation avait fait l'objet d'une résolution il doit y avoir à peu près 12-13 ans, ou même un peu plus, parce que des études ont montré qu'un Français de l'étranger qui perd son travail, l'endroit où il a le plus de chances de retrouver son travail, c'est dans le pays où il a résidé parce que c'est là qu'il a son tissu relationnel, etc. Je ne veux pas être méchant avec Pôle emploi, mais jusqu'à maintenant Pôle emploi n'a jamais fait preuve d'une réelle efficacité pour placer quelqu'un en Côte d'Ivoire, au Vietnam, Dieu sait où dans le monde. Leurs systèmes ne sont pas très, très opérationnels en ce qui concerne les Français de l'étranger. À l'époque, nous avons demandé, en fonction de ces constatations, s'il ne serait pas possible que pendant un laps de temps déterminé un Français résidant qui bénéficiait des droits au chômage puisse bénéficier de ces droits au chômage, parce qu'il faut bien qu'il puisse vivre, dans son pays de résidence avec un pointage qui serait fait dans les consulats. Je ne me tourne pas vers l'administration, parce que comme l'administration veut se concentrer sur son corps de métier, je ne suis pas sûr que devenir des supplétifs de Pôle emploi soit dans leurs objectifs. Je fais les questions et les réponses. Je suis mûr pour être dans l'administration. Mais je pense que c'est peut-être un sujet, malgré tout, sur lequel on pourrait réfléchir. Au moment où, par exemple, des compétences de Business France vont être transférées aux Chambres de commerce, pourquoi ne pas imaginer que l'on pourrait avoir ce genre de situations ? Je laisse cela à votre sagacité.

Concernant les non-droits des Français de l'étranger à Pôle emploi, nos rapports sont quand même lus par un certain nombre de personnes. Peut-être qu'il faudrait que ce soit assez clair pour ne pas induire des personnes en erreur.

Monsieur François BOUCHER

Merci de ces remarques très justes.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

Je suis un petit peu surpris de la dernière remarque de notre collègue BOUCHER sur l'avis de Madame GENETET quant aux élections. Cela me paraît un petit peu curieux. J'imagine qu'il a des informations privilégiées, bien entendu, mais est-ce que la majorité souhaite supprimer la représentation non parlementaire des Français de l'étranger si les élections ne sont pas satisfaisantes ou souhaite-t-elle même abolir les élections ? La rédaction est très ambiguë.

Monsieur François BOUCHER

Elle n'est pas allée jusque-là, mais elle a fait planer un doute en nous disant qu'elle en avait parlé même au plus haut niveau, donc avec le Président, et que le Président est sensible au fait que le taux de participation est très bas. C'est ce qu'elle nous a dit. C'est tout. J'ai voulu le transmettre parce que cela me paraît être un point qui doit nous interpeler.

Monsieur le Président

Je crois que Monsieur PITON veut intervenir sur ce point et après, je te passe la parole, Jérémy.

Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Merci, Monsieur le Président.

Je pense que nous avons, avec mon collègue BOUCHER, une très, très légère différence en la matière, ayant assisté évidemment comme lui au sein de la commission à l'audition de Madame GENETET. Madame GENETET n'a jamais dit une chose pareille. Non, non, non, non, elle n'a jamais dit une chose pareille. Elle a simplement décrit la situation que nous connaissons tous et à aucun moment elle n'a émis une quelconque réserve. Étant présent, je le certifie. Je crois, mon cher François, que là-dessus, nous avons eu des oreilles légèrement divergentes.

Monsieur le Président

De toute façon, une chose est sûre, c'est que si nous voulons jouir d'une certaine reconnaissance, entre guillemets, je ne parle pas de reconnaissance monétaire, reconnaissance de nos actions, etc., il vaudrait mieux que les taux de participation soient les plus élevés possible. Mais ceci n'implique pas nécessairement qu'on nous menace de nous supprimer. En plus, il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui aide les Français de l'étranger dans divers domaines. Donc, on nous gardera.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jérémy MICHEL.

Monsieur Jérémy MICHEL, conseiller élu de la circonscription « Benelux »

Merci, Monsieur le Président.

Une intervention un peu plus légère par rapport à ce débat de fond. Vous aviez indiqué le réseau EURES, qui est un excellent réseau, pas assez connu. La seule chose, et comme Marc l'a dit, nos résolutions sont lues, vous avez indiqué qu'on pouvait contacter les conseillers

| EUREST.

Or, EUREST, de mémoire, c'est de la restauration. Je sais qu'il faut parfois traverser la rue pour...

Monsieur François BOUCHER

Oui, il y a une erreur de frappe. Il y a effectivement une erreur de frappe que j'ai vue tout à l'heure.

Monsieur Jérémy MICHEL

Ou c'est un sponsoring qui s'est...

Monsieur François BOUCHER

Non, vous avez raison. Vous avez raison. Il faut le corriger.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Merci, Monsieur le Président.

Juste une observation pour revenir un instant sur le débat que nous avons commencé à avoir lundi dernier. Certes, nous sommes tous favorables à une augmentation de la participation et nous souhaitons que l'administration nous aide à obtenir cette meilleure participation avec au minimum le même nombre de bureaux de vote physiques que ceux qui existaient lors de l'élection de 2014. Ce n'est qu'à cette condition que les taux de participation seront comparables.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Je suppose qu'une commission doit bien avoir fait une résolution quand même sur ce sujet.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Jeanne DUBARD.

Madame Jeanne DUBARD

Sur ce point, je l'ai mentionné rapidement, mais je peux donner un peu plus de détails, nous avons eu une audition avec Madame HAGUENAUER, la directrice de la DFAE. On a bien évidemment soulevé ce point. La réponse qui nous a été faite est que le nombre de bureaux de vote est décidé en fonction de la participation à l'élection précédente. Bien évidemment, comme l'élection précédente des conseillers consulaires n'a pas joui d'une très, très forte participation, il serait quand même tenu compte du fait qu'on ne va pas trop rétrécir les bureaux de vote. Bien évidemment, la mise en place du vote Internet sera prise en compte aussi. S'il y avait le vote par Internet, effectivement, il y aurait peut-être une diminution. S'il n'y avait pas de vote par Internet, il y aurait une réflexion en tout cas sur un meilleur maillage des bureaux de vote. Voilà la réponse qui nous avait été faite.

Monsieur le Président

Il a été signalé à Madame HAGUENAUER aussi que dans certains pays chers par exemple à notre collègue FRASLIN, les endroits où les bureaux de vote allaient être supprimés étaient des endroits où l'accessibilité Internet était faible et que seuls 20 % des électeurs avaient des adresses Internet. Donc, cela compliquait un peu les choses.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Daniel CHAOUI.

Monsieur Jean-Daniel CHAOUI, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Je veux attirer l'attention sur ce point parce que cela me semble politiquement une orientation qui est très défavorable au mandat de conseiller consulaire et à l'AFE que de diminuer de façon drastique – puisque pour Madagascar, on parle de 9 à 5 ouvertures de centres de vote – le nombre de centres de vote à l'occasion de l'élection des conseillers consulaires. Ce qu'il y aurait eu à faire – cela aurait été politiquement plus habile – cela aurait été de le faire à l'occasion des élections européennes qui passionnaient beaucoup moins les électeurs à Madagascar. Mais le faire à l'occasion de ces élections, c'est donner aux électeurs, quels qu'ils soient, qu'on le veuille ou non, l'idée que c'est à cette élection qu'on diminue comme jamais le nombre de centres de vote et donc que cette élection est mineure, qu'elle n'est pas importante et que notre mandat est un mandat mineur. Donc, je crois que c'est un mauvais signe, une mauvaise décision que de le faire à cette occasion.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Pas d'autres questions sur ce point ? Si.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Merci, Monsieur le Président.

Elle sera moins longue que prévu, parce que mon camarade Jean-Daniel CHAOUI a déjà exprimé certaines des idées que je voulais exprimer. Il faut effectivement qu'on s'entende déjà sur les termes. On parle de réduction des centres de vote et non pas des bureaux de vote. Il peut y avoir le même nombre de bureaux de vote dans une circonscription, s'ils sont tous localisés dans la même ville, cela ne va pas forcément aider nos concitoyens éloignés du centre de vote à pouvoir voter. Or, ce dont on s'aperçoit, là, c'est une réduction préparée du nombre de centres de vote, pas forcément du nombre de bureaux de vote. Nous, on réclame qu'il y ait un nombre de centres de vote au moins égal à la dernière élection consulaire.

Je rappellerai par ailleurs qu'à mon avis la réponse qui a été faite par l'administration sur le taux de participation ne peut être satisfaisante. Si on prend ce seul critère, je rappellerai qu'en 2014 le taux de participation était plus élevé qu'à la législative de 2017. Est-ce que pour autant on va réduire le nombre de centres de vote pour l'élection législative de 2022 ? Je ne crois pas. Les conseillers consulaires, jusqu'à preuve du contraire, sont mieux élus que les députés. Justement, sur ce dernier point, il y avait également le vote Internet déjà en 2014. Donc, on ne peut pas nous répondre qu'en fonction du vote Internet ou pas, on va évaluer la pertinence du maintien de certains centres de vote. En 2014 il y avait le vote Internet, en 2014 il y avait un certain nombre de centres de vote et la participation était plus haute que pour les législatives de 2017. J'ai peut-être un point de désaccord, alors ce n'est peut-être pas le cas sur Madagascar, mais au global la participation sur les dernières élections européennes des Français de l'étranger était à la hausse. Il y avait aussi plus de participation, je crois, que pour les législatives dans certains endroits. Donc, il faut manier ceci avec précaution.

Après, je pense que l'Assemblée devrait réclamer un effort budgétaire sur ces questions. Sur le PLF, on s'aperçoit que le budget élections est en baisse, je crois, de 1,7 %, avec un budget pour le vote électronique qui est constant puisque l'appel d'offres ayant été fait il y a un certain nombre d'années, le budget sur le vote électronique ne va pas baisser. Donc, si on laisse le budget en l'état, cela se traduira forcément par une diminution des centres de vote, ce qui n'est pas acceptable.

Merci beaucoup.
(*Applaudissements*).

Monsieur le Président

Merci.

Est-ce que l'administration souhaite s'exprimer sur ce point ? Non ? Il y a débat.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA, Sous-directrice de l'administration des Français

Sur la question des sites de vote et de bureaux de vote, vous le savez, l'exercice est en cours. Nos postes ont jusqu'au 15 octobre pour nous remonter leurs propositions. Ces propositions sont soumises à l'avis des membres des commissions de contrôle territorialement compétentes. Nous, c'est un exercice qu'on fera ensuite. Pour ceux d'entre vous qui siègent dans les commissions de contrôle, on aura vos remarques et vos arguments. On se prononcera une fois qu'on aura toutes les propositions rassemblées à Paris.

En ce qui concerne la baisse dans le PLF 2020 des élections, on ne peut pas comparer avec les européennes parce que déjà pour les consulaires la propagande est dématérialisée, donc on n'a pas ce coût qui était très important en 2019. La comparaison, on ne peut vraiment pas la faire. Ce qui peut être utile pour nous, c'est d'avoir des crédits pour faire des tournées consulaires pour aller recueillir des procurations. Cela, c'est utile, mais ce n'est pas sur le programme 151. Cela ne l'est plus. C'est sur le programme de fonctionnement général du ministère, le programme 105. La comparaison, je peux la comprendre, mais elle n'est pas pertinente. Donc, sur le dispositif des bureaux de vote, on attend d'avoir l'intégralité pour faire l'exercice. Comme cela a été dit par la présidente de la commission des lois, nous aviserons. Si jamais la solution de vote n'était pas homologuée, nous aviserions début 2020 pour revoir notre copie sur le maillage des sites de vote et des bureaux de vote.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Merci, Monsieur le Président, de me redonner la parole sur ce point.

À propos du rôle des commissions de contrôle qui doivent donner un avis sur le dispositif proposé par le poste, nous entendons maintenant cette information. Pour ma part, je l'ai entendue hier pour la première fois. Nous avons eu une réunion de concertation, mon collègue Jean-Daniel CHAOUÏ et moi-même, avec notre consul général et son adjoint au cours d'un déjeuner il y a deux semaines environ. Nous n'avons pas été informés que la commission de contrôle devait donner un avis sur ce sujet. Donc, je souhaite qu'on examine la diffusion de l'information qui a été donnée aux présidents de commissions de contrôle qui sont les vice-présidents des conseils consulaires, et le délai normal de convocation de la commission pour qu'elle puisse se réunir et donner un avis dans le respect du calendrier que vous venez d'indiquer.

Monsieur le Président

Merci. Il me semble quand même que l'information a dû circuler puisque, de mémoire, il y a quelqu'un qui a posé une question écrite ou orale – je me demande même si ce n'est pas moi – demandant que ces compétences de la commission de contrôle soient étendues aux conseils consulaires. Cela a été posé. Je ne sais pas quelle a été la réponse, mais cette information a quand même circulé.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

En réponse à Monsieur FRASLIN, les commissions de contrôle ne sont pas obligées de se réunir physiquement pour donner leur avis sur le maillage des bureaux de vote. Nous, on l'a fait tout simplement par téléphone et cela va également puisque chaque membre a été interrogé. Donc, on n'a pas besoin de se réunir formellement.

Monsieur le Président

Merci pour cette précision.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Jeanne DUBARD.

Madame Jeanne DUBARD

Merci, Monsieur le Président.

Je passe la parole à Radya RAHAL sur le répertoire électoral unique.

Madame Radya RAHAL, vice-Présidente de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Monsieur le Président, Madame la Présidente, je vous remercie.

Je me suis attelée à parler du répertoire électoral unique suite à une défaillance d'un des membres de la commission, malheureusement.

Lors de cette audition, nous avons reçu Madame LATOUR du MEAE et Monsieur BOUAOUICHE du ministère de l'Intérieur.

Les éléments mis en exergue par les deux parties. Le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription auparavant qui était fixée au 31 décembre. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la date limite d'inscription pour un scrutin donné est fixée dans le cadre général – c'est très technique, je le sais bien, mais nous devons le savoir – au 6^e vendredi précédant ce scrutin. Ce délai est destiné à permettre l'instruction d'éventuels recours en matière électorale sur la décision d'inscription. Toutefois, j'ai soulevé lors de ces auditions le problème du nomadisme électoral, point épineux qui aura des réponses par la DFAE.

La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales, notamment pour les Français établis à l'étranger, elle supprime la possibilité d'être inscrit simultanément sur la liste communale et sur une liste consulaire. Mais pour certaines élections, dont les municipales prochainement, il sera possible de faire du nomadisme électoral à cause des dates.

Pour les services communaux et consulaires, la loi n° 2016-1048 introduit plusieurs changements importants. Les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année. La décision d'inscription ou la radiation pour perte d'attache communale ou consulaire est faite par l'autorité consulaire ou le maire avec contrôle a posteriori par une commission de contrôle. L'Insee applique directement dans le répertoire électoral unique les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française en les rattachant au consulat ou à la commune. Les nouvelles modalités d'instruction des demandes d'inscription ainsi que la prise en compte automatique des mouvements d'office sont effectives depuis le 1^{er} janvier 2019. Les listes électorales issues du répertoire électoral unique sont en vigueur pour les scrutins intervenus depuis le 17 mars.

La mise à jour du répertoire électoral unique se fait en collaboration avec le MEAE et les autorités consulaires. Le répertoire est aussi mis à jour d'une façon continue. Cela, c'est l'avantage. C'est un système de gestion entièrement automatisé. Les informations relatives aux listes électorales consulaires sont échangées à travers un système d'information centralisé, géré par le MEAE qui transmet quant à lui au REU les inscriptions sur les listes électorales qui ont été validées par la commission de contrôle, les radiations des listes électorales pour perte d'attache dûment constatée par la commission de contrôle, les radiations volontaires demandées par les électeurs inscrits sur d'autres listes. Par ailleurs, l'Insee met à jour le répertoire à partir des informations qu'il reçoit d'autres administrations. Il procède à l'inscription d'office des jeunes qui vont atteindre leur majorité, des personnes majeures qui viennent d'acquérir la nationalité française.

Pour faire court et pour vous laisser le temps de me poser quelques questions, la commission de contrôle s'assure avant chaque scrutin de la régularité de la liste électorale. Elle peut, au plus tard le 20^e jour avant le scrutin, réformer les décisions de la commission de contrôle ou procéder à l'inscription d'un électeur omis ou à la radiation d'un électeur indûment inscrit – chose très importante, comme vous le savez. La liste électorale ainsi constituée est rendue publique le lendemain de la réunion de la commission de contrôle.

En conclusion, le système de gestion du répertoire électoral unique permet l'arrêté et l'extraction des listes électorales qui est une image du répertoire à une image donnée dans le temps.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Nous aussi.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Merci.

Tout ce qui a été énoncé, c'est donc la nouvelle loi organique 76-97 avec le décret plus les deux arrêtés sur lesquels d'ailleurs l'Assemblée a déjà donné des avis.

Je voulais ajouter une chose : il n'est plus possible de demander sa radiation soi-même. On est radié d'office selon les différentes techniques.

Madame Radya RAHAL

C'est ce que j'ai dit.

Madame Martine SCHOEPPNER

Par contre, je voudrais faire une remarque, elle s'adresse un petit peu à l'administration, c'est que le répertoire électoral unique en France, dans les mairies, les membres des commissions de contrôle ont eu une formation qui a été faite par le CNFPT – ce sont tous les documents de l'équipe ÉLIRE. Je trouve que cela aurait été une bonne idée que nous, nous en profitions également et en particulier les membres des commissions de contrôle. Parce que les premières commissions de contrôle, les règles n'ont pas forcément été respectées partout. Je parle ne serait-ce que de la mienne commission de contrôle. Donc, les vice-présidents qui étaient présidents des commissions de contrôle ne savaient même pas réellement ce qu'ils avaient à faire. Dans ma commission de contrôle, c'est quelqu'un du consulat qui lui disait au téléphone, puisqu'il n'était même pas présent : « Maintenant, il faut faire cela. Maintenant, il faut dire cela », etc. Cette formation ÉLIRE est quand même très, très bien faite. Cela donne d'abord une information, etc., et surtout quand on voit à la fin « *ont accès au REU les membres de la commission de contrôle pour le champ concerné* ». Évidemment, pas pour faire des radiations. Je pense que ce serait quelque chose à faire, à mettre en place, ou à donner accès. C'est sur Internet. J'engage tout le monde à aller voir la formation, elle est très bien faite.

Monsieur le Président

Et à l'occasion, tu nous donneras le lien pour que nul ne l'ignore.

Madame Martine SCHOEPPNER

Une autre toute petite précision, puisque vous en avez parlé, faire des contrôles sur les LEC de plusieurs dizaines de milliers de personnes, quand on reçoit la LEC la veille ou deux jours avant dans un format inutilisable... Je pense que vous avez eu les remontées, mais je pense qu'on peut le redire. C'est nécessaire.

Madame Radya RAHAL

Le jour même pour certaines circonscriptions.

Monsieur le Président

On peut toujours redire les choses. Cela ne lasse pas ceux qui les disent à défaut de laisser ceux qui les entendent.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Jeanne DUBARD.

Madame Jeanne DUBARD

Merci.

Monsieur le Président, nous en avons terminé avec la description de nos travaux. Néanmoins, nous avons une déclaration concernant le fonctionnement de notre Assemblée.

À ce titre, nous voulons remercier le secrétariat général pour sa précieuse assistance. Toutefois, nous regrettons certaines difficultés rencontrées dans le choix des personnalités à auditionner. Donc, nous voulons rappeler que notre Assemblée d'élus est souveraine et a donc toute liberté dans le choix des thématiques à traiter et des personnalités à auditionner par les commissions.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Très bien. Merci.

À la demande générale de Madame Régine PRATO, vous avez quatre minutes de répit pour boire un café. Je vous remercie d'être raisonnables et de revenir dans la salle pour la présentation de son rapport. Merci beaucoup.

**PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE LA SECURITE
ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO, Présidente de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

Madame Régine PRATO, Présidente de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Monsieur le Président, les vice-Présidents,

Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs des Français de l'étranger,

Mesdames et Messieurs les élus consulaires,

La commission sécurité s'est penchée sur des sujets sensibles (défense européenne et cybersécurité), mais aussi sur un sujet légitime : la couverture sécurité d'urgence pour les plus démunis, puisque portant sur la sécurité humaine telle que le définissent les Nations Unies en 1994 qui incluent la Sécurité sociale, le développement humain et l'environnement au concept de sécurité.

Pour cela, nous avons demandé aux assureurs nationaux et internationaux et à des intervenants extérieurs de participer à nos auditions pour échanger, débattre et relayer les idées et rapports évoqués en commissions.

Nous avons auditionné le Centre de crise, Business France, le président de la commission sociale, le président de la CFE qui ont donc débattu avec nous lors de cette session pour croiser les informations et essayer d'aller plus loin et plus haut ensemble.

Il faudrait peut-être commencer par le rapport sur la défense de l'Union européenne. Notre Rapporteur est Catya MARTIN.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Catya MARTIN, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

Madame Catya MARTIN, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Merci.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens a auditionné les sénateurs Hélène CONWAY-MOURET et Ronan LE GLEUT suite à leur rapport sur la défense de l'Union européenne.

Ils ont travaillé six mois sur le sujet de la défense européenne, effectuant des déplacements dans sept capitales européennes et multipliant les rencontres avec, notamment, des parlementaires de ces pays. Plus de 100 heures d'auditions avec des experts, des militaires, des journalistes. Tout cela aura permis la rédaction de ce rapport assez complet.

« Notre volonté a été d'emblée de mettre de côté les grands concepts pour voir dans quelle direction, concrètement, l'Europe pouvait avancer collectivement dans le domaine de la défense », ont tenu à préciser les intervenants. La question centrale est de voir comment avancer ensemble, sachant que chaque pays a une analyse et une histoire différentes.

Le travail sur l'état des lieux de l'existant a d'abord été nécessaire.

Il a été fait un premier constat. D'abord, il existe un foisonnement d'initiatives dans de multiples cadres avec l'OTAN, l'Union européenne, les accords bilatéraux, multilatéraux. Ils ont découvert avec ce rapport de nombreux dispositifs, mais aussi des réussites assez méconnues du grand public.

Pour les sénateurs CONWAY-MOURET et LE GLEUT, la France se doit d'être pragmatique et se préoccuper davantage de la façon dont les autres Européens perçoivent les enjeux et souhaitent y répondre, tout en expliquant bien sûr ses propres schémas de pensée.

Un autre constat : les différents échanges, notamment avec les Britanniques, ont mis en évidence une prise de conscience de la nécessité de continuer les échanges d'information notamment sur les questions de terrorisme, et ce, quel que soit le résultat sur la question du Brexit.

Enfin, il y a toujours une frange de la population – tout le monde était assez surpris de ce contact – européenne qui ne perçoit pas de menaces. Or, comme l'ont signalé les sénateurs, pour parler de défense européenne, il faut évoquer les menaces. Cela, c'était un constat assez surprenant.

Ensuite, ce rapport met en avant le fait, qu'il faut effectivement dépasser deux faux débats :

Opposition souvent faite entre l'Union européenne et l'OTAN. On doit choisir entre soit l'un, soit l'autre. La France se pose souvent cette question et c'est une question que l'on ne retrouve pas vraisemblablement chez nos partenaires européens.

Ce qui était intéressant pour nous dans cette discussion à apprendre, c'est que la défense de l'Europe aujourd'hui est assurée essentiellement par les États-Unis, qui représentent à eux seuls les deux tiers des dépenses militaires totales des pays de l'OTAN et consacrent notamment 36 milliards de dollars à la défense de l'Europe, soit un ordre de grandeur équivalent à peu près au budget de défense de la France.

Ensuite, le coût des investissements que devraient réaliser les pays de l'OTAN pour pouvoir assurer leur défense collective, dans l'hypothèse d'un retrait américain, a été évalué à environ 300 milliards de dollars.

Tous les partenaires sont conscients de ce que l'on appelle le pivot asiatique, c'est-à-dire que les États-Unis regardent de l'autre côté aujourd'hui. Ils ont assuré un leadership pendant un siècle et, maintenant, avec l'échiquier chinois, le centre du monde devient l'Océan pacifique et non plus l'Atlantique. Personne ne nie cette évolution y compris dans les pays les plus atlantistes.

Autre faux débat : opposer la menace « est » à la menace « sud ».

L'Europe dans son ensemble est confrontée à une nouvelle menace venant de l'est. On l'a vu avec la guerre de Géorgie, l'annexion de la Crimée ou encore les actions au Donbass. Analyse et menace différentes selon que l'on est sur la côte sud ou nord, bien évidemment.

Pour reprendre leurs propos : *« Dans le même temps, la faiblesse de certains États du sud, au Moyen-Orient et en Afrique, favorise la prolifération des groupes armés en tous genres et la multiplication des trafics, y compris d'êtres humains, aux portes de l'Europe. L'organisation pérenne d'une menace terroriste djihadiste, ainsi que des mouvements migratoires aux causes multiples et qui ont vocation à s'accroître avec le changement climatique, favorisent en outre la montée du populisme. C'est un second facteur de fragilisation de nos démocraties »*, expliquent-ils.

Ces menaces doivent avant tout être analysées ensemble. Les signes de solidarité à l'égard de nos partenaires de l'est de l'Europe, notamment à travers la présence avancée renforcée de l'OTAN, ont grandement aidé à l'analyse.

En conclusion, *« toutes les propositions faites dans ce rapport visent à faciliter le dialogue, les rapprochements pour prolonger et approfondir la logique pragmatique actuellement à l'œuvre, en tenant compte de l'existant et en s'efforçant d'éviter les incompréhensions inutiles qui nous font perdre un temps précieux »*. Cela, c'est la conclusion de Monsieur LE GLEUT et de Madame CONWAY-MOURET.

Vous avez le lien, <https://www.senat.fr/notice-rapport/2018/r18-626-notice.html>, qui doit être affiché et qu'on peut vous transmettre, vers le site du Sénat qui vous permet de télécharger l'intégralité du rapport qui est effectivement une avancée et une discussion assez ouverte. On apprend beaucoup de choses sur nos pays. Je pense que les centaines d'heures d'auditions ont été assez bénéfiques et nous ouvrent des horizons en termes d'informations qui sont intéressants. Je vous invite vraiment à le lire même si ce n'est pas forcément un sujet pour les uns ou pour les autres de prédilection, mais c'est très, très important, quel que soit l'endroit dans le monde où on est installé.

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président

Merci.

À ce stade, avez-vous des questions ou des remarques ? Il n'y en a point. Donc, nous continuons avec la suite de votre compte rendu, Madame la Présidente.

Madame Régine PRATO

Merci, Monsieur le Président.

C'est un rapport sur une assurance d'urgence.

Si l'on considère les responsabilités et les devoirs d'un élu, il paraît légitime que le droit de nos compatriotes les plus démunis dans nos circonscriptions soit une réflexion primordiale, surtout lorsqu'il s'agit de couverture sociale et donc sécuritaire.

Pour ce faire, nous avons donc auditionné plusieurs assureurs nationaux et internationaux, dont nous tairons les noms, et à qui nous avons demandé de nous faire des propositions pour une couverture médicale d'urgence, donc sans « bobologie », (grippe, gastro ou autre chose), mais pour des pathologies graves : cancers, accidents, hospitalisations, rapatriements.

Nous avons appris que certains opèrent déjà avec une carte internationale au tiers payant qui est identique à la carte vitale. D'autres utilisent une application téléphonique gratuite (ayant reçu même un prix d'excellence) en 17 langues pour permettre une géolocalisation, une prise en charge avec un suivi du sinistre et remboursements rapides en ligne. Il y a des assureurs qui font du social, d'autres non. Certains ont des couvertures permettant un remboursement en 48 heures au premier euro dépensé, d'autres prendront cinq jours et d'autres plus. Certaines compagnies d'assurances ont des agents (4 000 collaborateurs), prestataires et plateformes de 800 000 prestataires médicaux sur les cinq continents.

D'un pays à l'autre, le prix de la santé passe du simple au triple très facilement. Les soins ne sont donc pas toujours fiables et sont quelquefois démultipliés pour présenter une surfacturation aux assureurs qui renégocieront eux-mêmes le prix des prestations. De plus, « l'inflation médicale est bien souvent supérieure à l'inflation nationale du pays ».

L'assureur est là pour protéger le client, négocier pour lui et le rembourser suivant le compte en banque donné.

Pour faire baisser les prix, toutes sortes de techniques sont bonnes. Les compagnies d'assurances sont des techniciens d'offres et proposent un système de franchises, d'autres un modèle collectif (groupe de 1 500 adhérents au moins), d'autres un tableau de prestations aux choix modulables, présenter une association souscriptrice à l'assureur pour couvrir des demandes spécifiques.

Nos consulats se plaignent d'avoir de plus en plus de malades sans assurance. Il faut tenir compte de la baisse des effectifs dans nos consulats qui ralentissent les démarches pour nos compatriotes puisqu'il s'agit de répondre à des urgences, d'ouvrir des dossiers, de chercher les familles et des fonds pour des Français en détresse médicale. Les rapatriements organisés par la DFAE sont rares et avec remboursement total ou partiel par la famille du patient. France Horizon, toujours une aide administrative, peut accueillir une certaine catégorie de gens avec des critères bien précis. Les associations locales, les entrepreneurs, les élus peuvent être sollicités pour participer aux frais. Il serait grand temps de trouver une solution adaptée aux demandes des plus démunis en leur proposant de cotiser à une assurance d'urgence.

Nous allons devoir travailler en intersession puisque, pour la plupart des assureurs, la demande ne peut être chiffrée cette semaine. Néanmoins, l'un d'entre eux, habitué à travailler avec des entreprises françaises connues à l'étranger, a pu nous faire cette proposition que vous devez voir sur les écrans, qui concerne l'Afrique, l'Amérique du Sud et l'Asie du Sud-est/Océanie. Évidemment, tout n'y est pas. C'est vraiment très succinct. Il n'y a pas beaucoup de détails. Tout cela, nous, on ne sait pas faire. Ce n'est pas notre métier. Donc, si la CFE, qui est là, peut s'en emparer, cela nous arrangerait, voir un petit peu si c'est plausible pour le proposer à des gens qui en ont besoin.

En France, les étrangers bénéficient de l'AME pour des raisons sécuritaires et sanitaires. Les Français de l'étranger n'ont pas de fonds de secours et sont donc dépourvus de ce droit fondamental. Cette situation nous semble donc inique. L'année dernière, nous avons présenté une PPL pour un fonds d'aide d'urgence qui est restée lettre morte. Le sénateur Ronan LE GLEUT se propose de la relancer. Qui ne tente rien n'a rien et la CFE nous a dit qu'ils réfléchissaient également à la création d'un fonds d'urgence.

Nous reviendrons vers vous avec un tableau complet qui pourra être exploité et utilisé par qui le voudra pour servir au mieux et au plus vite nos compatriotes les plus fragiles à l'étranger.

Merci de votre soutien.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Madame la Présidente.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Merci, Monsieur le Président.

Ma prise de parole dépassera peut-être le cadre de mon seul groupe Français du monde écologie, solidarité. Je crois que nous avons été beaucoup dans l'Assemblée cette semaine à être assez interloqués – et je pèse mes mots – par le programme de la commission sécurité. Nous nous interrogeons, en effet, sur le bien-fondé de ce qui ressemble à une étude de marché auprès des assureurs. Est-ce vraiment le rôle de notre Assemblée ? On s'interroge.

On se pose des questions également sur le travail des dernières sessions de la commission de sécurité. Je rappellerai qu'en octobre 2014, lors de notre première session, nous avons passé quasiment une matinée à déterminer le champ de compétences des différentes commissions et on avait eu un gros débat qui avait duré très longtemps. C'était ma première session, donc c'était assez pittoresque et folklorique de devoir débattre pendant des heures et des heures avec Alain-Pierre et Damien à l'époque pour savoir quelle commission nous allions proposer à la création. Il y avait une hésitation entre créer la commission de sécurité et partager en deux la commission enseignement qui avait un champ de compétences très élargi et qui avait du mal à traiter certains de ses sujets.

Aujourd'hui, on a une commission de sécurité qui a passé 80 % de sa semaine à traiter d'un dossier qui aurait pu, à la limite, être traité par les affaires sociales. On a une commission de sécurité – ce matin, du coup, je suis allé faire une étude sur ce qui avait été fait par la commission de sécurité ces dernières sessions – qui, les trois dernières sessions, n'a pas présenté de résolution, qui, sur l'ensemble de notre mandat a présenté, je crois, 16 résolutions, donc à peu près une résolution par session, qui souvent sont des reprises de résolutions. On a une interrogation pour nos successeurs : est-ce qu'il faudra maintenir cette commission ? Est-ce qu'il faudra redéfinir son champ de compétences ? J'ai été très surpris par la définition que vous nous avez donnée, Madame la Présidente, en début de présentation, parce que visiblement on fait appel à l'ONU pour essayer de déterminer nos champs de compétences. Si la sécurité humaine, ce doit être le développement humain, l'environnement et l'assurance, je suppose que vous allez récupérer une partie des compétences des affaires sociales, une partie des compétences de la commission commerce extérieur et on va pouvoir effectivement libérer une commission pour partager la commission enseignement en deux et avoir une vraie commission francophonie et affaires culturelles.

Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Merci.

Je voudrais quand même rappeler... Mehdi, je ne remets pas en cause ton analyse, mais on ne peut pas en faire supporter la responsabilité à Madame PRATO – je tiens à le préciser – qui vient juste de prendre la présidence de cette commission. Il n'y avait pas que le partage de la commission de l'enseignement en deux morceaux. On avait aussi pensé à ne pas regrouper la commission finances et commerce extérieur et en faire deux commissions distinctes. Mais enfin, ceci est un débat qui sera amené en octobre prochain avec nos successeurs et ceux d'entre nous qui seront éventuellement sur ces rangs.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Oui, simplement pour dire que la commission a fait un travail que j'estime tout à fait utile sur les Français non prévoyants à qui il arrive tout de suite une situation d'urgence. Il existe en France des filets sociaux, mais encore faudrait-il que ces personnes puissent revenir en France pour être éventuellement dans les filets de l'AME au cas par cas. Donc, on va continuer à travailler avec Régine PRATO sur ce dossier. Je trouve que c'est très utile et que vous avez indiqué des avancées sur lesquelles on va pouvoir travailler conjointement. Je vois tout à fait en termes de sécurité de nos compatriotes individuels matière à travailler pour la commission de la sécurité.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais mettre un bémol pour l'AME. Il faut savoir que les Français résidant à l'étranger, dans des cas bien spécifiques et avec des conditions, peuvent prétendre à l'AME dans le cadre d'un départ en France pour des raisons sanitaires. Je pourrais te donner plus de détails, mais il y a tout un processus à suivre avec une demande au poste pour la personne.

Madame Régine PRATO

C'est très rare.

Madame Radya RAHAL

Cela existe. Les postes d'Alger, d'Oran et d'Annaba le mettent en place.

Merci.

Monsieur le Président

D'autres remarques ou questions sur cette partie ?

Madame la Présidente, vous voulez bien continuer, s'il vous plaît ?

Madame Régine PRATO

La prise en charge spécifique des risques terroristes. C'est Monsieur Jean-François BERTE.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-François BERTE, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

Monsieur Jean-François BERTE, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Il ne s'agit pas seulement des risques terroristes, mais aussi des risques de catastrophes au sens large. J'aurai donc deux rapports assez brefs à vous présenter.

Votre commission a souhaité faire le point sur l'évolution des crises issues des catastrophes naturelles et humaines, et sur les réponses qui y sont apportées.

Le groupe international SOS, partenaire du MEAE, mais aussi fournisseur du ministère de la Défense américain, qui est par ailleurs doté d'un très gros réseau à l'étranger, nous a transmis sa vision de la situation.

Cette société, fondée en Indonésie en 1985 par deux Français, est aujourd'hui forte d'un effectif de 11 000 personnes implantées dans 90 pays par croissance interne et externe.

Son cœur de métier est l'assurance médicale et toutes les autres formes d'assistance nécessaires sur le terrain après la survenance d'évènements majeurs.

À ses origines, la réponse apportée est de type réactif et consiste essentiellement à fournir des moyens logistiques pour assister, évacuer ou rapatrier des personnes victimes d'une catastrophe naturelle ou humaine. Son champ d'action est d'abord orienté sur le secteur pétrolière, puis s'étend à tous types de sociétés industrielles et commerciales, pour finalement déboucher sur des contrats avec des institutions gouvernementales, des écoles ou des universités.

De réactive, la réponse aux besoins exprimés est devenue préventive. Il faut d'abord informer, avertir, puis protéger.

Les raisons d'un partenariat avec le MEAE : la réduction de la présence physique du réseau diplomatique et consulaire réduit la capacité de réponse sur le terrain à un moment où le niveau d'exposition aux risques s'aggrave, même si par ailleurs le Centre de crise et de soutien peut apporter un réel soulagement aux entreprises en pilotant des opérations de secours et d'assistance depuis Paris.

L'exposition croissante aux risques trouve sa source et produit des effets cumulatifs en raison des facteurs suivants :

- La dégradation climatique ;
- La multiplication des voyages professionnels et personnels ;
- Les conditions moins favorables d'expatriation pour certains collectifs.

Le groupe International SOS a ainsi été conduit dans les 12 derniers mois à organiser 14 déploiements à l'étranger, dont huit ont été d'origine climatique, la deuxième cause de déploiement étant, elle, liée au terrorisme comme on a vu avec

l'exemple du Sri Lanka, et enfin la troisième activité est le rapatriement de corps de victimes décédées dans quelques types d'évènements que ce soit.

Finalement, nos interlocuteurs ont attiré notre attention sur la situation particulière des étudiants Erasmus qui partent à l'étranger sans être informés des risques qu'ils peuvent encourir et ils ont donc suggéré de créer une sorte de passeport annexe qui serait délivré après une brève séance d'information ou de formation.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »

Juste une petite remarque.

Je ne sais pas si on peut faire une modification sur le rapport. Je suis un peu choqué par le terme

| Dégradation climatique

Pour moi, ce n'est pas vraiment une dégradation, c'est vraiment un changement. Il y a quand même une nuance sémantique très importante. D'ailleurs, les chiffres le prouvent. 8 des opérations, c'était justement sur cette thématique-là. Donc, si on veut vraiment insister sur ce fait-là,

| Dégradation

minore un peu les conséquences qui vont nous arriver.

Merci.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Merci, Monsieur le Président.

Cela ne vous a pas échappé qu'en Indonésie il y a un certain nombre de problèmes, notamment tremblements de terre et autres. On a un tremblement de terre à peu près toutes les semaines. Le gouvernement français a financé un centre de crise à Bali, justement pour essayer de savoir et d'informer l'ensemble de nos compatriotes, les gens qui habitent d'abord, les 3 à 4 000 Français plus tous les touristes, très en amont si vraiment il y avait des risques. L'Indonésie n'est pas le seul pays à risque. Je me posais la question : est-ce que la commission de sécurité ne pourrait pas se rapprocher du gouvernement pour identifier des secteurs qui sont très sensibles de façon qu'il puisse également investir quelques millions ? Cela a coûté 4 millions d'euros, cela rend quand même un très grand service. 4 millions d'euros pour la sécurité des Français, ce n'est pas grand-chose. Je pense que la commission de sécurité pourrait essayer de se rapprocher d'autres instances pour demander de tels investissements dans certaines parties du monde.

Merci.

Monsieur le Président

Merci.

D'autres remarques ou questions ? Il n'y en a point. Vous pouvez passer au point suivant de l'ordre du jour, si je puis dire.

(Applaudissements).

Monsieur François BERTE

Je précise que je n'ai aucune objection à ce qu'on modifie effectivement le terme

Dégradation

Par un autre terme de votre choix.

Le second rapport, lui, est plus clairement orienté. Il est exclusivement orienté sur les menaces terroristes.

On voulait faire le point sur l'état des menaces et aussi éventuellement sur leur potentielle évolution.

Nous avons donc reçu l'IFTRIP qui est le Forum international des pools d'assurance et de réassurance des risques terroristes, parce qu'il est particulièrement indiqué étant donné qu'il regroupe 17 pays et que sa présidence est entre les mains du pool français GAREAT lui-même présidé par notre conférencier, Monsieur François VILNET.

Il y a un avant et un après en matière de couverture terroriste. Il s'agit bien évidemment du sinistre du World Trade Center.

Avant cet événement de sinistre mémoire, seuls quatre pays pouvaient offrir une forme d'assurance terrorisme personnelle et/ou matérielle. Il s'agit d'Israël, de l'Espagne, de l'Afrique du Sud et du Royaume-Uni.

Les années qui suivent l'évènement du World Trade Center voient donc la naissance de mécanismes similaires et dès le 1^{er} janvier 2002, c'est-à-dire très peu de temps après. La France dispose du pool GAREAT pour couvrir les dommages matériels liés au terrorisme. De son côté, l'OCDE suscite la création de pools en Europe et ailleurs, mais ce n'est qu'en 2016 qu'est créé l'IFTRIP à partir d'une initiative de Pool Re au Royaume-Uni. Cela va regrouper une quinzaine de pays qui disposent chacun de couvertures et de structures *ad hoc*, privées ou publiques, à caractère obligatoire ou facultatif, avec des capacités d'assurance très étendues ou très limitées pouvant prendre en charge les risques nucléaire, bactériologique, chimique ou encore radiologique.

Vous l'aurez compris, l'intérêt supérieur de ce forum est de mettre en commun des moyens de recherche permettant d'étudier, d'évaluer et de prévoir la survenance d'événements terroristes pour y faire face dans les meilleures conditions.

Selon l'IFTRIP, la menace terroriste a évolué du caractère local vers un caractère international, du sinistre matériel au sinistre corporel, et elle augmente et continuera d'augmenter en fréquence. Par ailleurs, ils estiment pouvoir la classer en trois groupes sur l'échelle du temps :

- Dans notre quotidien, dans le court terme, il s'agit d'abord des massacres, puisqu'on a déjà décompté 2 000 décès en 15 ans en Europe ;
- À moyen terme, on est dans les cyberattaques. Là, la problématique, c'est qu'il est difficile d'attribuer à coup sûr l'attaque à des groupes terroristes et la difficulté pour autant de trouver la capacité financière suffisante pour les couvrir ;
- Et puis, sur le moyen et plus long termes, le risque nucléaire. Selon le Président OBAMA, quand il était en exercice, il disait que le risque majeur que devra affronter l'humanité est le terrorisme nucléaire. L'IFTRIP considère que le développement de la technologie (numérique, drones, missiles) ne fait qu'accentuer ce risque.

En conclusion, grâce au pool GAREAT la France dispose d'une assurance obligatoire qui couvre tous les assurés en dommages matériels et les pertes d'exploitation quel que soit le lieu de survenance, mais pour les entreprises les capacités disponibles peuvent s'avérer trop faibles, voire largement insuffisantes.

Enfin, je tenais à vous rappeler que votre commission reste attentive aux évolutions des dommages corporels qui, eux, sont pris en charge par le Fonds de garantie du terrorisme qui a déjà été présenté à votre Assemblée.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Avez-vous des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Madame la Présidente, vous pouvez donc continuer.

Madame Régine PRATO

Nous continuons notre session avec un rapport sur la cybercriminalité qui est présenté par Monsieur SARRAZIN.

Monsieur Louis SARRAZIN, vice-Président de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais vous parler du rapport du sénateur Olivier CADIC qui est, avec le sénateur Rachel MAZUIR, l'auteur du rapport d'inspection *Cyberattaques contre ARIANE : une expérience qui doit nous servir*.

Un petit retour sur la chronologie de l'événement.

- a. 5 décembre 2018 : détection de la cyberattaque ;
- b. 7 décembre : déclaration à la CNIL ;
- c. 13 décembre 2018 : information du public et des personnes ;
- d. 14 décembre : décision de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat de se pencher sur ces événements ;
- e. Dès le 19 décembre, il y a eu des auditions ;
- f. 7 janvier 2019 : plainte au bureau du procureur ;
- g. 10 janvier : saisine de la DGSJ

L'expérience de cette attaque, c'est que même si le ministère des AE était bien équipé et faisait attention à se protéger et il était un peu le bon élève parmi les ministères, il a quand même été victime d'une attaque qui a touché le système ARIANE. Le système ARIANE, vous connaissez, c'est le système où les voyageurs s'enregistrent quand ils vont dans des pays à risque ou bien qu'ils voudraient que le consulat soit informé de leur présence sur place.

Les hackers ont dérobé 500 000 enregistrements de la base de données ARIANE. Cela correspondant au nom, une partie du numéro de téléphone et les emails). La particularité, c'est que ce n'était pas les emails des voyageurs eux-mêmes, mais les informations correspondant aux personnes dont les noms avaient été donnés comme contacts pour informer s'il y avait une difficulté.

L'origine de la faille informatique a pu être rapidement identifiée. Elle était due à une mise à jour qui n'avait pas été considérée comme prioritaire et du fait aussi qu'il y avait dans le service une vacance de poste qui faisait qu'il y avait des capacités en personnels trop faibles.

Les enseignements tirés.

Il faut identifier les failles le plus tôt possible, donc trouver la parade et les appliquer aussi le plus rapidement pour ne pas laisser de temps. On sait que les hackers sont toujours à la recherche de failles et de trous dans les systèmes pour les exploiter ;

les moyens sont insuffisants pour la maintenance des systèmes informatiques. Le développement de nouvelles applications est important, mais on doit avoir suffisamment de ressources disponibles pour maintenir les applications existantes à un niveau de sécurité correct ;

Après, ce qui est apparu, c'est que les modalités de l'information du public doivent être évaluées avec attention, parce que dans ce cas-là, les informations qui avaient été compromises correspondaient à des personnes qui ne savaient pas éventuellement qu'on les avait rentrées dans le système puisque le voyageur dit : « En cas de problème, appelez Madame Truc » et Madame Truc ne savait pas quelle était la personne à contacter.

Donc, il y a besoin d'une concertation au niveau interministériel entre l'administration concernée, le ministère de la Justice, probablement l'Intérieur, l'ANSSI et la CNIL pour voir comment gérer ce type de situation.

Voilà un peu l'expérience intéressante. Apparemment, on va bénéficier d'enseignements qui nous permettront d'éviter ce genre de situation dans le futur.

Je vais passer à une seconde audition, qui était celle de Monsieur Thomas VIAL de Business France sur le domaine de la sécurité, qui est venu en même temps que Monsieur CADIC.

La sensibilisation des sociétés françaises avant leur départ à l'étranger est essentielle, mais il faut aussi faire attention à ne pas faire peur aux sociétés en leur disant : « Faites attention ou vous allez arriver dans un panier de crabes ». Il faut sensibiliser, expliquer et donner des informations.

Même chose pour les VIE. Business France a une session spéciale pour les VIE et les VIA avant qu'ils partent sur le terrain pour les sensibiliser aux risques informatiques.

Business France distribue aussi les recommandations faites du ministère de l'Intérieur concernant les outils informatiques considérés comme sûrs, bien qu'aucun ne soit 100 % sûr. Mais il y a une liste qui est mise à jour régulièrement par le ministère de l'Intérieur avec tous les outils qui sont au top en ce qui concerne la sécurité.

Et bien sûr, ils font circuler les codes de bonnes pratiques.

Conclusion de tout cela, c'est que l'arrivée de la 5G et les controverses liées à l'utilisation prédominante des équipements d'un seul fabricant d'origine asiatique posent des problèmes, vont encore aggraver les pressions sur les problèmes de sécurité. Si les capacités et les fonctionnalités de ce nouvel outil posent des questions fondamentales concernant le respect des libertés individuelles (caméra de surveillance, reconnaissance faciale, et d'autres aspects), cela pose des questions comme : dans quel monde voulons-nous vivre ?

Monsieur le Président

Merci.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

J'aurais une question. Avec cette faille dans la récupération des données des personnes à contacter en cas de besoin, est-ce qu'il y a eu des conséquences réelles ? Enfin, est-ce qu'on sait si cela a débouché sur des problèmes particuliers de ces personnes-là ? Cela, c'est ma première question.

Monsieur Louis SARRAZIN

Non. Apparemment, jusqu'à présent il n'y a pas eu de conséquences réelles. C'était toute la question de savoir. Ils prennent un jeu d'emails, mais les emails on les distribue aussi à tour de bras quand on est sur Internet pour s'inscrire, pour commander une newsletter et tout cela. Donc, la valeur intrinsèque de l'information n'a pas d'impact particulier.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

D'accord, merci.

Et puis, je voulais aussi parler du départ des volontaires internationaux en entreprise. Selon l'endroit où ils vont aller, il serait bien qu'avant leur départ ils soient informés aussi des risques médicaux particuliers à éviter dans le pays où ils seront affectés. Je vous donne un exemple tout bête. L'Allemagne, ce n'est pas un pays à risque sanitaire particulier, mais il y a une maladie qui s'appelle la méningoencéphalite virale transmise par les tiques contre laquelle il existe un vaccin. Les VIE qui viennent en Allemagne, en Autriche, tout cela ce sont des zones d'endémie, ne sont pas vaccinés. Donc, j'aimerais que les personnes au départ s'intéressent à cette situation. Le ministère des Affaires étrangères dispose du vaccin. Il n'est pas commercialisé sinon. Et puis, j'ai eu aussi des cas où je voulais les vacciner et on m'a répondu : « Je ne me fais pas vacciner parce que ce n'est pas remboursé par l'assurance APRIL mobilité ». Donc, j'aimerais bien qu'on s'intéresse à ce petit problème.

Madame Régine PRATO

Quand on parle de risques, c'est vraiment toutes sortes de risques. Effectivement, les tiques, c'est aussi un problème.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS

Je viens de la commission sécurité. Maintenant, j'ai changé de commission, mais... Vous parlez dans votre rapport de : dans quel monde veut-on vivre plus tard et du déploiement de la 5G. La 5G est une vraie question de société. Outre les questions de matériel parce qu'on n'a pas de fameuse licorne qui nous permettrait qu'on ait les moyens et nos équipements propres pour le déployer, il y a de forts mouvements citoyens contre la généralisation de la 5G. C'est juste une remarque. Au-delà de juste aborder la question de la sécurité en termes de matériel, il faut aussi voir le pendant qui est la sécurité en termes sanitaires d'impact sur les êtres humains en utilisation de la 5G.

C'était juste un commentaire en passant.

Monsieur le Président

Merci.

Pas d'autres remarques ou questions ?

Madame la Présidente, vous pouvez continuer.

Madame Régine PRATO

Maintenant, on va vous parler du suivi du processus de réponse du gouvernement à l'enlèvement d'un Français à l'étranger. Notre Rapporteur est Madame LAVERGNE Cécile.

Monsieur le Président

Si je peux me permettre, j'ai lu avec attention le récit de l'aventure de Monsieur Roméo LANGLOIS, je pense qu'il serait plutôt intéressant pour tout le monde de sauter à la conclusion plutôt que de nous rapporter tout le... C'est ce qui est prévu ? Merci.

Madame Cécile LAVERGNE, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, ne vous inquiétez pas, c'était prévu, mais si vous avez envie d'en savoir plus ; vous pouvez regarder dans tous les cas son reportage puisqu'il a gagné le prix Albert-Londres pour son reportage *Colombie à balles réelles*.

Contrairement à ce que disait Monsieur BENLAHCEN, cette commission-ci travaille sur des axes thématiques. Un de ces axes thématiques est le rôle et l'impact de médias sur la sécurité des communautés françaises répandues à travers le monde, et particulièrement vers celles vivant dans des pays dits à risque. Mais j'y reviendrai un petit peu après quand on développera nos résolutions, puisque nous avons des résolutions dans cette session comme nous en avons à chaque fois.

Pour aller rapidement aux conclusions, juste mentionner deux points importants. Le premier, Monsieur Roméo LANGLOIS vivait depuis 12 ans en Colombie. C'est la première fois qu'un journaliste est kidnappé et n'est pas un envoyé spécial. Donc, c'était un petit peu un enlèvement *sui generis*, d'autant plus qu'il a été enlevé entre les deux tours de l'élection présidentielle française de 2012 qui a créé aussi des petits problèmes et on va dire un petit temps d'attente entre la mise en place des négociations puisque les FARC attendaient d'avoir un Président élu en France pour pouvoir commencer les négociations. Ensuite, il mentionne également le fait qu'il a été chanceux d'avoir un bon attaché de défense sur place qui a accompagné l'initiative lancée par ses proches puisqu'il faut savoir qu'il a eu la chance de compter sur des proches journalistes, mais aussi membres d'organisations non gouvernementales qui ont pris en charge la relation et la négociation avec les FARC. Donc, un cas un peu atypique avec aussi le soutien du premier conseiller qui, à l'époque, travaillait beaucoup sur ces sujets-là. Mais il se dit en effet chanceux d'être tombé sur cette personne-là. C'est quand même intéressant de voir ce thème-là. Enfin, il met en lumière l'importance de la couverture médiatique durant cette crise puisque, comme je disais, ses proches ont essayé de tenir l'information concernant son enlèvement, notamment comme c'était un journaliste qui vivait depuis 12 ans en Colombie, il avait fait des reportages sur l'ensemble des acteurs du conflit armé colombien, de tous bords. Il avait une vision très objective du sujet. Mais il a fallu quand même contrôler puisqu'il a été victime d'une attaque des paramilitaires d'extrême droite, de l'ancien gouvernement d'URIBE. Ses proches faisaient passer des clés USB – pour la petite histoire – aux FARC avec des reportages montrant que c'était un vrai journaliste et qu'il avait une vision totalement neutre et objective du sujet.

Une petite phrase de conclusion sur le rôle des médias. Roméo nous en a fait part en disant : « *Tirillés entre le souhait d'informer et de protéger les communautés, les médias doivent être très vigilants quant aux expressions et tournures employées afin de ne pas aggraver les situations dans lesquelles nos compatriotes peuvent se trouver à l'étranger* ». C'est particulièrement le cas dans certains pays d'Afrique. On le voit aujourd'hui.

Ce sera tout pour cette audition.

Madame Régine PRATO

On doit dire aussi que la diplomatie s'en est bien occupée puisqu'il avait quelqu'un sur place qui connaissait déjà ce genre de situation.

Madame Cécile LAVERGNE

Qui était le premier conseiller dont je parlais, exactement.

Madame Régine PRATO

Donc, c'est important aussi d'avoir des premiers conseillers dans les ambassades qui soient un petit peu alertés au niveau des dangers dans le pays où ils sont pour pouvoir mieux les traiter.

Monsieur le Président

Merci.

Madame Régine PRATO

On continue ou il y a des questions ?

Monsieur le Président

Non, non, non. Monsieur CHÂTEAU-DUCOS a demandé la parole.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS

Excusez-moi de prendre la parole et presque de la monopoliser.

Monsieur le Président

Pas de souci.

Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS

Je voulais juste revenir sur la maladie de Lyme. À ma connaissance, il n'y a pas vraiment de vaccin sur la maladie de Lyme.

Madame Cécile LAVERGNE

On ne parle pas de la maladie de Lyme.

Madame Régine PRATO

Si, les tiques, c'est la maladie de Lyme.

Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS

Vous parlez des tiques.

Madame Cécile LAVERGNE

Non, il y a deux maladies.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Il y a une maladie bactérienne* pour laquelle il n'y a pas de vaccin. C'est ce dont on parle. Et il y a la méningo-encéphalite virale contre laquelle il a un vaccin. Si on l'attrape, on peut rester complètement paralysé.

Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS

Non, mais d'accord, d'accord, je n'ai pas besoin d'un avis...

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Et c'est tellement important en Allemagne que toutes les Caisses publiques prennent en charge le vaccin dans les zones d'endémie.

Monsieur le Président

Bon, OK, mais ce n'est pas de cela qu'il veut nous parler apparemment.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Oui, mais ce n'est pas la maladie de Lyme.

Monsieur le Président

Non, mais il veut parler, lui, de la maladie de Lyme.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Tu as parlé de la maladie des tiques. C'est pour cela que je voulais juste faire un correctif, parce que qui dit tiques, tout le monde va penser maladie de Lyme. C'est cela ce que je veux dire, si tu me laisses parler. Enfin, je ne sais pas, mais... Donc effectivement, c'est plutôt le vaccin pour des encéphalites plus que des vaccins contre les tiques.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je l'ai dit, j'ai dit maladie virale transmise par les tiques. Encéphalite printanière virale transmise par les tiques.

Monsieur le Président

Madame FOUQUES-WEISS, c'est bon, c'est bon, c'est bon. C'est bon.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Non, mais je veux dire...

Monsieur le Président

D'accord, d'accord.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

...soit on est précis, soit on ne l'est pas.

Monsieur le Président

La suite de votre rapport, Madame PRATO, s'il vous plaît.

Madame Régine PRATO

Un questionnaire qui a été envoyé à tous les conseillers consulaires. 132 ont répondu, ce qui n'est pas mal. Les conseillers consulaires en Europe se plaignent également de ne pas avoir de maillage îlotier parce qu'ils en auraient grandement besoin. Le rapporteur est Monsieur Hervé SÉROL, qui a la parole.

Monsieur Hervé SÉROL, Rapporteur de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens

Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, on va parler un petit peu de sécurité avec un questionnaire qui avait été diffusé une première fois en 2015 et qui, malheureusement, n'avait pas pu être exploité et n'était pas exploitable du fait du très, très faible taux de retours que nous avons eus. Donc, nous avons décidé, en juillet, de renvoyer aux 443 conseillers consulaires et 68 délégués ce questionnaire. Nous avons eu 132 retours, ce qui représente environ 25 % de taux de participation. Effectivement, j'entends dire : « Ce n'est pas mal ». Moi, je trouve que ce n'est pas forcément énorme eu égard au sujet lié à la sécurité, tout en sachant que la sécurité n'est pas forcément liée uniquement aux attentats ou risques politiques, mais risques climatiques, et ainsi de suite. Donc, cela touche vraiment tout le monde à travers le monde.

Dans un premier temps, je vous remercie bien évidemment tous ceux qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire en ligne.

On n'a pas souhaité reprendre chacun des points et vous faire une espèce d'inventaire à la Prévert. On a pris simplement trois thématiques qui nous paraissaient relativement intéressantes. C'est le système d'îlotage, les conseils consulaires en formation sécurité, et la prévention et la gestion des risques.

Le système d'îlotage, un point important est à souligner, c'est qu'un grand nombre de conseillers consulaires sont îlotiers dans les zones où il y a des îlots puisqu'il y a des zones où il n'y a pas d'îlots. Donc, cela a faussé aussi un petit peu les résultats que nous avons puisque dans certaines questions on demande si le conseiller consulaire connaît les autres îlotiers, il met non parce qu'il n'y a pas d'îlot, donc d'îlotier. Il y a des petites choses qu'il faut quand même moduler. Les conseillers consulaires sont souvent îlotiers, ce qui montre l'investissement quotidien des élus au sein de notre communauté et de leur implication totale à destination de nos compatriotes. Malgré cette forte implication liée à un ancrage fort dans les pays de résidence, nous notons des disparités importantes au sein des circonscriptions, avec par exemple des zones où il n'y a pas

d'îlotage, comme je vous l'ai dit précédemment, mais où, malgré tout, l' élu est sollicité par les compatriotes pour des questions de sécurité liées à une problématique locale. C'est-à-dire que souvent, nos compatriotes vont se retourner vers leur élu par rapport à une question, une problématique. Cela peut être des soucis liés à de la sécurité pure, sécurité risque SEVESO, risque attentat, et ainsi de suite. Souvent, il nous revient que les conseillers, même dans les zones où il n'y a pas d'îlot, sont sollicités. Malgré cette implication et cet ancrage, il nous revient que 34 % des conseillers consulaires, dont une majorité sont îlotiers, je le rappelle, n'ont pas été consultés pour la création et la modification des îlots. Nous vous rappelons que ces îlots ne peuvent pas se faire uniquement sur une carte et un plan dans un bureau, mais que la connaissance du terrain est extrêmement importante. Par exemple, sur un plan, fût-il relativement récent, on peut voir apparaître une route et deux ans plus tard, cette route n'existe plus. Donc, cela peut être compliqué. Les élus de terrain sont là aussi pour faire remonter les informations.

Concernant les informations recueillies sur les chefs d'îlot et leur adjoint, le sondage nous montre qu'il est difficile de recruter des chefs d'îlot et donc, *de facto*, des adjoints, et qu'il y a parfois – je dis bien parfois – des critères de sélection. Mais souvent, faute de candidats, le choix est compliqué. D'après ce sondage, un chef d'îlot sur deux ne semble pas connaître avec une grande précision sa mission, ne dispose pas de guide de référence ou de guide de bonnes pratiques, et bien souvent n'a pas de réelle formation, ce qui est vraiment problématique puisqu'en fonction du lieu où on se trouve au sein d'un même pays, il peut y avoir différents types de risques. Un risque nucléaire pour certains dans une partie du pays, et puis de l'autre côté un risque d'inondations. Donc, les mesures ne sont peut-être pas tout à fait identiques et la formation serait peut-être souhaitable.

Les mêmes chefs d'îlot n'ont pas majoritairement les informations en temps réel. Cela aussi, c'est un problème. Des modifications de leurs îlots en termes de foyer. Ils ont souvent une information comme quoi il y a 117 foyers sur l'îlot, mais ils n'ont pas forcément le nombre de personnes par foyer et une information qui paraît être quand même indispensable, comme par exemple : est-ce qu'il y a, par exemple, des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, ou des besoins particuliers pour déplacer quelqu'un ? On l'a connu à titre personnel, il était important de savoir qu'une personne à mobilité réduite était sous oxygène, qu'on ne pouvait pas la traiter de la même manière qu'un jeune couple de 20 ans, bien évidemment. Donc, il y a des mises à jour à faire qui devraient être régulières. Cela devrait être remonté au niveau des îlotiers et bien sûr des conseillers consulaires.

Concernant l'aspect matériel, malgré les efforts des postes et l'implication du Centre de crise et de soutien, il semblerait que nombre d'îlotiers ne soient pas encore équipés de radios fonctionnelles. Il faut, cependant, noter que ceux qui ont des radios ne font pas régulièrement et périodiquement les essais. Pour information, au Gabon, après de nombreuses propositions, un groupe WhatsApp îlotier a été mis en place. Nous rappelons, la veille ou le jour J sur ce groupe qu'il faut faire le test et effectivement, là, nous arrivons à un taux extrêmement important de réussite sur les tests radio. Donc, c'est simplement rappeler aux gens le jour J et l'heure H. Les conseillers consulaires qui ont été questionnés ne semblent pas connaître, bien qu'ils soient eux-mêmes îlotiers, l'ensemble des îlotiers de leur circonscription. Il faut relativiser ; car les circonscriptions peuvent être très grandes et que la rencontre peut parfois être compliquée. Dans ce résultat, il faut prendre en compte le fait que certains ne connaissent pas les îlotiers. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas d'îlot et d'îlotiers dans leur pays.

Un vrai problème qui nous est remonté, c'est qu'il y a relativement peu de rencontres annuelles des îlotiers et de conseils consulaires en formation sécurité. Il y a la commission annuelle, une fois par an, bien évidemment, la grand-messe. Mais grand nombre se plaignent de ne pas avoir de moments dans l'année un petit peu plus réguliers et précis sur des rencontres entre îlotiers avec qui le responsable sécurité de l'ambassade, qui le consulat, qui l'AD, qui ceci, qui cela, c'est-à-dire toutes les personnes parties prenantes au niveau de cette grande famille des îlotiers et des élus.

Autre chose d'important et qui, quelque part, nous interpelle et pose problème, c'est qu'on se rend compte que très, très souvent, le poste, puisqu'on a aussi posé des questions, n'est pas forcément au courant des absences des îlotiers et de leurs adjoints. Cela veut dire que, parfois, on peut se retrouver avec une crise sans qu'il y ait les îlotiers ou leurs adjoints qui aient prévenu de leur départ. Cela, c'est aussi quelque chose sur lequel on devra travailler.

Deuxième point que je vous ai cité : les conseils consulaires en formation sécurité. Depuis le 1^{er} janvier 2018, statistiquement 1,28 conseil consulaire en formation sécurité a été réuni et 78 % des élus sont conviés à la commission annuelle de sécurité, ce qui veut dire que 22 % des élus ne sont pas conviés à cette grand-messe annuelle, ce qui est dommage. Près de 80 % d'entre eux connaissent l'officier de sécurité de l'ambassade, mais ce dernier ne fait pas appel aux connaissances de terrain des élus de proximité. C'est quand même embêtant alors que vous tous, élus dans vos pays depuis un certain nombre d'années, vous êtes des ressources extrêmement importantes et efficaces par rapport aux différentes personnes qui ne sont que des passants, quelque part, au sein des postes.

Troisième et dernier point : la prévention et la gestion des risques. Lors de situation de crise, le sondage fait apparaître des problèmes sur la réception des SMS, de mails en masse liés à l'envoi en nombre sur les réseaux téléphoniques et aux mails qui échouent en spams. Effectivement, on a vécu quelques crises sur l'Afrique. Grand nombre de compatriotes nous sollicitent, nous, élus, directement en nous disant : « Je ne comprends pas, mon voisin a reçu, moi, je n'ai pas reçu ». Donc, on a des problèmes techniques de réception de SMS en fonction des trois, quatre, cinq, six opérateurs qu'on peut avoir par pays. Les

envois de mails arrivent relativement souvent en spams, bien qu'on demande à nos compatriotes de valider le fait que tel mail est un mail sollicité et non pas non sollicité ou commercial.

Autre chose qui est important, c'est le problème des îlots et de l'adressage. Bien évidemment, quand on est dans un pays où il y a des adresses « 3, rue du Général de Gaulle » ou « du Président Houphouët », il n'y a aucun problème. Par contre, quand on se retrouve avec des adresses « au bout du goudron, la maison bleue derrière le magasin X au fond de la rue », là, cela devient beaucoup plus compliqué pour aller chercher nos compatriotes, pour les recenser, pour les connaître. Et là, je tiens vraiment à rappeler à l'ensemble de la commission que nous avons eu, grâce à Jean-Louis MAINGUY, une démonstration qui avait été faite en géo-positionnement – pas géolocalisation, mais géo-positionnement – avec une opération qui avait été mise en place du Liban. Il nous avait fait une présentation plutôt sympa. C'est vrai que ce géo-positionnement des familles, il faudra peut-être un jour le mettre à très grande échelle dans les zones où il n'y a pas justement ces adresses physiques.

Autre point – j'ai bientôt terminé –, on se rend compte que nos compatriotes se plaignent souvent de ne pas avoir l'information, de ne pas avoir le mail, de ne pas être dans la boucle, mais très souvent, ils sont fautifs. Fautifs, pourquoi ? Parce que comme vous le savez, au gré des promotions, souvent les gens changent d'opérateur téléphonique. La portabilité du numéro n'existe pas vraiment, ce qui veut dire qu'ils changent de numéro. Ou alors, ils changent de mails, parce que souvent : « On m'a piraté mon mail ». « Pas du tout, tu as simplement oublié le code pour te connecter à ton mail ». Qu'est-ce qui se passe ? Ils oublient tout simplement de communiquer leurs nouvelles coordonnées au niveau du consulat qui se sert d'une base ancienne et non mise à jour. Donc, très souvent, nos compatriotes sont eux-mêmes fautifs au niveau du fait qu'ils ne reçoivent rien.

Un point extrêmement positif : une très grande majorité des interrogés sont satisfaits des fiches-conseils aux voyageurs éditées par le Centre de crise et de soutien, et des mises à jour périodiques. Vraiment, je tiens à saluer le Centre de crise et de soutien. Sachez qu'ils sont 80 agents H24, 7 jours sur 7 à veiller sur le monde et nos compatriotes. Je tiens vraiment à les saluer et je tiens vraiment à féliciter leur travail et leur engagement au niveau du Centre de crise et de soutien.

(Applaudissements).

Quelques points encore : seulement 21 % des élus sont acteurs du plan de crise et d'évacuation et 50 % pensent que le volet centre de regroupement pourrait être amélioré. Cela veut dire qu'il n'y a pas forcément de liens et d'échanges puisqu'ils pensent que cela peut être fait, mais cela n'est pas fait. Les élus sont globalement peu associés et informés sur la gestion d'une crise éventuelle, et ce, quel que soit le risque : terrorisme, climatique, nucléaire, pétrochimique, politique, et tout le reste. Cette étude montre que les élus n'ont pas de réels échanges avec le poste, le consulat ou autres. Même chose, seulement 9 % des élus ont des rencontres régulières avec le poste pour parler de tous ces problèmes, ce qui veut dire que 91 % de nos collègues n'ont pas de rencontres. Je fais un petit brin d'humour. S'il n'y a que 9 % des gens qui ont des réunions régulières pour parler de sécurité, est-ce que cela veut dire que globalement le monde va bien, qu'il n'y a aucun problème et qu'il n'y a pas lieu de faire ces rencontres et de tenir les élus et les îlotiers au courant de ce qui se passe ?

Avant dernier point, 62% des conseillers consulaires ne connaissent pas et n'ont pas connaissance du PPMS, le Plan Particulier de Mise en Sécurité, mais un sur deux pense qu'il peut être amélioré. Donc, vous voyez, quand on regarde un peu les chiffres, là aussi, ils pensent que cela pourrait être amélioré mais, très clairement, c'est compliqué.

La conclusion de cette étude, qui est quand même assez longue, qui a nécessité un travail assez complexe pour le dépouillement, c'est qu'on se rend compte que les conseillers consulaires devraient être des acteurs importants au niveau de la sécurité de nos compatriotes en tant qu'élus de terrain et élus de proximité. On se rend compte qu'ils ne sont parfois pas ou peu associés. Cela, c'est problématique. On se rend compte aussi qu'il y a des endroits où il n'y a pas d'îlot. Là aussi, c'est compliqué. Et puis, je dirais que, quel que soit – et ce sera ma conclusion – le pays du monde où on est, la sécurité, c'est quelque chose que l'on ne doit pas prendre à la légère et surtout se sortir de la tête que la sécurité, ce n'est que dans des pays d'Afrique, d'Amérique du Sud ou d'Asie où il y aurait des conflits, des guerres, et ainsi de suite. La sécurité, c'est aussi le risque climatique, c'est aussi le risque nucléaire, c'est aussi tous ces autres risques, le risque sismique. Alain-Pierre en parlait tout à l'heure au niveau de Bali où des mesures extrêmement pertinentes ont été mises en place.

J'en ai terminé, je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI.

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président.

J'ai la chance de faire partie des 1,28 % des conseils consulaires qui sont régulièrement consultés. Je suis en Tunisie, peut-être que ceci explique cela. Je suppose que mes collègues dans des pays à risque sont dans le même cas. C'est nous qui devons représenter ces 1,28 %.

J'ai deux questions plutôt de forme.

Première question : qu'est-ce que vous appelez :

| *Valorisation des îlotiers ?*

Seconde remarque, il semble quand même que sur un certain nombre... mais là, l'administration peut nous répondre... À Tunis, il y a un guide des îlotiers, donc il y a un texte qui s'adresse spécifiquement aux îlotiers et qui définit le rôle qui est tout de même, reconnaissons-le, évidemment très important, mais aussi très limité. Nous savons tous qu'un certain nombre d'entre eux – on va mettre un petit peu d'ambiance – se montent le bourrichon et pensent qu'ils sont investis d'une mission extraordinaire et qu'ils vont sauver la planète avec leurs petits bras et leur petit téléphone. Non, non, pas du tout. Leur rôle est spécifiquement réduit à des situations d'urgence. Ils n'ont absolument pas vocation, comme ce fut le cas par le passé, de téléphoner à tous les gens qu'ils ont sur la liste en leur demandant si tout va bien et si l'eau n'est pas en train de monter chez eux ou dans la baignoire. À un moment donné, je crois qu'il faut quand même être raisonnable. Rappeler leur importance, certes. De nombreux plans d'îlotage ont été remis à jour à l'occasion de crises, et ce fut le cas chez nous. Nous avons découvert d'ailleurs en 2011 beaucoup de trous dans la raquette. Mais depuis, les choses se sont améliorées. Cela dit, je confirme comme vous, comme le dit ce rapport, qu'il est parfois très difficile de trouver des responsables, des chefs d'îlot. Il faut relancer régulièrement pour que les gens répondent.

Merci.

Monsieur Hervé SÉROL

Je vais me permettre de répondre à la première question. La valorisation des îlotiers, cela passe peut-être simplement par de temps en temps et non pas une seule fois par an à les réunir, éventuellement échanger avec eux ; éventuellement avec ces îlotiers qui parfois sont depuis 25-30 ans dans le pays avoir un retour d'information par rapport à leur îlot. Tout à l'heure, c'est un véritable exemple quand je dis que sur un îlot avec une route potentiellement utile pour évacuer sur la carte, elle existe, cela fait deux ans qu'elle n'existe plus. Dans un bureau, c'est toujours très facile de décider en se donnant l'illusion que tout va bien. Mais ce sont nos îlotiers. Donc, la valorisation des îlotiers, c'est aussi échanger avec eux, c'est leur poser les bonnes questions, c'est les associer peut-être à un certain nombre de choses par rapport aux décisions qui peuvent être prises. Cela, c'est le premier point.

Second point, chère collègue, qui a été soulevé, c'est le rôle de l'îlotier. Effectivement, puisque moi, je me suis permis d'aller me promener un petit peu sur pas mal de sites pour voir ce qui se passe, il y a des postes – alors que la plupart des sites maintenant ont été tous normés au niveau des ambassades et ainsi de suite, Ambafrance X – sur lesquels on va trouver une espèce de guide, une espèce de charte. Il y a d'autres endroits, même des pays qui sont potentiellement en crise – j'en sais quelque chose – on ne trouve pas. Là, quand on pose la question, on nous dit : « Cela n'existe pas ». Si, cela existe puisqu'il y a certains postes qui le font. L'idée, effectivement, c'est une des réflexions dans cette commission qui a un petit peu parlé de sécurité, est de dire : est-ce qu'il n'y aurait pas une démarche à faire pour uniformiser peut-être avec un tronc commun le rôle « c'est ceci, tu es une chaîne de transmission, ceci, cela, tu n'es pas un agent secret avec ta radio à la ceinture pour aller chercher ton pain », parce qu'on connaît cela par cœur, mais peut-être aussi le décliner en fonction du risque sismique, et ainsi de suite. C'est-à-dire réfléchir quelque part à un document avec un tronc commun, les grandes bases, et après les différentes choses. On est complètement d'accord sur l'ensemble des sujets bien évidemment.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécile LAVERGNE.

Madame Cécile LAVERGNE

Merci, Madame la Présidente.

Avant de vous lire cette résolution, juste mentionner que notre commission, en effet, a bien fait 16 résolutions. Malheureusement, comme le disait mon collègue, Monsieur BENLAHCEN, vous n'avez peut-être pas regardé les réponses. Nous n'en avons que 4 sur 16. Donc, nous nous permettons cette fois-ci de remettre deux résolutions qui n'ont pas reçu de réponse.

Aussi, mentionner que nos résolutions portent sur des thèmes très concrets du système d'ilotage et sur des points sur lesquels l'administration devrait pouvoir apporter des réponses puisqu'elles sont simples. J'espère qu'on pourra avoir des réponses cette fois-ci.

Enfin, sur la définition de la sécurité que nous avons présentée en introduction, en effet, notre commission est consciente de ses limites, mais je pense qu'il est important d'élargir le champ de nos compétences puisque les risques et les menaces sont aussi élargis. Donc, cette définition nous permettait de voir notamment des risques nouveaux liés aux changements climatiques notamment. On va pouvoir parler des risques sismique, biologique, chimique, SEVESO et autres.

(Applaudissements).

Résolution n° SEC/R.1/19.10

Madame Cécile LAVERGNE de la résolution n° SEC/R.1/19.10 aux conseils consulaires en formation sécurité, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Merci, Monsieur le Président.

Juste une remarque de forme. C'était pour savoir pourquoi on n'avait pas le résultat de l'adoption en commission. Est-ce qu'il y a eu un vote en commission ? S'il a eu lieu, combien pour, combien contre, unanimité, abstentions ?

Madame Cécile LAVERGNE

Unanimité.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

D'accord, OK. C'était juste pour avoir la précision.

Ma seconde question s'adresse plus à l'administration. L'Assemblée est obligée de représenter une résolution qu'elle a déjà présentée en mars 2017, il y a deux ans et demi. Comment cela se fait que nous n'ayons pas reçu de réponse ? Je suppose qu'il n'y a rien de nouveau dans les considérants, donc on ne recevra pas de réponse non plus. Est-ce que l'administration peut nous justifier le fait que nous n'ayons pas eu de réponse ?

Monsieur le Président

Elle n'est pas là et puis ce n'est plus la même administration depuis. Enfin, ce ne sont plus les mêmes personnes de l'administration. Je déplore, bien évidemment, comme vous qu'il n'y ait pas eu de réponse.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SEC/R.1/19.10 aux conseils consulaires en formation sécurité. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président invite Madame le Rapporteur à présenter la résolution suivante.

Résolution n° SEC/R.2/19.10

Madame Cécile LAVERGNE donne lecture de la résolution n° SEC/R.2/19.10 relative à la réévaluation périodique du système d'ilotage, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Merci, Monsieur le Président.

Tout à l'heure, je ne suis pas intervenue, mais il y a des fautes de français dans nos résolutions. Donc, s'il vous plaît, corrigez-le. Merci.

Madame Cécile LAVERGNE

Cela a été corrigé.

Madame Régine PRATO

C'est corrigé sur le papier, effectivement.

Madame Cécile LAVERGNE

Sur papier, c'est corrigé.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Je suis d'accord avec cette demande, mais la deuxième demande :

La réévaluation simultanée de l'aptitude des chefs d'îlot.

Cela me semble un peu compliqué, parce qu'il n'y a pas de critères et d'autant que, comme l'a souligné Hervé SÉROL, on a souvent du mal à trouver des chefs d'îlot. Sur le fond, je suis d'accord, mais cela me semble plus un vœu pieux qu'autre chose.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise VARRIN.

Madame Françoise VARRIN, conseillère élue de la circonscription « Afrique occidentale »

Je vais dans le même sens. Je ne vois absolument comment on pourrait évaluer l'aptitude des chefs d'îlot, à moins de créer un questionnaire, de donner une formation et de voir si les gens sont toujours là également. Cette deuxième demande me semble un peu...

Monsieur le Président

Chère Françoise, chef d'îlot à Ganvié n'est pas une sinécure, effectivement. C'était une *private joke*.

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Alain-Pierre MIGNON.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

En ce qui concerne l'aptitude des chefs d'îlot, effectivement, la sélection des chefs d'îlot, c'est peut-être du bénévolat, mais ce qui est important – parce que cela s'est passé plusieurs fois dans des pays et dans nos pays également, puisqu'on a fait des évacuation – les chefs d'îlot, bien évidemment, sont au courant et font le travail, sauf que d'un seul coup la moitié des chefs d'îlot avaient disparu. Pourquoi ils avaient disparu ? Parce qu'ils appartiennent à des organisations qui ont elles-mêmes leur plan de sécurité, cela fait déjà longtemps qu'elles sont parties et on se retrouvait avec des îlots sans aucun chef d'îlot. Cela, c'est un problème majeur qu'il faut reprendre dans tous nos textes parce que cela se passe à chaque fois. Les grandes entreprises qui organisent leur réseau de sécurité se foutent complètement de l'administration française. C'est inacceptable.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Hervé SÉROL.

Monsieur Hervé SÉROL

Alain-Pierre, je suis complètement d'accord avec toi, bien évidemment. Dans le rapport – vous le lirez, je l'ai lu un petit peu en diagonale – souvent les îlotiers et les conseillers consulaires ne connaissent pas forcément les responsables sûreté des groupes, ce qui veut dire aussi que dans certains pays on a fait passer le message pour que les responsables sûreté des groupes ou les patrons des groupes qui évacuent ou des ONG et autres qui évacuent en premier ne soient pas îlotiers. C'est-à-dire qu'on leur explique gentiment, c'est de la pédagogie. Mais c'est vrai que si c'était un peu plus gravé dans le marbre, ce serait peut-être beaucoup mieux parce qu'on se retrouve avec des îlots où il n'y a plus personne et en situation de crise, c'est vraiment la crise.

Monsieur le Président

On pourrait, en étant un peu optimiste, aussi envisager d'avoir des accords avec les responsables sécurité des grands groupes pour qu'ils étendent leurs compétences à leur environnement immédiat.

Madame Cécile LAVERGNE

Marc, je peux répondre sur l'aptitude des chefs d'îlot ?

Monsieur le Président

Oui.

Madame Cécile LAVERGNE

C'est important aussi de signaler que c'était une manière un petit peu diplomatique d'aider nos postes à notamment pouvoir dire à certaines personnes qui sont îlotiers depuis de nombreuses années qu'elles n'ont plus forcément les capacités physiques, pour ne pas dire autre chose, d'assurer leurs fonctions. Non, mais c'est vrai que c'est un vrai problème et je comprends l'administration, c'est difficile de dire à quelqu'un qui a été bénévole sur un thème aussi important : « Monsieur, vous n'arrivez plus à vous servir des outils technologiques », etc. Enfin, bref. Donc, je pense qu'il est important d'avoir des critères sur les îlotiers et c'est bien d'avoir du renouvellement de personnes. Donc, un petit examen d'aptitude.

Monsieur le Président

Alain-Pierre, ces jeunes sont terribles, ils vont nous pousser dehors.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Je voudrais rassurer notre Président, c'est qu'après ce qu'on a vécu, on a bien évidemment pris des accords avec l'ensemble des grandes entreprises. C'est clair. Mais néanmoins, comme on dit, c'est mieux quand on le dit et c'est mieux quand c'est gravé dans le marbre.

Monsieur le Président

Merci.

Si nous avons fini sur les remarques et questions sur cette résolution, je vous propose que nous la passions au vote.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SEC/R.2/19.10 relative à la réévaluation périodique du système d'îlotage. La résolution est adoptée avec une abstention.

(Applaudissements).

Madame Régine PRATO

Monsieur le Président ?

Monsieur le Président

Oui, Madame ?

Madame Régine PRATO

Est-ce que je peux aussi dire à Alain-Pierre MIGNON qu'effectivement, on a dans nos postes diplomatiques des premiers conseillers qui changent tous les trois ans, qui sont en charge de la sécurité, ils ont chacun leurs méthodes et c'est vrai qu'à chaque fois, il faut répéter, il faut revoir et ce n'est pas toujours évident non plus d'organiser ces conseils consulaires sécuritaires.

Monsieur le Président

Tu peux le lui dire.

Madame Régine PRATO

Je lui ai dit.

Monsieur le Président

Merci.

Je vous repasse la parole, Madame la Présidente, pour la conclusion.

Madame Régine PRATO

Je voudrais déjà remercier tout le monde, tous mes collègues, tous les CC qui ont répondu au questionnaire. Merci pour votre soutien. C'était une première, c'était mon bizutage. Donc, on vous promet la prochaine fois le meilleur. Merci encore.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Je vous rappelle qu'il y a eu un petit changement d'horaire et que la reprise des travaux est à 14 heures 30. Je rappelle aux présidents de commission qu'il serait bon qu'ils donnent leurs rapports au bureau pour que celui-ci puisse les imprimer et en faire quelques copies pour nous ici, ainsi que pour les résolutions.

Madame Martine SCHOEPPNER

Ce n'est pas seulement cela, c'est qu'on discute du rapport en salle. Donc, on doit l'avoir pour pouvoir en discuter. On ne fabrique pas le rapport une fois la discussion et le vote passés.

Madame Régine PRATO

Merci également à tous mes collègues de la commission sécurité. Bravo à tout le monde.

La séance est levée à 12 heures 30.

JEUDI 3 OCTOBRE 2019 – APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.

Monsieur Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Nous allons reprendre le cours de nos travaux, mais je souhaite, avant cela, saluer la présence parmi nous de trois sénateurs, pour être précis une sénatrice et deux sénateurs que je remercie de venir suivre nos travaux. Merci à vous.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX, Présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.

Madame Pascale SEUX, Présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Monsieur le Président.

Je vais peut-être faire un petit point rapide sur la conférence de presse à laquelle la commission a assisté pour vous dire qu'il y a un certain nombre de points qui sont développés dans notre rapport parce qu'ils nous ont été annoncés lors des auditions précédentes. Je vais donc juste reprendre les mesures qui ne sont pas dans le rapport et qui ont été annoncées lors de cette conférence de presse.

C'était clairement l'annonce du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, toujours basé sur l'objectif de doubler d'ici 2030 le nombre d'élèves, d'avoir plus d'écoles, de mieux associer les familles à la vie des établissements et du réseau, et le soutien aux établissements.

Les annonces ponctuelles que j'ai relevées portent notamment sur le renforcement de l'attractivité et l'éducation plurilingue et le doublement des sections internationales dans le réseau.

Un fort engagement sur l'enseignement numérique avec l'ouverture d'une plateforme collaborative qui s'appelle FRED, qu'on doit pouvoir trouver assez rapidement en ligne.

Le développement des pôles régionaux de formation qui ont vocation à aller au-delà des lycées mutualisateurs actuels de formations.

Une meilleure association des familles avec des annonces tout à fait nouvelles, puisqu'il devrait y avoir quatre représentants des parents d'élèves au CA de l'AEFE, plus un représentant de l'association des anciens élèves.

La présidence du conseil d'administration de l'AEFE qui ne sera plus la tutelle de l'opérateur, sans qu'on sache qui ce sera.

L'instauration d'un comité d'audit du réseau auxquels seront associés les parents.

Une consultation formelle des parents avant les budgets dans les EGD.

Il y a aussi d'autres choses comme le service de développement du réseau qu'on va retrouver dans notre rapport.

Le fait que pour l'ANEFE les discussions interministérielles se poursuivent et qu'elles devraient trouver une issue proche.

Un comité de pilotage du réseau qui sera le conseil d'orientation interministériel. C'est la formalisation des réunions interministérielles entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Éducation qui existent déjà, mais qui se réunira tous les ans.

Dans les pays, la généralisation des plans enseignement où les conseillers consulaires seront systématiquement consultés.

Enfin, la simplification de l'homologation, mais on y reviendra dans le rapport. Le détachement de 1 000 personnes. Les masters et tout cela, c'est dans le rapport. Je passe assez vite, je suis désolée, c'est une synthèse très rapidement faite à chaud. Et un budget de 5 millions d'euros consacrés à la formation des enseignants, fléché au sein de la dotation de l'AEFE.

Voilà pour un bilan rapide. Je ne sais pas si c'est compréhensible listé comme cela, mais en tout cas, vous les avez.

Nous allons passer aux rapports, si vous le permettez, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Je vous en prie.

Madame Pascale SEUX

Je vais demander à Monsieur Philippe LOISEAU de commencer le rapport sur l'actualité et l'avenir de l'enseignement français à l'étranger.

Monsieur Philippe LOISEAU, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Je veux rendre compte de l'audition de Madame Laurence AUER, directrice à la Direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau au MEAE.

Madame AUER a souhaité rencontrer notre commission avant la tenue de la conférence de presse prévue aujourd'hui. Au cours de cette conférence, les trois ministres ont présenté le plan de développement de l'enseignement à l'étranger voulu par le gouvernement et qui se situe dans l'engagement présidentiel de doublement des effectifs d'élèves dans le réseau d'ici 2030.

Il s'agit pour le gouvernement de mettre l'Agence en position d'être autant gestionnaire du réseau que promoteur et accompagnateur de nouveaux établissements partenaires. L'AEFE assure un continuum pédagogique via la coopération éducative, ainsi qu'avec les dispositifs FLAM et le label FrancEducation qui complètent l'offre première d'enseignement français.

D'après Madame AUER, 18 mois ont été nécessaires pour la préparation de ce plan depuis le, je cite, « traumatisme » de l'annulation de crédits de 33 millions d'euros pendant l'été 2017. Cette annulation de crédits avait entraîné un plan de suppression de quelque 512 ETP sur trois ans (jusqu'en 2020 encore), le passage de la participation forfaitaire compensatoire (la PFC) des établissements de 6 à 9 % en 2018, puis entre temps de 9 à 7,5 % en 2019. La hausse de 24,6 millions d'euros va permettre le retour à une PFC à 6 % au 1^{er} janvier 2020. Cette hausse avec prévue dans le PLF 2020.

Le plan prévoit un certain nombre de mesures et de chantiers pour la mise en œuvre des engagements présidentiels.

D'une part, faciliter l'accès à l'homologation en assouplissant les critères qui passeront de 17 à 10 et en y donnant accès dès l'ouverture de l'établissement, en accord avec le ministère de l'Éducation nationale. L'accompagnement de l'homologation est considéré comme un service aux établissements partenaires que l'Agence facture d'ores et déjà.

D'autre part, faire appel aux ambassadeurs qui ont reçu des instructions pour piloter les plans enseignements locaux ou régionaux en garantissant qu'il n'y aura pas de compétition entre les nouveaux partenaires et les établissements existants.

D'assurer l'accès aux bourses scolaires aux Français dans le cadre du développement du réseau. Il n'y a pas de tension à ce stade et les perspectives sont assurées jusqu'en 2022 à peu près.

Envisager d'autres mécanismes de péréquation et de remontée des participations aux traitements des enseignants.

Je cite toujours : « investir dans des pôles de formation et dans des masters MEEF afin de former une nouvelle génération d'enseignants, qui ne seront pas titulaires de l'Éducation nationale, mais qui seront qualifiés pour enseigner dans les établissements comme recrutés locaux ».

« Mieux associer les parents d'élèves aux instances des établissements et au conseil d'administration de l'AEFE. Cela a été rapporté ».

Mettre l'accent sur le plurilinguisme et la pleine application de la réforme du baccalauréat.

Compléter le travail interministériel, notamment sur le dispositif de substitution pour les emprunts immobiliers des établissements conventionnés et partenaires.

Le modèle du lycée français de Mexico est évoqué, ainsi que le dispositif Tunisie Pilote.

Madame AUER annonce qu'un rappel des textes sera fait aux postes et aux établissements sur la place des conseillers consulaires dans les différents dispositifs ou actions, que des démarches partenariales et participatives seront encouragées.

Voilà ce que nous pouvons vous dire, mais, entre-temps, la conférence de presse a eu lieu.

À présent, je vous rends compte de l'audition de Monsieur Olivier BROCHET, directeur de l'Agence qui, dans l'attente des indications qui seront issues... J'ai du mal à adapter les phrases qui ont été écrites hier pour vous les retranscrire maintenant,

puisque la conférence de presse a eu lieu. Monsieur BROCHET a fait le bilan de la rentrée, bilan qui est encore partiel, bien entendu.

Le réseau est constitué de 522 établissements dans 130 pays : 71 établissements en gestion directe (nombre stable), 156 établissements conventionnés (nombre stable) et 295 établissements partenaires (en hausse).

Ces établissements scolarisent 370 000 élèves (soit environ 15 000 élèves en plus en un an, avec des hausses variables selon les zones). Je vous passe les pourcentages.

Les résultats aux examens sont excellents. Il faudra toutefois porter une attention au suivi tout au long de la scolarité, ainsi qu'à la bonne mise en place de la réforme du lycée et du Bac afin de les valoriser.

Une réflexion sur l'attractivité de l'école maternelle est en cours afin de mieux répondre aux attentes des parents sur ce niveau.

Le premier colloque AEFÉ/MLF se tiendra sur l'école inclusive le 22 novembre prochain lors de la Semaine des lycées français du monde, sous le haut patronage du Premier ministre. Élus, parents d'élèves et les autres sont les bienvenus.

Le label FrancEducation recense 393 établissements, soit 140 000 élèves dans 58 pays. L'objectif présidentiel d'atteindre les 500 projets d'ici 2022 semble raisonnable.

Pour FLAM, et sur 170 associations dans 41 pays, 42 bénéficient de subventions qui sont dégressives, comme vous le savez, pour un budget de seulement 250 000 euros en 2019.

Des bourses scolaires sont versées à un peu plus de 20 % des enfants français scolarisés, pour 102 millions d'euros. Une réflexion doit s'engager sur l'érosion du nombre de boursiers et sur le faible impact de la hausse du Qmax. Nous y reviendrons.

L'influence culturelle dans le réseau joue à plein avec une augmentation du nombre d'élèves étrangers de 15 % entre 2013 et 2018, tandis que celle du nombre d'élèves français n'est que de 4 % ; le pourcentage d'augmentation générale des effectifs étant d'environ 11 %.

Les bourses d'excellence major concernent 4 000 lauréats depuis leur création, dont 800 boursiers actuels et 150 nouveaux étudiants ; cinq bourses étant financées par l'entreprise TOTAL cette année.

Monsieur BROCHET a également présenté les enjeux principaux de l'AEFE dans la période qui vient.

D'une part, le rebasage budgétaire de 24,6 millions d'euros dans le PLF 2020 pour l'Agence qui permettra le retour du taux de PFC de 7,5 à 6 %, pour environ 12 millions d'euros, tandis que le reste aidera à la mise en œuvre du plan de développement et au développement des établissements partenaires. Cela pourra redonner des capacités aux établissements qui avaient des investissements importants gelés depuis 2017.

Le contrat d'objectif et de moyens (COM) 2020-2022 est en cours d'élaboration avec la tutelle et devrait normalement pouvoir être soumis au conseil d'administration de l'AEFE de mars 2020 après avis du Parlement.

Il devrait se décliner en plusieurs enjeux.

Valoriser l'enseignement français à l'étranger afin d'en faire une référence éducative avec ses spécificités et ses innovations. Pour l'AEFE, il s'agit de valoriser l'enseignement français sur ses valeurs, le plurilinguisme, le numérique et les formations dites hybrides. Pour cela, 2 millions d'euros devraient être investis pour renforcer les outils.

La formation des enseignants. Même si 1 000 titulaires supplémentaires seront détachés auprès des établissements du réseau, le doublement des effectifs d'élèves ne peut s'appuyer seulement sur un détachement toujours plus nombreux de titulaires. Il faudra donc former des non-titulaires, recrutés localement, avec une aptitude reconnue. En septembre 2020, des masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), comprenant un certificat d'aptitude à l'enseignement français à l'étranger, seront mis en place. Au 1^{er} janvier 2020, seront créés 16 instituts régionaux de formation (IRF), un par zone de mutualisation.

Le développement de l'immobilier. L'AEFE ne pouvant recourir à l'emprunt, elle a recours actuellement aux avances de France Trésor, mais les procédures sont lourdes et les paiements se font par tranches annuelles, avec un remboursement très court sur 8 à 9 années. Ces rigidités entravent donc le développement des établissements. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2016-2020, qui concerne les EGD, se monte à 135 millions d'euros. 40 millions d'euros sont prévus pour 2019 pour 20 projets. Le prochain SPSI, couvrant la période 2021-2025, est en cours d'élaboration. Le travail interministériel sur les garanties d'emprunts pour les établissements conventionnés et partenaires, portées jusque-là par l'ANEFE, se poursuit, mais il n'y a pas d'annonces à ce stade.

Concernant les travaux de sécurité, aux crédits du programme 185 de 15 millions d'euros des années 2017 et 2018 (plan triennal de 29 millions d'euros) succède le recours aux crédits du compte d'affectation spécial 723 géré par le ministère de l'Action et des Comptes publics, donc par Bercy. Pour 2019-2020, les crédits seraient de 27 millions d'euros. 1,15 million d'euros sont consacrés à la cybersécurité.

Des changements à venir au sein des services de l'AEFE, avec un audit interne. Au sein du dispositif SADR, quatre personnes se consacrent à l'appui du développement du réseau au siège de l'AEFE. Il s'agit d'un service payant qui traite aujourd'hui 20 dossiers. Ces dossiers sont traités en accord avec les ambassades. Un nouvel organigramme de l'AEFE doit être bientôt publié. Le secteur géographique Asie/Moyen-Orient a, par exemple, été scindé en deux.

Renforcer la place des parents. Des annonces ont été faites.

Vie du réseau. Création d'un intranet, poursuite des plateformes Agora et ADN, dispositif d'échanges pour des élèves de 2^{de} qui concerne 1 000 jeunes. En 2020, l'AEFE fêtera également ses 30 ans.

Les réponses aux questions des conseillers ont porté sur les emplois affectés par une baisse de 512 ETP depuis 2017 et sur trois ans (2018, 2019 et 2020). Il y aura donc encore des réductions cette année (environ une centaine). Seuls des postes vacants seront fermés. Le redéploiement est indispensable, car certaines zones peuvent avoir un taux de 70 % de titulaires tandis qu'en Amérique latine, par exemple, il n'y en a que 20 %. Des postes d'enseignants formateurs vont devoir être développés.

L'assouplissement des critères d'homologation. Sept critères ont été abandonnés, et notamment l'obligation de présence d'élèves français au sein de l'établissement, la présence d'enseignants titulaires. Des dérogations pour l'utilisation du CNED seront également accordées et les demandes d'homologation pourront se faire dès la première année de création. Nous n'avons pas l'ensemble des critères qui sont en changement actuellement.

Il y aura des référents communication dans chaque établissement. Il faut viser la professionnalisation de la communication et du marketing local.

L'impossibilité pour les élèves de disposer d'un identifiant national étudiant (INE) reste un réel problème d'origine juridique, notamment pour le suivi postbac et pour l'orientation.

Monsieur le Président

Merci.

Madame Pascale SEUX

Si vous me le permettez, je vais continuer. Il reste encore un petit morceau.

Simplement pour préciser, sur l'assouplissement des critères d'homologation, il nous a été dit en conférence de presse qu'on passait de 10 à 6. On retrouverait les quatre critères abandonnés, mais en commission on nous a dit 17 à 10, donc il va falloir ajuster tout cela. On va bien finir par retrouver les textes.

Nous avons ensuite auditionné Monsieur Bernard PUJOL, directeur des ressources humaines à l'AEFE avec trois questions principales : celle des détachements et des renouvellements de détachements. En 2019, il y a eu 1 337 demandes de renouvellements de détachements et finalement cinq refus. 479 nouveaux détachements, 61 refus, et finalement 29 postes non pourvus. Le processus général débouche sur un nombre assez faible de refus, mais demande beaucoup, beaucoup d'énergie et est source d'anxiété pour les personnes concernées.

Monsieur PUJOL a confirmé que la règle imposant une ancienneté de deux ans dans une académie avant d'enseigner à l'étranger ne concernait que les néo-titulaires et non pas ceux qui sont déjà dans le réseau et qui sont titulaires.

La deuxième question portait sur les questions de bien-être au travail. La DRH y est attentive, avec la volonté d'accompagner davantage les personnels dans le cadre de leurs missions. Depuis deux ans, les proviseurs doivent avoir une expérience minimale de trois ans avant de pouvoir postuler à l'AEFE. Un suivi est réalisé quelques semaines après leur arrivée afin de mieux détecter les difficultés éventuellement rencontrées qui sont souvent des questions d'adaptation au pays.

La question de la formation enfin, dont on a parlé avec les masters MEEF, qui est au cœur des enjeux de développement du réseau. Les enseignants non titulaires doivent bénéficier d'un seuil minimal d'heures de formation initiale, puis consolider leurs savoirs en formation continue, et finalement éventuellement aller au master 2. Une expérience est en cours en Tunisie avec 50 enseignants par an qui sont formés dans une université locale.

L'avant-dernier volet du rapport sur l'enseignement français à l'étranger, c'était l'audition de Monsieur Laurent SISTI, nouveau chef de service des aides à la scolarité à l'AEFE, qui succède à Monsieur AGUESSE.

Je ne vais pas vous donner tous les chiffres. Simplement, pour la tendance générale, on a une érosion du nombre de boursiers qui est pour l'instant un peu difficile à analyser et qui est problématique quand on est dans un réseau en expansion comme celui-ci.

L'AEFE est attentive aux non-scolarisation pour raisons financières. Elle recherche des solutions avec les établissements comme des échelonnements de dettes, voire des paiements d'arriérés.

On a demandé à l'AEFE de nous dire quel a été l'impact du nouveau Qmax que nous avons demandé ici puis obtenu à 23 000 euros. Il semble faible à ce stade, mais l'analyse sera plus complète. On attend les résultats du rythme sud. Il est sûrement assez dilué.

Il y a une vigilance de l'AEFE sur les pays en crise, notamment le Venezuela, l'Argentine et Haïti en ce moment.

Sur les formations qui sont proposées par l'Agence aux agents chargés des bourses scolaires, puisqu'on sait que ce sont des personnes qui sont absolument centrales dans le dispositif, elles concernent 25 à 30 agents par an. Ce sont des nouveaux agents ou des agents qui sont déjà en poste.

Nous avons attiré l'attention du service des bourses sur les IPPA (les indicateurs pays) qui posent problème dans plusieurs pays. L'indice Mercer devrait être actualisé selon nous plus fréquemment et les indicateurs des élus et des postes diplomatiques davantage pris en compte pour ajuster et donner plus d'équité.

Le problème de l'éviction de la nationalité française est également signalé à Madagascar avec de nombreux refus abusifs de délivrance de carte nationale d'identité qui entraînent le refus de transcriptions d'actes de naissance, ce qui exclut ensuite les familles du bénéfice des bourses.

Je vais demander à Jean-Hervé FRASLIN de monter à la tribune, si vous me le permettez, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

On peut peut-être voir s'il n'y a pas des questions ou des remarques sur cette partie du rapport.

Madame Pascale SEUX

On peut, mais il y a encore une petite audition qui concerne vraiment l'enseignement français à l'étranger. C'est comme vous voulez, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Non, non, c'est comme tu veux toi, c'est ton rapport.

Madame Pascale SEUX

C'est comme je veux. Je pense que la pause serait bienvenue juste après, si cela te convient.

L'audition suivante était celle de Monsieur Jamil MALEYRAN, proviseur de l'Éducation nationale chargé du développement auprès du groupe éducatif égyptien Concordia, qui est un groupe d'établissements, dont un établissement français partenaire.

Je passe la parole à Jean-Hervé FRASLIN pour le rapport.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Madame la Présidente.

Nous sommes plusieurs d'entre nous à connaître Jamil MALEYRAN pour l'avoir rencontré sur le terrain des proviseurs de nos lycées. Il le fut à Athènes, puis au Caire, puis à Madagascar. Il vient de repartir au Caire de Madagascar après avoir décliné la proposition de l'AEFE de prolonger son contrat sur Madagascar.

Son invitation s'inscrit dans le contexte mondial d'une demande croissante d'enseignement secondaire de qualité. Face à ce qu'on peut considérer comme un marché en forte croissance, la France a perdu des parts de marché et donc des parts d'influence au cours des 20 dernières années. C'est pour cela qu'il nous a paru intéressant de recevoir Jamil MALEYRAN qui, après avoir exercé sa fonction de proviseur dans des établissements de l'AEFE, a décidé de rejoindre un groupe privé en Égypte, partenaire de l'AEFE, dans un pays où la demande est très forte et la France trop peu présente.

Jamil MALEYRAN est un ancien élève de l'ENS Cachan, il est agrégé. Il a commencé sa carrière dans la recherche puis a dirigé des lycées professionnels et généralistes en France (notamment au Mans) puis à l'étranger. Je les ai cités. Il est désormais détaché directement par le ministère de l'Éducation nationale auprès du groupe égyptien ISC, dont l'objectif est de créer et de développer des établissements d'enseignement privé internationaux avec des filières américaines, anglaises et françaises pour un public essentiellement égyptien.

Ce groupe scolarise plus de 10 000 élèves, dont 1 500 pour l'instant dans sa filière française. Il s'interroge sur la possibilité de créer au moins un nouvel établissement à filière française (peut-être deux) dans le cadre de la création de villes nouvelles (la

nouvelle capitale en cours de construction et des nouvelles villes industrielles, dont la création est prévue sur les rives du canal de Suez).

Ce groupe cherche à créer un modèle économique qui soit à la fois rentable, efficace et puisse éventuellement être exportable dans des pays où la demande locale est comparable. On pense, bien sûr, aux pays du Proche et du Moyen-Orient sur lesquels le marché de l'éducation secondaire payante est vaste et croissant.

L'Égypte est un pays de 100 millions d'habitants, dont l'âge moyen est de 25 ans. Chaque tranche d'âge compte désormais plus de 2 millions d'enfants à scolariser. L'État égyptien peine à créer des écoles qui répondent à ces besoins. Sa politique est donc d'encourager la création d'établissements privés nationaux ou internationaux pour assurer une scolarité de qualité aux enfants des classes moyennes et supérieures égyptiennes. Plus de 2 000 écoles privées existent dont 500 sont des écoles à cursus internationaux parmi lesquelles seulement 10 sont françaises. Cela donne une idée de notre part de marché. 10 sur 500. Parmi ces 10 : un EGD, cinq partenaires historiques (des confessionnels ou MLF) et quatre indépendants récemment créés, dont trois homologués parmi lesquels celui du groupe ISC : le lycée international français Concordia, dont Jamil MALEYRAN est désormais le proviseur et qui compte plus de 1 500 élèves.

Le chiffre d'affaires total de ces écoles internationales en Égypte est de 700 millions de dollars (c'est le plus gros chiffre d'affaires de l'enseignement secondaire en Afrique) pour des frais d'écologie moyens de 4 000 dollars par élève (à comparer aux tarifs de l'EGD qui sont de 8 000 euros en moyenne).

Les familles qui confient leurs enfants à ces écoles appartiennent au premier décile des classes de revenus (soit les 10 % des revenus les plus élevés ou des CSP++). 20 % des diplômés de ces écoles créent une entreprise dans les premières années de leur vie professionnelle, parfois même juste après le Bac. La majorité d'entre eux occuperont des postes de dirigeants économiques et politiques dans les 20 ou 30 prochaines années. D'autres pays l'ont compris. Par exemple, la Chine offre désormais des bourses d'enseignement supérieur pour que les meilleurs élèves de ces établissements poursuivent leurs études dans ses universités de mieux en mieux positionnées dans les classements internationaux.

L'enseignement privé en Égypte est un marché solvable qui se caractérise par des demandes particulières : un enseignement linguistique diversifié de haut niveau, un accès à l'enseignement supérieur international, mais aussi un respect de la culture locale. Les parents n'attendent pas de l'école qu'elle influe sur les modes de vie et de comportement de leurs enfants.

La laïcité constitue un enjeu dans ce sens qu'elle permet de faire vivre ensemble dans l'école des élèves dont 50 % sont chrétiens (Coptes) et 50 % sont musulmans, tout en acceptant que chacun conserve son mode de vie marqué par sa religion et respecte celui des autres. Dans le même temps, ces familles sont très modernes et très exigeantes sur le contenu de l'enseignement.

Les parents qui connaissent l'enseignement français sont attirés par son image de sérieux et par la délivrance d'un diplôme certifié par l'État : notre baccalauréat. Cette épreuve finale, organisée par l'administration publique, rassure parce qu'elle est organisée pour tous dans les mêmes conditions. Elle nous distingue face à des offres commerciales hétérogènes, dont les labels ne présentent pas les garanties d'un diplôme d'État. Sur ce point, la réforme du baccalauréat suscite des craintes de dévalorisation du diplôme à cause du contrôle continu. Longtemps considéré comme élitiste et inaccessible, l'enseignement français en Égypte s'ouvre et devient une alternative pour des familles, à tel point qu'il influence le contenu de certains établissements anglo-saxons qui s'ouvrent aux éléments caractéristiques de l'enseignement français (langue française, bien sûr, mais aussi enseignement technologique, et d'autres éléments) et recrutent des enseignants français.

La formation des enseignants constitue donc l'enjeu principal du développement du groupe ISC qui non seulement sollicite les EMCP2 de l'EGD, mais investit dans le recours à l'expertise, y compris celle de l'AEFE dont il paie les prestations.

Pour l'enseignement supérieur, les élèves de la filière française ne choisissent pas majoritairement la France, mais souhaitent pouvoir accéder aux meilleures offres dans le monde entier, y compris dans les établissements internationaux qui s'installent en Égypte avec des offres de qualité jusqu'à la licence.

Monsieur MALEYRAN a conclu son propos en rappelant les trois principaux enjeux du développement de l'enseignement à l'international : la qualité de l'enseignement (donc un accent mis sur les ressources humaines, la formation continue et l'enrichissement mutuel d'enseignants issus de systèmes différents), l'ouverture aux évolutions, notamment technologiques, et la rentabilité, garantie de la pérennité pour ces établissements privés.

Dans les échanges avec notre commission qui ont suivi son intervention, Monsieur MALEYRAN a expliqué son choix d'engagement dans ce groupe égyptien par le fait que les dirigeants de ce groupe sont venus le chercher en lui demandant non pas de raconter ce qu'il avait fait dans le passé, mais d'exposer ce qu'il pouvait apporter pour créer un nouveau modèle d'enseignement pour l'avenir. Jamais auparavant dans l'administration une telle question ne lui avait été posée. Ce défi faisant appel à la créativité l'a fortement motivé.

Sa conviction est que le modèle scolaire auquel nous sommes habitués va être bouleversé dans les dix prochaines années, notamment par l'usage des technologies de communication et par des contraintes liées au transport. Les réponses seront

nécessairement diverses, car elles devront être adaptées non seulement à chaque pays et à chaque ville, mais aussi aux différentes demandes exprimées par les familles.

Dans ce contexte, rejoindre un groupe privé qui cherche à créer un nouveau modèle apparaît pour Jamil MALEYRAN constituer une opportunité pour inventer et construire une nouvelle offre d'enseignement adaptée à un contexte local particulièrement porteur, celui de l'Égypte. La gouvernance souple et agile d'un groupe privé, à l'écoute des demandes des parents, permet d'innover rapidement et de manière adaptée au contexte local. Cette expérience pourrait servir à éclairer les voies nouvelles sur lesquelles l'enseignement français devrait s'engager pour conserver une place significative dans le monde s'il veut reconquérir les parts d'influence qu'il a perdues depuis 20 ans.

Monsieur le Président

Merci.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, vice-Président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Une toute petite question, mais qui n'a pas affaire directement avec ce qu'on vient de voir, mais néanmoins. Qu'en est-il de la réaffectation des enseignants qui ont fait l'effort d'aller en France pour devenir titulaires et qui aimeraient travailler dans leur pays d'origine ?

Madame Pascale SEUX

Je suppose que vous voulez parler, Monsieur le vice-Président, du délai de deux ans. C'est cela ?

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Oui.

Madame Pascale SEUX

Il est maintenu. Cela n'a pas changé. Ce qui va changer à partir de l'année prochaine en outre, c'est que les détachements ne seront accordés que pour deux fois trois ans. Donc, la résidence à vie, c'est terminé pour tous ceux qui rentreront dans le réseau et pour tous ceux qui font un aller-retour ou changent de poste. Ils rentrent dans cette nouvelle règle des détachements de deux fois trois ans.

Monsieur le Président

J'aurais également une remarque. Vous avez un peu parlé des bourses scolaires en parlant de l'évolution du Qmax. J'ai une préoccupation en tout cas dans le pays où je suis, comme Anne BOULO, c'est-à-dire le Vietnam. Bien souvent, les restes à charge des familles demeurent trop élevés. Il serait intéressant de regarder comment a évolué le niveau d'impayés dans l'établissement scolaire qui est le nôtre, et tout particulièrement Hô Chi Minh-Ville. Je pense qu'il atteint aujourd'hui des niveaux qu'il n'avait jamais atteints par le passé. Il y a nécessairement une corrélation entre le reste à charge des familles qu'elles ont du mal à absorber et peut-être sur un niveau d'exigence beaucoup plus élevé au niveau des bourses scolaires qui a entraîné pas mal de rejets, d'ajournements, dont nombreux sont actuellement au tribunal administratif. Je pense que vous le savez, nous avons fait exploser les statistiques en matière de recours au tribunal administratif en présentant à nous tout seuls 14 recours au tribunal administratif. Ce n'est pas pour le plaisir de faire des recours auprès du tribunal administratif, c'est pour essayer de faire avancer des situations et de comprendre ce qui se passe.

J'en profite puisqu'il y a une représentante ou plusieurs représentants, je ne sais pas, excusez-moi...

Madame Pascale SEUX

Oui, il y a Madame LEPAON du service des bourses.

Monsieur le Président

Le service des bourses, parfait.

...de l'AEFE pour regretter que, lorsque nous faisons des recours gracieux ou des recours au tribunal administratif, les réponses qui nous sont fournies – et je crois l'avoir d'ailleurs formulé dans une question écrite qui apparaîtra plus tard –, ne

sont que la reprise des arguments avancés par le poste consulaire sans qu'à aucun moment les éléments que nous apportons ne soient pris en compte. Donc, on peut se demander quel est l'intérêt de faire des recours, quel est l'intérêt d'aller à fond sur des dossiers si l'AEFE se contente de nous répondre en remoulinant les arguments contre lesquels justement nous nous élevons du poste consulaire en les enrobant d'un jargon juridique.

Voilà, c'était ce que je souhaitais dire lors de la présentation du rapport de l'enseignement. Cela n'a qu'un lien assez lointain avec ce que vous venez de dire, mais je pense que c'est une question importante et qui, pour nous, est d'actualité.

Madame Pascale SEUX

Je prends la parole pour dire que je partage votre préoccupation sur les restes à charge de quotités notamment comprises entre 40 et 80 %, parce que c'est là que cela impacte le plus fort. De toute évidence, il faut qu'on se penche là-dessus. Si on n'arrive pas bien à mesurer l'impact du Qmax, c'est encore plus inquiétant, parce que cela veut dire qu'il y a d'autres éléments qu'on ne perçoit pas et qui donnent à la fois des sous-consommations et des restes à charge beaucoup trop élevés pour les familles.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU

Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes bien au courant des difficultés de votre poste. Nous en avons déjà souvent parlé ensemble entre les sessions. Vous dire que nous sommes attentifs à la situation, que nous faisons le nécessaire pour être les intermédiaires de vos questions et de vos questionnements. Mais je pense pouvoir quand même, non pas répondre à la place de l'Agence, mais que l'Agence n'encourage pas que des établissements aient des ardoises. Le principe de bonne gestion et de bon sens doit être appliqué au niveau du poste pour que des solutions soient trouvées pour les familles sans qu'elles soient sanctionnées après au niveau des restes à charge. Mais il y a beaucoup de travail effectivement à Hô Chi Minh.

Monsieur le Président

Je n'en rajouterai pas. À moins qu'Anne BOULO veuille en rajouter un peu, mais je ne pense pas que ce soit la peine.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Monsieur le Président, Madame la Présidente, merci.

Je souhaitais intervenir pour apporter un correctif ou un complément sur la première partie du rapport sur les aspects budgétaires. Après son intervention, Madame Laurence AUER, que j'ai rencontrée, m'a dit que son propos, qui était de dire que le traumatisme des -33 millions d'euros de crédits annulés en 2017 avait entraîné un plan de suppressions, devait être corrigé. La réalité, c'est qu'il a été suivi d'un plan, mais qu'il n'en était pas la cause. Je voudrais rappeler en deux mots la situation dans laquelle l'Agence était en 2017. En juin 2017, au conseil d'administration de l'Agence, la directrice comptable et financière, nous a annoncé que la trésorerie était épuisée et qu'il restait 100 000 euros dans le compte prévisionnel de trésorerie à l'horizon décembre, avant l'annulation des crédits de 33 millions d'euros. C'est-à-dire que le modèle économique de l'Agence, et le mode de gestion des trois années précédentes, qui avait accumulé des déficits sans être financé par la dotation et sans maîtriser ses charges, avait épuisé les marges de manœuvre d'une Agence qui ne pouvait pas faire remonter la trésorerie affichée dans les établissements dans le monde puisqu'il y avait des problèmes de blocage des remontées. Donc, cette situation de plan de suppressions et de réduction des charges était inéluctable avec ou sans les 33 millions d'euros. On ne peut pas dire qu'ils ont facilité les choses, mais le caractère inéluctable de ce plan était déjà prévu avant les 33 millions d'euros.

La deuxième chose, il faut l'avoir à l'esprit, le budget 2018 a déjà été remonté de ces 33 millions d'euros annulés en 2017. C'est-à-dire que le budget initial de 2018 était égal au budget initial de 2017. Donc, on a bien eu -33 + 33 et maintenant on a +25 qui s'ajoutent aux +33.

Monsieur le Président

Cet ajout suscite quelques réactions.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Bonjour. Merci, Monsieur le Président.

En fait, moi, je suis interpellée parce que je suis un pays où, justement, la remontée des fonds ne se fait pas. Une mission a été faite pour inciter les autorités algériennes à faire ces remontées de fonds. Je souhaitais savoir où cela en était, parce que ce sont plus de 15 millions d'euros, me semble-t-il.

Madame Pascale SEUX

Je suis incapable de vous répondre.

Monsieur le Président

Quelqu'un veut-il répondre pour l'AEFE ?

Mme DUTERTRE, Chargée de Mission auprès du Directeur de l'AEFE, responsable des relations avec les élus et les anciens élèves à l'AEFE

Madame la conseillère, je ne peux pas vous répondre expressément sur l'Algérie, mais c'est vrai qu'aujourd'hui on est à 55 millions d'euros de problèmes de remontées. Donc, c'est vrai que c'est quelque chose sur lequel évidemment on travaille, en lien avec le ministère. Il y a un ambassadeur même qui a été nommé et chargé d'une mission pendant plusieurs mois, qui a fait le tour de ces pays. Si c'était quelque chose de simple, ce serait fait et on préférerait avoir ces 55 millions d'euros dans le budget de l'Agence qu'à l'extérieur, comme vous vous en doutez.

Monsieur le Président

Merci pour ces précisions.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Merci, Monsieur le Président.

J'avoue que je suis atterré par la dernière intervention de Monsieur FRASLIN. Si je comprends bien le raisonnement complexe de notre conseiller de Madagascar, en gros, il y avait un problème de trésorerie, déjà, avant les 33 millions d'euros. Donc, quelque part, pour résoudre ce problème de trésorerie, on a enlevé 33 millions d'euros supplémentaires. Effectivement, pour récompenser l'Agence de sa bonne gestion, on a enlevé 33 millions d'euros, ce qui, mathématiquement, allait simplifier la gestion de l'Agence. Je ne comprends pas du tout votre raisonnement mathématique. On a supprimé 33 millions d'euros, on est revenu au niveau du budget initial en 2018. Les 33 millions d'euros qui ont été supprimés en 2017 ne sont pas revenus en 2018. Si vous additionnez 2017 et 2018, il manque toujours 33 millions d'euros. Je suis désolé, vous seriez dans ma salle de classe, je ne suis pas sûr de pouvoir valider ce raisonnement, Monsieur FRASLIN.

Monsieur le Président

On ne va pas faire une querelle d'experts, s'il vous plaît.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Juste pour préciser. Le budget exécuté par l'Agence en 2018 était identique au budget initial de 2017. Les 33 millions d'euros qui ont été ponctionnés en 2017 n'ont pas été compensés. Ce que vous ne relevez pas et qui me semble être le point significatif, c'est que les déficits observés au cours des années antérieures, qui n'avaient pas été financés par les dotations du ministère à l'AEFE sur 2014, 2015 et 2016, sont la cause de l'épuisement de la trésorerie et que le modèle économique qui était en place n'était pas viable. Je crains qu'il ne le soit toujours pas d'ailleurs.

Monsieur le Président

S'il n'y a plus de questions sur cette première partie de la présentation, je propose de Madame la Présidente donne la parole au prochain de ses intervenants.

Madame Pascale SEUX

Tout à fait. Juste pour ajouter que nous avons aussi auditionné avec la commission des finances les syndicats SNES-FSU, SE-UNSA et SGEN-CFDT. C'est la commission des finances qui en a fait le rapport. Donc, on vous le laisse.

Monsieur le Président

Je ne sais pas où est la Présidente, mais oui.

Madame Pascale SEUX

Si vous me le permettez, je vais passer la parole à Madame MALIVEL sur l'audition de Madame Vanessa LAMOTHE-MATIGNON, ambassadrice, conseillère stratégique et instance de la secrétaire générale de la Francophonie sur l'actualité de l'Organisation internationale de la francophonie.

Madame Michèle MALIVEL, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Madame la Présidente.

Vous savez que la francophonie, c'est un dada merveilleux. On adore cela, nous, les Français. De toute façon, la francophonie inonde l'univers et c'est très, très bien.

Donc, nous avons auditionné Madame Vanessa LAMOTHE-MATIGNON qui a été, avant d'être l'ambassadrice, conseillère de la francophonie, l'ambassadrice d'Haïti en France pendant de nombreuses années, représentant le Président haïtien et ayant un mandat auprès de l'UNESCO.

Dès qu'elle est arrivée, elle nous a parlé de la place prépondérante vraiment que le français avait occupé dans toute son éducation haïtienne, pour nous montrer à quel point ce n'était pas abstrait l'idée de la francophonie. C'est quelque chose qui se vit sur le terrain parce des étrangers à nous et qui ne la subissent pas, mais qui la vivent viscéralement.

Elle nous rappelle que la francophonie a été imaginée en 1970 sous le nom de l'ACCT, c'est-à-dire Agence de coopération culturelle et technique, par quatre personnes qui avaient compris que cette langue, héritée du colonialisme, pouvait constituer un trait d'union entre les pays.

Tout en respectant le multilinguisme et la différence, les pays ayant le français en partage tissaient entre eux des liens de coopération, en particulier dans le domaine culturel et technique. Ces liens étaient fondés sur la solidarité, la complémentarité et la diversité. C'est quelque chose, vous voyez, qui n'est pas abstrait.

ACCT deviendra AIF puis, c'est en 2006 que l'ACCT, AIF est devenu OIF (Organisation internationale de la francophonie). Là, on va lui ajouter un volet politique.

L'essence de l'OIF est de développer des programmes dans différents domaines autour de la langue française. Pour ce faire, elle dispose de nombreux opérateurs comme l'AUF, l'Université Senghor, TV5 Monde. Elle répond, dans ses fonctions, à beaucoup de demandes d'intervention et son expertise dans le domaine de l'observation des élections est appréciée. Elle remarque quand même que la langue française est un atout majeur pour beaucoup de pays membres. Ainsi, l'Afrique et Haïti l'utilisent sur la scène internationale.

Il y a 300 millions de locuteurs français à travers le monde. C'est la 5^e langue la plus parlée, avec une progression de 10 % en 4 ans. 85 % des francophones vivront en Afrique en 2060. Un petit peu chez nous aussi.

Le fait de partager une langue augmente les flux commerciaux et les échanges divers. On considère que la francophonie est un moteur de développement sur cinq continents.

Cela, c'est le beau côté, mais il y a un revers à cette somptueuse médaille : l'OIF est mal connue, elle manque de visibilité et son message est parfois confus. À l'approche de ses 50 ans, elle doit initier une réflexion sur ses objectifs, son orientation et son positionnement sur la scène internationale, car elle doit être pertinente et utile pour les populations et pour la jeunesse principalement. Et là, grande tristesse : toutefois, elle n'a ni le budget ni les ressources pour intervenir sur tout. Donc, il lui faudra se recentrer sur la langue française qui crée un climat de connivence et de confiance entre tous.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Ces applaudissements précèdent ce que je voulais te dire, Michèle. Merci pour la façon toujours très vivante que tu as de nous présenter, je devrais dire de vivre tes comptes rendus. Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette présentation ? Non. Madame la Présidente, vous pouvez continuer.

Madame Pascale SEUX

Merci.

Si vous me permettez, je vais passer la parole à Madame SCHMIDT et à Monsieur HAKKI sur l'audition de Monsieur Pierre-François MOURIER, directeur général de France Éducation International, que vous connaissez peut-être comme CIEP et qui vient d'adopter un très joli nom.

Madame Isabelle SCHMIDT-DUVOISIN, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Madame la Présidente.

Effectivement, Monsieur MOURIER a commencé par nous appeler l'origine de son organisme, que je qualifierais de « mammouth », en fonction des tâches qui lui sont dévolues.

Le CIEP était le nom d'origine (le Centre international d'études pédagogiques), qui avait été créé en 1945. L'objectif était de former tous les fonctionnaires en charge de l'éducation dans la République. En 2018, le nom avait légèrement vieilli étant donné que les études pédagogiques n'étaient plus effectuées. Donc, il a changé de nom pour devenir France Éducation International. C'est un opérateur pivot du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse qui opère une espèce de rôle de chef d'orchestre de l'action internationale en éducation.

Je parlais d'organisme mammouth parce que les tâches qui lui sont attribuées sont très larges. On commence avec l'éducation et la formation, l'enseignement du et en français, les certifications en langue française, la reconnaissance des diplômes et la mobilité internationale. Donc, cela va tant au niveau national qu'international.

Une équipe de 240 personnes travaillent au sein de cet opérateur. Ils peuvent s'appuyer sur un réseau d'experts et de partenaires nationaux et internationaux.

Les objectifs stratégiques qui sont énoncés dans le contrat d'objectifs et de performances 2019 et 2021 visent à renforcer les métiers de l'établissement au service de l'éducation, de la formation et du français en Europe et dans le monde. Il s'agit concrètement de :

- Contribuer à une éducation et à une formation de qualité pour tous et favoriser le partage des bonnes pratiques entre les systèmes éducatifs français et internationaux ;
- Améliorer la qualité de l'enseignement du et en français, et certifier les compétences en langue française en Europe et dans le monde ;
- Contribuer à la mobilité des personnes et favoriser l'ouverture tant au niveau européen qu'international.

Ensuite, il s'agit de transformer l'établissement. Là, il y a différents points qui vont de la rénovation de la communication, accélérer l'innovation, structurer les partenariats, faire de France Éducation international un opérateur modèle de la transition écologique.

Venons-en maintenant au volet coopération en éducation et formation. Là, l'opérateur peut s'appuyer sur une expérience dans 60 pays. La coopération comporte trois axes d'intervention. Il s'agit premièrement de la conduite de projets sur financement bilatéral ou multilatéral au niveau des différentes institutions. Par exemple, l'Union européenne, la Banque mondiale, l'OIF dont on parlait tout à l'heure. Ensuite, promotion de l'expertise française en éducation dans le cadre de la politique d'aide publique au développement de la France. Et enfin, il offre des formations sur mesure et produit des expertises.

Ensuite, l'appui à l'enseignement du et en français. France Éducation International a pour missions :

- L'enseignement bilingue. Il accompagne de projets. Il s'agit de formations, d'animation du site Le fil du bilingue ;
- Expertises et séminaires à la demande. Là, il intervient notamment au Maroc, en Égypte et au Liban ;
- Gestion du label Qualité français langue étrangère ;
- Formation dans tous les métiers de l'enseignement du français.

France Éducation International propose également des formations sur mesure.

Venons-en maintenant à l'évaluation et à la certification. France Éducation International est en charge de la gestion pédagogique et administrative des certifications nationales de français : DALF, DELF. Il s'occupe de Ev@lang, un test de placement en langues pour les entreprises et les centres de langues. La qualité des diplômes et tests est contrôlée par la Cellule qualité et expertises de France Éducation International.

Maintenant, je vais laisser la parole à Mazen.

Monsieur Mazen HAKKI, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Isabelle.

Ouverture à l'international de France Éducation International.

Afin de favoriser la mobilité internationale, plusieurs programmes de mobilité sont mis en place à destination des lycéens, des étudiants et des enseignants.

Le centre ENIC-NARIC France est le centre national d'expertise et d'information sur la reconnaissance académique des diplômes étrangers. Il facilite la lecture des parcours académiques, en délivrant notamment des attestations de comparabilité. Il contribue activement à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

France Éducation International répond aux demandes de visites d'études de pays étrangers dans le but d'observer le fonctionnement du système éducatif français et accueille des délégations étrangères. 129 personnes ont été accueillies en 2018, dont 14 dans le cadre du programme d'invitation de personnalités d'avenir du MEAE.

Créé en 2000, le centre local à La Réunion représente et relaie les missions de l'établissement dans l'Océan indien et en Afrique australe et orientale. Objectif : valoriser l'expertise française à l'étranger dans le domaine de l'éducation et de la formation et participer à l'effort d'attractivité de la France. Il propose son expertise et son savoir-faire dans deux grands domaines d'activité : le soutien à l'enseignement du et en français, et la coopération internationale en éducation.

Ensuite, nous avons la *Revue internationale d'éducation de Sèvres*. Les articles s'inscrivent dans une perspective de recherche. 1 000 auteurs provenant de 110 pays y contribuent depuis 1994.

Un colloque international dédié aux conditions de réussite des réformes en éducation a eu lieu en juin 2019.

Finalement, le laboratoire numérique de l'éducation. C'est un lieu de collaboration dédié aux applications pédagogiques des transformations numériques, élaboré en partenariat étroit avec la DNE et Réseau Canopé. Il réunit les opérateurs du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des laboratoires de recherche et des entreprises innovantes. Il poursuit trois objectifs :

- Vitrine à l'international de réalisations françaises ;
- Espace d'expérimentation et de conception de solutions innovantes ;
- Lieu de formation et d'inspiration ouvert vers les autres systèmes éducatifs.

L'objectif final de France Éducation International est de propager une francophonie vivante, mais pas de papier.

Merci.

Monsieur le Président

Merci.

Est-ce que vous avez des remarques ou des questions sur ces deux présentations ?

Madame Pascale SEUX

Je vais peut-être ajouter une toute petite anecdote sur France Éducation International. Son directeur général nous a précisé qu'ils étaient dans l'usine de porcelaine de Sèvres et que c'est un très beau bâtiment qui fait aussi de l'hôtellerie avec 90 chambres et des salles de réception. Il nous a invités si nous avons envie de faire une retraite là-bas. Monsieur le Président, je vous soumetts cette idée.

Madame Isabelle SCHMIDT-DUVOISIN

Et peut-être encore un point important, c'est qu'ils vont atteindre l'autofinancement l'année prochaine. C'est quand même un fait remarquable qu'il convient de relever.

Monsieur le Président

Nous reparlerons de cela vendredi soir. Ce n'est pas le moment.

Je ne sais pas où vous en êtes, Madame la Présidente, de votre présentation.

Madame Pascale SEUX

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons passer aux deux dernières présentations, celle sur France Médias Monde avec Monsieur Francis HUSS. On est un petit peu en retard, on va essayer de faire un petit peu plus vite. Et puis, je demande à Khadija BELBACHIR de monter aussi. Comme cela, cela ira plus vite.

Merci.

Je passe la parole à Monsieur Francis HUSS, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Oui, bien sûr.

Monsieur Francis HUSS, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Pour vous faire part de l'audition de Madame Marie-Christine SARAGOSSE, présidente-directrice générale de France Médias Monde.

En premier lieu, Marie-Christine SARAGOSSE remercie la commission de l'enseignement de la recevoir en raison des liens forts qui nous unissent, des échanges fréquents lui donnant un éclairage précieux sur sa cible internationale.

Elle souligne les nouvelles récentes de France Médias Monde :

- Des records d'audiences battus par tous ces médias au bien en auditions classiques qu'en auditions par Internet ;
- Sa place à la pointe technique de tous les médias français ;
- Sa lutte contre les manipulations ;
- Son rôle réussi en tant que caisse de résonance de la culture et des valeurs françaises à destination de l'étranger.

Ensuite, elle présente les enjeux de développement de France Médias Monde dans chaque zone géographique du monde.

Elle commente les annonces récentes du ministère de la Culture concernant la réforme de l'audiovisuel public. Celle-ci envisage la création d'une holding « France Médias » à la tête de France Télévision, Radio France et l'INA étant donné que les Arte et TV5 Monde, de par leurs collections internationales, demeurent des filiales de second rang. Ce projet de réforme doit être soumis au Parlement d'ici la fin de l'année.

Ensuite, Marie-Christine SARAGOSSE s'inquiète du financement futur de France Médias Monde, souhaitant la prise en compte d'un plancher de financement par la redevance radiotélévision comme cela se pratique pour la BBC.

Les conseillers ont échangé avec Madame SARAGOSSE à propos de la protection sociale des correspondants de France Médias Monde dans le monde, car les correspondants de France Médias Monde sont souvent des pigistes et France Médias Monde peut être leur employeur principal, mais également leur employeur partagé avec d'autres entités. Des problèmes de prise en charge des soins hospitaliers sont apparus en 2016 pour plusieurs personnes en raison de leur lieu de résidence en dehors de la France alors même que France Médias Monde payait la part patronale des cotisations sociales françaises. Madame SARAGOSSE souhaite que les autorités, c'est-à-dire le ministère de la Culture et celui de la Santé, disent quel est le droit qui s'applique afin qu'une solution soit trouvée. France Médias Monde recherche des solutions pour satisfaire le collectif Spartacus (collectif syndical) peut-être avec la CFE après avoir précisé les aspects juridiques.

En conclusion, Marie-Christine SARAGOSSE affirme que notre pays a une chance énorme de disposer de médias publics et plurilingues (15 langues nationales et 3 régionales) pour porter dans le monde ses valeurs et sa vision singulière. Ces médias doivent être préservés dans le cadre de la réforme envisagée, car il n'y a pas d'alternative privée à l'audiovisuel international.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Des remarques ou des questions ? Non. Très bien. Il y a une dernière présentation, je crois.

Madame Pascale SEUX

La dernière présentation, oui, par Khadija.

Madame Khadija BELBACHIR-BELCAID, Rapporteur de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président,

Chers collègues,

La dernière audition que nous avons eue, c'est celle de Madame Marie-Ève VENTURINO, propriétaire gérante de la librairie Stendhal de Rome. Nous tenions quand même à vous informer que Madame Marie-Ève VENTURINO a reçu le grand prix des librairies francophones hors de France qui a été décerné par Livre Hebdo.

Cette audition a porté sur le modèle économique des librairies francophones à l'étranger, un réseau menacé. Madame VENTURINO nous a expliqué qu'il y a urgence à sauver ces établissements. Les librairies en France bénéficient d'aides et de subventions grâce au label « Librairie Indépendante de Référence » (LIR), dont les librairies françaises à l'étranger ne disposent pas. En plus de ce handicap, elles sont menacées principalement par Amazon par rapport aux délais de livraison d'une journée par ces plateformes et de dix à quinze jours pour les librairies. Sur le budget de ces dernières, le coût de transport est de 6 %, soit trois fois plus que celui des librairies en France. Pour faire face à cette concurrence, elles organisent et proposent des rencontres et animations culturelles. Leur coût d'exploitation est plus élevé (leur loyer est plus cher qu'en France, car elles sont systématiquement en centre-ville). Les grands distributeurs leur imposent un surcoût par des remises très basses sur les livres et un retour déplorable. N'étant pas dans le cadre de la loi LANG, elles ne bénéficient pas des remises accordées aux libraires de France et se trouvent isolées dans leurs relations avec les distributeurs. Elles ont des difficultés à s'organiser en réseau ou à faire du lobbying vu les problématiques de chaque pays, mais font partie de l'association internationale des librairies francophones qui se réunit une fois par an à Paris. Cette association est partenaire de la librairie francophone TV, diffusée une fois par mois sur la chaîne TV5 Monde.

En conclusion, nous pouvons dire que pour sauver ces librairies, qui jouent un rôle essentiel de rayonnement culturel malgré des conditions économiques très difficiles, il faudrait que le ministère de la Culture et de la Jeunesse se penche sur les problématiques de ces librairies françaises à l'étranger pour améliorer leurs conditions en leur accordant un label de référence qualitatif et en les incluant pleinement comme partenaires des SCAC.

La commission poursuivra ses travaux sur ces sujets, auditionnera l'AILF et proposera des résolutions lors de la prochaine session. Nous n'avons pas eu le temps de plus approfondir parce qu'on l'a auditionnée par Skype.

Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Avez-vous des remarques ou des questions sur cette dernière partie ? Non.

QUESTIONS-REPOSES

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Merci, Monsieur le Président.

Je ne sais pas si c'est possible, mais pourquoi ne pas lui avoir proposé – c'est un peu en retard – de postuler à STAFE ?

Madame Khadija BELBACHIR-BELCAID

On lui a proposé quand on l'a eue par Skype.

Monsieur le Président

Oui, mais c'est un truc commercial.

Madame Khadija BELBACHIR-BELCAID

On lui a proposé, on lui a suggéré plutôt de... Non, même pas vas-y, je te laisse...

Madame Pascale SEUX

Plus exactement les librairies sont le plus souvent des entreprises privées. La seule manière avec laquelle elle pourrait accéder à STAFE, c'est de créer une association culturelle. Étant donné la masse de propositions culturelles qu'elle fait à Rome – et je pense que c'est le cas de la plupart des librairies –, d'animations, d'invitations d'auteurs, etc., il est clair que cela aurait du sens. Donc, on lui en a parlé effectivement.

Monsieur le Président

Merci.

Je pense que vous devez avoir quelques résolutions.

Madame Pascale SEUX

Absolument, six.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE

Résolution n° ENS/R.1/19.10

Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.1/19.10 relative à la capacité d'emprunt de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Je m'interroge. Dans les textes, n'y a-t-il pas quelque chose qui dit : l'AEFE a la possibilité... ? Parce qu'on ne peut pas demander que ses capacités d'emprunt soient remises en place si vous ne donnez pas le texte qui validerait qu'elle avait cette capacité d'emprunt.

Madame Pascale SEUX

Elle ne l'a pas. C'est bien le problème.

Madame Radya RAHAL

Oui, mais...

Madame Pascale SEUX

C'est bien le problème, c'est qu'elle n'a pas de capacité d'emprunt.

Madame Radya RAHAL

Alors, il ne faut pas mettre

| *Soit rétablie*

Madame Pascale SEUX

| *Soit rétablie*

Dans le temps. C'est-à-dire qu'avant elle l'avait. Peut-être que Madame DUTERTRE peut préciser.

| *Rétablie*

C'est par rapport à avant. C'est dans ce sens-là.

Madame Radya RAHAL

Il faut citer le texte qui prévoyait cela.

Madame Pascale SEUX

On peut rajouter un

| *Vu*

Madame Raphaëlle DUTERTRE, Chargée de Mission auprès du Directeur de l'AEFE, responsable des relations avec les élus et les anciens élèves à l'AEFE

Effectivement, l'AEFE avait une capacité d'emprunt. Il y a eu la loi – cela remonte un peu – pluriannuelle des finances publiques, de mémoire de 2010, 2011 qui a mis fin à la capacité d'emprunt pour un certain nombre d'opérateurs publics. Cela, c'est législatif. Ensuite, il y a un arrêté qui a été pris et qui listait le nom des organismes qui ne pouvaient plus recourir à l'emprunt. À l'époque, on avait effectivement essayé de faire en sorte de ne pas figurer sur cet arrêté en disant que c'était absolument nécessaire pour les EGD, et puis éventuellement subventionner sur tel ou tel projet des établissements conventionnés. On n'a pas été entendu. Comme l'a exprimé clairement le directeur, ce serait important pour le développement du réseau.

Madame Pascale SEUX

Si vous me le permettez, je vous propose de rajouter ces deux textes dans les

| Vu

Dès que j'ai retrouvé les références exactes.

Madame Radya RAHAL

Donc, il me semble que dans la forme, la commission ne peut pas nous présenter cette résolution.

Madame Pascale SEUX

Si vous ne me permettez pas d'ajouter deux

| Vu

Qui sont clairement exprimés par Madame DUTERTRE a posteriori...

Madame Radya RAHAL

Attendez, si j'ai bien compris ce que Madame DUTERTRE a dit, c'est que la capacité de l'AEFE de lever des fonds n'existe plus par les textes législatifs.

Monsieur le Président

Il faut qu'elle soit rétablie.

De la salle

Il y a un arrêté.

Madame Radya RAHAL

Un arrêté ou la loi ?

Madame Pascale SEUX

Un arrêté.

Madame Radya RAHAL

Il y a deux éléments. Il y a la loi et l'arrêté qui confirme.

Monsieur le Président

Et alors, qu'est-ce que cela change ?

Madame Pascale SEUX

Et alors ?

Monsieur le Président

Je ne suis pas juriste, mais je suppose que les personnes à qui cette résolution est destinée doivent bien connaître la situation de l'AEFE. Quand on leur demande que les capacités d'emprunt soient rétablies, elles savent de quoi on parle. Je pense qu'on peut autoriser la commission à rajouter les

Vu

Si nécessaire des textes qui ont amputé, si je puis dire, l'AEFE de cette capacité. Bien évidemment, ceux qui ne seraient pas d'accord ont toute la capacité à s'abstenir ou à voter contre.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.1/19.10 relative à la capacité d'emprunt de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). La résolution est adoptée avec deux abstentions.

Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter la résolution suivante.

Résolution n° ENS/R.2/19.10

Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.2/19.10 relative au respect des droits sociaux des personnels de droit local, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président

Je trouve le

Encourageant

Un peu faible. Je pense qu'il n'est pas question de les encourager. Enfin, soit on va au bout du raisonnement... On se plaint déjà du statut des recrutés de droit local dans ce qu'on pourrait appeler nos établissements gérés directement par l'État ou les satellites. Si on va faire avec des partenaires, je pense qu'il ne faut pas les encourager, il faut exiger. Point. C'est ma position.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie MICHEL.

Madame Annie MICHEL

Sur ce quoi je voulais réagir, c'est même un peu choquant en relation avec le respect de lois ou de droits sociaux de parler d'encouragement. C'est le moins qu'on puisse exiger d'obliger. C'est quoi déjà le... ? On pourrait voir la formulation exacte ?

Madame Pascale SEUX

Que l'homologation soit liée au respect d'un code de bonne conduite encourageant les établissements à respecter le droit local et les droits sociaux de leur personnel

Madame Annie MICHEL

C'est un lien avec un code de bonne conduite, donc un code de bonne conduite doit pouvoir exiger de manière contraignante le respect des lois et des droits sociaux.

(Applaudissements).

Madame Pascale SEUX

On met

Exigeant

Après, effectivement, le droit, cela se respecte. Il n'y a pas d'alternative à respecter le droit. On n'est pas encouragés à respecter le droit.

Monsieur le Président

On peut peut-être même faire plus bref

| *Que l'homologation soit liée au respect du droit local et des droits sociaux de leur personnel*

Soit

| *Au respect par les établissements...*

Madame Radya RAHAL

Le droit local n'est pas forcément favorable.

Monsieur le Président

Oui, c'est vrai.

Monsieur Francis HUSS

Inversement, il peut être plus favorable. Il est plus favorable dans certains cas.

Madame Pascale SEUX

Oui, absolument.

Je rappelle le contexte. Actuellement, l'octroi de l'homologation n'est lié à aucun critère de ce type. On part de là. L'idée de cette résolution est déjà de commencer par adosser un critère minimal de respect du droit à l'homologation. C'est l'idée de départ. Effectivement, sur la formulation, encourager le respect du droit, il y a quelque chose qui ne va pas, effectivement. Je suis assez d'accord.

Monsieur le Président

Vous proposez quoi ? On l'exige.

| *Exigeant*

Vous êtes tous d'accord avec

| *Exigeant ?*

Madame Pascale SEUX

Les membres de la commission sont d'accord pour

| *Exigeant*

Monsieur le Président

Cette modification ayant été apportée, on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 7 abstentions.

De la salle

(Hors micro). Est-ce que les membres de la commission ont le droit de se prononcer en plénière ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, bien sûr.

Monsieur Francis HUSS

Non, ils n'ont pas le droit de prendre la parole.

Monsieur le Président

De façon éthique, ils n'auraient pas le droit de changer de vote. Rien ne les y oblige.

Monsieur Francis HUSS

Mais pas de prendre la parole.

On l'a déjà fait en commission. Non, non, regarde le règlement Martine.

Madame Martine SCHOEPPNER

On n'a simplement pas le droit de refaire le débat qui a été fait en commission. Mais, s'ils ont un élément nouveau à apporter, ils ont tout à fait le droit de prendre la parole, voire de changer leur vote en fonction...

Madame Marie-José CARON, conseillère élue de la circonscription « Europe du Nord »

Ils ne l'ont pas changé, ils l'ont maintenu. C'est simplement que cela m'étonnait.

Monsieur le Président

Très bien.

Tu veux prendre la parole ou tu veux voter ?

Madame Chantal PICHARLES, conseillère élue de la circonscription « Europe du Sud »

Il faut mettre

| *Exigeant des établissements le respect a minima du droit local.*

Monsieur le Président

Pourquoi

| *A minima ?*

| *Le respect*

C'est tout.

Madame Chantal PICHARLES

C'est

| *Des établissements*

| *Le respect*

Monsieur le Président

Très bien.

Ces précisions ayant été apportées, on reprend le vote.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.2/19.10 relative au respect des droits sociaux des personnels de droit local. La résolution est adoptée avec sept abstentions.

(Applaudissements).

De la salle

Même si on s'est abstenu, il faut quand même présenter une phrase.

Monsieur le Président

Cela y est, on vient de le dire.

| *Que l'homologation soit liée...*

Madame Pascale SEUX

Je vous la relis.

Que l'homologation soit liée au respect d'un code de bonne conduite exigeant des établissements le respect du droit local et des droits sociaux de leur personnel.

Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter la résolution suivante.

Résolution n° ENS/R.3/19.10

Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.3/19.10 relative au rôle des élus consulaires dans les comités de gestion ou conseils d'administration, adoptée à l'unanimité en commission.

Madame Pascale SEUX

Je n'ai pas tout à fait exactement la mémoire, mais il me semble bien que nous l'avions déjà formulée au début de notre mandat.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON

Je veux faire une remarque. C'est vrai qu'on l'a peut-être déjà présentée, mais on a tout à l'heure assisté à une conférence où justement le Secrétaire d'État a signifié que ce serait une chose importante que les élus soient associés à ce genre de réflexion de ce qui se passe dans les conseils d'administration.

Monsieur le Président

On lui demandera de cosigner la résolution.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.3/19.10 relative au rôle des élus consulaires dans les comités de gestion ou conseils d'administration. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter la résolution suivante.

Résolution n° ENS/R.4/19.10

Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.4/19.10 relative à l'utilisation de la langue française dans les institutions internationales, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.4/19.10 relative à l'utilisation de la langue française dans les institutions internationales. La résolution est adoptée avec une abstention.

Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter la résolution suivante.

Résolution n° ENS/R.5/19.10

Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.5/19.10 relative à la dotation plancher pour France Médias Monde, adoptée à l'unanimité en commission.

De la salle

Il y a juste la répétition de

Dotation

A celle de 2019.

Madame Pascale SEUX

Oui, très bien. Cela peut.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.5/19.10 relative à la dotation plancher pour France Médias Monde. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter la dernière résolution.

Résolution n° ENS/R.6/19.10

Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.6/19.10 relative à la présence de l'AFE au conseil d'administration de France Médias Monde, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.6/19.10 relative à la présence de l'AFE au conseil d'administration de France Médias Monde. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Pascale SEUX

Nous en avons fini, Monsieur le Président.

Je me permettrais un mot de remerciement au secrétariat général malgré quelques difficultés organisationnelles, mais qui nous ont permis quand même d'arriver à bon port au bout.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci beaucoup.

Nous sommes un tout petit peu en retard. Je demande à la commission des finances de bien vouloir nous rejoindre pour la présentation de son rapport.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITE

Monsieur le Président

Je suis ravi de voir que bien au-delà de la parité, nous avons beaucoup de femmes à cette tribune. J'avais proposé d'ailleurs de m'en aller pour les laisser, mais pour des raisons techniques ce n'est pas possible. J'espère, Madame la Présidente, que vous me pardonneriez cet humour un tout petit peu sexiste et je vous passe la parole.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia GONDARD, Présidente de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.

Madame Cécilia GONDARD, Présidente de la commission des finances, du budget et de la fiscalité

Bonjour à tous.

Merci, Monsieur le Président.

Nous avons eu – vous allez le voir – une session très studieuse. Nous avons beaucoup d'avis et de résolutions à vous proposer pour cette session, à la fois sur la fiscalité et sur le projet de loi de finances 2020.

Pour commencer, je voudrais laisser la parole sur les auditions de la DINR, donc de la Direction des non-résidents, sur les questions des règles et modalités d'imposition en 2019 et 2020 (la retenue à la source, le prélèvement à la source et les contentieux CSG/CRDS) à ma collègue Madame Nadine FOUQUES-WEISS qui est conseillère consulaire en Allemagne.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Madame la Présidente.

Nous avons reçu à ce sujet Mesdames ARCIER, CARPENTIER, BOUCHERET et Monsieur DESCLAUX.

L'exposé s'est articulé autour de quatre thématiques principales

- Les règles et les modalités d'imposition des non-résidents en 2019 ;
- La campagne déclarative 2019 pour les non-résidents ;
- La réforme de la fiscalité au 01/01/2020 ;
- Les contentieux en matière de prélèvements sociaux pour les non-résidents.

1) Les règles et modalités d'imposition des non-résidents en 2019.

Le domicile fiscal détermine les obligations fiscales sous réserve des conventions en vigueur.

L'article 4B 1 du Code général des impôts fixe le domicile fiscal selon les critères suivants :

- Lieu de situation du foyer ;
- Lieu de séjour principal ;
- Ou encore lieu du centre des intérêts économiques.

Si le domicile fiscal est situé en France, l'obligation fiscale est illimitée et porte sur le revenu mondial. Si le domicile fiscal est situé hors de France, l'usager est non-résident fiscal soumis en France à une obligation fiscale limitée aux seuls revenus de source française imposables sous réserve des conventions fiscales.

Là, il y a eu un petit bug informatique. La suite de l'exposé, c'est la ligne 4 jusqu'à la ligne 9 de la page 2. Je vous le lis.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 coexistent deux systèmes de retenue à la source contemporaine, ce qui accentue les difficultés de compréhension pour l'usager. Les salaires, pensions, rentes viagères sont soumis à la retenue à la source spécifique des non-résidents avec un barème de retenue à 0, 12 et 20 % et sont exclus du champ du prélèvement à la source. Les autres revenus sans collecteur (exemple revenus fonciers) sont inclus dans le champ du prélèvement à la source avec application soit du taux minimum ou, sur demande, du taux moyen pour le calcul des acomptes contemporains. Le crédit d'impôt modernisation du recouvrement ne s'applique qu'à ces revenus. Cet impôt est calculé au taux minimum de 20 % qui est appliqué jusqu'à 27 52 euros de revenus imposables et 30 % au-delà sans charges déductibles, ou au taux moyen si l'usager estime que le taux d'imposition calculé sur l'ensemble de son revenu mondial lui est favorable et qu'il le demande expressément en cochant la case 8 TM de la déclaration 2042 et en indiquant le montant de ses revenus mondiaux sans devoir fournir dans un premier temps de justificatifs. Il peut demander ce taux moyen après coup sur réclamation postérieure. Le taux moyen est une option et ne sera appliqué que si c'est favorable à l'usager. Seuls les revenus français seront bien entendu soumis à ce taux moyen ou au taux minimum. La DINR pourra demander l'avis d'imposition étranger de l'usager en cas de demande de taux moyen et mentionne que ses services sont en mesure de lire beaucoup d'imprimés utilisant différentes langues européennes. Malheureusement, sur le site de la DINR, il n'y a aucun calculateur d'impôt qui a été proposé sur le site, ce qui aurait permis à l'usager de faire lui-même le calcul ce qui est plus favorable pour lui ou pas.

Les acomptes contemporains du PAS sont seulement en mesure d'être prélevés sur des comptes bancaires domiciliés dans la zone SEPA. Pour ceux qui ne disposent pas d'un compte en zone SEPA, il est prévu de demander le solde accompagné de majorations. Bien entendu, la DINR essaie de localiser les pays qui n'autorisent pas leurs résidents à disposer d'un compte SEPA, parce qu'il serait particulièrement injuste de leur faire payer une pénalité. Il existe un service GESTPAS, qui veut dire gestion des prélèvements à la source, et qui permet de consulter sa situation personnelle, de déclarer des changements de situation de famille ou de moduler le taux du PAS en cas d'évolution de revenus, nouvelle situation de famille ou nouveau compte bancaire.

2) La campagne déclarative 2019 pour les non-résidents.

Pour revenir sur cette campagne 2019, Madame Isabelle CARPENTIER a souligné que 69 % des contribuables déclarent maintenant en ligne, ce qui est obligatoire actuellement. Toutefois, un nombre de 79 904 déclarants papier subsiste, mais c'est beaucoup moins qu'en 2018 et encore moins qu'en 2017. La DINR privilégie le canal de la messagerie sécurisée de son espace particulier, ce qui donne une traçabilité des demandes. Les courriers papier sont cependant encore traités. Depuis janvier 2019, l'espace particulier n'est plus corrélé avec une déclaration de revenus, c'est-à-dire qu'on peut le créer *ex nihilo*.

En 2019 pour l'imposition des revenus 2018, les personnes relevant d'un régime d'Assurance maladie d'un État de l'Union européenne, Espace économique européen et Suisse et qui ne sont pas à la charge d'un régime obligatoire de Sécurité sociale français, ne sont redevables ni de la CSG (9,2 %) ni de la CRDS (0,5 %) dues au titre des revenus du patrimoine. Cette situation était mentionnée dans un *mass mail* du 16 avril 2019 de la DINR. Pour en bénéficier, il faut cocher les rubriques 8SH et/ou 8SI sur le formulaire 2042C au point 8 « divers » de la déclaration. Par contre, le prélèvement de solidarité (affecté au budget de l'État, donc fiscal) de 7,5 % est maintenu. Les revenus exceptionnels perçus au titre de l'année 2018 sont exclus du champ du PAS et donnent lieu au maintien d'une imposition en 2019. Les cases spécifiques réservées à l'imposition des revenus, en particulier fonciers exceptionnels (case 4XC) ont été très souvent mal comprises par les usagers et ont généré de

nombreuses erreurs. L'avis d'impôt 2019 sur les revenus 2018 d'un non-résident peut indiquer un impôt ou pas selon que l'utilisateur est soumis au PAS bénéficiant d'un crédit d'impôt ou au RAS hors champ PAS qui n'ouvre pas droit au crédit d'impôt.

3) La réforme de la fiscalité des non-résidents au 1^{er} janvier 2020.

La réforme en cours a deux buts :

- Simplifier le système actuel qui fait coexister deux barèmes différents (RAS et PAS) ;
- Contribuer à une convergence de niveau d'imposition entre non-résidents et résidents.

Les évolutions votées dans le cadre de la loi de finances 2019 pour les revenus perçus à compter du 1^{er} janvier 2020 stipulent :

- La suppression du caractère libératoire de la RAS spécifique aux non-résidents (cela concerne les salaires et les pensions) ;
- La base de retenue à la source établie avant prise en compte des frais professionnels. L'abattement de 10 % est supprimé ;
- L'application d'un taux de RAS décliné des modalités de la RAS du prélèvement à la source. C'est-à-dire qu'on aura un taux personnalisé ou un taux par défaut.

La DINR pense qu'en 2020, un décalage technique d'application pourrait conduire au maintien *in fine* des taux minimums de 0, 12 et 20 %. En 2021, lors du calcul définitif de l'impôt dû sur les revenus 2020, le contribuable pourra choisir entre le taux minimum (sous-entendu de 30 %) ou alors le taux moyen qui ressortira de sa déclaration. Pour les petits revenus, il ne pourra pas y avoir de décalage d'imposition défavorable, puisque le taux minimum de 0, 12 et 20 % sera *in fine* maintenu en 2020. Mais en 2021, pour les petits revenus, il est absolument indispensable qu'ils demandent le taux moyen en cochant la fameuse case 8TM et qu'ils y joignent une déclaration sur l'honneur de leurs revenus étrangers.

4) Les contentieux en matière de prélèvements sociaux pour les non-résidents.

C'est un exposé qui a été fait par Madame Déborah BOUCHERET, adjointe à la responsable de la division des affaires juridiques. C'est un développement sur le contentieux DE RUYTER. Pour les années 2012 à 2014, il y a eu 42 000 réclamations au titre de la première vague. Cela concerne 2012 à 2014. Le contentieux devrait être normalement terminé d'ici la fin de l'année 2019 alors que 400 réclamations sont encore à traiter et 42 requêtes sont en cours auprès du tribunal administratif. Pour les États tiers, 9 000 lettres standards de rejets ont été envoyées. Pour les années 2015 à 2017, dites de la deuxième vague, 10 700 réclamations ont été faites et 364 instances juridictionnelles sont en cours. L'arrêt DREYER du 1^{er} juillet 2019 et de la cour de justice juge cette situation, c'est-à-dire le prélèvement, non conforme aux Codes européens de libre circulation des personnes. En conséquence, l'intégralité des prélèvements sociaux sera remboursée aux contribuables sous condition d'avoir contesté dans les délais légaux et sous condition d'affiliation à un régime obligatoire du pays de résidence Union européenne, Espace économique européen et Suisse. Sont toutefois exclues de cette jurisprudence les personnes qui cotisent à un régime obligatoire en France ou dans un État tiers, ainsi que les agents d'organisations internationales qui relèvent d'un régime propre à l'organisation. Selon Monsieur DESCLAUX, pour traiter tout cela, des moyens humains devront être recrutés et le traitement pourra encore prendre plusieurs années. Les réclamations peuvent être faites sur l'espace sécurisé du contribuable ou par lettre en recommandé avec accusé de réception. À signaler que sur l'espace sécurisé du contribuable, il y a une réponse automatique qui s'affiche comme quoi le cas sera traité dans un délai de cinq jours, ce qui n'est pas possible, bien entendu, et que quand on envoie en lettre recommandée avec accusé de réception il y a le retour de l'accusé de réception papier, mais c'est tout.

J'en ai terminé pour cette partie.

Avez-vous des questions sur cette première partie de la présentation ? Merveilleux ! Madame la Présidente, on peut continuer avec la suite.

Madame Cécilia GONDARD

Merci beaucoup à Nadine FOUQUES-WEISS et à Jean-Philippe KEIL d'avoir rédigé toute cette partie du rapport. Je le précise, on rédige toujours collectivement les rapports dans notre commission.

Laure DESMONTS et Nicolas DE ZIEGLER ont rédigé les parties qui suivent sur le projet de loi de finances 2020, évidemment dans son volet ministère des Affaires étrangères et de l'Europe.

Laure, je te laisse la parole. Merci beaucoup.

Madame Laure DESMONTS, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci.

Sur le projet de loi de finances 2020, nous avons auditionné Madame HAGENAUER, directrice de la DFAE, Madame CUKIERMAN, directrice des affaires financières et Monsieur BOURBAO, sous-directeur en charge du budget.

Je vous fais d'abord un rapide panorama du budget pour 2020 et ensuite nous nous sommes concentrés essentiellement sur le programme 151.

Globalement, le projet de budget 2020 du ministère des Affaires étrangères est en hausse de 3 %, soit 139 millions d'euros de plus que l'année dernière. Le plafond d'emploi du ministère s'établit à 13 254 emplois équivalents temps plein travaillés, en baisse de 74 emplois par rapport à 2019.

Parmi les bonnes nouvelles qui nous ont été annoncées, pour la première fois le ministère a obtenu que le différentiel d'inflation auquel il est soumis soit pris en compte avec une provision des effets de l'inflation mondiale sur la rémunération des agents de droit local et une provision également au titre du risque de change sur les indemnités de résidence à l'étranger. Ces provisions sont compensées en partie par le montant d'économie réalisée à la suite des programmes de modernisation du ministère. Le ministère a également obtenu un accord des services du Premier ministre pour couvrir le risque d'une perte au change sur la rémunération des agents de droit local et sur les indemnités de résidence par les crédits de la réserve de précaution. Ces deux points étaient nouveaux cette année.

Le programme 209, aide publique au développement, bénéficie d'une hausse sensible encore cette année (+28 millions d'euros) pour atteindre d'ici 2022 l'objectif de 0,55 % du budget de l'État. Les autres programmes sont à peu près stables. À noter pour le programme 105, l'obtention de nouveaux crédits pour l'entretien lourd des emprises du ministère à l'étranger. Le budget du programme 151 est stable à 136 millions d'euros hors masse salariale. C'est un budget qui reste modeste, mais le périmètre d'action du programme est très large. Ce budget inclut l'enveloppe des bourses scolaires et de l'aide sociale. Ces deux enveloppes sont stables également. On a noté la baisse du budget consacrée aux élections qui s'explique notamment par la différence de nature de l'élection. Par exemple, pour les élections consulaires, il n'y a pas de circulaire papier. Tout est dématérialisé. Sur ce programme 151, une perte de 22 emplois temps plein est prévue en 2020.

Sur les projets 2020, le ministère poursuivra ses efforts de modernisation, avec :

- La poursuite de la mise en place du registre de l'état civil électronique. À noter que ce programme bénéficie d'un financement extérieur à hauteur de 3 millions d'euros.
- La mise en place de la plateforme d'accueil consulaire. L'objectif est de permettre d'avoir une réponse téléphonique en ligne sur les sujets généraux et que les questions plus spécifiques soient renvoyées aux consulats. Une réflexion est toujours en cours sur les modalités de la mise en place de cette plateforme qui sont toujours très floues.
- Enfin, la poursuite des efforts de modernisation et de dématérialisation qui permettent aux agents consulaires de se concentrer sur des tâches à plus forte valeur ajoutée.

Nous avons discuté longuement de ce sujet et la commission se demande si ces efforts de dématérialisation ne sont pas en train d'affaiblir le service public à l'étranger. Nous avons tous souligné les difficultés entraînées par la fin de l'accueil téléphonique dans certains consulats et la difficulté pour certains usagers de prendre des rendez-vous en ligne. Nous avons insisté sur la nécessité de prendre en compte les spécificités locales. Par exemple des différentes infrastructures, la communication, la sécurité, etc.

Par ailleurs, le poste masse salariale est en situation de fausse augmentation, puisqu'effectivement il s'accroît, dû à des effets comptables. La masse salariale est en augmentation, mais il y a 22 postes supprimés cette année. Il semble que la pression de Bercy sur l'ensemble du budget soit toujours forte ; pression qui oblige le ministère à développer des services de moins en moins en lien direct avec les usagers.

Pour conclure et pour voir un petit peu plus vers l'avenir, Madame HAGENAUER et Monsieur RIQUIER ont insisté sur la nécessité également de mieux communiquer sur l'action consulaire pour pouvoir mieux défendre le budget du ministère. L'action consulaire est très mal connue. Déjà, l'action envers les Français de l'étranger, mais également les services qui sont rendus aux Français en France, tout ce qui est légalisation, état civil, adoption internationale. Une meilleure connaissance de ce service permettrait sans doute de mieux défendre le budget du ministère. Il est également nécessaire de réfléchir à l'évolution de l'action consulaire et de ses moyens avec la forte augmentation des Français de passage dans les pays et notamment en Europe. Évidemment, les consulats doivent également s'occuper de ces Français de passage.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Premier exercice pour Laure qui nous a rejoints à cette session.

(Applaudissements).

Madame Cécilia GONDARD

Je prends la suite avant de donner la parole à Catherine RIOUX.

Nous avons également auditionné, pour le budget de l'action extérieure de l'État, le rapporteur sur ce sujet Rémi FÉRAUD au Sénat puisque son collègue Vincent DELAHAYE n'avait pas pu l'accompagner. Très rapidement, il y a eu un rapport que je vous invite à lire, qui vient de sortir ce mois-ci, très récemment, sur la masse salariale globale du ministère des Affaires étrangères qui a augmenté, bien que les équivalents temps plein, les postes aient en réalité diminué.

Il y a plusieurs pistes de travail avancées par ces sénateurs, notamment des réflexions autour de l'IRE (l'indemnité de résidence à l'étranger) et autour de la conversion de postes de la diplomatie, notamment en agents de catégorie C, vers des postes de recrutés locaux avec toute la réflexion qu'on peut avoir autour des conséquences en termes de perte d'expérience en la matière.

Je laisse maintenant la parole à Catherine RIOUX. Nous avons auditionné à cette session à nouveau les syndicats de l'AEFE et du ministère des Affaires étrangères. Je laisse la parole à Catherine pour l'évoquer avec vous.

Madame Catherine RIOUX, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité

D'après nos interlocuteurs, le ministère des Affaires étrangères n'est plus un ministère prioritaire malgré sa fonction régaliennne. Les organisations syndicales convergent sur leurs diagnostics. Les diplomates le constatent chaque jour sur le terrain. La réduction du personnel consulaire a des conséquences catastrophiques.

Sur le personnel en poste : non-respect du Code du travail. La plupart des fonctionnaires ont travaillé en moyenne un mois gratuitement. Ce surmenage entraîne de plus en plus de cas de burn-out. Les personnels toutes catégories ont de plus en plus de mal à faire face au coût de la vie sur place surtout s'ils sont accompagnés de leur famille. Cela concerne surtout les catégories C et B.

La dégradation des conditions de travail a pour conséquence le refus de plus en plus souvent d'agents d'accepter un poste à l'étranger.

Sur la qualité du service public, le numérique ne peut pas tout remplacer et le système est au bord de l'implosion.

Le remplacement d'agents publics d'État par des agents de droit local et des volontaires internationaux soulève aussi des problèmes de sécurité et de compétence.

Des méthodes aberrantes sont également évoquées. Les syndicats dénoncent une gestion purement comptable de la masse salariale. Attention, les consulats ne sont pas des entreprises.

La suppression de nombreux ETP a affecté majoritairement des postes de catégorie C et a entraîné des recrutements d'agents de droit local et de volontaires internationaux.

Ainsi, nous faisons remarquer que le plan d'économie 2022 a un impact direct sur la qualité et le périmètre du service public pour les Français de l'étranger.

Dans un second temps, nous avons auditionné avec la commission de l'enseignement les représentants des enseignants et des cadres administratifs en poste dans le réseau de l'AEFE.

Les syndicats enseignants demeurent toujours inquiets sur les effets du plan d'économie de ces deux dernières années. Ce plan a fait des dégâts sur le réseau AEFE et sans augmentation significative du budget de l'AEFE, il sera difficile de s'en remettre.

Pour atteindre l'objectif du Président, Monsieur MACRON, de doubler les effectifs dans les établissements français de l'étranger, l'AEFE a choisi d'encourager et d'appuyer le développement d'établissements privés homologués. D'autre part, les critères d'homologation semblent devenus trop souples. Nous sommes arrivés à un résultat paradoxal : c'est l'Agence qui gère sa propre concurrence. Dans certains pays, des groupes privés débauchent des cadres de l'Agence pour assurer la gestion de ces établissements. Les syndicats s'inquiètent du recours massif à des non-titulaires, ce qui pourrait réduire la qualité de l'enseignement français à l'étranger. Il faut rappeler que les parents d'élèves sont très attachés à la qualité de l'enseignement, qui devrait correspondre à celui qu'ils auraient en France dans un bon établissement public. Nos interlocuteurs soulignent aussi leurs inquiétudes sur la création du master de l'enseignement français à l'étranger qui sera nécessaire d'obtenir pour les non-titulaires afin de travailler dans le réseau AEFE. Ils ajoutent que cette formation ne remplacera en rien la qualité d'un titulaire de l'éducation nationale.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Madame Cécilia GONDARD

Merci beaucoup.

Pour cette dernière partie, je laisse la parole à Daphna POZNANSKI. Elle a écrit une note qu'on a intégrée au rapport, avec Richard ORTOLI. C'est leur analyse à tous les deux du rapport relatif à l'impôt universel qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 17 septembre 2019. Donc, c'est tout frais – par deux députés : le député Éric COQUEREL de LFI qui a accepté d'être auditionné alors qu'il était devant un auditoire assez défavorable, et écrit également par Monsieur Jean-Paul MATTÉI du Modem qui n'a pas pu se joindre à lui. Nous avons évidemment exprimé globalement toutes nos réticences face à certaines formes de double imposition. Mais malgré tout, les discussions ont été cordiales et constructives.

Je te laisse la parole, Daphna, sur cette note qui est donc intégrée au rapport.

Madame Daphna POZNANSKI, Rapporteur de la commission des finances, du budget et de la fiscalité

Merci, Madame la Présidente.

Étant donné que tu as déjà fait toute mon introduction, je vais passer au corps du sujet.

Comme je l'ai dit au député Éric COQUEREL, le rapport est passionnant et inutile, et d'autant plus passionnant qu'il est inutile.

Le concept d'impôt universel revient régulièrement dans les discours de la classe politique. Il a été proposé la première fois par Dominique STRAUSS-KAHN en 2007, il a été repris par Nicolas SARKOZY et Jean-Luc MÉLENCHON lors de la campagne présidentielle en 2017. Cette proposition n'a jamais été retenue. Pourquoi ? Parce que la France, comme tous les États du monde, impose ses ressortissants à partir d'un critère : celui de la territorialité. J'ai dit tous les États du monde, sauf les États-Unis, l'Érythrée et le Myanmar qui, eux, imposent leurs ressortissants sur le critère de nationalité, quel que soit le pays où résident leurs nationaux.

Je vais, pour votre bonne compréhension, évoquer – rassurez-vous, très rapidement – les 11 propositions des députés.

La proposition n° 1 préconise un élargissement des critères de résidence fiscale qui se heurte, vous l'avez compris, au principe de territorialité de l'impôt.

La proposition n° 2 exige une définition juridique de l'exil fiscal et des pays à fiscalité privilégiée. Or, depuis de nombreuses années, l'OCDE a établi des listes noires et grises, l'ECOFIN également, la France et le FMI aussi.

La proposition n° 3 entend créer un mécanisme fiscal pour les Français résidant dans les pays à fiscalité privilégiée pour une durée située entre cinq et dix ans. Cette proposition serait légitime, à condition que cette imposition cesse à partir du moment où ces non-résidents commencent à payer des impôts dans leur pays de résidence. Mais je pense qu'il est inutile de créer un nouveau mécanisme puisque le PAS peut servir, à mon sens, pour la DINR d'un même mécanisme.

La proposition n° 4 invite à instaurer une contribution au pacte républicain pour les Français dont la résidence fiscale est située à l'étranger et dont les revenus excèdent 200 000 euros ». Cette proposition instaure *de facto* une sorte d'impôt différentiel sur la nationalité qui rompt avec la tradition fiscaliste du droit français.

La proposition n° 5 implique d'étudier la possibilité de créer pour chaque citoyen- là, c'est très créatif comme proposition – ayant bénéficié des services publics et des infrastructures de la France pendant une certaine période de sa vie un prêt citoyen qu'il devrait rembourser sous certaines conditions, notamment en cas de changement de résidence fiscale, je cite « sans raison légitime » et ainsi de confier à l'administration la mission d'enquêter sur les raisons légitimes d'expatriation de nos compatriotes sans qu'ils aient commis le moindre délit. Cette disposition est – vous le comprenez bien – de nature à violer nos libertés fondamentales.

La proposition n° 6 invite à adopter un mécanisme d'obligation fiscale limitée étendue pour les nationaux partant dans des pays à fiscalité privilégiée. Il permet d'imposer les nationaux non-résidents de manière limitée sur leurs revenus de source française et de manière limitée étendue sur leurs revenus perçus à l'étranger. Ce qui revient à créer un impôt sur la nationalité.

Les propositions 1, 4, 5 et 6 sont inapplicables, eu égard aux conventions fiscales signées par la France.

La proposition n° 7 souhaite une renégociation des conventions fiscales, ce qui impliquerait la bonne volonté des 128 États partenaires de la France, le temps long de la négociation et le temps long nécessaire à la ratification et à l'application des nouvelles conventions.

La proposition n° 8 suggère un retour au régime de l'*exit tax* prévalant avant 2019. Pourquoi pas, mais il serait sans doute judicieux d'attendre l'évaluation prévue de cet allègement

La proposition n° 9 invite le législateur à permettre à l'administration fiscale d'identifier les Français fiscalement établis à l'étranger. Accordant de larges prérogatives à l'administration fiscale, elle est de nature, comme le reconnaît le rapport, à faire peser un doute sur le respect des libertés fondamentales.

La proposition n° 10 souhaite la mise en place d'un registre mondial des titres financiers qui recenserait l'ensemble des titres financiers détenus par les ménages. Il permettrait de limiter le blanchiment d'argent, les délits d'initiés et le financement du terrorisme. Si ces objectifs sont louables, on voit bien la difficulté de contraindre tous les États à créer un tel registre national, à accepter de les connecter entre eux, à créer une autorité qui contrôlerait tout le reste.

Rappelons qu'au sein de l'OCDE, plus de 90 juridictions échangent déjà des informations de manière automatique sous la norme qu'on appelle NCD (norme commune de déclaration).

La proposition n° 11 invite à renforcer les moyens de contrôle fiscal de la direction générale des finances publiques et de la direction des impôts des non-résidents. Elle est donc en contradiction avec le souci d'économies budgétaires voulu par le gouvernement.

Notre collègue Richard ORTOLI s'est penché plus particulièrement sur l'expérience américaine d'imposition basée sur la nationalité. Je vais faire court parce qu'on me l'a demandé. Ce principe est mal vécu par les Américains qui vivent à l'étranger, car il y a obligation pour eux de faire une déclaration fiscale dans le pays de résidence et aux États-Unis, ce qui double évidemment leurs frais. Ce principe d'imposition crée des distorsions et des inégalités du fait que le traitement fiscal d'une opération peut être différent selon le pays de résidence et aux États-Unis. Il existe une façon d'échapper à cet impôt américain universel : renoncer à sa nationalité américaine et payer une *exit tax* égale à l'impôt sur la plus-value latente de tous ses biens dans le monde.

L'audition du député Éric COQUEREL a été particulièrement intéressante. Il a reconnu, lors de son audition, certaines difficultés pour mettre en œuvre cet impôt universel qu'il préconise :

- La nécessité de renégocier les 128 conventions et le risque – c'était intéressant – que les nouvelles conventions ne soient pas plus avantageuses pour la France ;
- Le faible nombre des exilés fiscaux, qu'il soupçonne néanmoins de réaliser une importante évasion fiscale ;
- Les problèmes pour individualiser les cas, notamment des binationaux ;
- Le fait que la France n'a ni les moyens, ni le poids politique à l'échelle mondiale pour mettre en œuvre l'équivalent du FATCA, loi américaine qui oblige les États signataires (et la France l'a signé) à transmettre des informations au gouvernement américain sur les comptes dans leurs pays de personnes ayant des indices d'américanité.

Le député Éric COQUEREL nous a dit sa volonté de viser surtout le patrimoine plus que les revenus, sauf en Suisse qui bénéficierait selon lui d'une approche favorable sur les revenus.

Les membres de la commission ont souligné plusieurs points :

- Leur désaccord face au lien récurrent fait dans le rapport entre fraude fiscale, exil fiscal et Français non-résident ;
- La contradiction d'un impôt universel avec les conventions fiscales signées par la France, mais aussi avec les traités européens qui garantissent la liberté d'établissement et la libre circulation des personnes ;
- Le fait que beaucoup de Français non-résidents paient des impôts en France en vertu des conventions bilatérales et dans leur pays de résidence, s'ils n'en paient pas en France ;
- Le fait que les Français non-résidents ne bénéficient pas des services publics français ;
- Le risque de complexifier le système alors qu'il faudrait au contraire aller vers plus de simplification ;
- Les imprécisions importantes concernant la Suisse où, entre autres, le différentiel d'impôt sur le revenu en taux moyen est marginal par rapport à la France ;
- La constatation que, devant l'infaisabilité d'un impôt universel en France, les rapporteurs ont, semble-t-il, contourné ou ont tenté de contourner l'obstacle en proposant des mesures alternatives constituant *de facto* des débuts de création d'un impôt lié à la nationalité ;
- La formulation malheureuse consistant à vouloir plus imposer les Français non-résidents afin, je cite, « de renforcer le lien entre citoyenneté, représentation et imposition ». Nous avons rappelé que les Français non-résidents étaient très attachés à la France, et qu'ils servaient souvent de supplétifs bénévoles à la République française tant sur les plans social, commercial, culturel, économique et technologique.

Nous ne connaissons pas les amendements qui seront déposés. À suivre, comme on dit dans les meilleures séries télévisées.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci pour cette présentation.

Madame la Présidente.

Madame Cécilia GONDARD

Nous allons passer aux avis et résolutions que propose notre commission.

EXAMEN DES AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITE**Avis n° FIN/A.1/19.10**

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de l'avis n° FIN/A.1/19.10 relatif aux conséquences des coupes budgétaires, de la suppression d'ETP et de la diminution de la masse salariale sur les missions de service public à l'étranger, adopté à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Merci, Monsieur le Président.

Le CRSP, ce sont les fameux ADL qui ont été changés ?

Madame Cécilia GONDARD

Cela s'appelle comme cela dans la LOLF. C'est la nouvelle... Mais oui, c'est cela.

Madame Radya RAHAL

C'est cela, d'accord. Je te remercie.

Monsieur le Président

Cette précision ayant été apportée, y a-t-il d'autres questions ? Très bien.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix l'avis n° FIN/A.1/19.10 relatif aux conséquences des coupes budgétaires, de la suppression d'ETP et de la diminution de la masse salariale sur les missions de service public à l'étranger. L'avis est adopté à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter l'avis suivant.

Avis n° FIN/A.2/19.10

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de l'avis n° FIN/A.2/19.10 relatif au programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires », adopté à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Merci, Monsieur le Président.

Sur la plateforme numérique, on connaît l'argent qui va être engagé. On sait que c'est 560 000 euros. Cela nous a été dit en commission des lois.

Madame Cécilia GONDARD

C'est dans la note Achille aussi.

Madame Radya RAHAL

D'accord. Donc, on ne peut pas dire qu'on ne connaît pas.

Madame Cécilia GONDARD

En fait, on ne sait pas comment cela va être utilisé. On a un chiffre, on ne sait pas si derrière il y aura des personnes, si cela va être externalisé ou pas. On n'a aucune idée de la forme que cela va prendre. Peut-être que vous avez eu plus d'informations que nous sur le sujet. Cela nous intéresserait, mais...

Madame Radya RAHAL

En fait, nous demandons que l'argent de STAFE soit abondé sur les...

Monsieur le Président

Le solde du STAFE.

Madame Cécilia GONDARD

Non, non. En fait, ce n'est pas clair parce que cela a été modifié. Du coup, on a perdu un bout de la phrase. Tu as raison.

Demande

Le retour au niveau de l'enveloppe de l'aide sociale de la loi de finances initiale de 2018.

C'était cela.

Madame Radya RAHAL

Il faut refaire les phrases.

Madame Cécilia GONDARD

Oui. Merci beaucoup.

Le retour au niveau de l'enveloppe de l'aide sociale de la loi de finances initiale (LFI) de 2018.

Monsieur le Président

Très bien. Il y a un T qui se promène à... Superfétatoire, comme dit Daphna.

Avait subit une réduction

Il faudrait supprimer le T de

Subit

S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, on passe au vote.

Madame Radya RAHAL

Attends, attends, excusez-moi, je reste sur le deuxième considérant. Sur la plateforme numérique d'accueil. Il ne faut pas non plus qu'on soit autistes. On connaît le coût.

Monsieur le Président

On connaît le coût, mais pas les contours. Tu ne sais pas ce qu'il y a dans les 560 000 euros.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO, conseillère élue de la circonscription « Asie et Océanie »

Je trouve que ce n'est pas clair entre les

| *Considérant*

La demande. Il y a un mélange des différentes attributions. Je trouve que cela ne va pas avec la demande. De retour au niveau de quoi ? De l'enveloppe de l'aide sociale. Peut-être qu'il faut préciser la ligne du programme exacte, enfin à quel niveau c'était initialement. Je crois qu'il y a un mélange de beaucoup de choses qui rend votre demande opaque.

Madame Cécilia GONDARD

Elle a été modifiée en plusieurs fois. Jérémie, est-ce que tu aurais la version originale ? Tu viens de me la renvoyer ? En effet, comme cela a été changé en plusieurs fois, je pense qu'il y a un bout qui est parti.

Oui, non c'était le retour au niveau de l'aide sociale de 2018.

Monsieur le Président

Cela sous-entend que l'aide sociale est la variable d'ajustement du projet de loi de finances alors, en gros.

Madame Cécilia GONDARD

Pourquoi cela ?

Monsieur le Président

Il y a une énumération de

| *Réduction*

Madame Cécilia GONDARD

Ce qu'on demandait, c'était le maintien du programme 151 hors plateforme numérique puisqu'il y a eu des transferts de l'un vers l'autre.

Monsieur le Président

On peut la revoir demain.

Madame Cécilia GONDARD

Revoyons-la demain. Comme cela, on récupère les chiffres de la note Achille.

Monsieur le Président

La nuit porte conseil. On pourra la voter en présence de Jean-Baptiste LEMOYNE.

Madame Cécilia GONDARD

On va bien l'améliorer alors.

Monsieur le Président

Il aura l'information en direct comme cela.

Madame Annik VALLDECABRES, conseillère élue de la circonscription « Péninsule ibérique »

Il y a quelque chose qui me chagrine un petit peu. Ce n'est pas

| *Dont les contours demeurent indéfinis*

Mais

| *Dont la mise en œuvre demeure indéfinie*

Monsieur le Président

OK. De toute façon, on la revoit demain.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Puisqu'on revoit la question demain, tu n'as pas donné la parole sur le sujet traité par Daphna POZNANSKI. J'aurais bien aimé prendre la parole deux secondes.

Monsieur le Président

J'ai cru que ton bras en l'air était un signe d'enthousiasme.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Cela l'était. Je prendrai la parole tout à l'heure quand tu voudras bien me la donner.

Monsieur le Président

Puisque tu as le micro, vas-y.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Je remercie Daphna pour ce remarquable travail qui nous a presque fait rire, si ce n'était pas dramatique. C'était très exotique en tout cas.

Vous n'avez sûrement pas manqué de rappeler aux députés que le hasard a fait qu'il y a eu une statistique sur les effets de la suppression de l'impôt sur la fortune avec une diminution des exilés fiscaux, de vrais exilés ceux-là. Vous en avez parlé ou pas ?

Madame Daphna POZNANSKI

Il y a quelque chose dans le rapport, oui.

Madame Cécilia GONDARD

C'est un rapport qui est intéressant à lire par ailleurs. Je vous invite, même si vous n'êtes pas d'accord, à le lire parce qu'il est quand même intéressant.

Madame Daphna POZNANSKI

Si vous avez un coup de blues, je vous conseille le rapport, vraiment. Vous serez peut-être un peu énervés au début, mais après très bien.

Madame Cécilia GONDARD

On ne l'adopte pas maintenant celle-ci, donc on passe à la suivante. J'ai noté les remarques qui ont été faites et qui étaient très justes.

Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter l'avis suivant.

Avis n° FIN/A.3/19.03

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de l'avis n° FIN/A.3/19.10 relatif au programme 185 diplomatie culturelle et d'influence, adopté à l'unanimité en commission.

Madame Cécilia GONDARD

La lecture qu'on a eue de ce PLF et des précédents, c'est qu'il y a des moments où tout d'un coup sur un programme on baisse énormément les crédits, que cela fragilise – cela a été fait sur l'AEFE, là c'est fait sur la culture – les instituts, les alliances, etc., et que même si après on récupère en partie l'argent plus tard, cette fragilisation a déjà eu lieu, il y a déjà eu des fermetures, il y a déjà des postes qui ont été supprimés. Donc, on voulait souligner aussi cette impression qu'on a eue dans nos analyses depuis quelques années.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Anne BOULO.

Madame Anne BOULO

Je ne suis pas trop une spécialiste des formes de résolution et avis, mais il me semble que la dernière partie, le

 | Déploie

Devrait plutôt faire l'objet d'un avis de la commission ou de l'Assemblée plutôt que d'une résolution. Cela mélange un peu les genres.

Madame Cécilia GONDARD

C'est un avis et pas une résolution, en effet. Donc, c'est pour cela qu'il s'appelle FIN/A.3/10.19.

Madame Anne BOULO

C'est opaque.

Madame Cécilia GONDARD

C'est un avis sur le PLF, sur le programme 185 de la diplomatie culturelle et d'influence.

Madame Radya RAHAL

Je n'ai pas vu l'objet passer.

Madame Cécilia GONDARD

Il faut remonter un petit peu, s'il vous plaît.

Madame Radya RAHAL

Cela va trop vite.

Madame Cécilia GONDARD

L'objet, je l'ai lu. Je l'ai bien dit, c'est un avis : programme 185 diplomatie culturelle et d'influence.

Madame Radya RAHAL

Je ne l'avais pas vu passer.

Madame Cécilia GONDARD

Quand ce sont des résolutions, c'est le code FIN/R et là, c'est bien un avis FIN/A sur le PLF.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix l'avis n° FIN/A.3/19.10 relatif au programme 185 diplomatie culturelle et d'influence. L'avis est adopté avec deux abstentions.

(Applaudissements).

Je ne l'ai pas précisé au début, mais tous nos avis et résolutions ont été adoptés à l'unanimité dans notre commission.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITE

Résolution n° FIN/R.1/19.10

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.1/19.10 relative à la fracture numérique, à l'automatisation de l'accueil téléphonique et à la déshumanisation des services publics, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Ce qui m'interpelle, c'est le fait que nous demandions le retour à une situation ex ante sur des choses dont nous savons qu'elles n'auront pas... Le nombre d'ETP est prévu. À l'horizon 2022, c'est tant d'ETP qui doivent disparaître. C'est-à-dire que je n'arrive pas à comprendre.

Madame Cécilia GONDARD

Non, en fait, c'est une réduction de la masse salariale, donc ce n'est pas forcément en ETP, mais plus en masse salariale.

Madame Radya RAHAL

En fait, ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est que nous savons que cela va disparaître.

Madame Cécilia GONDARD

On a le droit de ne pas être d'accord.

Madame Radya RAHAL

Ce que l'on pourrait demander, à la limite, c'est que cela cesse. J'en suis d'accord. Mais revenir aux situations passées, je n'arrive pas à comprendre.

Madame Cécilia GONDARD

C'est très simple. On considère que si on a une suppression de services consulaires, de services rendus par les services publics consulaires, c'est parce qu'il y a eu des réductions d'effectifs. Ce n'est pas compliqué. Une personne ne peut pas faire le travail de quatre, trois ou deux personnes. On a tous conscience de cela, donc on demande qu'on crée des postes pour pouvoir assurer l'accueil téléphonique sans arrêter de traiter les dossiers de l'aide sociale, des bourses ou des actes... En fait, nous ne sommes pas d'accord avec cette décision. Jérémy pourra peut-être mieux l'expliquer que moi, il était là en commission.

Monsieur Jérémy MICHEL, conseiller élu de la circonscription « Benelux »

Non, pas du tout, je ne vais pas mieux l'expliquer, mais juste un point, c'est Laure qui l'a dit tout à l'heure dans son compte rendu, il y avait une situation où, effectivement, cette diminution d'effectifs entraînait une surcharge de travail pour un certain nombre de demandes du réseau consulaire et qu'en redemandant un effectif supérieur tel qu'il était en place en 2017, on rétablissait aussi un équilibre dans l'ordonnement du travail et la qualité offerte aux usagers. Donc, c'était dans ce sens-là. On peut, dans la demande, demander d'arrêter de subir cette dégradation et de revenir à un état qui était celui de 2017 où il y avait quand même un accueil... La phrase va dans ce sens-là. Pour moi, elle le dit, mais on peut avoir deux lectures. Mais si on est d'accord sur le fond, on peut aller ensemble sur le vote.

Madame Cécilia GONDARD

J'ai noté que j'ai eu des demandes de membres de la commission de garder

Les contours

Puisqu'il ne s'agit pas de mise en œuvre.

Et je joins ce que mon collègue Jérémy MICHEL a dit sur l'explication.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.1/19.10 relative à la fracture numérique, à l'automatisation de l'accueil téléphonique et à la déshumanisation des services publics. La résolution est adoptée avec quatre abstentions.

Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter la résolution suivante.

Résolution n° FIN/R.2/19.10

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.2/19.10 relative à la suppression d'ETP « état civil » dans le budget de l'État, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Ce sont des ETPT, me semble-t-il.

Madame Cécilia GONDARD

Oui, c'est vrai, c'est le nouveau terme de la LOLF.

Monsieur le Président

Tu es restée quelques années dans cette commission, tu as appris des choses.

Madame Radya RAHAL

Il faut savoir que des postes comme Genève se sont vu enlever la mission état civil. Seuls quelques actes resteront encore dressés. Nous savons d'où cela vient. Les 13 emplois, en réalité ce ne sont pas 13 emplois supprimés. Ce sont 13 emplois qui sont des départs à la retraite. Ils ne sont pas tous supprimés, je veux dire. Ils n'ont pas été renouvelés, excusez-moi. Ce sont des emplois non renouvelés.

Madame Cécilia GONDARD

C'est une suppression d'ETPT. En effet, il n'y a pas eu licenciements, c'est ce que tu veux dire, mais uniquement suppressions de postes. Mais c'est administrativement une suppression d'ETPT. Quand on ne remplace pas un départ à la retraite, c'est une suppression d'ETPT.

Madame Radya RAHAL

Oui, mais vous savez comme moi... Soyons réalistes, c'est dans le cadre du projet 2022. On ne va pas empêcher, vous le savez pertinemment, ce sont des vœux pieux ou des résolutions pieuses...

Monsieur le Président

Ce n'est pas grave. Quand cela ne marchera pas, on pourra leur dire : « On vous avait prévenus ».

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste signaler à ma collègue Radya RAHAL, qu'il y a plusieurs moyens d'être réaliste. On peut être réaliste et baisser les bras, on peut être réaliste et écouter aussi la voix des Français de l'étranger, l'expression des Français de l'étranger. Il se trouve que durant l'année dernière, à travers le baromètre de Français du Monde ADFE, ils ont exprimé un certain nombre de sujets qui leur semblaient importants. Le premier sujet qui leur semble important, c'est la qualité des services consulaires. Donc nous, même si cela paraît utopique, on a décidé de se battre pour que le service consulaire soit de qualité.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Madame Cécilia GONDARD

Et nous aussi en commission des finances.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-José CARON.

Madame Marie-José CARON

Ce que je voulais répondre à Mehdi, c'est que moi, je suis autant concernée que lui par l'accueil des services consulaires, mais je pense que la plateforme d'accueil numérique, cela ne veut pas dire que les Français ne seront pas bien accueillis. Il y a des choses à faire mieux, à faire autrement peut-être et l'un n'empêche pas l'autre. Cela va fonctionner autrement. Donc, peut-être qu'il faut laisser une chance à cet accueil téléphonique. Certains consuls eux-mêmes sont favorables à cette plateforme téléphonique.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Nos ressortissants ?

Madame Marie-José CARON

Nos ressortissants, cela dépend si on arrive à trouver ce qu'il faut. Il faut insister pour que dans les consulats l'accueil soit fait avec humanité, discernement et au cas par cas. C'est d'ailleurs ce que Jean-Baptiste LEMOYNE a dit hier lorsque je l'ai rencontré.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

S'il l'a dit, alors !

Madame Marie-José CARON

Excusez-moi, le cas par cas, de temps en temps c'est quand même utile.

Monsieur le Président

Nous ne pouvons pas toujours être unanimes sur les choix et les propositions que fait cette Assemblée. C'est ce qui fait la richesse de l'Assemblée. Maintenant, cette proposition a été faite, chacun est libre de l'accepter ou de ne pas l'accepter, surtout après avoir eu d'un côté comme de l'autre des explications de vote. Je pense que le groupe de Mehdi va voter pour. Je ne suis pas sûr que Marie-José vote ou s'abstienne, mais au moins maintenant que les explications sont faites, on peut passer au vote, si vous en êtes d'accord.

De la salle

Sur ce point toujours, effectivement, dans certains consulats, visiblement, il paraîtrait que cela marche très bien, qu'il y a un accueil téléphonique parfait. Je comprends que la plateforme n'apporte rien de plus. Mais dans certains consulats, il n'y a aucun accueil téléphonique actuellement. Donc, cette plateforme ne va faire qu'améliorer les choses. Pour cette raison, dans ce type de consulats, on y est tout à fait favorables.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.2/19.10 relative à la suppression d'ETP « état civil » dans le budget de l'État. La résolution est adoptée avec une abstention.

(Applaudissements).

Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter la résolution suivante.

Résolution n° FIN/R.3/19.10

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.3/19.10 relative à la traduction des avis d'imposition étrangers en français pour justifier des revenus mondiaux, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Avez-vous une idée du nombre de traductions nécessaires ?

Monsieur le Président

Ils en ont déjà, ils sont d'accord. Je trouvais que la formule n'était peut-être pas des plus claires, parce que

Soit établie

On ne savait pas trop par qui. Je pense qu'on aurait pu dire – et cela correspond à ce que vient de me dire la Présidente

Que la DINR dispose de traductions afin de ne pas obliger nos compatriotes à faire des frais de traduction. En gros, c'était cela, je crois.

Madame Cécilia GONDARD

D'accord. Très bien.

Monsieur le Président

Tu es d'accord ?

Madame Cécilia GONDARD

Oui, oui, bien sûr, je suis d'accord.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Dans le

| *Considérant*

Je remplacerais

| *Subis*

Par

| *Engagés*

Monsieur le Président

Oui, bon

| *Les frais de traduction engagés par les...*

Oui, c'est vrai qu'on ne subit pas des frais. On les supporte.

Madame Martine SCHOEPPNER

On les supporte.

Monsieur le Président

Toi aussi, d'ailleurs.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

Juste un point de détail, que les traductions ne soient pas seulement pour les langues européennes, comme ils nous en ont parlé.

Monsieur le Président

Non, non.

Madame Cécilia GONDARD

Ils les ont déjà sur les langues européennes.

Monsieur le Président

Ils les ont déjà.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

Oui, mais les autres ?

Monsieur le Président

On ne va pas lister...

Madame Cécilia GONDARD

On ne va pas lister toutes les langues. Ils nous ont dit que sur certaines langues, ils ne demandaient pas de justificatif traduit parce qu'il y a un certain nombre de langues qu'eux connaissent déjà et qu'en interne ils se passent les... Mais ils ne les connaissent pas toutes. Donc, c'est important qu'un plus grand nombre de langues soit couvert.

Monsieur le Président

En fait, l'idée, c'est qu'ils aient une grille de traduction de différentes déclarations d'impôt et puis ils n'ont plus qu'à mettre les chiffres dans les cases.

Madame Cécilia GONDARD

Exactement. Ils étaient d'accord, ils ont trouvé que c'était une bonne idée.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Ne doit-on pas préciser dans la demande que ce soit établi par l'administration fiscale ?

Monsieur le Président

On vient de le dire, on vient de changer le texte.

Madame Radya RAHAL

Je ne le vois pas ! Je suis aveugle, mais...

Monsieur le Président

Non, mais

Que la DINR dispose de traductions des avis d'imposition afin que nos compatriotes n'aient pas à en supporter les frais de traduction.

Madame Radya RAHAL

Mais c'est la correction de

Subis

Pour

Engagés

Monsieur le Président

Oui, oui, oui.

Madame Cécilia GONDARD

C'est noté.

Monsieur le Président

C'est noté.

Madame Cécilia GONDARD

Je vérifierai toutes les modifications.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.3/19.10 relative à la traduction des avis d'imposition étrangers en français pour justifier des revenus mondiaux. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter la résolution suivante.

Résolution n° FIN/R.4/19.10

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.4/19.10 relative au prélèvement à la source (PAS) sur les comptes SEPA, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.4/19.10 relative au prélèvement à la source (PAS) sur les comptes SEPA. La résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter la résolution suivante.

Résolution n° FIN/R.5/19.10

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.5/19.10 relative à la convergence des systèmes fiscaux : à obligations égales, avantages égaux, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président

Est-ce qu'en bas il ne faudrait pas préciser

| Les obligations de déclaration des revenus mondiaux sont optionnelles

Plutôt que

| Les obligations de déclaration

Tout court ? Dernière phrase.

Madame Cécilia GONDARD

OK, oui.

| Les obligations

Tout à la fin

| De déclaration des revenus mondiaux...

Monsieur le Président

| Soient déclaratives.

Ce sera plus clair.

Madame Cécilia GONDARD

| Soient déclaratives.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.5/19.10 relative à la convergence des systèmes fiscaux : à obligations égales, avantages égaux.

(Applaudissements).

Monsieur le Président invite Madame la Présidente à présenter la dernière résolution.

Résolution n° FIN/R.6/19.10

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n° FIN/R.6/19.10 relative au moratoire dans l'application de l'amendement I-2552 au PLF 2020, adoptée à l'unanimité en commission.

Madame Cécilia GONDARD

Actuellement, sur les revenus du travail, pensions et retraites, soit on est sur le régime de la retenue à la source où on va payer 0 % sur la tranche jusqu'à, à peu près, 10 000 euros, 12 % sur la tranche suivante, 20 % sur la dernière tranche, et une fois qu'on a payé cela, on ne doit plus rien payer d'autre. Quand on est sous ce régime-là, le quotient familial n'est pas appliqué, on n'a aucune déduction ni crédit d'impôt et c'est complètement libératoire. Il y a une ligne dans ce très long amendement qui a été adopté l'an dernier par l'Assemblée nationale qui lève le caractère libératoire. C'est-à-dire qu'une fois que quelqu'un aura payé cela tous les mois, cette retenue à la source, après, il déclare ses revenus 2020 l'année suivante, en 2021 et là, on va commencer à le prélever. À moins qu'il ait coché la case 8M et demandé le taux moyen, on va le prélever de 20 % dès le premier euro, ce qui pour des personnes qui, actuellement, gagnent moins de 10 000 euros par an et sont à 0 %, pourraient se retrouver à 20 %, sauf si la résolution qu'on a adoptée précédemment fonctionne, est mise en œuvre, auquel cas elles seront basculées sur le taux moyen. Elles feront une déclaration mondiale, ce qui est devenu assez facile maintenant. Il y a une levée du caractère libératoire de la retenue à la source. C'est tout simplement cela. On demande à avoir un moratoire pour un an, c'est-à-dire de le repousser d'un an pour que les ajustements qu'on a proposés précédemment, qui ont besoin d'être mis en œuvre, aient le temps d'être introduits.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Je voulais dire, en 2021 on considèrera les revenus 2020 et éventuellement les gens auront à payer un complément. Éventuellement. Selon leurs revenus.

Madame Cécilia GONDARD

Oui, disons que dans le cadre de la retenue à la source, ils n'auront pas à payer les 20 % sur les premiers 9 000 euros. Donc, la première tranche sera imposée à 20 % alors qu'elle ne l'était pas avant.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Mais non.

Monsieur le Président

Elle était déjà imposée. Attendez, je crois qu'on ne se comprend pas avec les dates. En 2021, tu es en train de nous parler de la liquidation de l'impôt 2020.

Madame Cécilia GONDARD

Évidemment, sur les revenus 2020.

Monsieur le Président

Voilà. Comme cela, c'est clair.

Madame Cécilia GONDARD

Évidemment, je parle de la liquidation des impôts de 2020 en 2021.

Monsieur le Président

Tout à fait.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.6/19.10 relative au moratoire dans l'application de l'amendement I-2552 au PLF 2020.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Avec cette dernière résolution s'achève la présentation des travaux de la commission des finances et du budget.

Madame la Présidente, vous avez la parole pour une conclusion, si vous le souhaitez.

Madame Cécilia GONDARD

Non merci, je crois qu'on a tenu le crachoir suffisamment longtemps. Merci.

Monsieur le Président

Très bien.

Avant de nous séparer pour ce soir, vous êtes peut-être informés, peut-être pas tous, qu'il y a eu ce matin à la préfecture de Paris une attaque au couteau. Quatre policiers ont été tués, ainsi que l'assaillant. Une minute de silence a été respectée tout à l'heure à l'Assemblée nationale. Je vous propose de que nous fassions de même maintenant ;

(Il est observé une minute de silence).

Merci.

Je rappelle aux membres du bureau qu'il y a réunion pour nous demain matin à 8 heures 15, si je me souviens bien.

De la salle

Bureau ou bureau élargi ?

Monsieur le Président

Non, le bureau d'abord. D'abord le bureau. Et qu'elle sera suivie ensuite par une réunion du bureau élargi.

Merci.

La séance est levée à 17 heures 30.

VENDREDI 4 OCTOBRE 2019 – MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Marc VILLARD, Président de l'AFE.

Monsieur le Président

Nous allons commencer par la séance de questions orales et d'actualité avec le rituel habituel.

SEANCE DES QUESTIONS ORALES ET D'ACTUALITE

QUESTIONS ORALES

Monsieur le Président

Donc, Madame la Présidente de la commission des finances, la première question orale est de vous.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia GONDARD, Présidente de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.

Question orale n°1 de Madame Cécilia GONDARD, conseillère consulaire (Bruxelles) et conseillère à l'AFE (Benelux), relative à l'amendement I-2552 au PLF 2019.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été apportée ?

Madame Cécilia GONDARD

Bonjour. Il s'agit d'une question relative aux nouvelles déductions fiscales pour les Français de l'étranger, relative aux pensions alimentaires. Je voulais une clarification sur les modalités, les limites de l'application de ces déductions fiscales ; et je voulais savoir si les prestations compensatoires étaient aussi incluses et déduites des revenus soumis à l'impôt et sous quelles conditions. Comme toujours, on a eu une réponse administrative et non pas politique, alors qu'on soulève évidemment à travers cette question non pas une demande de clarification, mais une proposition d'inclure évidemment également les prestations compensatoires, qui ne sont pas incluses. C'est la clarification que nous avons eue. L'idéal serait de poser maintenant cette question en « question au gouvernement », mais comme les questions au gouvernement n'ont jamais de réponse via notre Assemblée des Français de l'étranger, l'exercice arrive ici à ses limites.

Monsieur le Président

Merci, Madame GONDARD. Je vous suggère de faire quand même une « question au gouvernement » et de la transmettre à vos députés et...

De la salle

Via les sénateurs.

Monsieur le Président

Non, mais via les sénateurs et les députés et derrière, on essaiera de l'appuyer. Certains députés sont quand même très en prise avec les questions fiscales.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°2.

Question orale n°2 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative au dispositif des bureaux de vote.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été donnée ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Il n'y a pas de réelle réponse...

Monsieur le Président

Pardon ? Si, si, il y en a une page.

Madame Martine SCHOEPPNER

... puisqu'on nous rappelle, c'est très intéressant, mais enfin on nous rappelle les textes, donc pas de problème. Les conditions pour faire un bureau de vote, on les connaît aussi. Par contre, il y avait des accords et je crois même un texte qui existe, mais je ne l'ai plus en mémoire, comme quoi pour les élections consulaires, on conservait les centres de vote, mais on réduisait les bureaux dans ces centres de vote. C'est-à-dire, pour moi, par exemple, on conserve les lieux Stuttgart, Karlsruhe, Hübigen et Fribourg, mais on ne met pas trois bureaux de vote à chaque endroit, on n'en met qu'un, c'est tout. Et pour l'instant, ce n'est pas ce qui s'annonce. Voilà pour la question. Et donc, c'était la raison de ma question. Quant aux tournées de procuration, c'est très bien. La réponse est naturellement très positive. Le seul problème, et je reprends l'exemple de ma circonscription, c'est que le consulat se déplace chez moi. La dernière fois, pour les législatives, c'était quand même un peu plus important que nous, exactement une heure en dehors de la ville et ne sont prévenus que ceux qui ont réellement demandé. Et c'était entre 9 heures et 10 heures du matin. La journée, en Allemagne, commence à 7 heures/7 heures et demie, les gens ne peuvent pas quitter leur travail de cette façon-là. Donc, oui, procuration, oui, et je vois ma collègue devant moi qui fait oui de la tête, c'est exactement la même chose pour elle.

Monsieur le Président

Très bien. L'administration souhaite-t-elle apporter des compléments ? Oui ? Allez-y, je vous en prie.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA, Sous-directrice de l'administration des Français

On a pris bonne note de vos remarques, Martine, et des remarques d'autres conseillers. On donnera des instructions extrêmement précises à nos postes sur la question des procurations : bien informer en amont par des mailings, par votre relais, par les réseaux sociaux, avec un système de prise de rendez-vous pour qu'aussi, nous, on puisse évaluer le nombre de personnes qui sont intéressées et sur la question des horaires, etc. on passera évidemment le message. On a bien retenu tout ce que vous nous avez dit sur ce sujet.

Madame Martine SCHOEPPNER

Merci.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°3.

Question orale n°3 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative aux difficultés avec Service public.fr et absence de réponse de l'administration.

Monsieur le Président

La question suivante est encore posée par vous, Madame SCHOEPPNER. Êtes-vous satisfaite de la réponse ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Non, parce qu'on me répond, on me donne une réponse, ce ne sont pas les postes qui ont des difficultés. Ce sont les conseillers, nos compatriotes. Quand on a changé d'adresse mail ou quand on a une adresse mail qui a été, pour une raison ou pour une autre, et on a le cas à Munich, il n'a toujours pas de réponse d'ailleurs alors qu'on a envoyé X mails, on ne peut plus revenir sur Service public. Même façon que si dans une même famille, on a un seul mail pour la famille, et si vous regardez les listes électorales ou même le registre, c'est très, très, très courant, il n'y a qu'une personne qui peut être inscrite sur Service public. Et vous savez très bien que souvent, on a deux familles, souvent c'est la mère et la fille, enfin bon, le parent qui est Français et puis les enfants, qui disposent du même mail, et tout le monde n'a pas deux mails, surtout dans le cas d'enfants qui ne parlent pas super bien français. Et on ne peut plus rentrer sur Service-public, on ne peut pas créer de compte. Donc, il faudrait peut-être...

Monsieur le Président

On peut créer un mail quand même.

Madame Martine SCHOEPPNER

... on puisse avancer là-dessus. Et ce sont deux personnes majeures, parce qu'on me répond : « les enfants ». Non, vous avez des enfants qui ont 20 ans et qui n'ont pas forcément un mail.

Monsieur le Président

D'accord. Merci. L'administration veut-elle apporter un complément à la réponse ? Non.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°4.

Question orale n°4 de Madame Anne BOULO et Monsieur Marc VILLARD, conseillers consulaires (Hong Kong) et conseillers à l'AFE (Asie et Océanie), relative à la demande sans concertation de modification à la baisse de quotité par un président de conseil consulaire après la tenue du conseil consulaire sur la base d'une VAD intervenue après le conseil consulaire.

Monsieur le Président

La question suivante, les auteurs en sont Madame Anne BOULO et moi-même. Et avant de passer la parole à Anne, je voudrais apporter quelques éclaircissements. Cette question est posée comme toutes celles qui concernent les bourses scolaires au Vietnam à quatre mains, conjointement par Anne BOULO et moi-même. Je passerai bien sûr la parole à Anne pour une réponse à quatre mains, mais pour ceux d'entre vous qui s'étonnent un peu du foisonnement de questions sur les bourses scolaires qui viennent du Vietnam, je souhaiterais apporter quelques éléments de contexte.

Pour faire bref, nous considérons depuis quelques années que l'instruction des bourses par le service des affaires sociales à Ho Chi Minh Ville n'est ni rigoureux ni impartial. Ce qui donc explique le foisonnement de questions. Il y a quelques mois, forts de cette expérience que je qualifierais de malheureuse, nous vous avons envoyé une note de réflexion sur ce que nous avons intitulé « Les dysfonctionnements du dispositif d'appui à la scolarité ». Et cette note était, de façon volontaire, générale, pour soulever un certain nombre de points qu'il nous semblait important de clarifier et nous faisons des suggestions. Comme je vous le disais, ces suggestions, tout comme les questions que nous posons, n'ont d'autre but que de clarifier, chaque fois que cela est possible, les règles pour éviter l'arbitraire ou le manque de bon sens. Le manque de bon sens, parce que comme cela nous a amenés à poser des questions, par exemple sur la prise en compte ou non dans les revenus des prêts à la consommation. Cela nous a amenés à poser une question sur la prise en compte comme une aide familiale des cotisations CFE ou autres assurances sociales quand elles étaient payées par un tiers, alors que de toute façon, comme vous le savez tous, la CFE est une charge déductible. Alors, le bon sens est peut-être près de chez nous, mais il n'est peut-être pas dans tous les consulats. Je suis sûr que les réponses étaient évidentes pour vous, mais nous avons été obligés de demander des clarifications, et je dois dire que dans les deux cas, l'AEFE nous a bien évidemment donné raison. Les crédits à la consommation ne sont pas à prendre en compte pour autant qu'ils servent à la vie courante, bien évidemment, et pas s'acheter un yacht dans les revenus et la cotisation à la CFE ou l'assurance sociale payée par un tiers est bien évidemment déductible. Tout cela nous amène donc à poser beaucoup de questions et excusez ce long préambule.

Quant à ce qui concerne la réponse qui nous a été donnée, je suis satisfait d'avoir une réponse, mais pas du tout satisfait par la réponse qui m'a été donnée, qui n'est ni chèvre ni chou. Dans un premier temps, la question, si vous pouvez la lire, concerne une VAD faite après le conseil consulaire, alors que le PV a déjà été signé, a déjà été validé. Cette VAD est donc postérieure

au conseil consulaire et elle amène le consul général à faire une remarque à l'AEFE et la quotité se voit baissée de 30 %, sans que nous, nous n'ayons jamais été informés de cela.

Que dit l'AEFE ? L'AEFE dit : « non, le président du conseil consulaire n'a pas à faire de propositions directes, point. Par contre, il peut le signaler ». Attendez, cela va, le résultat est le même. Il a signalé moins 30 % de quotité. Alors, cela pose quand même la question du rôle du conseil consulaire. À quoi cela sert que nous nous réunissions si le président du conseil consulaire peut envoyer les informations après ? Il y a là une rupture.

(Applaudissements nourris dans la salle).

Cela a son importance. Cela témoigne d'une rupture dans le processus, dans la chaîne de décisions de l'attribution des bourses. À un moment donné, on introduit dans la prise de décision un élément qui n'a jamais été ni discuté ni validé. Je n'irai pas jusqu'à remettre en cause le pouvoir discrétionnaire du directeur de l'agence, argument que l'AEFE nous sort toujours en dernier recours. On le retrouve dans toutes les requêtes en défense au tribunal administratif. Nous retrouvons toujours : « *et nanani nanana, le directeur est discrétionnaire blablabla* ».

Mais, le directeur, pour prendre sa décision, il doit s'appuyer sur des éléments. De Paris, il ne sait pas ce qui se passe à Saïgon, à Tokyo ou n'importe où. Ces documents, ces éléments doivent être validés par le conseil consulaire et qu'y a-t-il en plus de plus subjectif qu'une VAD ? La VAD, chacun la voit un peu comme il veut, d'autant que pour autant qu'on sache, la VAD n'a pas l'air très, très encadrée. Et donc, non, je ne suis pas satisfait de cette réponse. Je ne suis pas satisfait de cette réponse, comme je ne suis pas satisfait du fonctionnement du conseil consulaire dans notre consulat. Et nous multiplions les exemples et nous continuerons à multiplier les exemples jusqu'à ce que les familles puissent bénéficier d'un traitement impartial qui leur garantisse l'accès aux bourses scolaires. Excusez-moi d'avoir été aussi long, mais comme je vous l'ai promis, vous aurez deux réponses pour le prix d'une question, puisque Anne BOULO a corédigé cette question avec moi. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Madame Anne BOULO

Merci de me laisser la parole. Vous avez déjà développé amplement la réponse. Donc, je voulais juste ajouter qu'effectivement, je trouve la réponse un petit peu étonnante. Elle revient, en fait, à nier le pouvoir ne serait-ce que consultatif du conseil consulaire, donc le travail qui est fait en amont par tous les membres du conseil consulaire. Ce sont les élus, mais aussi les représentants des familles, des professeurs et des associations. Il n'est pas normal qu'un président du conseil consulaire puisse, après la consultation et la fin du conseil consulaire des bourses, proposer une baisse de quotité en dehors de la consultation du conseil consulaire. Donc, je me disais que peut-être à l'heure de la dématérialisation des démarches administratives, on pourrait aussi envisager, dans ces cas qui restent assez isolés, une consultation des membres du conseil consulaire dans l'intervalle entre la fin du conseil consulaire et la commission nationale des bourses. Je rappelle donc que nous avons posé quand même huit questions pour éclaircir certains points des instructions qui nous semblaient un petit peu flous, notamment la mention des avis des membres du conseil consulaire dans le PV des bourses et la possibilité pour les familles de consulter les commentaires qui ont été émis lors de ce conseil consulaire afin de pouvoir refaire et reconstituer un dossier correct et bien précis.

Ce n'est pas par plaisir qu'on fait cela, mais c'est pour préciser et puis pour aider les familles dans la constitution de dossiers corrects et complets. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Est-ce que l'administration, en tout cas l'AEFE, souhaite apporter quelques éléments de réponse ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent SISTI, chef du service d'aide à la scolarité.

Monsieur Laurent SISTI, chef du service de l'aide à la scolarité

Écoutez, on essaie de faire des réponses qui sont applicables sur tout le réseau. Nous sommes obligés de faire des réponses qui sont applicables sur tout le réseau. Et la réponse qui a été faite nous a paru la plus adéquate en la circonstance.

Monsieur le Président

Nous n'avons pas le même sens de l'adéquation, mais ce n'est pas bien grave.

Monsieur Laurent SISTI

Mais, c'est tout. Après, on va se pencher, moi, j'arrive sur le poste, donc je vais me pencher sur tout ce qui sera demandé. Mais là, la réponse a été faite.

Monsieur le Président

Mais, mon intervention n'était pas faite par hasard sachant que vous étiez là.

Monsieur Laurent SISTI

Je sais bien.

Monsieur le Président

C'était un peu le baptême du feu.

Monsieur Laurent SISTI

J'en tiens compte, il n'y a pas de problème.

Monsieur le Président

Merci beaucoup.

Monsieur Laurent SISTI

Je vous en prie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Je devrais savoir, mais je confesse que je ne le sais pas, si la plénière pourrait faire une résolution qu'on mettrait au vote cet après-midi par exemple. Parce que, si je ne mets pas en compte le pouvoir discrétionnaire du directeur, je pense que l'avant-dernière phrase qui dit :

En revanche, il [le directeur, le conseil ou le président du conseil consulaire] peut en informer la commission nationale des bourses, présidée par le directeur de l'AEFE, qui pourra en tenir compte.

Je pense que c'est totalement, comme le disait le président, totalement en dehors des clous du fonctionnement des commissions.

Monsieur le Président

En tout cas tel qu'on le comprend.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Oui, tel qu'on le comprend. Non, je pense qu'il faut marquer le coup là-dessus. On peut imaginer qu'il y ait une consultation téléphonique postérieure, qu'on se réunisse à nouveau sur tel ou tel cas, mais faire comme ceci ne me semble pas tout à fait être dans l'esprit de la réforme.

Monsieur le Président

On a déjà fait des résolutions hors commission, si je puis dire. On peut rédiger une résolution, la proposer à la commission de l'enseignement si elle souhaite l'endosser. Je ne vois pas la présidente de la commission. Elle dit « oui », la présidente de la commission. Très bien. Madame Radya RAHAL, bien sûr, vous en corrigerez la forme comme vous le faites à chaque fois que nous vous présentons des résolutions.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Je propose qu'un avis soit fait sur le sujet.

Monsieur le Président

Un avis ? Si tu veux.

Madame Radya RAHAL

C'est ce qui est le plus important.

Monsieur le Président

Nous demanderons à Martine SCHOEPNER de nous expliquer les avantages entre l'avis et la résolution avant de nous décider, mais pas maintenant.

(Rires).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Karim DENDÈNE.

Monsieur Karim DENDÈNE, conseiller élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Il y a quelque chose qui ne va pas, parce que logiquement, lorsqu'on recommande une VAD, c'est que la décision n'a pas encore été prise. Et c'est à l'issue de la VAD que la décision se prend, donc je ne comprends pas la chronologie.

Monsieur le Président

Mais, Monsieur DENDÈNE, vous rentrez dans un sujet qui a été largement abordé par la commission des finances et sur lequel elle a fait un certain nombre de recommandations. C'est la baisse du budget du MAE et la diminution du nombre d'ETP. Il n'y a plus, dans les consulats, suffisamment de monde pour faire des VAD. Il n'y a plus suffisamment de monde dans les consulats pour faire des VAD faites par un titulaire au minimum. Elles sont faites maintenant dans certains postes par des contractuels et elles sont faites quand ils le peuvent. Or, c'est en contradiction, en plus, avec la politique et les demandes de l'AEFE qui explique que, et à juste titre d'ailleurs, dans les pays où pour des raisons administratives, etc. il est difficile, au vu des pièces présentées, de se faire une idée réelle de la situation des familles, elle recommande de diligenter des VAD. Encore faudrait-il qu'elles puissent être faites. À une époque, j'avais proposé, puisque ce problème s'était déjà posé il y a quelques années, que dans la mesure où les postes consulaires pouvaient manquer de personnels disponibles que là où les conseillers consulaires étaient volontaires, ils pouvaient accompagner un agent titulaire pour cette VAD. Après tout, je ne vois pas pourquoi un élu n'aurait pas plus, non, même pas plus, mais n'aurait pas autant de légitimité qu'un agent contractuel. On nous avait répondu à l'époque qu'on n'avait pas de légitimité pour le faire. Très bien. On peut poser la question de la légitimité d'un agent contractuel. Mais, le problème est là. La VAD a été faite après, parce qu'elle n'avait pas pu être faite avant. Mais, je suis d'accord, ce n'est pas normal.

De la salle

Mais logiquement, on suspend la décision à l'issue de la VAD. Ou alors s'il y a une décision, il n'y a pas de VAD.

Monsieur le Président

Tout à fait. Voilà.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Merci, Monsieur le Président.

Je pense que le conseil n'aurait pas dû instruire le dossier tant que la VAD n'avait pas eu lieu. La VAD est décidée par le poste, diligentée par lui, faite par lui, pour éclairer l'avis du conseil. Et si le dossier en question, je ne sais plus lequel c'est, n'était pas clair avant ni après, il aurait fallu repousser l'étude de ce dossier au CCB suivant et pas effectivement passer par derrière.

Monsieur le Président

Oui, on ne va pas rentrer dans les détails de ce dossier, parce qu'on n'en finirait pas. Et d'autant que la VAD... disons que les conclusions qui sont tirées par les agents consulaires sur la VAD ne sont pas partagées par la majorité non administrative des membres du conseil, lesquels ont, par définition, une bien meilleure connaissance des communautés dans lesquelles ils vivent que les agents consulaires. Mais, c'est encore un autre débat.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°5.

Question orale n°5 de Madame Anne BOULO et Monsieur Marc VILLARD, conseillers consulaires (Hong Kong) et conseillers AFE (Asie et Océanie) relative à la validation des demandes de bourses sur critères sociaux (CROUS) par les consulats.

Monsieur le Président

La question suivante est encore posée par Anne BOULO et Marc VILLARD, mais cela ira vite, parce qu'il n'y a pas de réponse. Donc, on n'aura pas à dire si nous sommes contents ou pas contents de la réponse. À vrai dire, pour être tout à fait honnête, il n'y a pas de réponse, parce que nous avons préféré obtenir, si c'était possible, une réponse du CROUS et non pas une réponse de l'administration. Et l'administration nous a dit que la réponse du CROUS serait difficile à avoir dans les temps, mais nous avons posé la question et on fera en sorte que le CROUS finisse par nous répondre.

Nous avons, par contre, une partie de la réponse à la question n°1, puisque la question n°1 était la demande d'accessibilité pour les familles aux documents émis par les postes et envoyés au CROUS qui prend sa décision. Et en fait, sur le terrain, le consulat a déjà répondu favorablement en nous disant :

Si la famille souhaite obtenir les pièces en question, compte tenu de ce que je ne me souviens plus, donc de l'article 4 de la loi n°78-753 du 17 juillet, elle fait la demande, elle les aura.

Donc, on a déjà la première partie. La deuxième partie, c'est parce qu'une fois de plus, nous avons encore constaté des aberrations dans les informations qui étaient transmises par le poste au CROUS. Nous avons suggéré que, comme c'est le cas par exemple pour la Caisse des Français de l'étranger quand on demande, quand une famille demande l'accès à la troisième catégorie aidée, les conseillers consulaires sont consultés. On pourrait faire de même pour le CROUS, je ne vois pas en quoi ce serait différent, puisqu'il s'agit à peu près des mêmes éléments à fournir.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci, Monsieur le Président, et merci pour cette question.

Nous avons soulevé déjà ce problème à plusieurs reprises dans nos postes, en tout cas chez moi, c'est évident. Il y a quand même une certaine aberration à confier une décision aussi importante, puisqu'il s'agit d'un avis qui est émis, qui est suivi par le CROUS, avis favorable ou défavorable. Nous sommes tous amenés régulièrement à demander une révision de la décision lorsque le CROUS a suivi évidemment. Alors, cela ne pose pas de problèmes, relativement peu de problèmes lorsqu'il s'agit de boursiers, de gens qui ont déjà salaires et familles, qui ont déjà un dossier au consulat pour une aide sociale, des familles bien connues, identifiées avec des besoins. Par contre, cela pose plus de problèmes pour d'autres demandeurs qui sont en dehors du système scolaire, de notre système scolaire, donc qui sont dans les systèmes scolaires locaux, qui ne sont pas connus du consulat. Et effectivement, cette décision qui revient à une seule personne peut entraîner de graves problèmes au moment de la délivrance. Et on sait tous qu'en plus de cela, les réponses du CROUS arrivent extrêmement tard et qu'il arrive très régulièrement que les familles soient totalement désorientées et déstabilisées pendant le premier trimestre de résidence de leurs enfants en France. Donc, c'est un vrai sujet.

Monsieur le Président

Merci, Madame VAUTRIN, et merci pour ce témoignage qui élargit le champ de notre question, qui n'est donc pas une question géographiquement localisée.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°6.

Question orale n°6 de Madame Hélène DEGRYSE, conseillère consulaire (Bruxelles) et conseillère AFE (Benelux), relative au calendrier du dispositif STAFE.

Monsieur le Président

Madame DEGRYSE, êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été apportée ?

Madame Hélène DEGRYSE

Oui.

Monsieur le Président

Oui ?

Madame Hélène DEGRYSE

Oui.

Monsieur le Président

C'est parfait. Merci beaucoup. Vous avez des commentaires ? Non, pas de commentaires. Parfait.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°7.

Question orale n°7 de Madame Hélène DEGRYSE, conseillère consulaire (Bruxelles) et conseillère AFE (Benelux), relative à la prise de rendez-vous dans les services consulaires.

Monsieur le Président

Prise de rendez-vous dans les services consulaires. Je suppose que vous êtes peut-être arrivée à l'avoir, ce n'est pas le cas de tout le monde. Êtes-vous satisfaite de la réponse ?

Madame Hélène DEGRYSE

Pour les 24 heures, ce serait bien, effectivement.

Monsieur le Président

D'accord. Il y a des postes où ils arrivent encore à faire des miracles, alors.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°8.

Question orale n°8 de Madame Aurélie FONDECAVE, conseillère consulaire (Genève) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à la disparition de Monsieur Simon GAUTIER.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été apportée ?

Madame Aurélie FONDECAVE

Merci, Monsieur le Président.

Je remercie l'administration pour cette réponse. Ce qui m'interpelle, c'est la dernière phase qui est apportée à la réponse. On va peut-être relever un petit peu le document. La réponse.

Monsieur le Président

Encore plus haut. Voilà.

Madame Aurélie FONDECAVE

Je lis :

Pour la France, cette question relève du ministère de l'Intérieur.

Est-ce que cela veut dire qu'il faut que je pose ma question au ministère de l'Intérieur pour avoir une réponse holistique ?

Monsieur le Président

Y-a-t-il une personne de l'administration qui souhaite répondre à la demande de Madame FONDECAVE ? Non ?

Madame Aurélie FONDECAVE

C'est parfait. Faisons comme cela, alors.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°9.

Question orale n°9 de Madame Aurélie FONDECAVE, conseillère consulaire (Genève) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à la protection de l'environnement.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été apportée ?

Madame Aurélie FONDECAVE

Encore une fois, je remercie l'administration pour cette réponse qui est très exhaustive. Je m'interroge un petit peu sur le manque de pragmatisme de cette réponse. Je serais tout à fait ravie qu'on m'envoie mes invitations par mail et je pense que je ne suis certainement pas la seule dans cette Assemblée. Donc, une suggestion qu'on pourrait faire, c'est de suggérer aux postes de faire une liste des conseillers qui souhaitent être informés par mail et de communiquer avec eux uniquement par mail. Ce gâchis de papier me scandalise. Et je reçois un nombre d'invitations papier très conséquent. Je n'ai pas besoin d'avoir d'invitations papier. Cela m'encombre. Et je pense que je ne suis pas la seule dans cette Assemblée.

Monsieur le Président

Cette préoccupation vous honore et nous avons eu la même dans cette Assemblée, ce qui fait que vous n'avez plus de version papier des rapports des différentes commissions qui circulent et que l'on retrouvait ensuite un peu partout dans la salle. Merci.

Madame Aurélie FONDECAVE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°10.

Question orale n°10 de Monsieur Marc VILLARD, conseiller consulaire (Hong Kong) et conseiller AFE (Asie et Océanie), relative à l'obligation d'ouvrir un compte en USD au Vietnam pour percevoir des pensions d'origine France.

Monsieur le Président

La question suivante, c'est encore moi qui l'ai posée. Elle est un peu locale, mais obligation d'ouvrir un compte en dollars au Vietnam pour percevoir des pensions d'origine France. En fait, c'était Vietnam et un peu partout dans le monde. La réponse de la CNAV ne figure pas ici, parce qu'elle n'a pas été formalisée, mais j'ai rencontré les représentants de la CNAV ici et ce n'est pas une obligation de leur part, c'est simplement les systèmes bancaires qui font que des euros partent, sont transformés en dollars et arrivent en dollars dans le pays de destination et qu'au Vietnam, ils exigent, pour recevoir des dollars, d'avoir un compte en dollars, le problème étant la multiplication des frais de change sur une petite pension. Voilà. Donc, je suis satisfait de la réponse qui m'a été donnée lorsque j'ai rencontré les gens du CNAV.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°11.

Question orale n°11 de Madame Michèle GOUPIL, conseillère consulaire (Sao Paulo) et conseillère AFE (Amérique Latine et Caraïbes), relative aux déplacements illicites d'enfants – informations sur les procédures et contacts administratifs utiles sur les sites internet des postes diplomatiques et consulaires.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été donnée ?

Madame Michèle GOUPIL

Oui.

Monsieur le Président

Oui ? C'est bien.

Monsieur le Président

Comme c'est encore vous la question suivante.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°12.

Question orale n°12 de Madame Michèle GOUPIL, conseillère consulaire (Sao Paulo) et conseillère AFE (Amérique Latine et Caraïbes), relative aux déplacements illicites d'enfants – Mise à disposition du public dans le réseau diplomatique et consulaire d'affiches du Centre Français de Protection de l'enfance (CFPE).

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse ?

Madame Michèle GOUPIL

Oui.

Monsieur le Président

Parfait.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°13.

Question orale n°13 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère consulaire (Genève) et conseillère AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Suisse), Confidentialité des expertises médicales faites pour le ministère des Anciens combattants et des victimes de guerre.

Monsieur le Président

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été apportée ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je n'ai pas lu la réponse. Ce que je veux signaler, c'est que le dossier médical est envoyé dans une enveloppe séparément de la facture. Donc, ce n'est exact, cette réponse. Et en plus, je m'interroge quand même sur la confidentialité des données médicales de personnes qui... Alors, dans la demande d'expertise, on m'envoie la demande, bien entendu, administrative, et le dossier confidentiel médical fermé. Et donc, je renvoie le dossier médical fermé et j'ai appris, à ma grande surprise, qu'il était ouvert. Donc, cela pose quand même un problème de protection des données des personnes. Je comprends les précautions qui sont nécessaires à l'ouverture des plis en Ambassade. Mais, cela ne doit pas être incompatible avec le secret médical. Enfin, moi, cela m'interpelle quand même de savoir que des données médicales confidentielles soient lisibles par tout le monde, par toute la chaîne de fonctionnaires ou d'agents recrutés locaux. À partir du moment où c'est ouvert, vous ne pouvez pas savoir qui le lit. Donc, je suis surprise et je dois dire que déontologiquement, je n'arrive pas à comprendre cette réponse. Donc, je ne suis pas satisfaite et j'aimerais qu'il y ait une réflexion qui soit faite à ce sujet pour qu'on puisse à la fois protéger le secret médical et, bien entendu, la sécurité des agents de l'Ambassade et du consulat.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°14.

Question orale n°14 de Monsieur François LUBRINA, conseiller consulaire (Montréal) et conseiller AFE (Canada), relative à la fermeture du consulat général de France à Moncton - Montant des loyers annuels des locaux de 2009 à 2010 occupés par le consulat général de France à Montréal - Achat d'un bâtiment ou local pour installer le consulat général de France à Montréal.

Monsieur le Président

Monsieur LUBRINA, êtes-vous satisfait de la réponse ?

Monsieur François LUBRINA

Je ne sais pas, je n'ai pas lu la réponse. En ce qui concerne la réponse, je pense que la fermeture de ce consulat dans les provinces atlantiques est une catastrophe. Une catastrophe d'abord pour notre communauté française. Alors, c'est sûr qu'on délivrait avant les passeports, on a supprimé les passeports, on a supprimé l'état civil, cela n'incitera pas nos compatriotes à venir s'installer dans les provinces atlantiques. Et d'autre part, c'est une catastrophe, j'ai parlé avec la Présidente de la SANB, l'association des Acadiens du Nouveau-Brunswick, c'est très mal perçu par les autorités des quatre provinces atlantiques, aussi bien la Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard. Donc, c'est un recul de la France. Il ne restera plus, en ce qui concerne les provinces atlantiques, qu'un seul consulat. Donc, la puissance tutélaire, qui est les États-Unis, sera donc présente à Halifax. Il va y avoir un fort ressentiment de la part des populations locales. Il y a un article qui sort aujourd'hui d'ailleurs dans *l'Acadie Nouvelle*. Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick est très insatisfait de cette décision. Donc, je pense que pour la France, c'est un recul, au niveau d'abord de nos compatriotes, au niveau de nos intérêts en tant que francophones, d'autant plus que nous avons quatre provinces, en tout cas l'Acadie, ou contrairement au Québec, nous avons un terreau qui est extrêmement francophile, très francophile et des entreprises françaises qui sont très actives. Je pense, en ce qui concerne la Nouvelle-Écosse, à Michelin, Air Liquide, Composites Atlantic et Ciments Lafarge.

En ce qui concerne le consulat de France à Montréal, je suis arrivé au Canada il y a 52 ans, nous étions locataires, cela coûtait à peu près 1 million de dollars par an. On est toujours locataires 50 ans plus tard. Autour de nous, nous avons des consulats de beaucoup moins grande importance au niveau pays, comme la Grèce, la Pologne, et même l'Italie et nombreux sont propriétaires de leurs locaux. Je pose la question à l'administration : quel(le) père ou mère de famille, ou mère ou père de famille souhaite être locataire toute sa vie ? Je pense que la France est une très mauvaise mère patrie en matière de gestion du patrimoine immobilier à l'étranger. Alors, pour le prix que nous payons, nous pourrions depuis très longtemps avoir un immeuble, une maison, qui servent de consulat et dont les frais d'entretien seraient certainement beaucoup moindres que ce que nous payons actuellement au niveau loyer. Donc, l'acquisition d'un immeuble serait la moindre des choses. Maintenant, c'est vrai qu'avec des consuls qui restent trois ans, qui n'ont aucune attache avec le pays, cela pose évidemment une question de responsabilité de personnes qui ne sont pas résidentes, mais en tout cas, en ce qui nous concerne, nous sommes attachés quand même au maintien de consulats et nous sommes attachés à une bonne gestion des fonds français. Et je dirais que c'est un gaspillage qui est absolument scandaleux, qui dure depuis 50 ans. Nous avons dépensé 50 millions de dollars en 50 ans et avec les intérêts composés, on est arrivé à 100 millions, et tout ce que nous avons, c'est nos yeux pour pleurer, nous n'avons rien du tout, aucune capitalisation, c'est vraiment désastreux, et une très mauvaise gestion. Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°15.

Question orale n°15 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Suisse), relative aux listes électorales consulaires.

Monsieur le Président

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »

Merci. Bonjour à tous.

Moi, je suis entièrement d'accord à ce qui vient d'être dit, mais on doit les limites de notre Assemblée. On vient de lire une question, une réponse qui ne nous satisfait pas, tout le monde hoche la tête en disant : « c'est vrai que ce n'est pas normal », mais que faisons-nous ? À un moment, il faut se poser la question de : « OK, on a alerté, on n'est pas d'accord », mais alors, il faudrait peut-être réfléchir à une action collective pour dire stop à la fermeture de tous ces consulats. Il parle pour sa paroisse, moi, je vais parler pour la mienne, on revient toujours sur la même question, on parle aussi de la fermeture du consulat du Luxembourg, neuvième poste dans le monde. Donc, qu'est-ce que cela veut dire ? On va nous dire : « oh, mais il y a la dématérialisation ». Mais seulement, on a supprimé la deuxième comparution par exemple pour le permis de conduire, mais quelqu'un qui veut quand même faire son passeport, il doit quand même faire 2 000 kilomètres la première fois pour aller faire son passeport. Donc, à un moment, il faut vraiment qu'on fasse des actions plus concrètes que de lire un texte et de hocher la tête en disant : « c'est vrai que ce n'est pas normal et qu'il faudrait peut-être faire quelque chose ». Donc, c'est une réflexion que je vous invite à avoir et peut-être qu'à la prochaine session, on fasse même, je ne sais pas, une action de groupe, avec les

députés, avec les sénateurs, mais à un moment, il faut dire stop, parce que cela fait depuis maintenant cinq ans qu'il y a des fermetures de consulats et qu'on dit : « c'est préjudiciable à la francophonie, à l'action de la France, à l'image que la France peut donner par rapport aux autorités politiques locales ». Donc moi, je ne sais pas, mais je me pose juste la question. Merci.

Monsieur le Président

Une partie de la réponse est dans le bulletin de vote.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Yan CHANTREL.

Monsieur Yan CHANTREL, conseiller élu de la circonscription « Canada »

Je voudrais faire un petit commentaire justement sur le consulat général de France à Moncton. Je trouve cela particulièrement insultant pour les élus que nous sommes que cette décision ait été prise en janvier et qu'on n'en ait connaissance que maintenant. Nous n'avons même pas été consultés, parce que c'est nous, nous sommes les élus de terrain, nous connaissons la situation, cela a été très bien évoqué par Monsieur LUBRINA lui-même, nous connaissons aussi les interactions que cela peut avoir vis-à-vis des pays qui sont concernés. Vous ne pouvez pas comprendre à quel point c'est insultant pour l'Acadie que cette décision qui a pu être prise n'ait même pas fait... on n'a même pas été consultés ou même annoncés auparavant. Moi, je trouve cela vraiment déplorable, cela montre aussi quelque part le peu de considération qui est fait par ce gouvernement des élus consulaires. Je suis désolé, c'est inacceptable que des décisions puissent être prises depuis si longtemps en permanence, quand j'interpellais les consuls sur place à savoir si cette rumeur était fondée, on me répondait que non, alors que c'était décidé depuis le mois de janvier. Donc, à un moment donné, je pense qu'il y a quelque chose à revoir à ce niveau-là, et je pense qu'il faudra que ce soit dit aussi au secrétaire d'État tout à l'heure. Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Monsieur CHANTREL, je vous remercie pour cet apport, mais je voudrais souligner, étant élu depuis longtemps, que ce manque de considération que vous soulignez n'est pas l'apanage de ce gouvernement, mais de tous les gouvernements successifs depuis de longues années, qu'ils soient de droite, de gauche ou ni de droite ni de gauche, comme celui d'aujourd'hui.

Je passe à la question suivante, Madame SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Pour la réponse, les deux premières lignes, effectivement, la liste est maintenant disponible en Excel, mais ma question avait été posée avant. Pour le reste, je regrette, c'est faux ce que vous m'écrivez, parce que ceux qui sont dans les commissions de contrôle, nous avons à disposition trois documents : un était l'ancienne liste Excel à laquelle on avait ajouté les personnes qui s'étaient inscrites en devenant majeures, et je préciserais même, ce qui m'a un petit peu surprise, que cette liste dans un tableau Excel, qui est un petit peu bizarre d'ailleurs, comportait tous les numéros de téléphone, qui normalement, n'ont pas à nous être communiqués. Donc, ce qui constitue, par ailleurs, une discrimination par rapport aux conseillers consulaires qui ne font pas partie de la commission de contrôle. Mais cela, c'est mis à part, ce n'est pas spécialement grave. Et c'était à juste titre qu'on nous a communiqué cette liste, puisque pour vérifier, enfin moi, je ne sais pas comment vous vérifiez les listes, mais moi, je vérifie ma liste par rapport à celle que j'avais de l'année d'avant, pour que je voie ce qui a vraiment été ajouté. Parce que, les deux autres documents qui eux, par contre, auraient dû être en Excel et étaient en PDF, étaient une catastrophe. Alors, dans un poste où on a énormément, on avait des milliers de personnes concernées, ce n'était ni par ordre alphabétique ni par date, les radiations et puis les ajouts. Cela a été une catastrophe pour les vérifications. Et votre réponse, vous me parlez de l'exploitation des listes par les élus, cela n'a rien à voir, ce n'était pas ma question.

Monsieur le Président

Tu as une autre question, mais...

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, mais il y a une autre question.

Monsieur le Président

L'administration veut-elle répondre ? S'il vous plaît, Madame.

Madame Martine LATOUR, cheffe du bureau des élections

Bonjour. Oui, je crois qu'on a déjà répondu à cette question lundi en plénière, puisqu'on avait bien précisé effectivement que vous comme nous, on a un peu essayé les plâtres de la réforme et qu'on était en ordre de marche pour les élections européennes, mais qu'effectivement on n'a pas eu tout ce qu'on voulait comme documents dans les bons formats pour les premières commissions de contrôle.

Le fait que les documents, les tableaux des mouvements sont bien disponibles en format Excel, même si vous les avez eus en format papier, là, maintenant, on n'a plus ce problème.

Sur la question des numéros de téléphone, il est normal qu'en tant que membre de la commission de contrôle, pour que la vérification puisse être faite, on ait le numéro de téléphone parce qu'on peut avoir besoin de vérifier qu'une personne est bien inscrite ou non, enfin est bien encore là ou non. En revanche, c'est un élément qui n'est pas communiqué aux élus. Il se trouve qu'il y a des élus qui sont membres de la commission de contrôle, mais ce n'est pas le cas partout.

Monsieur le Président

Merci. Et puisqu'on parle de LEC, une communication que je devais vous faire à l'ouverture de ce matin et que j'ai oubliée, si certains d'entre vous veulent la LEC justement de leur circonscription, il faut qu'ils en fassent la demande auprès du secrétariat général ce matin s'ils veulent pouvoir la récupérer cet après-midi et ils pourront la récupérer sur présentation d'une pièce d'identité.

Monsieur le Président indique que l'on passe à la question n°16.

Question orale n°16 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative aux commissions de contrôle.

Monsieur le Président

Il nous reste neuf minutes avant l'arrivée de Monsieur le Ministre.

Madame Martine SCHOEPPNER

La réponse est très, très longue, donc je vais essayer de faire les sujets relativement vite. Déjà, c'est très bien le rappel au texte, mais puisqu'on a été obligés de donner deux avis sur le décret et sur les arrêtés, on les connaissait un petit peu les textes. Et j'ai posé cette question pas seulement en mon nom, mais suite à toutes les remarques qui me sont remontées après les commissions de contrôle, puisqu'il se trouve que nous avons créé un petit groupe pour les commissions de contrôle où il y a quand même près de 200 membres des commissions de contrôle qui en font partie. Et on a eu dans beaucoup de commissions à peu près les mêmes problèmes.

Alors, je dois prendre dans l'ordre. Pour la communication de la LEC à la commission de contrôle, on peut très bien la demander deux semaines avant de façon à avoir le temps de regarder quand on a une liste de 20 000 ou 30 000 noms, cela ne se fait pas en une heure. Déjà, vérifier un petit peu les ajouts et les retraites. Et puis, après, au dernier moment, si la commission de contrôle se réunit deux semaines après, on peut très bien avoir sur une page, alors là, en format tout à fait ordinaire, peut-être les trois mouvements qui se sont passés en quatre ou cinq jours. Ce n'est quand même pas très, très difficile. Ces réunions ont été très variables selon les postes, mais en général, ne se sont pas forcément bien passées, et dans mon poste absolument pas. Vous mettez qu'il faut que les... cela, je l'ai déjà dit hier, je crois, que les membres de formation de contrôle, en règle générale, n'ont eu aucune formation, alors qu'il y avait des documents relativement bien faits, alors certes, qui s'adressaient aux mairies, mais il n'empêche qu'on peut voir, quand on lit le document, on a une idée, quelqu'un qui n'a pas l'habitude des règles électorales peut quand même voir comment cela se passe, etc. Donc moi, j'ai trouvé ces documents très, très intéressants. Mais, dire : « c'est l'administration qui va vous former », d'abord, je rappelle que théoriquement, l'administration ne fait plus partie, sauf le secrétaire de la commission, des commissions électorales. Donc, c'est un petit peu difficile, et c'est justement, moi, ce qui s'est passé dans ma commission, j'étais la seule participante, les autres étaient au téléphone, ce qui est très pratique, et qui disait au Président de la commission : « maintenant, il faut faire cela, maintenant, il faut faire cela, maintenant, il faut faire cela. » Bon, je n'appelle pas trop cela une commission de contrôle. Mais, ce n'est que mon avis.

Monsieur le Président

Une commission contrôlée.

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, si tu veux, je n'ai pas pensé à cela.

Ensuite, ce que vous mettez pour les procédures contradictoires, les procédures contradictoires, c'est une lettre qui est envoyée, et les trois quarts du temps, il n'y a pas de réponse, et cela, cela ne peut être qu'un élément que la personne n'est plus dans la circonscription. Or, la loi dit : « des éléments ». Donc, il en faudrait quand même un petit peu plus, et je l'ai déjà dit la dernière fois, c'est ce qui a amené, moi, dans ma circonscription, dans une des listes électorales, pas les deux, une seule, en trois ans, on m'a radié plus de 10 000 électeurs. Donc, c'est quand même... La formation Elire, j'en ai déjà parlé. Les inscriptions, la loi dit, et le décret, c'est rappelé, je crois, qu'on peut s'inscrire sur la liste électorale de façon dématérialisée, sauf que cela ne s'applique pas. Cela ne s'applique qu'aux gens qui sont inscrits au registre. Et si vous n'êtes pas inscrit au registre, alors qu'il n'y a plus de lien entre le registre et la liste électorale, vous êtes obligé d'aller au poste, donc de faire 300, 400, 500, 2 000 kilomètres pour aller vous inscrire sur la liste électorale. Donc, qui est-ce que cela pénalise ? Encore une fois, ceux qui sont loin du poste et ce sont justement ces gens-là qui ne s'inscrivent plus au registre, parce que le poste, nos conseils consulaires, et je passe sous la... de ma collègue qui est devant moi, nous ne parlons aux conseils consulaires que de la ville de Munich. Nous n'abordons aucun autre sujet. Or, les Français sont en majorité ailleurs. Donc, ils ne s'inscrivent plus. Donc, s'ils veulent s'inscrire sur la liste électorale, il faut qu'ils fassent aller-retour 700, 800, 900 kilomètres pour aller à Munich. Ce n'est quand même pas tout à fait normal. D'autre part, ensuite, ils seront inscrits sur la LEC et tous les cinq ans, on va les radier, parce qu'ils n'auront pas répondu à la lettre, alors qu'il n'y a officiellement plus de lien entre la LEC et la liste consulaire. J'ai fait des tas de... encore la dernière fois... j'ai vraiment fait les cas par cas et ce n'est pas vrai que toutes les personnes radiées sont informées. C'est faux.

Monsieur le Président

Merci. Et la question suivante est encore à toi, Martine.

Madame Martine SCHOEPPNER

Non, c'était la dernière.

Monsieur le Président

Ah, c'était celle-là. Mais non, la liste des volontaires pour le Test grandeur nature.

QUESTIONS D'ACTUALITE

Question d'actualité n°1 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative au vote par Internet – Liste de volontaires au Test grandeur nature.

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, oui. Cela a été.

Monsieur le Président

Non, mais on a eu la réponse et on en est satisfaits. Merci.

Madame Martine SCHOEPPNER

Voilà. Cela a été radié. Cela, c'est effectivement dans certains consulats, ils ont redemandé des listes, ce n'était pas le cas dans le mien. Voilà.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère élue de la circonscription « Israël et Territoires palestiniens »

Merci, Monsieur le Président.

Je prends la parole au nom du groupe de travail qui a été créé en mars 2019. Ce groupe s'appelle : « La dépendance et la fin de vie à l'étranger ». Nous avons choisi de travailler sur quatre thèmes : Anne BOULO sur la perte d'autonomie, Marie-Christine HARITCALDE sur le don d'organes post-mortem, Martine SCHOEPPNER sur le cadre juridique de la dépendance, moi-même sur le respect des dernières volontés de fin de vie. Nous avons fait le point sur la législation française pour vous permettre une comparaison. Nous avons élaboré un questionnaire concernant ces quatre thèmes. En juillet, ce questionnaire

vous a été envoyé par le secrétariat général de l'AFE et nous les en remercions. Nous n'avons malheureusement reçu que 18 réponses, ce qui est fort peu. Certes, c'était la période des vacances. Certes, le sujet n'est pas affriolant, je le concède, il est grave, mais il s'agit justement de confectionner un guide pour vous aider à aider nos compatriotes dans des situations difficiles ou des moments particulièrement douloureux. Donc, nous faisons appel à vous de nouveau. Le questionnaire va vous être renvoyé très bientôt. Si vous n'avez pas toutes les réponses, cherchez les réponses auprès de vous dans vos pays de résidences. Nous comptons sur vous et nos compatriotes aussi. Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci. Nous sommes arrivés au bout des questions orales et d'actualité. Avez-vous des commentaires particuliers, des questions en attendant l'arrivée de Monsieur le Ministre ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CHÂTEAU-DUCOS.

Monsieur CHÂTEAU-DUCOS

Excuse-moi d'intervenir de façon plus prosaïque que ce qui vient d'être abordé, effectivement plus important que ce que je vais dire. Il y avait eu, je crois, une question qui était passée en intersession pour avoir un prévisionnel de l'évolution par circonscription des conseillers et des délégués. Je crois que l'administration devait préparer une sorte de petit tableau préparatoire ou estimatif, parce que le décret ne va intervenir que le 1^{er} janvier. Est-ce que ce travail a été fait ? Est-ce qu'on aura communication encore cette session de l'évolution probable du nombre d'élus par circonscription ? Merci.

Monsieur le Président

Oui, c'est exact, et dans la réponse à la question écrite qui avait été posée, l'administration nous avait dit qu'elle nous ferait une présentation sur la base des inscriptions au 1^{er} janvier de cette année. Est-ce que vous avez une réponse à ce sujet ?

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

C'est un petit peu délicat, parce que de toute façon, ce qui fera foi, c'est ce que vous venez de dire, c'est le 1^{er} janvier 2020, on a juste de manière globale et estimée qu'il y aura une légère augmentation du nombre de conseillers consulaires et du nombre de délégués. Donc, on passerait de 443 à peu près 450 conseillers consulaires, mais on ne souhaite pas rentrer dans le détail circonscription par circonscription, parce qu'on risque de dire des bêtises et de vous donner des mauvaises informations. Donc, on s'en tiendra vraiment à l'officialisation une fois que le décret population aura été pris début janvier 2020.

Monsieur le Président

Très bien. Vous nous faites une réponse tout à fait dans le cadre de l'administration et de la légalité. Mais, notre préoccupation, c'est la situation qui va prévaloir dans certaines circonscriptions qui sont déjà des cas particuliers, des circonscriptions à cheval, des circonscriptions comme, par exemple, celle du Vietnam, où nous avons deux conseils consulaires, mais trois élus sur ces deux conseils. Ou s'il y a une évolution, cela va nécessairement changer notre « stratégie électorale » pour... et le savoir à juste quelques jours après le 1^{er} janvier, parce que vous n'allez pas nous les donner le 2 janvier, je suppose.

Voilà, une fois que le décret sera terminé. Tout d'un coup, certains risques de découvrir qu'au lieu d'avoir une seule circonscription, comme c'était le passé, ils en ont deux. Alors, est-ce que cela va se passer ou pas ou est-ce que c'est un découpage qui était déjà fixé par décret et qui ne bougera pas ?

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

Je vous parle du nombre de conseillers et de délégués. C'est cela qui va être fixé début 2020 et c'est là-dessus qu'on ne veut pas, moi, je ne veux pas prendre de risques très franchement, parce que vous pourriez ensuite m'opposer : « vous nous avez dit telle indication », et ce serait faux. Donc, nous, on préfère rester dans le cadre strict du droit. Le nombre de conseillers et de délégués sera fixé à partir du 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Président

Très bien. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS

C'est sur le même sujet. Donc, c'est quand même une information importante. Moi, je ne savais même pas qu'il pouvait y avoir une évolution à la hausse, des conseils consulaires. Nous, on est un tout petit parti, vous le savez tous, on n'est que deux élus dans cette Assemblée. Sur certaines circonscriptions, c'est très compliqué de trouver des candidats. Si on nous apprend que, je ne sais pas, il y a une circonscription qui passe de quatre à cinq conseillers consulaires, cela veut dire que cela double le nombre de candidats qu'il nous faut trouver. Parfois, c'est vraiment très, très compliqué de trouver des candidats. Même pour les municipales en France, c'est compliqué, alors imaginez à l'étranger, d'inviter les citoyens à s'investir. Et au 1^{er} janvier ou 3 ou 4, il ne restera plus que quelques mois pour réagir. Enfin, c'est assez problématique, peut-être pour les grands partis, ils n'ont pas cette problématique-là, mais je vous avoue que c'est quand même... Ce n'est pas très « fairplay », mais cela ne vous intéresse pas, mais d'un point de vue démocratique, pour la représentation après citoyenne d'une liste éventuellement à tendance écologie, c'est quand même problématique. Merci.

Monsieur le Président

Oui, mais la réponse quand même, c'est que malheureusement, c'est la loi. Voilà. C'est ce que tu voulais dire, Mehdi, que c'était la loi ?

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu à la circonscription « Péninsule ibérique »

Non, je n'allais pas dire que cela. J'allais préciser qu'effectivement, enfin nous, on s'est penchés sur la question, parce qu'on avait des inquiétudes. Il y a certaines circonscriptions administratives consulaires qui ont changé, notamment là où je suis élu, sur la Péninsule ibérique, puisqu'il y a maintenant en Espagne trois circonscriptions consulaires et qu'on se posait la question, puisque la loi précise qu'une circonscription administrative égale une circonscription électorale. Enfin, elle disait cela en 2013. Donc, on était inquiets de savoir s'il allait y avoir trois circonscriptions électorales en Espagne. Et dans son article 25, la loi précise que la tableau de la carte électorale est fixe et qu'il ne peut pas être refait. Donc, il n'y aura pas de changement de carte électorale, pour répondre à Monsieur le Président.

Monsieur le Président

(De la salle). Merci.

Monsieur Bruno DELL'AQUILLA

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Le ministre devant arriver d'une minute à l'autre, nous suspendons la séance, mais sans sortir de la salle.

(Suspension de séance).

**INTERVENTION DE M. JEAN-BAPTISTE LEMOYNE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUPRES DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre, je vous remercie de votre venue devant notre Assemblée, qui est devenue traditionnelle, je n'ose pas dire habituelle, ce qui la dévaloriserait, et qui suscite toujours beaucoup d'intérêt. Je vous passe la parole pour votre introduction. Je vous remercie.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Bien, merci beaucoup.

Président, cher Marc,

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents,

Mesdames et Messieurs les Présidents de Commissions, de Groupes,

Chers amis conseillers de l'AFE, Conseillers consulaires,

Et sans oublier les invités, au premier rang desquels les parlementaires, donc députés et sénateurs que j'ai aperçus.

On arrive au terme de votre semaine, semaine marathon à chaque fois, et j'espère que tous les travaux de commissions, les différentes réunions, donc les travaux de commissions pour le IN, mais c'est comme Avignon, il y a le OFF, également toutes les réunions nocturnes ou bien matinales ont été fructueuses – c'est un moment, voilà, c'est une semaine qui est importante pour tous – ont pu porter leurs fruits. C'était également, j'imagine pour beaucoup d'entre vous, l'occasion d'une première prise de contact avec notre nouvelle directrice, Laurence HAGUENAUER, directrice des Français à l'étranger, et je salue son arrivée à la tête de la direction. J'ai pu la voir à l'œuvre à Québec de façon particulièrement punchy et efficace. Et donc, je pense qu'elle est « *the right woman at the right place* », pour faire un anglicisme.

(Applaudissements).

J'ai entendu des sifflets. Donc, la bonne femme à la bonne place. Voilà.

(Sifflements).

La femme idoine à la bonne place. Voilà.

(Applaudissements).

J'ai voulu faire une traduction littérale, et je vois que mes talents de linguiste sont limités, donc je ne m'aventurerai plus dans ce type d'expression. Bref. On aura l'occasion donc, j'imagine juste après d'avoir le point naturellement fait par les groupes, par les commissions, et cela m'intéressera de voir quels sont les sujets qui vous ont particulièrement mobilisés pour cette session.

Je voulais vous dire quelques mots aussi de cet acte II dans lequel on s'engage et qui concerne l'ensemble de l'action du gouvernement à l'égard de l'ensemble de ses compatriotes et donc, notamment, des Français établis hors de France. Le grand débat national, vous vous en souvenez, a battu son plein aussi dans les pays dans lesquels vous représentez nos communautés. Je crois, pas loin de 300 réunions ont été organisées, et encore, je parle de celles qui étaient vraiment estampillées, labellisées grand débat national, c'est-à-dire avec prise de notes, etc. compte-rendu, sachant que bien d'autres, je sais aussi, ont pu avoir lieu sans être en tant que telles, estampillées. Donc, c'était quand même un grand succès. Comme vous, j'y ai participé. Ce qui est intéressant, c'est de voir d'ailleurs l'afflux souvent de Français qui n'étaient pas forcément des personnes qui étaient toujours dans le circuit traditionnel ou repérées par nos consuls ou chefs de poste.

Et vous avez vous-mêmes, vous m'avez fait part lors de la dernière session des remontées que vous aviez eues à l'occasion de ces réunions. M'avait également été remise une clef USB avec un certain nombre de thèmes qui étaient chers, c'était l'ADFE, de mémoire, qui m'avait remis cela. Et puis, tu m'avais remis, Marc, l'ensemble également des remarques issues de l'Assemblée. Donc tout cela, je dirais, on doit sortir de ce moment... ce moment ne doit pas nous laisser, comment dire ? Indemnes, au sens où il s'est quand même passé quelque chose en France avec ce mouvement, il s'est passé quelque chose en France et à l'étranger avec le grand débat national et que donc, on doit en tirer des conséquences. Et le chef de l'État, lors des Conseils des ministres, vraiment, nous assène très régulièrement un triptyque qui doit, je dirais, un peu guider l'action des ministres, des ministères et de leurs administrations, et qui s'applique, je pense, fort bien, qui doit trouver à s'appliquer fort bien pour les Français établis hors de France. C'est : humanité, proximité, efficacité. Et je crois qu'effectivement, ces trois mots doivent être notre alpha et notre oméga, parce qu'humanité, on le voit bien, dans un monde où il y a une forme d'individualisme croissant, il faut dire les choses, un monde où c'est vrai, il y a le besoin aussi du contact physique au moment où la dématérialisation est un fait. Je veux dire, nous-mêmes, on dématérialise, mais c'est une donnée, de plus en plus, les uns et les autres, nous vivons, nous faisons beaucoup d'activités grâce à cela. Donc, on a besoin d'avoir l'humanité qui s'exerce à travers du contact physique, de la présence de services publics et quelque part, les consulats étaient un peu les maisons France Services avant l'heure, parce qu'un des enseignements du président, cela a été : sur le territoire national, mettons en place des maisons France services dans chacun des cantons de France pour que nos compatriotes aient accès à un panier de services publics qui soient à proximité, etc. Et finalement, c'est vrai que les consulats, par définition, action consulaire, c'était déjà cela avant l'heure, parce que c'est grâce à nos agents, un certain nombre de services qui sont rendus possibles. Et en plus, de façon interministérielle, parce qu'il y a de nombreux actes, vous le savez, qui ne dépendent pas du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en tant que tel, mais qui doivent être gérés avec l'Intérieur, avec les Affaires sociales, avec l'Éducation, bref.

Tout cela montre aussi la pertinence de ce réseau et dont je veux rappeler, parce qu'il faut toujours qu'on se fixe le cadre de référence, parfois quand on se regarde, on se fait peur, mais quand on se compare, on se rassure. Quand il y avait eu un tableau très éclairant fait par la Cour des comptes en 2013 sur les services délivrés par le réseau consulaire français versus celui d'autres pays à diaspora significative. Et justement, j'en avais pris un petit exemplaire avec moi. On voit France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, en gros, plus c'est vert et plus c'est orange, mieux on assure les services, et plus il y a du rouge, moins on les assure. C'est sur toute une liste de services. Et on voit bien que la France, du coup, est plutôt pas mal positionnée, puisque

nous, on est là. Ce qui signifie que l'on doit plus que jamais inciter également dans toutes les procédures qui sont accessibles dans nos consulats, cette notion d'humanité, elle doit être présente. Elle l'est assurément, mais ce que je veux dire, c'est que c'est aussi amener les agents à faire preuve de discernement.

Je m'explique : j'ai été interrogé, je me souviens, au Parlement, notamment sur l'histoire des certificats de vie. L'idée, c'est de mettre en place un certain nombre de partenariats et de procédures qui permettent de s'adresser à des autorités locales pour les établir, mais étant entendu qu'il reste toujours des cas dans lesquels, quand un monsieur ou une dame, qui est dans une situation un peu compliquée, pousse la porte du consulat et demande à obtenir le tampon qui va bien, on ne va pas le mettre à la porte. Et j'ai pu le vérifier lors d'une permanence ministérielle la semaine dernière à New York, où justement je m'entretenais avec notre Consul, Anne-Claire LEGENDRE et son adjoint. On entre, sur la porte il est bien indiqué quelle est la procédure pour un certificat de vie et les autorités compétentes qui ont été identifiées et qui ont accepté de garantir cela. Pour autant, ils m'ont confié qu'il y avait encore des personnes qui venaient et que dans ces cas-là, ils faisaient le job. Et donc, tout cela pour dire que cette notion d'humanité et de discernement, je pense qu'elle doit plus que jamais être à l'œuvre, et en tous les cas, le Président nous l'a demandé, et moi-même, je l'ai retranscrit à nos services, parce que c'est cela qui doit nous guider.

La proximité, c'est notamment pour l'action ministérielle, le fait d'être toujours plus en prise directe avec le terrain, et je dois vous dire que le conseiller municipal, le conseiller départemental que je suis par ailleurs n'est donc du coup pas chamboulé par cela, parce que les permanences, on a l'habitude d'en faire. Et donc, on a mis en place ce système de permanence ministérielle, où je tiens... alors, pour l'instant, en termes de continent, j'ai fait donc l'Europe à Milan, j'ai fait les États-Unis à New York, je suis lundi à Dakar, et donc je vais continuer au fur et à mesure pour également avoir sans filtre les Français qui le souhaitent. Dans ces cas-là, on fait savoir par un mail que je suis présent, que les gens peuvent prendre rendez-vous et c'est comme chez le médecin généraliste : on prend son ticket, on attend et moi, je reçois, et cela permet aussi, je suis avec la directrice ou le directeur adjoint et cela permet, à travers des situations personnelles et des cas concrets, mais comme d'ailleurs... comme vous-mêmes vous pouvez le voir lorsque vous faites vos permanences ou les parlementaires, toucher du doigt aussi ce qui mérite d'être adapté, ajusté, modifié, parce que ce n'est pas forcément d'un bureau futile, très savant, qu'on a forcément l'intuition de l'impact que cela a sur l'utilisateur, le citoyen. Donc, j'avoue que ce sont toujours des moments intéressants et on va continuer ce type de permanence ministérielle, ces contacts directs sans filtre.

Et puis, de façon générale, je crois qu'il faut multiplier les canaux qui permettent aux Français établis hors de France de faire valoir leurs points de vue. Il y a eu un certain nombre de contributions d'ailleurs qui ont été adressées à l'occasion du grand débat national par la plateforme Internet. Je dois dire d'ailleurs que quand on les sollicite, y compris pour nous évaluer, parce que je veux dire, on s'est nous-mêmes mis en situation d'être évalués par les citoyens. Vous le savez, il y a eu cette enquête qui s'est déroulée l'année dernière, qu'on va reconduire d'ailleurs cette année, les Français sont au rendez-vous. On a eu 102 000 réponses à cette enquête qualité. 102 000, c'est si on prend la base des gens majeurs, 10 % de l'ensemble des inscrits. Donc, ce n'est pas rien, et on s'est fixé un objectif de 100 000, donc on l'a atteint. Et je trouve que les résultats sont quand même encourageants. Quand 84 % des questionnés estiment que le service est bien rendu, cela nous incite à travailler sur les 16 % qui ne le sont pas, mais c'est quand même intéressant. Donc, tout cela pour vous dire que très clairement, il s'agit, je crois, pour tout le monde, d'être, comme vous, en contact, en proximité et c'est vraiment ce qui nous est demandé.

Peut-être un mot sur justement les services consulaires. Donc, on a mis en place aussi l'actualisation d'un certain nombre de dispositifs. Vous le savez, pour les tours des consulaires, on a enfin la nouvelle version qui succède à ITINERA avec les dispositifs mobiles, CONSUELO. Donc, on en a 75 qui vont désormais être dans les mains des postes, donc pour offrir vraiment des services de proximité pour le recueil des demandes de passeport, de carte d'identité. Et je pense que c'est important pour les gens qui résident dans les zones éloignées des postes. Mais, on a également un certain nombre d'avancées qui, je veux dire, sont d'ores et déjà acquises en matière numérique sur inscription en ligne au registre des Français. C'est maintenant la moitié des inscriptions nouvelles qui se font comme cela en ligne. Donc, manifestement, cela a rencontré son public. L'envoi postal des passeports biométriques alors titulaires dans certains pays, cela y est, c'est 36 pays, vous vous en souvenez, on en avait parlé déjà depuis 2017, mais cela permet d'éviter des déplacements longs et coûteux. Enfin, le deuxième déplacement long et coûteux en fait, parce que le premier, déjà, génère des frais, on a eu l'occasion d'en parler avec Samantha CAZEBONNE il y a quelques jours. Donc, je crois que c'est précieux.

Tout ce qui peut être déployé pour aider les Français à avoir une vie plus simple doit l'être. Par exemple, on va mettre en place dès cette année l'extension d'horaires d'ouverture au public des guichets consulaires, notamment dans les 20 postes consulaires les plus importants du réseau. On a souhaité aussi ouvrir sur des horaires atypiques. Cela va être personnalisé selon les territoires, parce que les rythmes de vie peuvent être différents naturellement d'un pays à l'autre, mais que très clairement, il y ait des créneaux d'accueil du public hors des horaires traditionnels d'ouverture pour faciliter les démarches de nos compatriotes. Donc cela, c'est vraiment, je pense, important. Et puis, naturellement, l'idée aussi de travailler sur la création d'un centre mondial d'accueil consulaire qui soit un service d'accueil par téléphone, par courriel, qui permette d'avoir aussi un accès H24, sept jours sur sept. Il ne s'agit pas de se substituer à, j'insiste bien, parce que parfois, il y a des lectures qui sont un petit peu taquines, on va dire les choses pudiquement, mais pour moi, c'est un canal supplémentaire d'accès à de l'information,

d'accès à du service. Alexis TUDOR qui est désormais Consul d'ailleurs, qui a rejoint le Canada aussi, a travaillé sur une préétude de ce centre mondial d'accueil consulaire. On enclenche les études de faisabilité et on espère faire une expérimentation l'année prochaine peut-être sur une zone, je dirais, pour servir les Français de l'étranger établis sur une zone en particulier, parce qu'après il faut avoir une masse critique en RH pour armer le centre d'accueil téléphone. Et donc, on va commencer avec un module, et puis voir comment cela fonctionne, faire un retour d'expérience avant de le généraliser. Mais, c'était une des mesures qui était dans le rapport d'Anne GENETET et sur lequel j'ai souhaité qu'on puisse avancer.

Peut-être un petit mot également sur la représentation et le rôle justement de la représentation non parlementaire des Français de l'étranger que vous constituez, parce que nous avons travaillé, et cela remonte maintenant déjà à quasiment 18 mois, puisque j'avais conduit un certain nombre de consultations, d'auditions en janvier/février 2018 suite aux souhaits du Président, qu'on puisse avoir cette réflexion. J'en avais tiré un certain nombre d'enseignements qui, hélas, n'avaient pas pu trouver encore de traduction juridique, législative, puisque la réforme institutionnelle et constitutionnelle s'était quelque peu enlisée au Parlement. Donc là, je crois qu'on a quand même, enfin moi, il y a des mesures que je souhaite mettre en place déjà de façon, je dirais à la limite, informelle, mais pour préfigurer l'avenir. Ce qui m'avait marqué, c'est que l'enceinte que vous constituez et les travaux que vous faites trouvaient insuffisamment d'écho, je trouve, au Parlement ou au gouvernement. Et donc, c'est vrai que c'est peut-être... On a maintenant quatre, cinq ans de recul sur la mise en œuvre de la loi de 2013, assurément des acquis très positifs qu'il faut conserver, la proximité, le maillage, grâce aux conseils consulaires, mais c'est vrai que la refonte avait fait en sorte que les parlementaires étaient désormais moins connectés avec l'Assemblée, et on a tous bien en tête l'intention de l'initiateur à l'époque.

Néanmoins, l'effet pervers, c'est que je pense que les travaux de vos commissions sont insuffisamment relayés et donnent insuffisamment lieu à des suites, soit d'ailleurs de l'exécutif soit du législatif. Donc, j'ai souhaité qu'on puisse instituer ce que j'appelle une conférence permanente des Français de l'étranger. La notion de permanente, cela veut dire que tous les trimestres, on se retrouve. Et on se retrouve dans quel format ? Dans le format du bureau élargi de l'AFE, auquel sont adjoints les parlementaires, représentant les Français établis hors de France et le ministre, de telle sorte qu'il y a certes les sessions de mars et d'octobre, mais qu'on pourrait utilement se retrouver dans ce format-là deux fois supplémentaires, parce que comme cela, il y aurait, en marge de la session, à chaque fois, une conférence permanente qui se tient, et puis dans l'intervalle, on en aura deux. À mon avis, il en faut au moins une en présentiel, en physique, l'autre peut-être, la quatrième peut-être se tenir de façon... par visioconférence, il faut voir. Mais comme cela, on sera sûrs qu'il y ait un relais qui sera à mon avis plus efficace, plus effectif côté Parlement et côté exécutif. On en fait la préfiguration...

(Applaudissements).

On en fait la préfiguration en fait tout à l'heure, pour tout vous dire, puisque traditionnellement, on partage un repas avec le bureau élargi, et donc j'ai souhaité convier également nos amis parlementaires, ce qui est en fait finalement la version bêta, si je puis dire, de cette conférence permanente. Et puis, on va poursuivre le rythme de façon institutionnelle ensuite. Il y a également, comment dire ? Je pense que pour faciliter aussi le fait que se mobilisent les Français établis hors de France, y compris pour les scrutins qui vous concernent, puisqu'on a ces élections consulaires qui se profilent, en mai pour les consulaires, en juin pour l'AFE, je pense aussi faire en sorte que la réforme, quelque part, trouve son plein effet dans l'esprit, parce que je sais qu'il y a souvent eu ce débat sur les conseils consulaires qui sont animés par le consul, et finalement, la loi d'ailleurs elle-même, elle reconnaît avant tout les conseils consulaires. L'article 1 de la loi de 2013, c'est les conseils consulaires. Moi, je souhaiterais qu'on puisse, et c'est d'ailleurs la loi engagement et proximité qui est en débat au Parlement la semaine prochaine au Sénat, et puis après au mois de novembre à l'Assemblée, nous permettra de progresser. Je pense qu'on peut reformuler l'article 1 pour poser qu'en premier lieu, ce sont les conseillers, enfin les Français établis hors de France sont représentés par les conseillers consulaires. Les conseillers consulaires, ils ont un visage. Je veux dire, c'est vous. Les conseils consulaires, c'est une instance, mais c'est un peu dépersonnalisé. Et donc, on affirme que, article 1... vous êtes vraiment les représentants des Français établis hors de France, et puis après, naturellement, vous vous réunissez en conseil consulaire.

Et s'agissant de l'animation du conseil consulaire, moi, je suis ouvert à des évolutions. J'avais pu le dire peut-être en privé à certains d'entre vous, mais je l'assume publiquement également. Et je pense qu'un des dispositifs qui pourrait être intéressant à explorer, il faut... parce qu'il faut, là-dedans, néanmoins le consul et l'administration consulaire ont un rôle éminent de préparation du conseil consulaire, que ce soit sur les bourses, sur les affaires sociales, sur les sujets de sécurité, on le sait, et donc il faut que tout le monde s'y retrouve. Je veux dire, le conseil consulaire rassemble des élus ; ces élus, il y a longtemps, l'AFE n'était pas présidée par un élu. Je trouve qu'on peut imaginer une évolution au niveau conseil consulaire, si et seulement si on préserve aussi un rôle important au chef de poste, au consul, qui peut peut-être se faire à travers un poste de rapporteur général, quelque part. Parce que la préparation des travaux, elle se fait en amont par son administration, et puis en aval, le conseil consulaire, de toute façon, il émet un avis, et au final, c'est quand même l'administration qui est chargée de prendre une décision. Et cette décision, elle doit l'assumer à tous égards, y compris... enfin, vous savez ce que c'est, tout ce qui est CBCF, etc. Enfin, cela peut être parfois engageant personnellement. Donc, je crois que c'est le type de mécanisme qui permettrait de concilier à la fois la reconnaissance du rôle des élus dans l'animation du conseil consulaire et le fait que le chef

de poste a un rôle éminent, tant en amont qu'en aval. Et je pense que l'équilibre sera bien tenu dès lors que tout le monde garde un esprit constructif et que... alors, c'est toujours très interpersonnel, naturellement, ces relations, mais moi ce que je veux dire, c'est que j'appelle à la raison de tout le monde, c'est-à-dire qu'il faut faire cela de façon vraiment calme, raisonnée dans les relations. Et je le dis à nos consuls, donc je vous le dis aussi, je le dis à nos consuls, parce que parfois, j'ai écho de petites complexités, mais finalement on entend plus souvent parler des petites complexités relationnelles que quand tout va bien, et la plupart du temps, tout va bien, et on s'en félicite.

Quelques éléments m'ont été remontés lors des discussions cette semaine, également par certains d'entre vous, ayant trait aussi au fonctionnement. C'est-à-dire, certains m'ont dit : « mais, les conseillers consulaires, par exemple, ils n'ont pas d'adresse email dédiée. » C'est vrai que vous en avez, vous, en tant que conseillers AFE. Moi, je trouve que c'est un sujet sur lequel on doit et on va progresser. On s'est, du coup, pendant la semaine, penchés sur le sujet avec Laurence, et donc je peux vous dire qu'on a d'ores et déjà identifié le moyen d'avancer et pour que la prochaine Assemblée qui sera élue, les prochains conseillers consulaires qui seront élus au mois de mai prochain, la nouvelle mandature, soient dotés de cet outil qui sera du coup, je dirais, commun, fonctionnel et qui permet à chacun d'avoir une adresse mail, qui aussi quelque part ancre un statut et vous êtes élus, donc cela requiert aussi cet aspect statutaire. Par ailleurs, c'était un parlementaire, en l'occurrence c'est Robert DEL PICCHIA qui m'avait signalé peut-être le souhait de mettre en place une carte d'identité d'élus, et c'est vrai qu'elle n'existait pas jusqu'à maintenant. Et donc, nous travaillons sur cela pour, pareil, la mettre en place avec la nouvelle mandature. Donc, il faut qu'on regarde quelle forme cela prendra. On m'a fait une proposition ici, mais voilà, on est en train de travailler. Elle est peut-être un peu petite, il faut peut-être qu'on la fasse un peu de la même façon que celle qui existe pour les élus municipaux, et en tous les cas, c'est un principe qui est acté et c'est aussi, tout simplement, l'identification et la reconnaissance d'un statut.

(Applaudissements).

Quelques mots peut-être justement sur l'organisation de ce scrutin. Donc, naturellement, ce qui est intéressant, c'est qu'hormis le vote à l'urne et par procuration, on est en train de tester la solution Internet. Vous le savez, il y a eu un premier test qui s'est déroulé grandeur nature début juillet, et je remercie celles et ceux qui s'y sont prêtés, le second aura lieu en novembre. Donc, cela va permettre aussi de vérifier que tous les paramètres de sécurité sont bien remplis, parce que c'est quand même un sujet important. Et le moment venu, du coup, on fera aussi une action de communication sur ces élections pour que les gens sachent qu'il y a cette modalité aussi de vote qui existe. Et puis, il faut également, je pense, veiller à faire savoir que l'inscription est importante, parce que c'est en fonction du nombre d'inscrits que le nombre de conseillers d'ailleurs est arrêté, vous le savez, courant janvier. Et donc, c'est un moment démocratique majeur. Le sujet des bureaux de vote m'a été signalé, enfin j'ai été interpellé sur le sujet. Moi, je crois qu'il faut partir d'un principe, c'est qu'il n'y aura pas moins de bureaux de votes pour les consulaires de 2020 qu'il n'y en a eu pour les consulaires de 2014. C'est un principe simple.

(Applaudissements).

Mais, ce que je veux dire, c'est qu'on ne peut pas avoir... il faut être clair, on ne peut pas avoir le même nombre de bureaux de vote que pour les présidentielles. On le sait, l'engouement n'est pas le même. Alors, vous allez me dire, c'est l'œuf et la poule, mais globalement, on sait qu'on peut... on n'a pas la ressource humaine, y compris en bénévolat, pour avoir 842 bureaux de vote pour les consulaires. Donc en 2014, il y en avait eu 482, c'était d'ailleurs plus que pour les Européennes. Aux Européennes, il y en avait 403. Mais donc, moi, je pense que le principe de base, c'est cela, sauf évolution majeure d'une communauté dans un pays à +10 ou -10 %, mais c'est rare que les dynamiques soient si grandes, mais le principe, c'est globalement de retenir le même nombre de bureaux de vote. Cette semaine également a été marquée par un temps important sur les sujets d'éducation. Ce sont des débats qu'on a eu régulièrement ensemble depuis 2017 et depuis la découverte un petit matin du mois de juillet, dans le Parisien, de l'interview du ministre des comptes publics, informant la population d'un gel de crédit de 33 millions d'euros. Donc, il a fallu qu'on gère, et on a géré tous ensemble, et je remercie la communauté éducative, je remercie les familles également, parce que c'est vrai que la PFC était augmentée pendant deux ans. Et donc, là, à l'issue d'un travail aussi qui était un travail très dense, il y a eu une mission confiée à Samantha CAZEBONNE, il y a eu une mission confiée à nos inspections. J'ai moi-même mené un certain nombre de consultations et concertations avec toutes les parties prenantes, syndicats, parents d'élèves. On a entendu l'AFE aussi, Pascale SEUX naturellement, et puis les partenaires, l'AMLF et l'AEFE, etc.

On a annoncé hier avec Jean-Yves LE DRIAN et Jean-Michel BLANQUER ce plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, parce que le Président a une ambition forte, vous le savez, de doublement des élèves scolarisés. Et il est vrai qu'il y a une démographie qui fait, je parlais avec notamment des acteurs éducatifs d'Égypte, chère Régine, qui me disaient : « mais, il y a une demande qui est impressionnante. » Et en fait, ils sont même débordés face à la demande. Donc après, il faut accompagner tout cela, parce qu'il ne faut pas ouvrir de façon désordonnée. Je crois que l'enseignement français à l'étranger est caractérisé par la qualité, l'excellence. Et quand je dis cela, ce n'est pas du blabla pour faire gentil, c'est il faut regarder les statistiques des résultats au bac. 97 % de réussite au bac, 76 % de mentions. Par rapport aux stats nationales, on est quand même largement au-dessus. Donc, je pense que quand on parle de qualité et d'excellence, ce n'est pas un vain mot.

Donc, on doit préserver cela. Cela veut dire qu'il faut à la fois faciliter la capacité à pouvoir homologuer peut-être plus vite, plus facilement des cycles ou des établissements qui voient le jour, mais cette homologation reste aussi exigeante, et on ne transige pas avec les valeurs, avec le contenu, très clairement.

Mais, il y a quand même un certain nombre de moyens qui viennent en appui de cette ambition. On a pu dédier 25 millions d'euros pour l'AEFE et on remet cela en socle. Cela veut dire que chaque année, cela est reconduit, on n'est pas sur du coup ponctuel. Ces 25 millions vont permettre notamment de baisser la PFC, de revenir aux 6 % qui existaient avant 2017, donc cela va permettre aux établissements, après ils font leurs choix et leurs arbitrages en interne, est-ce qu'ils veulent dédier cette somme plus pour investir ou plus pour baisser les frais ? Cela, c'est vraiment la politique d'établissement, mais cela veut dire que ce sont quand même 12 millions d'euros qui sont libérés grâce au retour de la PFC à 6 %, donc ce n'est pas rien. Ces 25 millions d'euros seront aussi composés de 5 millions d'euros pour la formation, parce que naturellement, qui dit plus d'élèves dit qu'il faut également plus de professeurs détachés. Il faut également plus de recrutés locaux. Donc, il y a 1 000 détachements supplémentaires qui adviendront, donc qui vont porter de 9 000 à 10 000 le nombre de professeurs détachés. C'est également plus de recrutés locaux, mais cela veut dire qu'il faut que ces personnels-là soient formés, formés en initial comme en continu. Et donc, de ce point de vue-là, il y a à la fois la mise en place de masters dits MEEF, qui permettent de faire la formation initiale, et ensuite il y a la création de 16 pôles de formation régionaux qui sont répartis partout dans le monde pour pouvoir faire de la formation continue, puisque pour l'instant, seulement 1 200 personnels recrutés locaux passaient dans le système de formation par an. Et donc, là, on veut avoir une échelle beaucoup plus vaste pour répondre à ce défi.

Et puis, aussi, l'idée, c'est de renforcer le pilotage de ce réseau d'enseignement français à l'étranger, à la fois en local, c'est-à-dire que j'ai entendu des craintes qui étaient émises par certains acteurs, des acteurs historiques, sur le fait que l'émergence de nouveaux acteurs pourra se faire au détriment des acteurs existants, il n'en est pas question. Il ne s'agit pas d'organiser une concurrence franco-française, il ne s'agit pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul. Très clairement, on a mandaté nos ambassadeurs pour faire des plans pays, des plans de développement pays. Il y en a un qui s'y est collé avec ardeur, c'est Olivier POIVRE D'ARVOR en Tunisie, mais également je sais que nos ambassadrices en Belgique, en Roumanie ont également veillé à ce que l'ouverture de nouveaux établissements se fasse de façon concertée aussi, parce qu'on a des établissements historiques qui sont là. Et donc, cela, c'est très important que l'ambassade ait cette capacité à réguler.

Et puis, par ailleurs, au niveau national, j'ai tenu à ce qu'on puisse aussi avoir une instance interministérielle avec Jean-Michel BLANQUER, parce que le dialogue Affaires étrangères/Éducation restait peut-être trop au niveau des services. Et il y a un moment, pour obtenir gain de cause, sur des sujets de RH notamment, il y a besoin d'avoir un dialogue, un pilotage stratégique. Et on sait que si on n'a pas l'appui du ministre, la DGRH au MEN est un engin qui est assez complexe à manier. Du coup, je pense qu'on se dote aussi des outils de pilotage qui sont adéquats pour réussir ce plan, et puis naturellement, on va en faire le suivi ensemble. Je veux dire, ce ne sont pas les annonces hier, ce n'est pas parce qu'il y a eu les annonces que tout cela est en œuvre. Il va falloir le faire ensemble, et très volontiers vous en rendre compte très régulièrement. Voilà un peu peut-être quelques éléments que je voulais partager avec vous avant d'entendre les comptes-

rendus de vos travaux.

Je veux terminer, j'ai souhaité la bienvenue à Laurence HAGUENAUER, mais je ne veux pas oublier également de remercier toute l'équipe du secrétariat général de l'AFE, tous les services de la DFAE, parce que je peux vous le dire, ils se mettent quand même en quatre, et je pense que cette semaine en témoigne encore. Merci à eux et merci à vous.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Ministre.

QUESTIONS-REPONSES

Monsieur le Président

Avant de passer, comme nous en avons l'habitude, la parole aux différents représentants des groupes, je voudrais saluer la présence de nombreux parlementaires parmi nous. J'ai compté neuf sénateurs. Merci.

(Applaudissements).

Et merci à Anne GENETET de représenter ici l'Assemblée nationale.

(Applaudissements).

Vous êtes deux, pardon. Je ne vois pas d'ici, alors je ne sais pas qui est là.

C'est bien pour cela, pour faciliter le travail du Président à la tribune, qu'il faudrait se mettre sur les bancs qui sont attribués aux différentes catégories, mais je ne vous en veux pas du tout, surtout parce que vous êtes là. Merci. Pour les groupes, qui s'exprime en premier ? M. Alain-Pierre MIGNON ou un représentant de votre groupe ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain-Pierre MIGNON, pour le groupe ADCI.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, puisque vous nous avez parlé un petit peu des goodies qu'on risque de récupérer l'année prochaine, une petite question : notre Marianne sera bien sur notre carte d'identité, n'est-ce pas ?

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Je note les recommandations.

(Rires.)

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Deuxième petite question, passeport de service, ce n'est pas...

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Non, non, ce n'est pas...

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Non ? Très bien. Parfait. J'aurais essayé en tout cas.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Il ne t'a pas échappé que les histoires de passeport de service...

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Cela ne m'a pas échappé.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Voilà.

(Rires.)

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Il n'y a pas de souci. Bien. J'ai deux questions, tout au moins une intervention en deux temps. Le premier temps, c'est comme vous le savez, le principe qui régit la loi des finances 2019, c'est l'alignement des impôts résidents, non-résidents. Cela ne vous a pas échappé non plus qu'on enregistre un certain nombre d'injustices en ce qui concerne les Français de l'étranger, donc les non-résidents. Et vous le savez également que nous avons... il va y avoir un certain nombre d'allègements, peut-être même d'annulations, de la taxe d'habitation pour les résidents, et bien évidemment, rien pour les non-résidents, c'est-à-dire pour les Français de l'étranger. C'est une injustice comme il y a beaucoup d'injustices. Donc, le Groupe ADCI a conduit une vraie réflexion et nous avons un certain nombre de questions à vous poser. Questions qui est premièrement : que coûte un Français résident de métropole à la France ? Quel est le coût ? J'ai eu l'occasion de lire un rapport. Il y avait le coût, voilà, un Français, le Français coûte tant en métropole. Par contre, je n'ai aucune information en ce qui concerne le coût d'un Français de l'étranger. Cela, c'est la première chose.

La deuxième chose, une information qui nous intéresse beaucoup, c'est la participation à l'économie du pays. Quelle est exactement la contribution d'un Français de l'étranger à l'économie de la France ? Pourquoi je vous dis cela ? C'est qu'on nous oppose constamment quand on dit : « tiens, comment se fait-il qu'en France, la santé, c'est gratuit, l'école, c'est gratuit, mais nous, les Français de l'étranger, on doit la payer. Très bien. Et qu'est-ce qu'on nous dit ? Vous ne payez pas d'impôts, c'est normal, vous devez donc payer vos écolages ». On a travaillé sur cette thématique et sur cette étude, et quand on se rend compte quel est le coût d'un Français de l'étranger et la contribution d'un Français de l'étranger, on se rend compte que ma foi, la perception qu'on peut avoir des Français de l'étranger est complètement différente. C'est-à-dire qu'on ne coûte pas cher et qu'on rapporte quand même pas mal d'argent, et même beaucoup, parce que pour dans les Français de l'étranger, vous avez un

nombre important d'entrepreneurs qui importent des produits français. Donc, ils participent à l'économie de la France, peut-être... et quand on prend les statistiques, peut-être beaucoup plus que les Français de métropole. Alors, si on coûte moins cher à la France et si on rapporte plus, pourquoi l'école n'est-elle pas gratuite ? Pourquoi on ne peut pas envoyer nos enfants à l'école gratuite ? Donc, je souhaiterais qu'on essaye de développer un petit peu cela, parce que c'est un vrai sujet. Pourquoi sommes-nous pénalisés systématiquement, alors que le bilan n'est peut-être pas aussi mauvais qu'on pourrait bien nous le dire de temps en temps ? C'est la première chose.

Je veux être très court. La troisième, c'est : nous sommes très fiers et très heureux d'avoir le Président MACRON qui fait un travail tout à fait exceptionnel à l'international. Bravo. Nous en sommes fiers. Par contre, aujourd'hui, le vrai souci, c'est que par exemple à Jakarta, Consulat de France, je crois qu'on a 3 000 ou 4 000 visas de moins que l'année dernière. Et je serai curieux d'avoir les chiffres du nombre de visas par rapport à tous les événements qui se passent en France au niveau de la sécurité. Je m'adresse, là, bien sûr au ministre du Tourisme, la sécurité est un vrai sujet. Les gens se posent des questions en nous demandant : « mais, qu'est-ce qu'il se passe en France ? Mais, cela va durer jusqu'à quand ? Nous, on ne va plus en France. On va faire nos achats ailleurs. On va faire du business avec d'autres pays. » C'est un sujet qui évolue et qui est en pleine croissance. Je connais, moi, en Indonésie, des hommes d'affaires qui ont l'habitude d'être dans les plus beaux hôtels parisiens et dépenser des fortunes dans nos magasins qui, depuis plusieurs mois, ne visitent plus la France. Donc, on s'étonne quand même, non pas de cette situation, mais on aimerait bien que vous nous en parliez un petit peu pour savoir s'il y a des solutions, si véritablement il va y avoir une autorité réelle qui va permettre, disons de reconstruire ce climat de confiance et permettre à l'ensemble des étrangers de revenir voir ce beau et ce magnifique pays qu'est la France. Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN, pour le groupe Français du monde, Écologie et Solidarités.

Monsieur Mehdi BEN LAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule Ibérique »

Merci, Monsieur le Président.

Alors, Monsieur le Ministre, lors de votre dernière venue le 14 mars dernier, j'avais eu le plaisir de vous remettre un bracelet clef USB que nous vous avons engagé à garder au poignet tant que le problème de la CSG-CRDS pour les ressortissants hors Europe ne serait pas résolu. Je constate ce matin que vous ne le portez pas.

(Rires).

Donc, ma première question sera assez simple : est-ce que vous auriez une annonce à nous faire sur ce sujet ?

(Applaudissements).

Au-delà de ce conflit fiscal, nous partageons comme vous l'objectif du développement du réseau d'enseignement français à l'étranger et nous partageons votre volonté affichée de maintenir la qualité de l'enseignement. Cependant, parmi les annonces dont nous avons pris connaissance lors de nos travaux, l'assouplissement des conditions d'obtention de l'homologation pour les établissements partenaires nous inquiète un petit peu, en particulier le fait de ne plus exiger la présence d'aucun titulaire de l'Éducation nationale nous semble être un abandon dommageable. Il n'est pas certain non plus que cela soit bien vu par les opérateurs privés qui affirment souvent que la qualité de l'enseignement français, c'est d'abord la qualité des enseignants.

Par ailleurs, je me permets une parenthèse personnelle, je suis élu dans une circonscription au Portugal où a été mis en place en juillet dernier quelque chose qui se voulait être un copié/collé du plan école de Londres. La population est croissante, la population française au Portugal, et on avait programmé, enfin il y avait des opérateurs privés qui avaient programmé l'ouverture d'une troisième école, petite école à Seixal de l'autre côté du pont du 25 avril. Ces opérateurs ont été reçus à l'Ambassade, ils ont fait partie du tour de table, de la discussion sur comment mettre en œuvre des politiques parallèles et des passerelles entre les trois établissements. Et il se trouve que l'établissement a fermé avant même son ouverture et nous avons dû gérer durant tout l'été le reclassement des familles et des élèves. Tout cela pour illustrer le fait et l'importance de faire bien attention aux opérateurs que l'on sélectionne et à l'homologation.

D'autre part, nous relevons la contradiction entre les objectifs affichés et la poursuite de la trajectoire du plan d'emploi et la réduction du nombre d'ETP encore prévue pour l'année 2020. Pouvez-vous nous indiquer ici si les 1 000 détachements d'enseignants prévus d'ici 2030 seront des détachements directs auprès des établissements partenaires ou si le plafond d'emploi de l'AEFE sera relevé ? Par ailleurs, ce que nous vivons au quotidien dans nos Conseils consulaires, c'est que le reste à charge pour les familles françaises à qui une quantité de bourses partielles est accordée, sont difficilement supportables, que les impayés augmentent et que les déscolarisation pour raisons financières se poursuivent. Nous avons là un problème de barème et de pratique, et on ne peut plus longtemps se cacher derrière le symptôme aberrant de la sous-consommation de l'enveloppe globale.

Enfin, Jean-Yves LE DRIAN nous a parlé hier de preuves d'amour pour qualifier les 24,6 millions d'augmentation de la dotation de l'AEFE. Nous n'avons pas encore oublié la preuve de désamour de 2017. La trajectoire budgétaire erratique va-t-elle se poursuivre, Monsieur le Ministre ? Et du budget, parlons-en justement. Pour les Français de l'étranger, nous sommes désolés, mais le compte n'y est pas. Même si vous faites en apparence un effort sur les 24,6 millions d'augmentation, ils ne peuvent faire oublier les moins 33 millions de l'été 2017. Le solde est encore négatif, il manque toujours 8 millions dans la balance. Surtout ce qu'en apparence, vous nous donnez de la main gauche, vous nous le reprenez de la main droite. Cela doit être le « en même temps », sans doute. On nous annonce donc la fermeture de quatre centres culturels, en Norvège, au Brésil, au Canada et au Costa Rica, la suppression de 38 emplois ETP, la baisse d'un million sur les alliances et la baisse de subvention pour les instituts français. Le groupe Français du monde, écologie et solidarité demande donc le maintien des emplois et l'annulation des baisses budgétaires de 6 % de subvention aux IF, aux Instituts français, et de 12 % aux alliances.

Sinon, en fait, au global, ce qu'on pourrait appeler le *soft power* à la française, c'est négatif. On se retrouve avec un budget beaucoup moins important que prévu.

Ces baisses budgétaires concernent également le poste élection. Vous en avez parlé dans votre intervention. Il y aura moins 1,3 million d'euros prévus pour 2020. Alors certes, vous avez garanti que le nombre de bureaux de vote ne fermerait pas, mais je pense que, comme je l'ai dit hier ici dans cette Assemblée, il faut qu'on s'entende sur les termes. Le problème n'est pas le nombre de bureaux de vote. Le problème, c'est le nombre de centres de vote. Et ce que l'on constate sur le terrain au jour le jour, c'est qu'on est en train de fermer des centres de vote, et non pas des bureaux de vote. En Belgique, par exemple, vous n'aurez un centre de vote qu'à Bruxelles. Alors certes, il y aura le même nombre de bureaux de vote, mais en dehors de Bruxelles, les Français ne pourront pas se déplacer voter. Le faire à l'occasion des élections consulaires, c'est déconsidérer notre mandat et minorer l'importance de notre mandat. Je rappellerai que le taux de participation aux consulaires 2014 est plus élevé que le taux de participation aux législatives 2017. Vous viendrait-il à l'esprit d'en faire de même pour les législatives de 2022 ? Nous ne le pensons pas. C'est d'autant plus dommageable que les Français de l'étranger témoignent une plus grande confiance en leurs conseillers consulaires qu'en leurs députés. C'est le résultat de nombreuses enquêtes qui ont été faites durant l'année dernière.

Et je me permets d'ouvrir une autre parenthèse pour rebondir sur vos propos. Donc, on est très contents des améliorations que vous prenez pour la vie des conseillers consulaires et la tenue des conseils consulaires. Il y a quand même deux problèmes assez importants. Le premier, c'est que les conseils consulaires se tiennent pendant nos heures de travail. Donc, ce serait bien, on avait déjà demandé dans cette Assemblée que les conseils consulaires, en tout cas les horaires, puissent permettre à tous les conseillers consulaires d'accomplir leur mandat normalement. Sinon, vous aurez une représentation des Français de l'étranger qui sera, on va dire, monocolore d'un point de vue social. Vous aurez des fonctionnaires et des retraités. Alors, je suis moi-même fonctionnaire, donc cela ne me pose pas de problème, mais si vous voulez avoir une représentation diverse, cela serait mieux de tenir les Conseils consulaires à des heures où tout le monde peut participer aux Conseils consulaires. Et le deuxième point, vous l'avez évoqué concernant les adresses mail dédiées. J'encourage les conseillers consulaires qui voudraient avoir accès à une adresse mail dédiée à adhérer à Français du monde ADFE, puisque nous avons créé les adresses mail en question il y a maintenant six ans.

(Applaudissements).

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Priorité au service public. Priorité au service public, c'est moi qui le dis.

(Rires).

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Surtout, nous ne pouvons nous satisfaire des baisses budgétaires qui dégradent la qualité du service public consulaire. La plateforme d'accueil consulaire téléphonique ne peut être une solution miracle à la volonté du gouvernement de supprimer 10 % des emplois consulaires d'ici 2022. Il est curieux que ce gouvernement, fervent admirateur de la démocratie participative, n'entende pas l'expression de nos compatriotes à l'étranger. Il se trouve que l'association Français du monde ADFE a organisé l'an dernier, à travers son baromètre, un grand exercice de démocratie participative. Ce qui me permet de rappeler ici, Monsieur le Ministre, qu'il existe bien deux associations des Français de l'étranger. De ce baromètre, il ressort que la première préoccupation de nos concitoyens se trouve être le service consulaire et la qualité d'accueil et d'information. C'est pour cela que nous réclamons, avec le reste de l'Assemblée, le rétablissement des ETPT supprimés en 2017, 2018 et 2019. C'est une résolution qui a été votée hier, à l'unanimité, je crois. Ce point est d'autant plus important à nos yeux qu'elle doit permettre de faire face à certaines situations d'urgence.

Le gouvernement a lancé le mois dernier le Grenelle sur les violences faites aux femmes. Il est important de ne pas oublier qu'à l'étranger aussi, il y a des femmes françaises qui souffrent. Il est indispensable que les agents consulaires puissent être

formés pour affronter ces situations et offrir un véritable soutien et accueil aux victimes. J'essaye de faire plus vite, Monsieur le Président. Mais, j'étais obligé de rallonger mon discours pour répondre aux déclarations du ministre.

Vous le savez, le Groupe Français du monde, écologie et solidarité est sensible aux problématiques écologiques. La loi Égalim promulguée le 2 octobre 2018 ne trouve pour l'instant pas d'application à l'étranger. Elle se traduit notamment par l'obligation pour les cantines scolaires françaises de proposer un menu végétarien par semaine et l'interdiction des bouteilles en plastique dans ces mêmes cantines. Le Groupe FDM-ES souhaiterait que cette mesure soit transposée dans le réseau AEF partout où c'est possible. C'est d'abord à l'État, nous semble-t-il, de montrer l'exemple.

Par ailleurs, nous assistons malheureusement à un retour en arrière sur les acquis sociaux pour les plus démunis de nos seniors retraités hors Europe. Nos compatriotes attendaient avec anxiété depuis huit mois de savoir s'ils pourraient continuer à bénéficier de leur couverture médicale, et pour certains de leur carte vitale lors de leur séjour temporaire en France. Le couperet est tombé le 15 septembre dernier. Le gouvernement abandonne donc les seniors déjà en possession de leur couverture médicale, mais ayant cotisé moins de cinq années à une caisse de retraite française. L'obligation de rendre immédiatement leur carte vitale met nos retraités les plus démunis dans une situation dramatique. C'est bien à un retour en arrière que nous assistons. Je vous rappelle, pour mémoire, que nos sénateurs et sénatrices Français du monde se sont battus longtemps afin d'obtenir en 2013 cette avancée. Cette annonce est catastrophique, car elle est de plus discriminatoire. Les retraités d'Europe bénéficient, eux, de la carte européenne.

J'arrive quasiment au bout de mon propos, Monsieur le Président. C'est le dernier point. Vous le savez, Monsieur le Ministre, nous autres, Français de l'étranger, sommes avant tout des immigrés dans nos pays d'accueil. Au Groupe Français du monde, écologie et solidarité, nous sommes donc particulièrement sensibles à cette thématique. À ce propos, nous désirons attirer votre attention sur le délai de délivrance d'un certificat de nationalité française. Lorsque le dossier est complet, l'attente est actuellement de 36 mois, soit trois ans. Et le suivi n'est possible que sur place après une prise de rendez-vous téléphonique qui n'aboutit que très rarement. Il y a de très nombreux dossiers en souffrance. Que comptez-vous faire pour résoudre ce problème ?

Enfin, dans un contexte où la parole raciste se libère, où la haine de l'autre semble être devenue la norme, nous avons été choqués par le discours du Président Macron sur l'immigration. Nous attendons de notre Président plus de hauteur sur le sujet et qu'il soit rassembleur et apaisant sur cette question. Pour nous, un Président ne devrait surtout pas dire cela. Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Richard ORTOLI, pour le groupe CIEL.

Monsieur Richard ORTOLI, conseiller élu de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Merci, Monsieur le Président,

Merci, Monsieur le Ministre,

Chers collègues, chers amis,

Le Groupe CIEL, vous ne connaissez peut-être pas, le plus petit, mais le plus sympathique au fond.

(Rires).

Nous sommes dix. Nous souhaiterions peut-être être plus nombreux. Je vois qu'il y a beaucoup d'autres qui ont fui les autres groupes, si jamais, pour les quelques mois qui nous restent, si cela vous intéresse de vous joindre à nous, on ne dit pas non.

Je félicite mon collègue Mehdi ici, parce qu'il a pratiquement tout dit sur les griefs que nous pourrions avoir.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Rejoignez-nous.

Monsieur Richard ORTOLI

Oui. Non, non, mais...

(Applaudissements).

Mais néanmoins, nous, nous allons parler d'abord d'une approche que nous suggérons à ces questions, à toutes les questions qui pourraient être soulevées et nous allons aborder deux questions un peu plus sérieuses, deux sujets sérieux et un sujet un peu tragicomique. Voilà.

Dans un premier temps, quand j'ai commencé à préparer mes remarques, je me suis dit, je ne sais pas si vous avez lu, il y a un livre qui s'appelle *The One Minute Manager*. Je m'excuse de parler en anglais, mais quand même. D'un monsieur qui s'appelle Ken BLANCHARD. Et Ken BLANCHARD a élaboré un principe qu'il appelle « *the seagull principal* », le principe mouette. C'est-à-dire que fait une mouette ? C'est un oiseau, comme vous le savez. La mouette identifie un problème, tourne autour, fait beaucoup de bruit, fait ses besoins et s'en va à tire d'ailes.

(Applaudissements).

Et je voudrais quand même aborder ces questions dans un esprit un peu moins temporaire, plus coopératif et moins conflictuel. Donc, abordons les sujets. Le premier sujet, c'est le STAFE (soutien au tissu associatif des Français de l'étranger). Personnellement, je suis assez content du STAFE, du fait qu'enfin, au conseil consulaire, nous avons quelque chose à nous mettre sous la dent. Au lieu de parler ou de nous présenter les travaux du consulat – à New York, entre parenthèses, cela fonctionne merveilleusement bien, contrairement apparemment à d'autres consulats où cela marche moins bien, notre consul, son adjoint, sont extraordinaires – mais, néanmoins, les conseils consulaires avaient tendance à être un peu monotones et donc, le STAFE nous a donné quelque chose qui nous permet de discuter un peu. Mais, nous proposons quand même quelques améliorations dans ce système. Tout d'abord, nous aimerions que les critères d'attribution des subventions STAFE soient simplifiés, améliorés, notamment pour inclure du matériel. Vous savez que nous avons un nombre important d'écoles à New York, mais ailleurs aussi, et dont le premier besoin est en fait de matériel, de *SmartBoard*, d'ordinateurs, de livres, etc. et ce critère est exclu pour des raisons que nous ne connaissons pas. Et ce qui est intéressant, c'est que ces critères d'attribution ont été élaborés par je ne sais pas qui. C'est une remarque que j'avais faite il y a quelques mois. Et nous aimerions que ce sujet soit résolu.

La deuxième chose, c'est que le formulaire semble un peu compliqué pour beaucoup de gens. C'est vrai que pour nous qui avons un certain niveau, bon, pas trop compliqué, mais néanmoins pour les petites associations, ce serait une bonne chose que le formulaire soit un peu simplifié.

Et troisièmement, le pourcentage, je sais qu'il y a une possibilité de dérogation, mais néanmoins, le budget global du projet qui est soumis ou approuvé ne peut être subventionné qu'à hauteur de 50 % en principe. Donc, s'il était possible d'améliorer ce principe, ce serait bien.

Le deuxième sujet que nous aimerions aborder, c'est la question de la reconnaissance des diplômes à l'étranger. Je prends l'exemple de notre collègue à Montréal, au Québec. Il y a eu en 2008, un arrangement pour la reconnaissance mutuelle des différents diplômes, dont les vétérinaires. Et onze ans après, cet accord n'a toujours pas été signé par le Québec. Mais, ce qui fait croire que ce n'est pas le seul endroit au monde où il y a des problèmes de reconnaissance de diplômes. Je sais que je suis souvent interrogé par des parents d'enfants qui souhaitent aller en France et dont les enfants ont des diplômes américains qui ne sont pas reconnus. Donc, si nous pouvions aborder ce sujet qui est un sujet, surtout étant donné la mobilité des Français à l'étranger aujourd'hui.

Et le troisième sujet, un peu tragicomique, je dirais, j'ai commencé par cela, c'est une question que nous avons abordée en commission des finances, la question de l'imposition basée sur la nationalité. J'en ai parlé la dernière fois. Je pensais que nous avions tué dans l'œuf ce problème, mais non, il revient à la surface. C'est d'autant plus amusant que nous sommes au mois d'octobre, c'est le mois traditionnellement d'Halloween, et je pense à ces films d'horreur que vous avez dû voir où vous voyez l'épouvantail qui essaie d'assassiner tout le monde ou les zombies et finalement, ou les assassinés, et au moment où le protagoniste se dit finalement : « ah, tout va bien », il y a une main qui surgit avec un couteau. C'est ce cas-là.

(Rires).

Monsieur Éric COQUEREL qui semblait, de toute façon, extrêmement intéressant et érudit a pondu un rapport de 98 pages. Alors, c'est intéressant de faire le commentaire qu'il vient de la France Insoumise qui, nous le savons, est un parti qui a des principes écologistes assez poussés. C'est un rapport qui fait 98 pages. J'ai un peu un sentiment de culpabilité en le faisant imprimer de me dire : « combien d'arbres ai-je abattus pour lire ce rapport ? »

(Rires et applaudissements).

Notre collègue Daphna POZNANSKI a démolé en peu de temps les 11 propositions de Monsieur COQUEREL. C'est tout et n'importe quoi, nous devons le dire. Et c'est un peu dommage que nous perdions notre temps à vouloir infliger encore ce genre de rapport à un nos concitoyens de l'étranger. Et je finis en rappelant qu'un autre qui avait voulu soulever ce sujet il y a quelque temps qui s'appelait, je crois, Monsieur CAHUZAC, vous savez ce qu'il est devenu.

(Applaudissements).

Donc, voilà. Écoutez, merci de votre écoute et merci de tenir compte de nos remarques.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Messieurs les présidents de Groupe, je vous remercie pour vos interventions. Monsieur le Ministre, souhaitez-vous répondre maintenant ? Oui.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Quelques remarques naturellement.

Sur les sujets, sujets évoqués par Alain-Pierre. Tu évoquais finalement qu'est-ce qu'on coûte, qu'est-ce qu'on rapporte, etc. je ne sais pas s'il faut qu'on découpe les Français en tranche d'appartenance, parce qu'on peut aller loin, mais, tu évoquais, par exemple, les frais d'écolage. Et c'est vrai qu'il faut quand même reconnaître que les familles, désormais, assurent une part prépondérante du coût de fonctionnement de l'enseignement français à l'étranger. Et il faut le dire, parce que le dire, c'est déjà une forme de reconnaissance. Depuis 15 ans, le ratio s'est inversé. Il y a 15 ans, c'est l'État qui en assumait 60 % et les familles 40 %. Et aujourd'hui, c'est l'inverse. Et c'est parce que, aussi, il y a cet engagement accru des familles, d'un point de vue pécunier, qu'il m'a semblé normal de faire en sorte que les familles, les parents d'élèves, soient mieux représentés, notamment au CA de l'AEFE. Donc, la représentation au CA va être doublée. Ils étaient deux représentants, ils vont passer à quatre. Cela, c'est pour le niveau, si je puis dire, central. Par ailleurs, nous avons souhaité, on l'a annoncé hier, que les familles soient mieux associées, par exemple en amont à la préparation des budgets s'agissant des EGD, parce qu'il y a toujours la capacité d'avoir cette phase de consultation. On l'a annoncé hier avec Jean-Yves et Jean-Michel. De façon générale, dans le plan, et je te le fournirai en détail, il y a une meilleure association des parents d'élèves qui me paraît aussi saine au regard de leur engagement financier.

J'en profite, puisque la question de la déscolarisation financière était évoquée par ailleurs par Mehdi. Nous, on a, si on prend les chiffres, à peu près 30 000 demandes de bourses, 25 000 d'octroyées, donc on est à 83 %. Et sur les 25 000 d'octroyées, on a eu 80 cas de personnes qui n'ont pas été au bout de l'inscription ou qui se sont désinscrits. C'est limité, c'est 80 cas de trop on peut dire, mais on n'est pas sûrs que les motivations soient liées à des aspects financiers. Ce que je veux dire, c'est qu'il peut y avoir des motivations diverses et c'est pour dire que même sur un chiffre qui reste modeste au regard de l'ensemble des bourses octroyées, les interprétations ne sont pas forcément uniquement celles-là.

Étaient évoquées également les conséquences du mouvement qu'on a connu à l'automne dernier en termes d'images. Et c'est vrai que les images ont été parfois dures. On pense à l'Arc de Triomphe, aux Champs Élysées. C'est pour cela que, moi, j'ai tenu vraiment, et je tiens à saluer aussi les postes, parce qu'on a fait plusieurs réunions en visioconférence d'ici avec les ambassadeurs des pays les plus émetteurs de flux touristiques internationaux à destination de la France pour vraiment piloter en direct la réponse avec Atout France, naturellement. Et ils ont été très réactifs. Ce qu'on peut dire, c'est que maintenant, on peut juger sur pièces. Déjà, sur le premier semestre 2019, il est vrai qu'au premier trimestre, on a un peu plongé, -5 % d'arrivées internationales, on l'a senti, notamment sur la catégorie plutôt palaces, Paris Île-de-France. En revanche, sur le premier semestre, on reste en croissance par rapport aux chiffres de 2018 qui, eux-mêmes, étaient un record. Donc, c'est intéressant. Et s'agissant de Jakarta, parce que tu évoquais ta crainte d'une baisse du nombre de visas, donc je viens de me faire communiquer les chiffres. Les chiffres ne vont pas dans ce sens. On a, sur les huit premiers mois de l'année, parce que l'année n'est pas terminée, +1,23 % de demandes, donc une hausse des demandes, et également une hausse des délivrances de l'ordre de +0,5 %. Donc, c'est un chiffre qui a l'air, en tous les cas, de montrer qu'il n'y a pas une désaffection massive. Et c'est vrai que, globalement, à part la clientèle russe, la clientèle britannique, les autres clientèles sont plutôt bien au rendez-vous d'un point de vue touristique en France.

Je reviens aussi sur les sujets de scolarité qui étaient évoqués par Mehdi. La trajectoire erratique, je reprends les termes, moi, je considère que quand on met quand même 25 millions d'euros en socle, ce n'est pas erratique. C'est une preuve d'engagement significative et encore une fois, cela a été un long combat. Franchement. Alors, c'est vrai que, on pourrait regarder éternellement le verre à moitié vide ou à moitié plein, on peut dire qu'il est quand même très largement plein pour le coup. Ce que je peux vous dire est valable pour d'autres sujets qui ont été évoqués, sur les sujets de CSG et de CRDS par exemple hors Europe, je l'ai dit à quelques-uns d'entre vous, tous les combats, on les mène. Après, il y en a que l'on perd, il y en a qu'on gagne. Mais, soyez vraiment persuadés que, pour ma part, j'essaie de me faire le meilleur avocat des Français établis hors de France au sein du gouvernement. Mais, maintenant, après, voilà, les arbitrages, il y a des considérations budgétaires qui, aussi, parfois, s'imposent. Mais, c'est des combats auxquels on ne renonce pas. Et je veux le dire vraiment ici. Je sais que d'ailleurs, les parlementaires sont également très mobilisés sur ce type d'engagement.

Sur les bureaux de vote et les centres de vote, j'ai bien compris la distinction. Vous allez être amenés à vous prononcer. Déjà, on a demandé aux postes de nous remonter leurs propositions. Vous êtes amenés aussi à pouvoir apporter des observations à travers la commission de contrôle qui peut faire des recommandations.

Oui, cela reste un avis, mais je peux vous dire que j'ai demandé à être tenu informé des avis émis, parce que je considère qu'on doit avoir une desserte qui soit la meilleure possible en tenant compte de contraintes humaines, mais humaines pas pour

le confort des agents, parce que de toute façon, ils sont tous sur le pont, mais aussi par rapport, vous le savez, à la mobilisation des bénévoles. Enfin voilà, c'est considérable. Et d'ailleurs, si vous pouvez, par ailleurs, vous-mêmes, participer à cette mobilisation, merci d'avance, parce que je veux dire, toutes les bonnes volontés et toutes les énergies sont les bienvenues. Donc, très clairement, le schéma, il n'est pas arrêté encore, et on va veiller à ce que la répartition soit la plus harmonieuse possible au regard de la présence des communautés. Enfin, c'est un engagement de méthode, de principe que je prends, et cela nous occupera au mois de janvier avec Laurence. Le cas de la Belgique m'a été signalé, donc on va le regarder, très clairement.

Sur les violences aux femmes, c'est vraiment un sujet dont on demande qu'il soit pris en compte, à travers la protection consulaire notamment. Cela fait partie des missions de base.

Sur les conseils consulaires qui se tiennent parfois pendant les horaires de travail, moi, je crois qu'en fait, compte tenu des évolutions dont je vous ai parlé sur la façon dont ces conseils consulaires doivent vivre, je pense qu'en fait, la bonne méthode, c'est que je me fende d'une petite note à l'ensemble de notre réseau consulaire, des chefs de poste, pour donner un certain nombre de jalons et de bonnes pratiques qui me semblent devoir être généralisées. Après, ce n'est pas moi qui vais convoquer chaque conseil consulaire, mais un rappel des bonnes pratiques qui sont valables tant pour les réunions, les horaires dans lesquels on les convoque pour avoir des participants, mais également, tout simplement le fait que lorsqu'il y a des événements publics, moi, j'estime que, de la même façon qu'un Préfet a non loin de lui le conseiller départemental du coin, etc. que les conseillers consulaires soient également en tous les cas cités, valorisés. Cela fait partie... Je sais que c'est fait régulièrement, mais là aussi, il faut parfois rappeler ce qui me paraît être une bonne pratique et cela sera dans ma missive.

Sur les certificats de nationalité, donc c'est le ministère de l'Intérieur qui est à la manœuvre, mais je n'ai pas de problème pour, là aussi, prendre ma plume et demander au ministère de l'Intérieur peut-être une plus grande efficacité dans les délais.

Sur les sujets migratoires, d'ailleurs, on pourrait questionner la notion d'immigrés dans des pays d'accueil, puisque beaucoup des membres de la communauté des Français établis hors de France sont parfois binationaux et sont attachés aussi à ce caractère binational parfois. Donc, je crois que cela peut se discuter. Ce qui est sûr, c'est que ces sujets migratoires, de toutes les façons, ils sont au cœur des enjeux d'aujourd'hui et de demain. Vous prenez tout simplement le sujet climat qui est au cœur de tout, moi, des réfugiés climatiques, j'en ai rencontré. J'en ai rencontré, c'étaient des Français, ils étaient établis à Saint-Martin, et il y en a un certain nombre qui ont quitté Saint-Martin à la suite d'Irma pour aller refaire leur vie ailleurs. Cela, c'est un réfugié climatique. Et ce que je veux dire, c'est qu'on sait qu'avec tout ce qui se passe, notamment en Afrique subsaharienne, d'un point de vue climat, qu'on a un certain nombre de populations qui peuvent être amenées à faire le choix, qui n'est pas un choix souvent, mais qui est subi. Et donc, ces sujets migratoires, il faut les évoquer. Tout le monde en parle, je ne vois pas pourquoi on n'en parlerait pas au Parlement, pourquoi ce ne serait pas l'objet d'un débat raisonné, raisonnable sur des bases objectives, parce qu'on entend sur ces sujets-là aussi beaucoup de choses. Et pardon, mais on est tous les uns, les autres sur les réseaux sociaux, on voit combien parfois les contre-vérités peuvent être stigmatisantes. Donc, je pense qu'il est bien qu'il y ait ce débat, et d'ailleurs un débat qui est sous un angle très large. Jean-Yves LE DRIAN sera présent à ce débat, parce qu'il y a une dimension aussi aide publique au développement. On se réengage massivement. Et donc, ce sont aussi des réponses qu'on apporte avec les pays, avec les sociétés civiles et ce n'est pas un débat qui est uniquement sous l'angle ministère de l'Intérieur. Il faut le dire aussi.

Sur les sujets de STAFE qu'évoquait Richard, alors, inclure le matériel, il me semble que c'est possible dans le cas de projets. Parce qu'en fait, c'est la logique projets souvent qui est mise en avant pour le STAFE. Donc, on va vérifier, mais on l'a fait. Donc, cela a été fait pour des tablettes me dit Laurence.

Sur le pourcentage de participation, c'est vrai que pour les petits projets, les petites associations, on peut monter jusqu'à 80 %. Et cela, c'est un ajustement qu'on avait fait l'année dernière au regard du retour d'expérience. Maintenant, je suis très ouvert aussi à ce qu'on ait un retour d'expérience sur la campagne actuelle. J'ai cru comprendre que les commissions s'étaient bien déroulées. Et à chaque fois, c'est vrai que quand je fais ces permanences ministérielles, j'ai l'impression que le système fonctionne bien. C'est vraiment un dispositif utile. J'ai déjà entendu des remarques sur effectivement la complexité du questionnaire. Il faut qu'on regarde si on peut peut-être travailler là-dessus. J'entends la remarque et j'y suis ouvert.

Sur la reconnaissance des diplômes, un sujet dont j'ai entendu parler précédemment au Canada lors d'un déplacement, justement, c'est un sujet ancien. Mais, on a un peu de leviers avec nos amis du Québec et du Canada en ce sens qu'ils sont très attachés à développer une relation commerciale avec l'Union européenne. On a eu ce débat sur l'accord commercial UE Canada, mais cela veut dire qu'aussi, nous, on a des attentes, et des attentes notamment sur ces reconnaissances de diplôme. Et donc, une rencontre se tiendra la semaine prochaine entre les ordres, justement, de Québec et de France, me signale-t-on. Donc, le travail est toujours en cours. Il faudra qu'on profite de tous les moments forts de la relation franco-québécoise, notamment les rencontres alternées, pour mettre l'accent là-dessus, parce qu'il me semble que l'année 2020, d'ailleurs, doit voir une rencontre alternée se tenir avec les premiers ministres de France et du Québec, donc premier trimestre.

Voilà quelques éléments d'éclairage, mais peut-être également redonner la parole à la salle, puisqu'on a une petite demi-heure devant nous encore.

Monsieur le Président

On a, on a, mais il est normalement prévu...

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

J'ai des choses à dire.

Monsieur le Président

Ou initialement prévu d'avoir les comptes rendus succincts des travaux des Commissions et cela me parait quand même intéressant d'avoir ce retour, surtout qu'il y a quand même des sujets d'actualité qui ont été traités dans ces Commissions. Alors, si tu en es d'accord...

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

On y va.

Monsieur le Président

On pourrait y aller. Le sujet le plus récent d'actualité, remarque, tu en sais plus que nous, mais on pourra te dire comment on l'a vécu avec l'intervention de Mme Pascale SEUX sur l'éducation.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX, présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.

Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale (y compris Russie) »

Bonjour, Monsieur le Ministre,

Comme l'actualité l'exige, une bonne part de nos travaux a été consacrée à l'avenir de l'enseignement français à l'étranger. Je vous remercie, à ce sujet, de votre invitation à votre conférence de presse. Nous avons reçu Madame Laurence AUER qui, selon ses dires, nous a dit qu'elle était là pour chauffer la salle, donc nous étions chauds à la conférence de presse. Nous avons également reçu l'AEFE et Monsieur MALEYRAN qui est proviseur dans un groupe privé en Égypte ainsi que les syndicats représentés au conseil d'administration de l'AEFE. Nous avons adopté une résolution qui vise à rétablir la capacité d'emprunt directement de l'AEFE. Nous n'oublions pas non plus les difficultés qui s'accumulent dans le réseau en raison de la paralysie sur les garanties d'emprunt pour les établissements conventionnés et partenaires. Et comme vous le savez, il n'y aura pas de développement sans solution sur ces deux points et nous n'oublions pas donc la capacité d'emprunt direct de l'AEFE, parce que sinon, de ce côté-là aussi, il y a vraiment des blocages et des difficultés.

Une deuxième résolution a été adoptée qui vise à adosser à l'homologation une obligation de respecter les droits sociaux des personnels de droit local. Aujourd'hui, l'homologation est purement pédagogique et dans le cadre du développement massif du réseau, il nous semble important que certaines lignes rouges dans le domaine de la gouvernance soient clarifiées, notifiées. On a le cas, dont Mehdi parlait, d'une école qui ouvre et qui ferme. Il y a d'autres cas dans le monde et il ne faudrait pas que ce développement massif soit la porte ouverte à des abus sur les droits des personnels.

Une autre résolution concerne la présence des conseillers consulaires dans les conseils d'administration des établissements conventionnés qui pourrait être encouragée au moins, si ce n'est rendue obligatoire via les conventions. D'expérience à Varsovie, je pense que notre présence est utile et qu'elle est intéressante pour tout le monde, en tout cas elle est de très longue date chez moi et je pense que cela se passe plutôt bien.

Dans le domaine de la francophonie, nous avons reçu Madame LAMOTHE MATIGNON qui est conseillère de la secrétaire générale de la francophonie. Je ne sais pas comment vous présenter cette prochaine résolution après vos premiers mots lors de votre intervention. Nous avons adopté une résolution demandant que le gouvernement, les administrations et leurs représentants privilégient l'usage de la langue française dans les instances internationales, voire devant notre Assemblée. Comme vous l'avez dit lors de la conférence de presse, les 700 millions de locuteurs de français, c'est virtuel. Il faut que la France soit militante dans le domaine. L'OIF constate que la France l'est moins aujourd'hui, c'est tout de même dommage. Et par ailleurs, pour parler de nos prérogatives, ces attitudes portent préjudice aussi à nos réseaux, à leur rayonnement, donc il me semble important de faire passer ce message.

Nous avons aussi reçu Monsieur MOURIER de l'ancien CIEP devenu France Éducation international. Nous avons un peu plaisanté sur ce nom très beau que certains auraient pu souhaiter pour un autre opérateur, mais ils l'avaient adopté avant. C'est un acteur essentiel de la coopération éducative, comme vous le savez.

Nous avons reçu Madame SARAGOSSE de France Médias Monde. L'actualité est brûlante dans le domaine de l'audiovisuel et cela affecte l'audiovisuel extérieur. Nous demandons dans une résolution qu'une dotation plancher pour France Médias Monde soit prévue dans la loi, étant donné que les activités France Médias Monde sont très différentes des autres opérateurs de la future holding.

Enfin, nous avons adopté une résolution un petit peu pro domo afin que notre présence au conseil d'administration France Médias Monde soit maintenue.

Voilà, Monsieur le Ministre, je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci, Madame SEUX.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Jeanne DUBARD, présidente de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.

Madame Jeanne DUBARD, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale (y compris Russie) »

Monsieur le Ministre,

La commission des lois, le sujet phare de notre session a été le suivi du test grandeur nature pour le vote par Internet, qui a été effectué en juillet, vous l'avez mentionné. Nous avons relevé que certains problèmes subsistent. Nous les avons déjà relevés l'an dernier, donc nous avons réitéré nos demandes de l'an dernier, notamment en matière de nombre de tests grandeur nature. Je crois que cela va être un peu juste, mais au moins on en aura un deuxième en novembre. Et puis, l'autre, c'est sur la simplification de l'identification et de l'envoi de l'identifiant et du mot de passe.

Un point majeur, c'est le point sur le contrôle de l'élection où nous avons demandé dans une autre résolution la création d'un procès-verbal sur le modèle du droit commun électoral et que ce procès-verbal soit accessible et qu'il soit possible de le consulter pour les électeurs et pour les candidats.

Enfin, nous avons demandé une campagne de récupération des informations nécessaires au vote par Internet soit faite, que puissent être récupérés un maximum d'adresses mail et de numéros de téléphone pour que les gens puissent vraiment voter par Internet, puisque c'est la base. Cela, c'était sur le test grandeur nature, mais nous avons de bons espoirs après nos auditions que la solution sera opérationnelle pour les consulaires de 2020.

Deuxième sujet, le rapport GENETET. Vous en avez fait un suivi. Nous avons donc reçu Madame la Députée Anne GENETET, mais aussi la DINSIC et la DSI. Nous avons pu constater effectivement des avancées dans le domaine de la simplification et de la numérisation, notamment en matière de procuration de vote, de certificat de vie, bien que localement, il y ait encore quelques problèmes, notamment en Argentine. Et puis, les avancées sur l'accueil téléphonique dans les consulats qui semblent en bonne voie également.

Une audition intéressante de Pôle Emploi sur ce que peut faire Pôle Emploi pour les Français de l'étranger et effectivement, nous avons eu confirmation qu'un certain nombre de ressources et d'informations existent déjà pour les Français de l'étranger qui veulent organiser leur retour et trouver un emploi. Et effectivement, Pôle Emploi s'attache à continuer l'accompagnement des Français qui veulent rentrer. Donc, c'était très intéressant.

Enfin, un groupe de travail inter commissions a été créé sur le thème de l'enfant au centre d'un conflit familial. Pour la commission des lois, nous nous sommes attachés déjà à regarder ce que fait la France dans ces cas-là, quand il y a un conflit entre Français et un conjoint étranger avec un enfant pour savoir ce que l'on fait et comparer, savoir si nous sommes aussi exemplaires avant de regarder ce qui se fait de bien ou de pas bien dans les autres pays. Et puis, nous avons essayé de travailler sur la prévention, comment pouvons-nous essayer de prévenir au plus tôt ces conflits, autrement dit les régler au plus tôt. Donc, le ministère de la Justice nous a fait une présentation intéressante sur la médiation familiale internationale qui existe, qui est faite par des spécialistes. Donc, cela a été un bon début pour ce groupe de travail inter commissions.

Bien sûr, nous nous sommes attachés aussi à regarder comment les élections consulaires vont se passer l'année prochaine. Nous avons une audition de Madame la directrice de la DFAE et puis sur le répertoire électoral unique. Donc là, effectivement, nous avons fait le point avec l'administration, où on en est. Je ne vais pas reprendre, vous l'avez cité, sur le maillage des bureaux de vote, la formation nécessaire qui est prévue pour vérifier la situation électorale de l'électorale et puis sur les modalités de vote à l'urne et par Internet, espérons-le. Cela semble en bonne voie.

D'autres sujets, les certificats à capacité à mariage. Nous avons reçu la direction de l'état civil et de la nationalité du MAE et le bureau des affaires juridiques du SCEC. Nous avons eu un bon échange sur des cas particuliers. C'était plutôt une audition

pratique et évidemment, les services nous ont rappelé les modalités de délivrance de ces certificats. Donc, c'était un échange très intéressant pour nous.

Enfin, la commission s'était, il y a un an et demi maintenant, penchée sur le sort des ressortissants français au Royaume-Uni. Mais malheureusement, nous avons eu, malgré un très bel exposé d'une universitaire sur l'état de l'avancée de la procédure, on ne peut que constater que cette procédure est dans l'incertitude extrême. Donc, nous n'avons pas vraiment avancé sur le sujet et nous attendons bien sûr le prochain sommet européen de mi-octobre.

Enfin, nous avons reçu la direction des relations internationales et du protocole du Sénat et nous avons échangé sur les moyens mis en œuvre pour que les travaux de l'AFE soient bien relayés par les services du Sénat. Donc, cela rejoint un petit peu aussi les échanges que nous pouvons avoir avec les parlementaires. Et donc, c'était un sujet très intéressant. Voilà, c'est l'état de nos travaux.

En conclusion, vous avez mentionné également qu'il fallait faire un bilan de ce que nous avons fait et comment les résolutions et nos demandes ont été traitées au niveau du Gouvernement ou du Parlement et effectivement, là, en tout cas pour la commission des lois, pour la prochaine session, nous avons décidé de faire un point sur toutes les résolutions que nous avons prises durant cette mandature et voir ce qui a été fait, pas fait, où on en est. Et donc, on vous fera un petit compte-rendu en mars. Merci.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Merci aux Présidentes et Présidents qui vont s'exprimer de penser qu'il y en a d'autres derrière eux et qu'il ne reste que 18 minutes dans lesquelles il faut compter le temps d'expression de Monsieur le Ministre.

Je vais passer la parole à Régine PRATO qui, j'en suis sûr, nous fera part de sa grande satisfaction de voir enfin des cartes de conseils consulaires de qualité.

(Rires).

Cela a été un de ses cheval de bataille dans le passé.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Régine PRATO, présidente de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

Madame Régine PRATO, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président,

Les Vice-Présidents,

Mesdames et Messieurs les parlementaires des Français de l'étranger,

Mesdames et Messieurs les conseillers consulaires,

La commission sécurité s'est penchée sur des sujets sensibles : défense européenne, cybersécurité, mais aussi sur un sujet légitime, une couverture médicale couvrant des risques majeurs : cancer, accident, AVC et rapatriement, mais sans bobologie pour les plus démunis. Sur ce point, nous produirons donc un tableau de propositions, d'offres en intersession pour informer les conseillers consulaires de nos recherches. Ils pourraient être exploités par qui le voudra.

Une PPL sur un fond de sécurité pour les Français de l'étranger sera également lancée par le sénateur Ronan LE GLEUT. Nous l'avons déjà lancée il y a deux ans, mais sans réponse, donc on la relance.

Nous avons auditionné la sénatrice Hélène CONWAY-MOURET, le sénateur Ronan LE GLEUT avec des intervenants du Centre de crise sur la défense européenne. Auditionné également, le sénateur Olivier CADIC avec Business France sur la cybersécurité. La CFE et la commission sociale ensemble avec la commission sécurité. Lors de ces auditions, la commission sécurité a croisé les auteurs des rapports et ceux qui pouvaient être intéressés afin de les relayer et d'aller plus loin, plus vite, ensemble.

Merci de votre écoute et de votre soutien.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Bravo, Madame. Bravo, Régine, pour cet exposé très succint et néanmoins très complet.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia GONDARD, présidente de la commission des finances, du budget et de la fiscalité.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription « Benelux »

Monsieur le Ministre,

Chers collègues, conseillers consulaires,

Quand j'ai été élue pour la première fois il y a quelques années, je pensais qu'on allait se battre pour améliorer le quotidien des Français de l'étranger et on a l'impression maintenant de se battre pour allumer des contre-feux à la fragilisation du budget année après année pour les Français de l'étranger, en particulier depuis deux ans. Je voudrais donc parler de l'inquiétante fragilisation de ce budget, fragilisation des systèmes scolaires à l'étranger avec des coupes de 33 millions d'euros qui ont mené à des suppressions de postes dans nos établissements publics et associatifs pour les redéployer maintenant dans des écoles à but lucratif. Alors, Monsieur le Ministre, l'éducation française à l'étranger n'est pas à vendre. Et son excellence, comme vous l'avez dit, doit être avant tout préservée. Fragilisation, l'année dernière, des crédits d'aide sociale, à travers le programme 151, alors que nous ne bénéficions pas de l'aide sociale dans nos états de résidence, y compris dans la plupart des pays européens. Fragilisation également du rayonnement culturel de la France cette année à l'étranger avec la suppression de quatre centres culturels en Norvège, au Costa Rica, au Brésil et au Canada et la diminution drastique de subventions aux Instituts français et aux alliances françaises, sans parler des suppressions de postes. Fragilisation enfin contre les services publics à l'étranger avec les suppressions de postes dans l'état civil, d'une partie de l'accueil téléphonique, mais également de services notariés et maintenant de certificats de la délivrance de certificats de vie.

Monsieur le Ministre, remplacer l'accueil humain par le tout numérique, c'est illusoire, car cela crée un phénomène d'exclusion pour tous ceux qui subissent la fracture numérique, en particulier dans les pays où il est difficile d'accéder à Internet. Et tout cela crée donc une exclusion d'une partie des Français de l'étranger de l'accès aux services publics, de l'enseignement français à l'étranger et de l'accès à la culture qui est une marque de fabrique de notre exception culturelle française dont nous sommes si fiers. Vous parlez d'humanité et de proximité, celles-ci ne seront pas préservées sans un renforcement des moyens humains et budgétaires.

Nous aurions aimé que Monsieur DARMANIN vienne, que le ministre DARMANIN vienne. Nous l'invitons à chaque fois, je sais que ce n'est pas votre faute qu'il ne vienne pas ici, que votre cabinet a également transmis ces invitations. Alors, nous vous demandons d'être notre porte-voix auprès de lui, surtout sur un sujet qui nous préoccupe énormément. En 2020, des retraités et des employés paieront leurs impôts, soit sous l'ancien barème soit sous le nouveau. Ils déclareront l'année suivante leurs revenus et se verront appliquer un taux par défaut de 20 % dès le premier euro. S'agit-il vraiment d'une convergence des systèmes, Monsieur le Ministre ? Connaissez-vous beaucoup de Français en France qui soient taxés dès le premier euro qu'ils ont travaillé et gagné ?

Nous demandons évidemment un moratoire sur la levée du caractère libérateur de la retenue à la source pour les revenus de l'année prochaine, mais nous avons aussi réfléchi à des solutions plus pérennes qu'un moratoire, car rappelons que les Français de l'étranger ne sont pas des fraudeurs nés, comme le laisse sous-entendre le rapport sur les Français de l'étranger où le mot « fraude » apparaît plus de 40 fois cette année. Les Français de l'étranger ne sont pas non plus des exilés fiscaux, sauf quelques-uns, qui ont bien été récompensés par le Président MACRON avec la suppression de l'Exit Tax. Compenser la suppression de l'imposition de plus-value latente par une augmentation de l'imposition des revenus du travail et des retraites, il fallait y penser. Monsieur le Président MACRON l'a fait. Nous demandons donc, Monsieur le Ministre, qu'un principe très simple soit appliqué : à obligation légale, avantages égaux. Pour tous ceux qui sont soumis au taux moyen actuellement, si vous appliquez les mêmes taux d'imposition que les Français résidents en France et les mêmes obligations qu'aux Français de France, donc les obligations déclaratives, vous devez aussi appliquer les mêmes déductions et réductions d'impôts.

Monsieur le Ministre, au-delà de ce moratoire et de cette demande d'égalité, nous avons aussi travaillé, comme l'a dit mon collègue, Monsieur ORTOLI, sur la question de l'imposition sur la nationalité, à laquelle nous sommes défavorables. Il est facile de s'en prendre au budget des Français de l'étranger, car ils ne débarqueront pas à Paris demain avec des gilets jaunes ou avec des bonnets rouges. Et pourtant, le sentiment d'exclusion grandit aussi à l'étranger, d'une partie de la population. Sur la fiscalité, certains se mobilisent, vous avez reçu probablement des emails comme nous. D'autres recevront un coup de massue l'année suivante dont ils ne se relèveront peut-être pas. Ils subiront leur sort en silence, à l'image de ces Français de l'Union européenne qui se font parfois expulser de leur pays, car ils n'ont plus les moyens de subvenir à leurs propres besoins. Ils n'auront plus que nous pour porter leur voix, quelques parlementaires après la suppression de la moitié d'entre eux suite à la réforme constitutionnelle et vous, qui peinez évidemment à défendre un budget face à un ministre qui brille par son absence.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY, président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Monsieur le Secrétaire d'État, nous avons débuté un bilan de la législature et j'aimerais vous dire que tout va bien, mais en fait, j'abonde dans le sens de Cécile GONDARD.

Et là où Cécile GONDARD parle de contre-feux, nous, nous avons passé deux sessions à rectifier la PUMA qui oubliait les ayant droits, les épouses, les enfants. Et puis, les deux sessions à réparer ces fameux 15 ans qui mettent des pigistes aux USA du jour au lendemain en l'absence de tout système de santé, des milliers de nos compatriotes et Annie MICHEL, ici présente, s'en est beaucoup occupée. Donc, j'aimerais vous dire que tout va bien, mais en fait, on s'aperçoit des dégâts sur le terrain de ces mesures qui sont prises à Paris. Et c'est pour cela qu'il est impérieux que, d'une part, nous puissions être en parfaite relation avec les commissions des chambres parlementaires, ce que vous avez proposé, mais nous aimerions le concrétiser. Et un deuxième aspect, c'est bien sûr la relation avec les politiques, et là où Cécile GONDARD a eu du mal à voir Monsieur DARMANIN, nous, c'est à la fois Monsieur TAQUET pour la protection de l'enfance ou Madame SCHIAPPA pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les inégalités. Nous n'avons aucune réponse positive, même pas la présence d'un collaborateur et donc, je fais appel aussi à votre aide pour avoir accès à cet exécutif.

Nous avons aussi examiné des choses qui, parce que du jour au lendemain, le périmètre des postes, et j'en conviens, nous ne vivons pas dans l'Ancien Monde, nous ne sommes pas des conseillers consulaires à l'AFE qui sommes accrochés à nos privilèges ou à nos droits acquis, mais on s'aperçoit que la réduction du périmètre des postes, dans le domaine notarial par exemple, mais également les certificats d'existence, on en a parlé, provoque beaucoup, beaucoup de dégâts sur le terrain. Les JDC aussi, les journées de défense citoyenneté. Donc, cet après-midi, on va parler des JDC, on va parler des attributions notariales, on a essayé de trouver des solutions avec des partenariats privés. Mais tout cela, c'est du bricolage. Et il faudrait que les postes, comme vous l'avez dit, je vous en remercie, puissent au cas par cas être là pour l'appui de citoyens qui n'ont plus aucune solution. Quand on est au Tchad, et là, j'ai une conseillère consulaire qui est peut-être là aujourd'hui, à deux jours de taxi-brousse de N'Djamena et qu'on a besoin d'un certificat d'existence dans un centre ou un foyer d'anciens combattants, il n'y a aucune solution. Et donc, ces dégâts sur le terrain, on le constate tous les jours, et nous sommes là pour proposer, mais on est aussi là pour travailler efficacement et on a vraiment l'impression, et on n'a plus qu'une session, on fera un vrai bilan la fois prochaine, que la protection sociale durant les dernières années, pour des raisons de rationalisation, de remise à plat, a reculé. Et cela, cela nous attriste beaucoup.

Le travail de la commission, nous avons auditionné nos parlementaires, le sénateur LECONTE, que je salue ici, sur l'octroi de la nationalité française aux pupilles de la Nation. Là, nous allons faire des propositions dans les résolutions. Et puis également, le député des Français de l'étranger, Frédéric PETIT, sur un système de médiation pour les divorces problématiques.

Nous avons aussi travaillé dans le sens de nos anciens combattants, à la fois pour les actions de dématérialisation, pour les reconstructions ou tout ce qui est relevé de carrière. Et nous avons travaillé en parfaite osmose avec Régine PRATO sur les Français non prévoyants qui sont en situation d'urgence. Avec la CFE, nous allons essayer de trouver des solutions. Aussi réinterpréter l'aide médicale d'urgence qui nous semble, même si elle a été conçue à l'origine pour des raisons peut-être d'épidémie, aujourd'hui est bien mal galvaudée et souvent mal utilisée, alors qu'elle serait très utile à certains de nos Français de l'étranger.

Pour conclure, nous avons aussi, avec la commission des lois, réfléchi et travaillé. Nous avons assisté à leurs travaux sur un enfant au centre du conflit familial. Monsieur LE DRIAN était présent l'autre jour avec Madame GENETET, on a pu lui demander de donner le soutien et donc, ce n'est pas seulement le Japon d'où je viens, mais c'est aussi l'Argentine, le Mexique, l'Allemagne et la liste des pays est longue. Aujourd'hui, on a une chose concrète avec le Sénat français qui va faire une résolution en direction du Japon, le sénateur YUNG est ici présent et on a 70 parlementaires qui ont signé cette résolution. Avec la force du Gouvernement, j'espère que nous pourrons également, sur ces pays qui sont des partenaires économiques, culturels, bien sûr qu'il ne faut pas chagriner, mais élever notre voix quand il faut l'élever, parce que je pense que... Et c'est là qu'on aimerait bien rencontrer Monsieur TAQUET. Un enlèvement, c'est une violence faite à l'enfant et ce sont des familles, des grands-parents qui sont coupés de tout contact et c'est un dossier aussi sur lequel, durant ces dernières années, on a pu voir tous les efforts de nos postes. Mais, la convention de New York qui, par exemple, n'est pas du tout appliquée par ces pays-là, ils en sont souvent signataires et nous devons, nous, France, nous élever contre le fait que des pays qui ont rédigé, qui ont signé ces conventions de New York sur le droit des enfants ne l'appliquent pas et il faut parfois rentrer dans ses bottes, comme le fait le Sénateur YUNG aujourd'hui, et aller au-delà des relations économiques et culturelles ou diplomatiques pour essayer vraiment de faire changer les choses.

Voilà, je ne pense pas que dans la liste des choses j'ai oublié quelque chose. En tout cas, nous avons aussi travaillé sur... Nous recevons à chaque fois un représentant de la société civile ou d'association. Monsieur WATTRELOS qui a eu un drame effroyable en perdant son épouse et sa fille dans le vol Malaysia. Et là, on s'aperçoit qu'il y a des remèdes à porter au problème fiscale, pendant trois ans on ne peut pas prouver la disparition. On va en parler cet après-midi. Donc, nous avons cinq

résolutions, une motion, mais là encore, il y a des Français qui ont besoin de nous quand il y a vraiment un drame comme celui-là et une administration en face qui, je pense, pourrait apporter des solutions.

Je vous remercie.

Monsieur le Président le remercie et donne la parole à Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, présidente de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Monsieur le Ministre, permettez-moi d'abord de vous remercier de votre présence et de l'intérêt que vous portez à nos travaux, à nos suggestions, vos propos antérieurs l'ont prouvé.

Cette semaine, la commission du commerce extérieur, du développement durable, de la formation et de l'emploi a voulu porter l'accent sur le développement durable. Cela s'est concrétisé par l'aboutissement de plusieurs années de travail pour mettre en place le prix AFE du développement durable remis lundi dernier en votre présence. Je précise que ce prix qui nous tient à cœur est avant tout le prix de l'Assemblée des Français de l'étranger, donc un prix porté par l'ensemble des conseillers consulaires à travers le monde. Une preuve que ce réseau d'élus locaux, lorsqu'il est mobilisé sur un sujet concret et positif, apporte des résultats plus que louables. Ce sont eux qui ont relayé l'information, mobilisé leurs concitoyens, permettant au jury de recevoir autour de 20 candidatures de haute qualité.

La commission s'est particulièrement intéressée à la démarche sur le développement durable de grands groupes français du CAC40 présents sur nos pays d'accueil, L'Oréal et Danone. Nous avons pu évaluer leurs engagements et les encourager à dépasser les simples régularisations imposées par la loi pour être des porteurs drapeaux de l'engagement de la France pour opérer un vrai visage significatif dans leur développement. Il y a eu un débat nourri, riche, j'habite au Mexique, je pourrais dire pimenté, avec les intervenants, tant le sujet de fond nous préoccupe.

Sur le volet de l'emploi et la formation, nous avons reçu la Présidente et la coordinatrice de l'AFCA, l'association française des conjoints d'agents du ministère des Affaires étrangères, et qui nous a précisé aussi pour les fonctionnaires de l'État à l'étranger. Cette association apporte un soutien essentiel aux familles des agents de l'État en mobilité dans le monde. Nous avons pu mesurer leur impact et souhaiterions vivement leur accorder plus de visibilité, notamment en faisant apparaître leurs coordonnées sur les sites du consulat.

Toujours sur les sites des postes consulaires, nous avons examiné la présence d'informations relatives à la formation et à l'emploi. C'est un vœu que nous portons depuis plusieurs années et l'avons exprimé au travers d'une résolution votée ici même en Assemblée plénière. Nous faisons une nouvelle résolution pour uniformiser la présentation, elle sera faite cet après-midi, elle n'a pas encore été votée. Monsieur le Ministre, nous constatons, nous faisons des recommandations et nous prenons soin d'analyser l'avancée de nos vœux. Nous sommes engagés sur le terrain pour améliorer la situation des Français de l'étranger et nous comptons sur votre soutien.

Également, comme la commission des lois, nous avons pensé la prochaine session à analyser ces résolutions, ces vœux que nous avons faits, les réponses ou les non-réponses que nous avons eues et donc pouvoir passer la main à la prochaine Assemblée.

Merci, Monsieur le Ministre.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci. Avec ce compte-rendu des travaux, nous avons fini le tour de la présentation des travaux des commissions et je vous laisse la parole pour vos réponses éventuelles.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Merci beaucoup, Président.

Sur les sujets présentés par Pascale SEUX sur l'éducation, sur les garanties d'emprunt, on est bien d'accord, on est en train de travailler pour finaliser un dispositif. Très clairement, on a besoin d'un dispositif qui soit bordé juridiquement, parce qu'il y avait eu des objections par rapport au dispositif existant. Et je salue le dispositif existant, parce que depuis 1975, il a permis à bien des établissements de voir le jour, et je pense qu'il ne faut pas se priver de la richesse que constituent les personnes qui ont fait l'AEFE. Donc, on est en train de rapprocher les deux.

Sur la capacité d'emprunt de l'AEFE, c'est une proposition que nous, on a portée, qui n'a pas été suivie à ce stade sur ce sujet-là. Mais, en tous les cas, garantie d'emprunt, il faut naturellement avancer et on aura une solution.

J'en profite sur la langue française, parce que justement, j'ai un cas très concret de mon engagement personnel sur ce sujet, parce que je ne veux pas laisser à croire que trois mots prononcés en début de séance auraient chamboulé mon attachement à la francophonie. Mais par exemple, pour donner un cas très concret là-dessus, il y avait la semaine dernière, il y a 10 jours, l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans ce cadre-là se tient un certain nombre d'événements parallèles à l'Assemblée générale, et notamment un qui était organisé par la France sur les sujets de santé. Et cet événement se tenait à la représentation permanente française à l'ONU et je découvre qu'on souhaite me faire présider cet événement en langue anglaise. Et donc, il a fallu que je me batte un peu, parce que c'étaient des crédits, il fallait trouver de l'interprétation, mais j'ai exigé qu'effectivement, dans une réunion organisée par la France, à la représentation permanente française, il y ait au moins une interprétation du français vers l'anglais, parce qu'il y avait des gens, il y avait d'ailleurs des représentants de pays francophones, j'ai en tête nos amis sénégalais notamment, qui ont le droit de s'exprimer en français. Mais, ce que je veux dire, c'est que je pense qu'on est tous quand même très mobilisés là-dessus et notre représentant permanent, par exemple, à Bruxelles, il lui est arrivé il y a quelques mois de quitter une réunion, parce que les documents n'étaient pas disponibles en français. On en aura pas entendu parler ici comme à Bruxelles, mais effectivement, cela demande que désormais, on ne recule plus, et qu'à chaque fois, on exige, on exige, on exige. Et en tous les cas, Louise MUSHIKIWABO est très, très mobilisée, elle a rencontré Monsieur GUTERRES à cette occasion-là et avec ce principe, on ne recule plus.

Sur les sujets relatifs à la commission des lois, le vote par Internet, je crois qu'on était au bout de la simplification des codes notamment. Au début, c'était 16 chiffres, là on passe à 12. On me signale qu'on ne peut guère aller au-delà.

Sur les PV, OK, bien sûr, on travaille sur le sujet avec les experts juridiques. Donc, on sera en mesure d'apporter satisfaction.

Sur les ressortissants français au Royaume-Uni, j'en profite, parce que c'est vrai que je n'ai pas évoqué dans mon propos liminaire la situation du Brexit, et Dieu sait qu'elle est complexe. Donc, nous, on s'est mis en position de pouvoir renforcer le poste à Londres. D'ores et déjà, il y a tout un travail d'informations qui est assuré, les agents ont été formés pour répondre aux questions les plus courantes, je crois qu'il y a un gros travail qui est fait, des réunions qui ont été organisées, mais on est prêts, y compris à mettre de la ressource humaine supplémentaire si les choses devenaient très compliquées. Voilà, c'est une situation qui n'est pas satisfaisante, je veux dire cette situation de ne pas savoir ce qui se passe au 31 octobre, mais qui hélas, est indépendante de notre fait. Et donc, on gère avec les contingences comme on peut.

J'en viens, parce que vous terminiez sur le suivi des résolutions et des questions, et justement, moi, je souhaite, j'en disais un mot à Laurence, pour pallier au fait que certains se sentent moins engagés à répondre ou à venir pour... et puis, tout simplement, en termes d'efficacité, là aussi, j'évoquais la conférence permanente. Moi, j'ai à cœur quelque part que vous vous disiez quand vous repartez : « on a travaillé », et le « on a travaillé » va se traduire demain peut-être par des évolutions et avoir ce sentiment d'utilité, parce que c'est normal, je veux dire, enfin vous dédiez du temps et de l'énergie à cela. Donc, je pense qu'il faut que l'on mette en place, nous, un outil de suivi de tout, de vos résolutions, des questions, etc. et en mettant des statistiques d'ailleurs, des taux de réponse selon les ministères. Et en fait, c'est en vous écoutant que j'ai eu l'idée, il se trouve qu'on a deux fois par an au conseil des ministres un point sur la façon dont sont traitées les questions écrites des parlementaires par le ministre des relations avec le Parlement. Moi, j'ai peut-être envie de profiter de ce point pour ajouter, à ce moment-là, un item qui sera également le taux de réponse aux questions à l'Assemblée des Français de l'étranger, parce que du coup, il y a un document qui est sur table, le Président de la République l'a sous les yeux, il y a des statistiques, quand il y a 0 %, cela fait tâche. Donc, je pense que c'est un outil pour également mobiliser les ministres, pour qu'eux-mêmes mobilisent leur administration, parce que dès lors que cela monte au conseil des ministres, forcément, cela se voit.

(Applaudissements).

Sur les sujets médicaux, et j'ai bien entendu, carte vitale, parce que j'ai entendu des cas concrets qui ont été remontés. Les cas concrets que vous avez en tête les uns et les autres, et Thierry CONSIGNY en évoquait, je suis très preneur peut-être d'avoir des éléments, parce qu'il faut, à partir des situations réelles de retour d'expérience, moi, cela me permet éventuellement de faire des contre-propositions à la santé pour avancer. Donc voilà, je lance l'appel. Manifestement, il y en a qui ont des sujets. Je suis preneur pour essayer de monter au filet là-dessus.

Pour revenir sur les sujets de finance qui était évoqués par la Présidente de la commission, fragilisation du budget, je ne peux pas vraiment laisser dire, parce que le programme 151 ne connaît pas de baisse, il augmente légèrement. Les aides sociales, c'est pareil, le montant est maintenu, 17,3 millions, ce n'est pas plus bas que ce qu'il y avait en 2019. Donc, je crois qu'il y a vraiment le souhait de conforter cette dimension-là. Sur les bourses, on est encore au rendez-vous. Et sur les écoles, quand on parle d'école à but lucratif, pardon, mais c'est l'ensemble de l'enseignement français à l'étranger, les EGD, qui sont ce qui est la forme qui se rapproche le plus de ce que l'on connaît sur le territoire national, c'est 71 établissements seulement, j'ai envie de dire. Enfin, ce que je veux dire, c'est que l'enseignement français à l'étranger, avec tous ces partenaires, qu'ils soient de différentes formes, associatives, privées, etc. délivre aussi des formations d'excellence et de qualité. Je ne pense pas qu'il faille remettre en question le rapport de ce point de vue là. Et quand vous dites que l'école française n'est pas à vendre,

cela tombe bien, on ne veut pas la vendre, on veut juste la faire croître. Et ce point de vue là, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues dès lors qu'elles respectent un cadre, qu'elles respectent tout simplement les critères prérequis pour l'homologation, et la présence d'un titulaire demeure indispensable. Et puis, par ailleurs, des sujets de déontologie, dont nos ambassadeurs auront à connaître. Ce que je veux dire, c'est qu'on n'est pas là, on a dit, pour déshabiller Pierre et habiller Paul. Donc, je crois qu'il faut être très clair, parce qu'il n'y a pas de plan caché. J'ai pu lire beaucoup de choses parfois sur les réseaux sociaux, mais qui n'étaient pas fondées.

S'agissant de l'aspect fiscalité, prélèvement à la source, 2020, etc. je sais que vous avez eu des travaux, vous avez reçu Agnès ARCIER, vous avez pu avoir des discussions approfondies. Ce sont des sujets qui sont éminemment complexes. Ce que je peux vous dire, c'est que l'idée, c'est d'aller vers une simplification progressive, très clairement, avec une personnalisation du taux. Donc justement, l'idée, c'est d'aller vers la personnalisation du taux en 2022 avec toutes les données qui auront été engrangées auparavant. Et j'ai des services qui m'ont dit : « il n'y aura pas de perdant. » Moi, je ne préfère pas prononcer cette phrase-là, parce que je sais que les cas particuliers peuvent toujours exister. Mais, des travaux interministériels sont en cours pour calibrer au mieux et qu'il y ait peu de perdants là-dessus. Très clairement, on est sur l'idée vraiment de cette personnalisation du taux, mais pilotage à suivre ensemble naturellement dans les prochains mois, parce que vous l'avez dit, 2020, il y a le prélèvement, mais les revenus sont connus à la fin de l'année, déclarés en 2021, régularisation plus tard. Donc, tout cela va s'étaler sur du temps long, mais on aura à le suivre ensemble.

Pardon, parce que du coup, j'avais évoqué les sujets sociaux en même temps que ceux de Régine, parce que Régine évoquait la couverture médicale, mais étaient évoqués également les pères d'enfants japonais, donc je le dis à Thierry, je les recevrais d'ailleurs dans quelques semaines, c'est prévu, pour avancer sur le sujet.

Et on a terminé le tour d'horizon avec la commission commerce extérieur, développement durable. Bravo pour le prix développement durable, je crois que c'était une belle réussite. En tous les cas, ravi d'avoir pu voir les trésors de créativité qui sont déployés à cette occasion-là par les postulants.

Et s'agissant de l'AFCA, je pense que leurs demandes pourront être prises en compte. Justement, Jean-Yves LE DRIAN les rencontre dans les prochains jours. Mais, c'est vrai que par exemple, des choses très simples liées au site internet me paraissent être recevables, donc il faut qu'on soit très pragmatique et c'est sur ces mots que je terminerai. Je crois que l'on peut avoir chacun planté notre tente philosophiquement, politiquement quelque part, mais je crois que ce qui doit nous réunir, c'est tout simplement, encore une fois, le pragmatisme, qui se traduit par ces trois mots clés : efficacité, proximité, humanité, et puis écoutez, partons avec cela et on arrivera à faire de belles et grandes choses, petites ou grandes choses au service de nos concitoyens.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Merci.

Comme toujours, quand tu es là, nous avons dépassé sur le temps imparti.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

On enchaîne sur la commission permanente. En fait, ce qui se passe, c'est que l'on a convié les parlementaires à retrouver le bureau élargi de l'AFE à 12 heures 30. Il est 12 heures 45. Je pense qu'il faut que l'on y aille.

Monsieur le Président

D'autant que nous avons la photo de famille. Donc, s'il vous plaît, retrouvons-nous sur les marches, si possible bien alignés, dans l'ordre, pour pouvoir faire la photo rapidement.

La séance est levée.

VENDREDI 4 OCTOBRE 2019 – APRES-MIDI

La séance reprend à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Marc VILLARD, Président de l'AFE.

Monsieur le Président

Merci à ceux d'entre vous qui sont parmi nous pour la poursuite de nos travaux. C'est la présentation du compte rendu des travaux de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, présidente de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU COMMERCE EXTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, présidente de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

Merci, Monsieur le Président.

La commission, c'est trois volets : le commerce extérieur, le développement durable et emploi et formation. Comme je l'ai dit au ministre, tout à l'heure, je ne vais pas me répéter, nous avons mis un peu plus (je suis un peu fatiguée, excusez-moi) l'accent sur le développement durable. Vous aurez une présentation. Nous avons invité deux groupes du CAC40, L'Oréal et Danone. Sur le volet de l'emploi et la formation, nous avons reçu l'association des Français des conjoints d'agents du ministère des Affaires étrangères. Nous avons aussi une école de la Chambre de commerce qui est spécialisée dans les métiers verts du développement durable. Et puis, nous avons examiné aussi, sur les sites des consulats comment les consulats informent sur la formation et l'emploi et nous avons trouvé beaucoup de disparités, beaucoup de différences, donc nous ferons une résolution là-dessus. Nous avons aussi invité le président des CCE (Conseillers du commerce extérieur) pour voir... On l'avait déjà invité il y a quelques années. Là, on s'est rendu compte (et vous aurez le bilan) que rien n'a changé, donc nous ferons une autre résolution. Merci, Président. Il faut donner la parole à... Je ne sais pas quel rapport on fait d'abord.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Marie-Carole DE LA CRUZ, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.

Madame Marie-Carole DE LA CRUZ, Rapporteur de la commission commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation

Bonjour,

La commission du commerce extérieur, emploi et formation et développement durable a invité Monsieur Alain BENTEJAC, président du comité national du commerce extérieur et le Sénateur Monsieur Damien REGNARD.

Notre commission avait invité Monsieur Alain BENTEJAC lors de notre session de mars 2015.

Le comité des conseillers du commerce extérieur existe depuis plus de 120 ans.

C'est une Association loi de 1901, d'utilité publique, qui élit son président, et ne reçoit aucun soutien financier de l'État. Il s'agit d'un auto-financement par les cotisations de ses membres d'un montant annuel de 900 euros.

Il s'agit d'un réseau d'entrepreneurs et de dirigeants d'entreprises à l'international.

Ce dernier est constitué de 4 500 membres dont 20 % de femmes au service de la France dans plus de 150 pays. Ils mettent leur expertise au service du développement économique en partenariat avec les acteurs publics et privés.

Ces bénévoles sont nommés par décret du Premier ministre.

L'équipe permanente des conseillers du commerce extérieur (CCE) à Paris est composée de 15 jeunes collaborateurs, chargés d'animer le réseau et de créer le lien avec les conseillers du commerce extérieur (CCE) du monde entier.

Le comité publie une revue « Entreprendre à l'international », qui paraît tous les deux mois.

Ils ont quatre missions, la première : conseil aux pouvoirs publics. Les membres du comité du commerce extérieur sont nommés par les pouvoirs publics deux fois par an sur la base de propositions faites par l'ambassadeur, le chef de service économique et le président du comité. Les dossiers sont examinés, éventuellement retenus par la commission interministérielle.

Deuxième mission : appui aux entreprises. Partager l'expérience des conseillers du commerce extérieur avec d'autres entreprises qui débutent, apporter des conseils pratiques, l'expérience du terrain, création d'un service sous l'appellation « CCE APPUI PLUS ».

Les différents opérateurs sont appelés à travailler ensemble. Les chambres de commerce, Business France sont invités à collaborer avec les conseillers du commerce extérieur.

Troisième mission : sensibiliser les jeunes à l'international. Des missions, des prix, des conférences sont régulièrement organisées dans les écoles de commerce et universités de commerce international.

Quatrième mission : promotion de l'attractivité de la France. Les ambassadeurs, les décideurs économiques et dirigeants d'entreprises participent régulièrement aux réunions afin de remonter les différentes problématiques et besoins en investissements, financements de chaque pays et zone géographique. Depuis peu, l'association a pris l'initiative de se réunir une fois tous les trois mois afin de délibérer sur les divers sujets rapportés.

Nous avons aussi auditionné le sénateur Damien REGNARD. Il observe un gouffre entre le message politique et la réalité du monde des entreprises locales. Les conseillers consulaires ont une connaissance du terrain au niveau économique et politique et néanmoins, sont trop peu sollicités aux réunions organisées par le chef de poste. Il serait opportun d'améliorer des échanges avec les conseillers du commerce extérieur pour le bénéfice des entreprises. À ce sujet, nous avons fait une résolution. L'objet : diminution des...

Monsieur le Président

Pause... Avez-vous des remarques ou des questions sur la présentation du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France ? Par curiosité, combien d'entre vous (je devrais dire « d'entre nous ») dans cette salle, sont conseillers du commerce extérieur de la France ? Il y en a pas mal.

Madame Martine SCHOEPNER, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Pour ceux qui sont présents.

Monsieur le Président

Pour ceux qui sont présents. Il y en a certainement un peu plus. Des remarques ou des questions ? Je suis d'accord avec vous sur la remarque de la cotisation. Nous, on appelait cela le club à 1 000 euros. J'ajouterais qu'on n'est pas vraiment obligé, il y a une espèce d'arnaque par le comité national des conseillers du commerce extérieur. En plus, il serait normal de dire : « on est nommé à sa demande ». D'ailleurs, la lettre qui vous confirme votre nomination signée par le ministre commence par : « cher monsieur, vous venez, à votre demande, d'être nommé conseiller du commerce extérieur de la France ». C'est-à-dire qu'il faut faire la demande auprès du service économique, lequel la fait remonter à l'ambassadeur, lequel, après en avoir discuté ou non avec le président de la section locale vous valide. Après, on vous demande de payer une cotisation, mais ce qu'il faut savoir, c'est que si vous avez été nommé conseiller du commerce extérieur, si vous ne payez pas la cotisation..., le comité national ne serait pas content de l'entendre, mais si vous ne payez pas la cotisation, vous restez conseiller du commerce extérieur de la France. Le problème, c'est qu'on vous sort des annuaires et vous ne recevez plus les convocations.

C'est un vieux débat de savoir si nous pouvons en faire partie, ne pas en faire partie, siéger, etc.

D'autres remarques et questions à part la mienne avant de passer à la résolution ? S'il n'y en a pas, je propose que vous présentiez votre résolution.

EXAMEN DES RESOLUTIONS DE LA COMMISSION DU COMMERCE EXTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Résolution n° COM/R.1/19.10

Madame Marie-Carole DE LA CRUZ donne lecture de la résolution n° COM/R.1/19.10 relative à la diminution des cotisations et publication des travaux accomplis par les conseillers du commerce extérieur, approuvée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseiller élu de la circonscription « Afrique du nord »

Tout d'abord, ma méconnaissance. Pourtant, j'ai fait partie de la commission des finances, à l'époque, qui faisait le commerce extérieur aussi. C'est une association ? Je vous pose la question. Vous marquez « association », est-ce que c'est vraiment une association ?

Madame Marie-Carole DE LA CRUZ

C'est une association loi de 1901.

Monsieur le Président

Oui, oui, c'est une association, c'est sûr, cela.

Madame Radya RAHAL

Loi 1901 ?

Monsieur le Président

Oui. Ensuite ?

Madame Radya RAHAL

La dernière demande, l'évaluation par les postes ? Oui, voilà...

Monsieur le Président

Non, ils n'ont rien à voir, c'est indépendant. Excusez-moi, mais c'est « daubé » d'avance. Les ambassades et les consulats sont très contents du travail des conseillers du commerce extérieur. Ce n'est pas la peine de poser la question, vous avez la réponse.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Tu ne veux pas me la donner.

Monsieur le Président

Pardon, excuse-moi.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Juste avant, tu vas peut-être dire la même chose, mais je pense qu'il est inutile de mettre le troisième

Considérant

D'abord, cela ne sert pas à grand-chose et c'est peu aimable pour les conseillers du commerce extérieur et en plus, je pense que cela ne reflète peut-être pas la réalité, en tout cas, pas partout.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Simplement, je ne sais pas si les CCE ont été associés à la rédaction de cette résolution.

Madame Martine SCHOEPPNER

Non !

Monsieur Thierry CONSIGNY

En tout cas, la féminisation, c'est quelque chose qu'on fait depuis des années. Au Japon, je vois, ce n'est pas quelque chose de nouveau. Je ne sais pas ce que cela apportera de plus. Ensuite, un nombre limité de mandats consécutifs, moi, je viens d'être renouvelé il y a six mois. J'ai dû faire un rapport d'activité, décrire ce que j'avais fait, m'engager sur le soutien des VIE. C'est très contraignant quand même, donc je ne sais pas ce qu'un nombre limité de mandats consécutifs instauré apportera, parce que c'est à la fois le président des CCE, plus le poste qui va donner son avis là-dessus. Ce n'est pas de la camaraderie, ce n'est pas du copinage. On bosse en tout cas, là-dedans.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne HENRY-WERNER.

Madame Anne HENRY-WERNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovénie, Suisse »

Là, je vais prendre la parole au nom de la commission, pas en mon nom personnel, peut-être pour expliquer un petit peu comment cette résolution a été proposée et adoptée en commission à l'unanimité après intervention de Monsieur BENTEJAC quand même, ce n'est pas venu comme cela. Sur le point 5, le rapport du poste, il faut préciser (je n'ai pas la résolution sous les yeux), peut-être que cela ne ressort pas assez, que l'idée, c'est que les postes, en face, en rendent compte devant le conseil consulaire, puisqu'on parle de la loi 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, que les conseillers consulaires puissent également avoir une idée, un compte rendu de ce qui se passe au niveau des conseillers du commerce extérieur. En fait, le tour de table qui a été fait dans notre commission, on était tous des conseillers consulaires qui ne sommes pas conseillers du commerce extérieur et nous disions : « on n'a aucun retour, on ne les connaît pas ». C'est pour cela que cette résolution est née, notamment ce

Considérant

Pour reprendre l'historique, dès la première session de la commission, en mars 2015, nous avons déjà reçu Monsieur BENTEJAC qui nous avait promis qu'il sensibiliserait les conseillers du commerce extérieur à l'existence des conseillers consulaires et à la nécessité de communiquer avec eux. Le tour de table, dans la commission a montré que ce n'est pas le cas. Cette résolution, elle ne sort pas de n'importe quoi et elle n'est pas non plus là pour dire que les conseillers du commerce extérieur ne font pas de travail, absolument pas, ce n'est pas du tout l'idée. C'est dommage et c'est ce qui ressort de la résolution, mais je ne pense pas. Si vous la lisez vraiment avec des yeux objectifs, ce n'est pas l'idée de dire qu'ils ne font pas de travail, c'est simplement qu'on s'interroge, on s'aperçoit qu'il y a une certaine opacité et que des acteurs de terrain comme les conseillers consulaires devraient être un peu plus en lien avec ce dispositif.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Moi, je m'excuse, en tant que conseiller consulaire et n'ayant rien à voir avec le commerce extérieur, je ne me sens pas compétente personnellement pour décider si telle personne ou telle personne peut devenir...

Monsieur le Président

Non, mais ce n'est pas cela, la question, Martine. Jamais, cela n'a été cela. Cette résolution, c'est une vieille lune qui ressort régulièrement. On en avait fait déjà, en 2000 avec Michel TESTARD, on les a refaites, etc. Les conseillers du commerce extérieur, c'est un club assez fermé et c'est vrai que c'est un peu compliqué. Il me semblerait plus intéressant ou en tout cas, complémentaire de demander, comme nous l'avions fait à l'époque que les conseillers consulaires qui le souhaitent et qui ont une certaine appétence pour les problèmes économiques et commerciaux soient invités au moins une ou deux fois par an au conseil économique qui n'a rien à voir avec le Conseil...

Madame Anne HENRY-WERNER

On l'a déjà fait cela, plusieurs fois, trois ou quatre fois.

Monsieur le Président

Et vous avez eu des réponses ?

Madame Anne HENRY-WERNER

On a toujours été retoqués. On a eu des réponses, bien sûr.

Monsieur le Président

C'est à la discrétion des postes, oui, mais les conseillers du commerce extérieur, ce sera pareil, ce sera à la discrétion des présidents des sections, parce que le poste n'a rien à voir là-dedans. Le poste, il ne peut pas intervenir. J'ai été président d'une section pendant des années, le poste ne venait pas m'expliquer qui je devais inviter.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

On n'a pas demandé à être invités.

Monsieur le Président

Oui... Non, mais c'est vrai...

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

L'objet de la demande, comme l'a dit Anne HENRY-WERNER, ce n'est pas d'être invité aux réunions des conseillers du commerce extérieur, c'est de pouvoir être tenus informés dans le cadre du rapport annuel qui est fait par l'administration en conseil consulaire de l'action des conseillers du commerce extérieur. On ne veut pas porter un jugement, on veut être informés, ce qui nous semble être la moindre des choses.

Monsieur le Président

Alors, il faut le changer. Informer, ce n'est pas évaluer.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Si le poste évalue, il nous informe dans le compte rendu.

Monsieur le Président

Non, le poste n'évalue pas.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Je termine. Concernant le point 3, puisque Monsieur le vice-président avait un doute sur le point 3, que le nombre limite de mandats consécutifs soit instauré. Je suis désolé, monsieur le vice-président, nous sommes, nous-mêmes, conseillers consulaires, soumis à cette même règle.

Madame Martine SCHOEPPNER

Mais nous sommes des élus.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Oui, Martine, nous sommes des élus, mais nous parlons des gens qui sont nommés par le Premier ministre. On n'a pas mis un nombre de mandats consécutifs, on n'a pas fixé le nombre. On laisse à discrétion des conseillers du commerce extérieur, au comité national de peut-être, nous fixer un nombre de mandats consécutifs, mais la seule limite qui, aujourd'hui, existe, c'est 75 ans. À hauteur d'un mandat de 3 ans, une personne peut rester 35...

Monsieur le Président

Soixante-dix.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Sur le site des conseillers, sur le site de l'association, il y a marqué 75 ans. On nous a dit 70 en commission, mais sur le site, il y a marqué 75 ans. Cela veut dire qu'une personne peut rester 40 ans conseiller du commerce extérieur.

Monsieur le Président

Why not ?

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Je ne suis pas sûr que ce soit une pratique démocratique acceptable de nos jours où on prône un peu plus d'aération et un peu plus de renouvellement, surtout, Monsieur le Président, dans votre parti, puisque vous savez que l'ancien monde est très critiqué aujourd'hui par votre parti.

Concernant le point sur la féminisation, certes, il y a eu des efforts faits pour la féminisation. On peut demander (et c'est l'objet de la demande) quelles sont les actions mises en œuvre pour qu'il y ait plus de féminisation. La réponse qui nous a été faite en commission et qui nous est faite par certains conseillers du commerce extérieur dans la salle de dire : « on a du mal à trouver des femmes » n'est pas une réponse acceptable. Je suis désolé, ce n'est pas une réponse que l'on peut entendre aujourd'hui où on prône beaucoup plus de féminisation dans toutes les instances. Les conseillers du commerce extérieur sont à la fois des chefs d'entreprise et je peux entendre qu'il est peut-être difficile de trouver des chefs d'entreprise femmes, mais ce ne sont pas que des chefs d'entreprise, ce sont aussi des cadres dirigeants.

Monsieur le Président

Si !

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Non ! Les conseillers du commerce extérieur sont composés de chefs d'entreprise et de cadres dirigeants. On ne me fera pas croire que dans certains pays, il n'y a pas de cadres dirigeants femmes, donc nous sommes capables de féminiser beaucoup plus cette instance que ce qu'elle n'est aujourd'hui. Merci beaucoup.

Monsieur le Président

C'est bien d'entendre parler des gens de situations qu'ils ne connaissent pas et d'avoir des opinions péremptoires. Aujourd'hui, si tu veux être dans une section des conseillers du commerce extérieur, tu as intérêt à t'appeler « madame », sinon, tu ne seras pas nommé. Il y a plein de sections où on n'arrive pas à renouveler. On a cherché des femmes (je te parle au Vietnam par exemple), tu n'as pas de femmes cadres d'entreprise, tu n'as pas de femmes cadres dirigeantes dans les entreprises, tu n'as pas de femmes chefs d'entreprise et on en avait une ou deux, elles n'ont pas voulu venir, parce qu'elles avaient autre chose à faire. Moi, cela m'est égal qu'on laisse cela sur la féminisation, mais je veux dire, on enfonce des portes ouvertes. La féminisation est en train de se faire. On essaie de la faire, on n'y arrive pas. Après, cela ne me pose aucun problème, mais par contre, le 5 :

| *Que soit évalué par le poste,*

Non.

| *Que le poste informe,*

C'est une autre façon de dire.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis HUSS.

Monsieur Francis HUSS, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Merci,

Je crois qu'on est en train de s'occuper de quelque chose qui ne nous regarde pas qui est le fonctionnement interne d'un organisme qui n'est pas le nôtre bien que le commerce extérieur soit un sujet intéressant. Je voudrais quand même apporter des précisions. Il n'y a pas de limite d'âge, je suis désolé, il y a une limite d'âge pour entrer. Il faut avoir moins de 75 ans, mais une fois qu'on est dedans, on peut rester jusqu'à la fin de ses jours.

Madame Anne HENRY-WERNER

Ce n'est pas ce que dit le président.

Monsieur Francis HUSS

Deuxièmement, si on veut savoir ce que font les conseillers du commerce extérieur de la France et en particulier, ceux de la section Espagne qui est très active, il suffit d'aller sur le site et il y a des explications très claires sur ce qu'on est en train de faire en accord avec le poste d'expansion économique.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Jeanne DUBARD.

Madame Jeanne DUBARD, conseillère élue de la circonscription « Europe centrale et orientale »

Moi, je suis conseillère du commerce extérieur en Hongrie. La façon dont on travaille, d'abord, ce sont des chefs d'entreprise et je confirme que les chefs d'entreprise femmes, cela ne court pas les rues et en Hongrie, il n'y en a pas. Moi-même, je suis conseillère du commerce extérieur, je viens d'être renouvelée, je ne suis pas cheffe d'entreprise. Je l'ai été, mais voilà... Effectivement, les femmes sont acceptées assez facilement et il y a une sélection assez rude justement pour ne pas faire rentrer des gens qui rentrent juste pour être dans un club et ne rien faire. Deuxièmement, le but de ces sections, c'est quand même de conseiller le gouvernement sur le commerce extérieur. Les chefs d'entreprise qui participent à ces réunions, il y a des tours de table avec « comment se porte leur business ? Qu'est-ce qu'ils font ? Qu'est-ce qui marche ? Qu'est-ce qui ne marche pas avec les autorités de l'État où ils sont ? ». Donc, il y a beaucoup de discussions qui sont confidentielles, donc on ne va pas s'amuser à faire des comptes rendus et des comptes rendus. D'abord, en général, il n'y a pas de compte rendu, parce que c'est confidentiel et quand il y en a un... Nous, on a le conseiller commercial de l'ambassade qui participe. Il nous fait un petit compte rendu, mais c'est très succinct et il n'y a pas grand-chose.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription Afrique du Nord

Je suis contente d'avoir élevé le débat sur cette question 5 et je reviens sur l'évaluation par les postes, ce n'est pas aux postes d'évaluer. Et je suis d'accord avec ce que Francis HUSS et Jeanne ont dit, la seule chose peut-être, qu'il faudrait effectivement, dans le cadre de la loi, qu'il eut fallu demander, c'est plutôt une réunion d'un conseil consulaire sur les questions économiques. Cela, je vous l'accorde, mais pour le reste, je suis désolée.

Monsieur le Président

Si vous voulez, il faudrait retravailler cela, parce qu'il est indiqué quelque part, dans nos prérogatives, dans le décret que nous devons être tenus au courant de..., je ne sais plus, c'est « économique », etc. Moi, j'avais proposé que ce conseil consulaire spécialement dédié aux affaires économiques... Oui, c'est cela, c'était l'implantation des entreprises, etc. Que ce conseil consulaire dédié aux affaires économiques qui, je dois dire, chez nous, ne se tient jamais, se fasse en présence du président de la section des conseillers du commerce extérieur par exemple, du président de la Chambre de commerce pour que cela puisse avancer un peu. Maintenant, je propose que l'on modifie le point 5 de cette résolution et qu'ensuite, on passe au vote. Anne BOULO, tu avais été invitée une fois ? Non, tu avais été invitée à un conseil économique une fois et puis la date avait été changée et tu n'avais pas pu y aller... C'était cela en gros ? Oui, voilà. Oui, il y avait un bel effort déjà quand même.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Karim DENDENE.

Monsieur Karim DENDENE, conseiller consulaire élu de la circonscription « Afrique du Nord »

Vous avez dit tout à l'heure, comme ce qu'a dit Francis HUSS. Vous avez bien dit au départ que c'était une association 1901, donc régie par des statuts. On a l'air de s'immiscer dans la rédaction de leurs statuts là.

De la salle

Non !

Monsieur Karim DENDENE, conseiller consulaire élu de la circonscription « Afrique du Nord »

J'ai mal compris...

Madame Martine SCHOEPPNER

Si, si.

Monsieur le Président

Je pense qu'on peut de toute façon, voter cette résolution. Ce ne sera jamais que la xième sur le même thème, mais par contre, avant de la voter, modifions l'article 5.

De la salle

C'est ridicule !

Monsieur le Président

On n'est jamais ridicule. En tout cas, personne ne te le dit. Est-ce que vous êtes d'accord pour modifier l'article 5 ?

Madame Marie-Carole DE LA CRUZ

Oui.

Monsieur le Président

Est-ce que quelqu'un de la commission peut nous proposer une nouvelle rédaction de l'article 5 ? Moi, je n'ai rien contre que ce soit limité. J'ai d'autant moins de problèmes que ce soit limité que de toute façon, même si les mandats sont limités, vous pouvez devenir conseillers honoraires, ne plus payer de cotisations et continuer à assister aux réunions, donc cela ne pose pas vraiment de problème.

Madame Marie-Carole DE LA CRUZ

Donc, le 3, vous voulez l'enlever ?

Monsieur le Président

Non, mais tu peux le laisser.

Madame Anne HENRY-WERNER

Je peux faire une proposition ?

Monsieur le Président

Non, mais le 3, il faut le laisser, parce que cela aidera éventuellement le comité national pour certaines sections où il y a effectivement des gens qui s'accrochent à leur mandat et à leur poste de président depuis des années sans que rien ne soit prévu pour le changement.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Anne HENRY-WERNER.

Madame Anne HENRY-WERNER

D'abord, avant de faire une proposition pour le

Considérant

je voudrais revenir sur quelques petites choses qui ont été dites, quelques petites remarques. Visiblement, il y a un décalage entre les personnes qui sont peut-être, elles-mêmes, conseillers du commerce extérieur et leur président, parce que la limite d'âge, c'est lui qui nous l'a dite. On ne l'a pas inventée, c'est lui qui nous a dit que c'était lui-même qui l'avait instaurée. C'est parole contre parole.

Monsieur le Président

Mais ce n'est pas grave, attend !

Madame Anne HENRY-WERNER

Ce n'est pas grave, mais c'était juste dire ce qu'on nous a dit.

Monsieur le Président

70, 75 ans, de toute façon, on est atteint par la limite d'âge déjà.

Madame Anne HENRY-WERNER

Ensuite, on a beaucoup parlé de chefs d'entreprise. Les conseillers du commerce extérieur ne sont pas forcément des chefs d'entreprise. Cela peut être aussi des salariés-cadres nommés par leur entreprise. Cela peut être aussi des indépendants, donc ce ne sont pas forcément des chefs d'entreprise. Il y a évidemment beaucoup de chefs d'entreprise, mais le cercle est quand même plus large que ce qui a été dit tout à l'heure. Ensuite, concernant les informations confidentielles qui seraient échangées avec les ambassades, c'est très clair, mais la mission des conseillers du commerce extérieur, ce n'est pas seulement de conseiller les ambassades. Je ne les ai plus en tête, mais il y a trois, quatre missions qui sont définies et celles-là, elles peuvent être publiques. Tout ce que je vous dis là, je ne l'ai pas inventé. C'était le résultat de l'intervention de M. BENTEJAC. C'est la manière dont on nous a officiellement informés sur ce sujet.

Pour le

| *Considérant n°5*

Monsieur le Président

Qui n'est pas un

| *Considérant*

c'est une demande.

Madame Anne HENRY-WERNER

Voilà, demande n°5, pardon, on pourrait peut-être la reformuler :

| *Que le poste informe les conseillers consulaires ou le conseil consulaire des résultats des missions (on reprend le nom de mission) des conseillers du commerce extérieur dans le cadre du rapport annuel prévu à l'article.*

Le reste est inchangé. Voilà ce que je vous propose.

Monsieur le Président

C'est parfait.

Madame Anne HENRY-WERNER

En début de phrase :

| *Que le poste informe.*

Madame Martine SCHOEPPNER

Bon, on continue ?

Monsieur le Président

J'attends qu'ils aient fini la correction.

Madame Anne HENRY-WERNER

Non, non, ils sont en train de le rédiger.

Monsieur le Président

C'est bon ?

Madame Anne HENRY-WERNER

Oui, il manque quelque chose là. Il manque :

| *Des missions des conseillers du commerce extérieur*

Cela a disparu.

Monsieur le Président

Non, mais j'attends qu'on soit d'accord sur ce qu'on vote. Si le texte n'est pas fini, on ne va pas voter dessus. C'est bon ? Je ne vois pas, moi, d'ici, de toute façon, donc...

De la salle

Le point 3.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Oui, on a décidé de le laisser.

De la salle

Qu'un nombre limité de mandats consécutifs soient instaurées

Cela n'a rien à faire là-dedans. Ce n'est pas à nous de le dire.

Monsieur le Président

C'est un peu mon avis.

De la salle

Il faut l'enlever ! Il faut l'enlever ! C'est outrepasser !

Monsieur le Président

Tu ne vas pas dicter à une association ce qu'elle fait.

De la salle

Bien sûr ! Exactement !

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Là, je suis désolé, c'est le Premier ministre qui l'a dit.

Monsieur le Président

Arrête...

Madame Radya RAHAL

Une association a des statuts, elle est libre de faire comme elle veut ! On n'a pas à lui imposer...

De la salle

Exactement ! Tout comme le point 2 :

Qu'un appel à candidatures soit mis en place et rendu public, franchement, c'est se mettre là où on n'a pas...

Monsieur le Président

Attendez, on ne va pas passer l'après-midi sur une résolution, de toute façon, qui finira au panier et qui n'amènera rien. Je vous propose, avant de voter sur le texte définitif, puisqu'on n'a pas l'air d'être d'accord, qu'on vote si on maintient le point 3 ou si on ne le maintient pas. On gagnera du temps. En enlevant le point 3, tu as plus de chances que l'ensemble des gens votent sur...

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Ce n'est même pas moi qui l'ai rédigé.

Monsieur le Président

On vote sur la suppression du point 3, c'est-à-dire la demande qu'un nombre limité de mandats consécutifs soit instauré. Qui est pour la suppression de cet article ? Vous sortez même les procurations. C'est du sérieux là.

On n'a droit qu'à deux procurations. Répartissez-vous les procurations plus harmonieusement à ce moment-là. Je pense que Mehdi va circuler pour voir si elles sont signées. Il faudrait compter. Comptez ! Qui est contre ? Attends, on ne va pas passer la nuit là-dessus.

Elles sont signées et elles sont remplies. Qu'est-ce qu'on perd comme temps.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Il ne peut pas y avoir deux procurations par personne.

Madame Martine SCHOEPPNER

Si, deux, on a le droit !

Monsieur le Président

Ne sois pas mauvais perdant.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Justement, le règlement est assez carré. Le règlement, c'est deux.

Madame Martine SCHOEPPNER

Oui, il me semble que c'est deux.

Monsieur le Président

Le règlement prévoit que c'est deux.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est bien ce qui me semble.

Tu n'as qu'à le regarder, le règlement, plutôt que de...

C'est deux.

Monsieur le Président

Alors, tu m'as compté ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Non, non, cela, ce sont les procurations. Non, il n'a pas de procuration.

Monsieur le Président

Moi, je m'en fous de toute façon, mais bon... Bon, il y en a 30 qui sont...

De votre côté... Qui est pour le maintien ? Marie-José, tu peux baisser la main. Ou on n'a pas voté ou tu es déjà en avance. Qui est pour le maintien de cette demande de limitation du mandat à trois mandats ou je ne sais plus combien, consécutifs ? Non, limitation à deux mandats consécutifs ? C'est sûr que plusieurs fois jusqu'à 75 ans, cela va être compliqué quand même.

Madame Martine SCHOEPPNER

J'en ai 20. 21 avec ta procuration que je n'avais pas vue. 21.

Monsieur le Président

C'est une procuration ?

Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Moi, je rappelle juste un point de règlement intérieur, je suis désolé :

Tout conseiller empêché peut déléguer son droit de vote à un autre conseiller dans la limite d'une procuration.

Monsieur le Président

OK, je te crois si tu le dis.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Ce n'est pas ce que vous venez de faire.

Monsieur le Président

On va recommencer. Qui c'est qui a compté ? Il y en avait combien pour ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Combien il y en avait pour ? Sinon, relevez les mains et on rajoutera les procurations.

Monsieur le Président

30 pour, 30 contre.

Madame Martine SCHOEPPNER

Non, 20 pour... 21, parce qu'il y avait la procuration aussi.

Monsieur le Président

Il faudrait recommencer... Cela me fatigue.

Madame Martine SCHOEPPNER

De toute façon, on vote sur la résolution et on rajoute à la fin.

Monsieur le Président

On la vote telle qu'elle est. Après ce vote très instructif, n'est-ce pas, nous maintenons la résolution en l'état après les modifications de la...

Oui, on a un problème, il faudrait tout recommencer avec les procurations, parce que le règlement intérieur dans l'article que nous a montré Mehdi prévoit effectivement que tout conseiller absent peut déléguer son droit de vote par procuration à raison d'une procuration par personne.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'était une par personne.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Non, mais il y en avait certains d'entre vous qui en avez deux.

Monsieur le Président

Non, mais attendez, là, on va rentrer dans une bataille, parce que la procuration, elle doit être nominative, donc si quelqu'un vous donne une procuration qui n'est pas la bonne. On est en train de passer beaucoup de temps sur quelque chose qui n'a qu'une importance tout à fait relative, donc je vous propose que l'on vote la résolution telle qu'elle est après modification de la demande 5. A mon avis, ce qui est dommage, c'est que la demande 5 est finalement la plus légitime de toute la résolution et qu'elle risque être noyée dans le reste, mais bon... S'il vous plaît, vous ferez les répartitions des procurations pour le vote suivant s'il y a lieu. Sur cette résolution, qui est contre ?

Mehdi, quand on fait voter dans son groupe des personnes qui n'existent plus dans le groupe, on ne la ramène pas trop quand même. Mehdi, ça va. S'il te plaît !

(Applaudissements).

Donc, il y a combien ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Il y en a 33 ou 34.

Monsieur le Président

Tu me cherches, tu me trouves. On en est à combien ?

Madame Martine SCHOEPPNER

J'en suis à 34.

De la salle

28 et...

Madame Martine SCHOEPPNER

Et moi, tu m'as comptée aussi ?

Monsieur le Président

Donc, combien de contre ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Et moi ?

Monsieur le Président

Mais non, il n'y en a pas eu deux, il a vérifié. Qui est contre ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Et moi, tu m'as comptée aussi ?

Monsieur le Président

Pardon ! Combien il y a de contre ? Les résultats ? 31 contre.

Madame Martine SCHOEPPNER

Le vote a commencé, mais bon...

Monsieur le Président

Mais le vote a commencé déjà.

Monsieur le Président

Oui ?

Madame Daphna POZNANSKI

Je voudrais juste savoir si pour les procurations, quel que soit le côté de la salle où c'est, est-ce qu'effectivement, c'est nominatif ? Si ce n'est pas nominatif, je suis désolée, on ne peut pas les accepter.

Monsieur le Président

Attendez, je suis d'accord, sauf que quel que soit le groupe, il y a toujours eu des procurations en blanc qui ont été préparées au dernier moment en fonction des personnes qui étaient dans la salle. Alors, sur une question essentielle, je veux bien qu'on s'assoie, qu'on commence à vérifier toutes les procurations, etc. Sur ce genre de résolutions, excusez-moi, on pourrait quand même essayer de gagner un peu de temps.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

En gros, tu es en train de me demander de ne pas respecter le règlement intérieur.

Monsieur le Président

Je ne te demande pas cela, Mehdi, ne me fais pas dire ce que je n'ai pas dit. Non, Mehdi.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Excusez-moi, j'aimerais prendre la parole une seconde sur les procurations. Les procurations, elles sont faites nominatives, le dimanche pendant notre réunion. On ne les fait pas 5 minutes avant, donc il y a un nom sur chaque procuration. Cela n'existe pas. Cela s'est fait, c'est vrai, je me rappelle, c'était la course à l'échalote, on signait tout de suite, mais cela, depuis maintenant, peut-être quelques années, on a une séance spéciale pour les procurations : qui est responsable des procurations et chacun signe avec son nom, etc., donc il faut qu'on ne perde pas trop de temps avec cela. C'est fatigant.

Monsieur le Président

On est en pleine procédure de vote, on ne va jamais y arriver là.

De la salle

Merci, Monsieur le Président, mais soyons sérieux. Un vote à l'assemblée, c'est un vote, qu'il soit important ou qu'il ne soit pas important. Soyons consistants.

Monsieur le Président

Oui, on est consistant. Donc, qui s'abstient ?

14 abstentions ! Qui est pour ?

Madame Martine SCHOEPPNER

20.

Monsieur le Président

31 voix contre, 20 pour et 14 abstentions.

Madame Radya RAHAL

Donc, 21 pour et le reste, c'est...

Monsieur le Président

21 pour, d'accord, si vous voulez, 31 contre et 14. Elle n'est pas acceptée.

(Applaudissements).

Je vais faire une proposition. On me reprochera ensuite de ne pas respecter le règlement intérieur, mais il serait peut-être intéressant de revoir cette résolution en ne conservant que le point qui ne fait pas polémique, c'est-à-dire le point 5, qu'il y ait une communication des travaux des conseillers du commerce extérieur lors du conseil consulaire dédié aux affaires commerciales dans la zone. Cela ne me paraît pas choquant. Ce n'est pas choquant et ce serait intéressant, mais enfin, je laisse cela à l'appréciation de la présidente de la commission. Est-ce que vous pouvez passer au point 2 du rapport ?

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Merci, Monsieur le Président, développement durable, c'est Anne.

Madame Anne HENRY-WERNER, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.

Sur le volet développement durable, notre commission s'est penchée, pendant cette session sur les approches développement durable de deux grands groupes français cotés au CAC 40 : L'Oréal et Danone.

L'Oréal, tout d'abord, s'est doté d'un programme « *Sharing beauty with all* » qui se décline en 4 pôles « Innover durablement », « Produire durablement », « Consommer durablement » et « Partager la croissance ». Chacun de ces pôles comporte un certain nombre d'objectifs à réaliser d'ici 2020 ainsi qu'un certain nombre de critères de mesure de la réalisation.

L'Oréal ayant mis à notre disposition un visuel de présentation, nous avons décidé de vous le passer. Cela permettra de vous donner une idée de ce dont on parle et d'abrégé un petit peu le rapport, donc nous allons d'abord passer le film et continuer ensuite sur l'évaluation.

(Projection d'un film).

Je pense que vous voyez maintenant les quatre (j'ai appelé cela des pôles, mais en fait, ce sont des piliers) pôles dont je vous ai parlé. À l'issue d'une présentation par le représentant de L'Oréal, très élogieuse, d'une heure environ, nous sommes rentrés dans le débat et avons émis un certain nombre de questionnements et également fait part de nos doutes. On a eu un débat nourri échangé avec notre interlocuteur qui nous a, par exemple, permis de constater que le discours est beau et les actes sont réels. Les engagements sont réels et il y a des résultats, c'est vrai, mais ceux-ci s'inscrivent quand même plus, globalement, dans une démarche de croissance verte, c'est-à-dire stimulation de la consommation. Ceci nous a été d'ailleurs, concédé par notre interlocuteur. Nous avons pu également, au-delà des discours, pointer quelques contradictions majeures. Par exemple, malgré un engagement très fortement martelé par L'Oréal et acté également concernant les emballages, notamment du point de vue des matériaux, le thème crucial des suremballages qui sont, comme nous le savons tous ou je l'espère du moins, inutiles et très consommateurs d'énergie, ne font pas partie des objectifs immédiats. Les membres de la commission ont également exprimé d'autres réserves sur des points qui sont difficilement vérifiables et mesurables. C'est aussi un petit peu le problème d'évaluer ce genre d'approches. Juste pour donner quelques exemples : comment vérifier, comme il est affirmé qu'il n'y a pratiquement plus de tests sur les animaux alors qu'en fait, beaucoup de ces activités sont dépendantes de législations locales sur lesquelles L'Oréal ou d'autres groupes n'ont aucune prise. Il en va de même, par exemple, de la lutte contre la déforestation qui est également dépendante de législations locales.

C'était deux interventions différentes. Nous n'avons pas auditionné L'Oréal et Danone ensemble. C'était deux interlocuteurs différents, deux interventions deux jours différents. Pour Danone, nous n'avons pas de petit film malheureusement, pas de visuel, pas de brochure, rien du tout. On n'a même pas d'échantillons. Plusieurs fonds ont été créés par Danone, dont un fonds d'investissement « Danone écosystème » qui a été doté, il y a 10 ans, par Danone de 100 millions d'euros avec le slogan « *one planet, one health* » qui soutient des projets, plus de 80 projets dans plus de 30 pays, en général, en coopération avec une ONG locale. L'idée sous-jacente est de prouver, de montrer qu'on peut faire des affaires, on peut faire du business de manière innovatrice tout en s'attaquant aux enjeux sociaux, environnementaux et de santé publique. Danone, tout comme L'Oréal, comme nous l'avons vu dans le film, s'appuie pour cela sur les 17 objectifs de développement durable établis par l'ONU. Beaucoup de projets de Danone visent à donner une plus grande autonomie à des groupes cibles au niveau local. On va juste prendre un exemple, mais il y en a d'autres : le projet Margarita au Mexique qui vise à donner accès au marché de manière autonome à 800 fermiers pour développer une économie locale avec ces fermiers et leur permettre de générer leurs propres revenus, le bénéfice pour Danone étant de ne pas avoir à importer de lait, de le trouver sur place. Là aussi, les débats ont été différents, mais également animés et certains membres de la commission ont mis en lumière les contradictions du discours.

Juste quelques exemples : nous avons beaucoup parlé de la question du transport de bouteilles d'eau d'Evian à travers le monde entier, indépendamment du fait que ces bouteilles soient en verre ou en plastique (cela, c'est un autre débat). Nous nous sommes posé des questions : « quelle est la valeur ajoutée de cette eau pour justifier qu'on l'envoie aux quatre coins de la planète ? ». On a questionné sur l'émergence, l'éventualité d'une révision d'un modèle qui consiste à transporter de l'eau aux quatre coins du monde. À cet endroit, la représentante de Danone reconnaît que le business prime et elle estime qu'en France, on n'évalue pas encore tous les aspects de responsabilité sociale et environnementale. Il n'y a pas de réelle remise en cause d'un système qui consiste à produire de la valeur coûte que coûte même quand c'est finalement au détriment de la planète.

Pour terminer, il est clair que ce ne sont pas du tout des interventions qui nous permettent de faire à notre niveau des résolutions, donc il n'y a pas de résolution sur ces interventions, mais la commission a décidé de vous présenter une petite conclusion qui est en fait, le sentiment, l'opinion qui s'est dégagée à partir de ces deux interventions qui étaient ceci dit, toutes les deux brillantes et intéressantes. Notre conclusion, c'est qu'effectivement, ces objectifs, les actions engagées sont en soit, vertueuses, louables, pour certaines actions, efficaces en termes de prise de responsabilité environnementale, sociale, notamment au niveau local, mais que l'impact réel des engagements de développement durable de ces groupes ne nous paraît pas à la hauteur des enjeux majeurs qu'affronte aujourd'hui l'humanité et que même, on peut supposer (c'est l'impression qui s'en dégageait) qu'ils contribuent finalement à pérenniser certains modèles qui sous-tendent même les actuelles crises environnementales et sociales en ce sens, qu'ils permettent, notamment, à ces groupes d'adopter un discours rassurant. C'est l'impression que nous avons eu à entendre nos interlocuteurs vis-à-vis des consommateurs et ce faisant, de désamorcer toute volonté de changement dans des modes de consommation en suggérant qu'on peut toujours créer plus de croissance de matière vertueuse. Je sais qu'il y avait eu des discussions au tout début de la session en demandant : « est-ce qu'il faut vraiment recevoir des sociétés comme L'Oréal, comme Danone ou d'autres, des grands groupes, en commission ? ». C'était quand même des interventions intéressantes au niveau de la réflexion, de la sensibilisation et de la comparaison entre le discours, les actes et les impacts. C'est un rapport qui n'a pas de résolution.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie MICHEL.

Madame Annie MICHEL, conseillère élue de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Juste une petite question au sujet de L'Oréal : par rapport aux animaux, est-ce que vous savez s'il y a eu des tests sur les animaux ? Parce que cela, c'est également très important pour notre écosystème.

Madame Anne HENRY-WERNER

L'Oréal est engagé contre les tests pour les animaux. D'ailleurs, sur leur page Internet, ils reconnaissent quand même encore qu'il y a encore 1 %, mais qu'eux ne font plus de tests sur les animaux, leurs sous-traitants non plus, mais c'est ce que je disais tout à l'heure, il y a certaines choses qui ne sont pas vérifiables, parce que dans certains pays, il y a une législation et ils n'ont pas de prise sur cette législation. En fait, c'est là qu'il y a le discours qui dit : « nous, on est engagés 100 % non », mais en fait, ce n'est pas possible, mais il y a un engagement très fort là-dessus, c'est vrai.

Monsieur le Président

Très bien. Je pense qu'il reste un volet à votre rapport.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Inès CAVAYÉ-NINU.

Madame Inès CAVAYÉ-NINU, Rapporteur de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation.

Nous avons auditionné Monsieur Laurent PLAS, directeur de l'école des écoactivités, l'EA-TECOMAH. Cette école appartient à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France et regroupe, depuis 2016, 8 sites et 5 écoles. Premier opérateur rassemblant des formations aux métiers du bâtiment et des espaces verts urbains en alliant le respect de l'environnement, du développement durable, de l'énergie propre et du recyclage. Plusieurs types de diplômes sont accessibles entre l'alternance, l'apprentissage, le temps plein pour 150 métiers et pour 1 750 étudiants. Des nouveaux métiers sont apparus ces 10 dernières années comme pour la fibre optique et le système ferroviaire inexistant auparavant. Les élèves sont formés à tous ces métiers du bâtiment, mais vraiment avec le respect de l'environnement. Lorsqu'ils sortent de l'école, ils sont aptes à conduire des nouveaux métiers avec l'engagement de l'école. La réussite des élèves est de 90 % aux examens et le recrutement par des entreprises est de 86 % après obtention de leur diplôme. Les étudiants reçoivent une formation sur les énergies renouvelables pour bâtir la ville de demain comme le projet « Le Grand Paris » en respectant la transition énergétique et le développement durable. Les espaces verts paysagers et urbains sont travaillés sans produit phytosanitaire. Le budget de l'école est de 15 millions perçus par la taxe d'apprentissage, 3 millions du ministère de l'Agriculture ainsi que 2 millions de l'activité formation continue. 1,5 million est chaque année réinvesti dans de l'équipement pour l'achat de nouvelles machines pour les écoles.

Pour les jeunes en apprentissage, ceux-ci ont la possibilité d'être hébergés dans des studios à loyer très bas avec une aide personnalisée au logement. Des accords sont également signés avec des hôteliers proches des écoles. Ces écoles sont non payantes à l'exception de la formation professionnelle. Tous ces métiers d'avenir sont à promouvoir auprès des conseillers consulaires.

Notre commission a également auditionné mesdames Isabelle ROUSSEL-STEPHAN et Soraya DE ZORZI, respectivement présidente et coordinatrice de l'association française des conjoints d'agents du ministère des Affaires étrangères, AFCA- MAE, association qui vient de fêter son 30^e anniversaire. Cette association est animée par des bénévoles et seule la coordinatrice est rémunérée. Pour son fonctionnement, le ministère la dote de 28 000 euros par an et met un bureau à sa disposition. Elle reçoit l'aide de quelques sponsors comme la Banque Transatlantique, ALConseil, le CNED, la Mutuelle des Affaires étrangères ainsi que les cotisations des adhérents. Pour la cotisation annuelle de 35 euros, cette association défend les intérêts des conjoints des agents du ministère des Affaires étrangères, les informe sur tous les sujets qui peuvent les intéresser et les accompagne dans leurs soucis pour suivre leur conjoint dans les postes à l'étranger. En effet, les postes à l'étranger signifient de nombreux problèmes pour les conjoints, tant au départ qu'au retour en France. L'abandon d'un emploi en France, la scolarisation des enfants, le retour, la retraite, tout type de problèmes que peut poser une expatriation temporaire. Pour accompagner et informer au mieux les adhérents, pour les écouter et accueillir leurs ressentis, l'AFCA organise à Paris des ateliers de formation et publie une revue d'information. Il est regrettable que les informations concernant cette association ne soient pas inscrites sur les sites consulaires.

En auditionnant ces personnes, on s'est aperçu que de nombreuses personnes, dans les ministères n'étaient pas au courant de la possibilité d'être accompagnées par cette association. On espère et on estime que cela devrait être inscrit sur les sites consulaires pour aider les conjoints.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Merci, Monsieur le Président,

J'en ai parlé au ministre et il a pris note. Il a dit que c'était une solution facile et qu'il l'acterait. C'est pour cela, on n'a pas pensé à faire une résolution pour cela. On en a parlé et il a accepté, donc c'est déjà apparemment fait.

Pour ce qui en est du rapport, c'est fini. Nous avons, en commission, travaillé entre nous pour voir... On s'était déjà aperçu que la formation et l'emploi devaient être visibles pour nos concitoyens sur les sites des consulats, donc on a travaillé entre nous pour voir où on en était. On s'est aperçus, par exemple, dans un pays que quatre n'en parlaient pas bien, un s'était inscrit dans « service à citoyen », l'autre, c'était « retour en France », donc il y a une disparité, donc on a décidé de faire une résolution et on vous la présente.

Résolution n° COM/R.2/19.10

Madame Anne HENRY-WERNER donne lecture de la résolution n° COM/R.2/19.10 relative à « standardiser et mettre à jour les sites des consulats sur l'information relative à la formation professionnelle pour les Français de l'étranger », adoptée à l'unanimité en commission.

Madame Anne HENRY-WERNER

Il y avait une version plus précise qui n'a pas été reprise de cette... Ce n'est pas la bonne version. C'est le dispositif de formation professionnelle des Français de l'étranger. Il faudra le mettre dans la version finale à corriger, mais je pense que...

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

On peut le faire, là, Anne.

Madame Anne HENRY-WERNER

Oui, c'est ce que je dis, mais en fait, c'est spécifique pour la... Qu'est-ce que j'avais mis ?

Qu'apparaisse sur les sites consulaires un onglet spécifique au dispositif de formation professionnelle des Français de l'étranger dans la rubrique service aux citoyens.

Madame Martine SCHOEPPNER

Il manque

Au dispositif.

Monsieur le Président

On ne le voit pas, nous, d'ici. Cela y est, c'est mis ?

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence d'interventions, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° COM/R.2/19.10 relative à « standardiser et mettre à jour les sites des consulats sur l'information relative à la formation professionnelle pour les Français de l'étranger ». Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Avec cette résolution, s'achève la présentation des travaux de votre commission. Madame la présidente, souhaitez-vous dire un mot de conclusion ?

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Oui. C'est effectivement la fin de notre rapport, mais je voudrais donner la parole au président de l'association de la promotion des Français de l'étranger sur le prix AFE du développement durable. C'est Pierre TOUZEL. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur Pierre TOUZEL, conseiller élu de la circonscription Canada

Merci, Madame la Présidente et Monsieur le Président,

Je me permets d'intervenir pour revenir sur le prix du développement durable de l'AFE. On a commencé la semaine avec cela, on la termine avec cela. Je voulais juste vous donner un petit peu le contexte, parce que je pense que pour beaucoup, l'organisation a été un peu obscure. Je voudrais juste faire effort de communication là-dessus : il y a une association qui a été créée pour l'organisation de ce prix qui s'appelle « l'association pour la promotion des Français de l'étranger ». C'est une association loi 1901 dont Yan CHANTREL est secrétaire, Anne HENRY-WERNER est vice-présidente, Alexandre CHATEAU-DUCOS est trésorier et moi-même président. C'est ce groupe-là qui est ouvert à toutes les commissions qui a organisé ce prix qui a été remis lundi dernier. On souhaite vraiment que ce prix soit renouvelé tous les deux ans, donc on va travailler à voir comment inscrire cela dans le règlement intérieur de l'Assemblée des Français de l'étranger lors de la prochaine session afin de pérenniser ce prix et que cela ne dépende pas juste des personnes qui siègent dans cette assemblée aujourd'hui. Je pense que tout le monde est satisfait de ce premier prix. Je voulais juste lister les différents candidats. Je pense que cela peut intéresser certains d'entre vous et on est à votre disposition pour vous mettre en contact avec les candidats des pays en question. On avait des candidats du Mexique, de Finlande, de Colombie, de Hong-Kong, d'Équateur, de Suisse, du Maroc, de Palestine (c'était le lauréat), d'Allemagne, de Thaïlande, du Liban, du Brésil, du Danemark et de Malaisie. Sur quelques mois de promotion et grâce, comme on l'a dit ce matin, au réseau des conseillers consulaires qui ont diffusé l'information, on a réussi à toucher un grand nombre de personnes et on espère que dans deux ans, on en aura plus. Le programme sur les deux prochaines années, c'est d'alimenter le site Internet du prix que vous avez déjà pu consulter, de mettre en valeur toutes les personnes qui ont candidaté aussi à ce prix même si elles ne l'ont pas remporté et de faire un suivi sur les deux ans, que ce ne soit pas juste un feu de paille tous les deux ans au Quai d'Orsay. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur François BOUCHER.

Monsieur François BOUCHER, conseiller élu de la circonscription Amérique latine et Caraïbes

Je voulais juste demander si on pouvait avoir la liste des projets. Tu viens de nous donner la liste des pays qui ont présenté des projets, mais pourrait-on avoir la liste des projets avec peut-être une description en une ligne, mais pour se rendre compte un petit peu du type de projets qui ont été présentés ? Merci.

Monsieur Pierre TOUZEL

L'idée, c'est effectivement d'alimenter le site du prix de l'AFE qui est déjà en place avec des articles un peu plus fouillés sur les différentes personnes qui ont postulé. On va commencer à travailler là-dessus dès ce week-end avec les membres de l'association dans l'idée que ces idées qui viennent de tous les pays mentionnés aient un effet boule de neige, c'est-à-dire que si dans votre circonscription, des personnes sont intéressées par les concepts qui sont développés, elles puissent les contacter, dire : « tiens, ton projet m'intéresse, je veux le mettre en place chez moi » et on fait le réseau des Français de l'étranger.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Est-ce qu'on peut avoir le site ?

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS.

Monsieur Alexandre CHÂTEAU-DUCOS, conseiller élu de la circonscription « Benelux »

Juste pour dire que cette association n'est pas fermée. C'est-à-dire que si chacun de vous veut entrer dans cette association, il n'y a aucun problème, vous êtes tous les bienvenus aussi pour travailler. Surtout, ne considérez pas que cette association appartienne aux quatre personnes qui sont dans cette association-là. Je vous engage à entrer dans cette association-là et à aider pour la mise en place du prochain prix. Merci.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Oui, il n'y a pas que les personnes de la commission de développement durable. C'est pour cela que c'est un groupe de travail, donc tout le monde peut s'inscrire.

Monsieur le Président

Je vous remercie et maintenant, nous allons entendre le compte rendu des travaux de la commission des Affaires sociales.

**PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY, président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Monsieur Thierry CONSIGNY, Président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit au ministre ce matin, enfin, au secrétaire d'État. Nous avons commencé à faire un bilan de cette législature 2014-2020. On prépare en tout cas, un récapitulatif de toutes les questions qu'on a faites, des réponses qu'on a obtenues et aussi un guide par thématique sur les différents chantiers. Vous vous rappelez, un des premiers chantiers sur lesquels nous avons travaillé, c'était bien sûr le handicap. Il y a eu, bien sûr, depuis, le certificat d'existence, la PUMa, donc ce constat que nous avons fait est que nous avons passé énormément de temps à rectifier les choses, rectifier la PUMa qui oubliait les ayants droit ou rectifier également les 15 ans pour en faire un 10 ans, mais on n'est toujours pas content avec les 10 ans. On espère vraiment pouvoir réduire cela. Revenir à 3 mois, ce serait une belle chose. En tout cas, on veut continuer à se battre là-dessus.

Nous avons eu, cette fois-ci, 9 auditions. Nous allons vous proposer 5 résolutions. Toutes ces résolutions vont être présentées à l'issue de chaque atelier, donc je préfère ne pas vous donner un récapitulatif des neuf comme j'ai fait ce matin. On va commencer tout de suite par la CFE, Président, si vous êtes d'accord.

Monsieur le Président

Oui, oui.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Tout simplement, parce que je crois que notre ami Bruno a un avion à prendre très rapidement.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA, rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'autoriser à passer en premier. On va faire un point sur la caisse des Français de l'étranger. Nous avons donc, auditionné Alain-Pierre MIGNON qui est le président de la CFE comme vous le savez et M. Pierre TINET qui est le directeur par intérim de la CFE depuis le départ pour de très hautes fonctions de M. Laurent GALLET à la direction de la Sécurité sociale.

Je vais vous faire un résumé rapide des trois questions qui ont été abordées avec nos deux intervenants. On a examiné la Carte Vitale, la réforme des cotisations et la mise en place du tiers payant hospitalier. Dans ce rapport, vous trouverez toutes les questions que vous poserez sans doute les Français de vos circonscriptions et peut-être même que vous vous posez vous-mêmes. Je vous conseille, moi, de garder ce rapport près de vous pour pouvoir répondre à nos concitoyens. Tout d'abord, le projet SESAM Vitale. Vitale, c'est le nom de la carte et SESAM, cela veut dire : système électronique de saisie Assurance maladie. Cette carte, il faut bien le dire, tout le monde l'attendait. Sans doute vous comme moi, on a eu beaucoup de demandes et il a fallu attendre la loi récente de décembre 2018 et surtout, il a fallu attendre l'adaptation du système aux Français de l'étranger et cela demandait un très important travail à la CFE. Ce travail n'est pas arrivé comme cela, il est arrivé au milieu d'une vaste entreprise de modernisation de la caisse et de la réforme des cotisations sous la houlette du bureau de la CFE et de tout le Conseil d'administration. Il a fallu un prestataire de service pour s'occuper de cette carte Vitale et un accord a été passé avec la mutuelle sociale agricole. Pourquoi cette mutuelle ? Parce que c'est un organisme assez petit, mais qui a une grande expertise et cela nous a paru beaucoup plus facile de passer par cette mutuelle que par le régime général. Quel est le but de la mise en place de cette carte Vitale ? Évidemment, c'est un gain de productivité pour la CFE, mais ce n'est pas là l'essentiel, c'est surtout une amélioration de la qualité du service pour les clients de la caisse.

La mise en route du dispositif : le début de la distribution va avoir lieu incessamment sous peu, avant la fin 2019 et la CFE espère délivrer déjà 800 cartes avant la fin de l'année. L'objectif est de terminer la délivrance des cartes à tous ceux qui en auront fait la demande d'ici à la fin 2020.

Comment obtenir cette carte Vitale ? Il faut en faire la demande. Cela semble la moindre des choses et il faudra le faire sur l'espace personnel de la CFE. La distribution de la carte, elle, se fera uniquement sur le sol français. D'abord, elle ne servira que sur le sol français, donc c'est déjà plus facile et soit on vous l'expédiera à une adresse en France, soit vous passerez la récupérer à Paris au siège de la CFE.

Quelques éléments sont nécessaires pour la délivrance de cette carte par la CFE : il faut posséder un numéro Insee. C'est l'alias du numéro de Sécurité sociale et ce numéro doit être définitif. Certaines personnes qui ne sont pas nées sur le territoire français bien qu'ils soient français ont un numéro qui n'est pas définitif, c'est un numéro qui ne commence pas par 1 ou 2 selon le sexe. Si la personne qui s'adresse à vous n'a pas de numéro de Sécurité sociale définitif, il faut qu'il s'adresse à la CFE pour qu'on l'aide à en obtenir un. Il faut avoir un compte ou créer un compte à la CFE, il faut avoir une adresse en France de préférence. Et pour ceux qui sont déjà en France et qui vont à l'étranger, il faut donner l'information qu'on possède déjà une carte Vitale pour obtenir une mutation de sa carte Vitale. Que contient la carte Vitale ? Elle contient évidemment votre numéro de Sécurité Sociale. Elle contient la liste des bénéficiaires mineurs ou majeurs. Elle contient une éventuelle reconnaissance d'une affection de longue durée si vous êtes soigné pour cela. Enfin, c'est une particularité de la carte Vitale de la CFE, elle contient la date de fin de droits. Cela a été une des difficultés pour mettre en place cette carte Vitale. En effet, vous êtes à la CFE et vous payez des cotisations trimestrielles, mais si vous ne payez plus vos cotisations trimestrielles, vous n'êtes plus pris en charge tandis que quand vous résidez en France, vous êtes membre de droit, si on peut dire, à la carte Vitale et vous n'avez pas de date de fin de droits. C'est pour cela que la carte Vitale de la CFE contient cette information.

À quoi sert la carte Vitale ? Cela va sans dire, mais je vous le répète, cela marche en France uniquement. Cela sert à s'identifier auprès de la CFE éventuellement et cela sert à bénéficier du tiers payant, notamment auprès des pharmacies et auprès des praticiens que vous consulerez en France. Autant, auprès des pharmacies, les éditeurs de logiciels de lecteurs des cartes Vitale vont être très rapidement équipés de ceci, donc il n'y aura pas de problème pour se faire rembourser les frais de pharmacie, autant, auprès des praticiens, cela risque de prendre un peu plus de temps, car il y a un nombre important d'éditeurs de logiciels. Cela va faciliter aussi une chose très importante : vous devez vous faire opérer dans une clinique ou dans un hôpital, vous donnez votre carte Vitale et grâce à cette carte Vitale, la clinique ou l'hôpital pourra interroger directement la CFE pour savoir si vous êtes ayant-droit et si les prestations pourront être remboursées.

Voilà pour la carte Vitale.

La réforme des cotisations : vous êtes tous au courant qu'il y a une importante réforme des cotisations à la CFE, donc toujours, la même loi de 2018 a permis à la CFE de réformer la tarification en la simplifiant et surtout (c'est cela le but poursuivi par la direction de la caisse des Français de l'étranger et son conseil d'administration), en l'adaptant à l'offre et à la diversité des différentes situations des Français établis hors de France. Cette nouvelle tarification, je dois vous le signaler, n'intéresse que les clients individuels. Cela ne concerne pas les contrats collectifs auprès des entreprises. Alors, vous avez différents types de contrats. Si on vous pose la question, vous allez voir, il y a une arborescence de décisions extrêmement simple et là, je vais paraphraser notre président Alain-Pierre. Première question, quelqu'un vous pose la question et vous dit : « je veux adhérer à la CFE ». Pas de problème, première question : est-ce que vous êtes retraité ? Pas de problème, vous allez avoir accès à RetraitExpat santé qui est déclinée soit en adhésion solo, soit en adhésion famille. Vous n'êtes pas retraité ? Pas de problème. Vous voulez simplement vous faire rembourser les soins effectués en France, parce que dans votre pays d'expatriation, vous êtes obligé d'adhérer à un régime santé, maladie obligatoire, vous allez prendre FrancExpat Santé, soit en solo, parce que vous êtes seul, soit pour votre famille. Ce n'est pas le cas, vous voulez être remboursés de vos soins hospitaliers médicaux à l'étranger et en France, pas de problème, vous avez moins de 30 ans, vous allez adhérer à JeunExpat santé, soit solo, soit famille. Vous avez plus de 30 ans, vous allez adhérer à MondExpat Santé décliné en contrat solo ou famille.

Qu'allez-vous payer ? Quelque chose d'important, quand vous allez regarder les tarifs, si vous allez sur le site de la CFE, les tarifs sont trimestriels et non pas mensuels. Vous payez cela tous les 3 mois. Vous savez qu'auparavant, ils étaient en fonction des revenus déclarés, ce n'est plus le cas. Ils sont désormais fonction de l'âge. Ils sont déclinés par tranche d'âge de 5 ans en 5 ans et évidemment, fonctions du caractère, savoir si vous le prenez pour vous seul ou pour la famille ou si vous avez bien sûr, choisi d'avoir FrancExpat Santé pour vous soigner uniquement en France, lors de vos retours en France ou MondExpat Santé si vous êtes soigné à l'étranger et en France. Vous devez avoir derrière moi, vous allez l'avoir, ici, une grille qui nous permet de calculer très facilement ce que vous avez à payer à la CFE comme cotisations. Pour les retraités, il faut savoir qu'il y a un tarif unique. Il s'appelle « RetraitExpat Santé Solo » si vous êtes seul ou « Famille » si vous êtes en famille. En solo, il est à 357 euros par trimestre et en famille, il est à 647 euros par trimestre.

Concernant la catégorie aidée, vous vous souvenez qu'en tant que membres des conseils consulaires, vous avez régulièrement à statuer sur les personnes qui désirent entrer dans l'ancienne troisième catégorie aidée qu'on appelle maintenant une prise en charge partielle des cotisations par la CFE. Il y a une cotisation forfaitaire à 201 euros par trimestre. Les conditions pour en bénéficier sont les suivantes : il faut être français évidemment, il faut être inscrit au consulat et y faire une

demande d'aide qui sera étudiée par le conseil consulaire, vous le savez. Petite nouveauté : les pensionnés Français sont désormais éligibles à ce dispositif également.

Point important qui concerne tous les consulats : les dossiers seront soumis à renouvellement obligatoire tous les trois ans et la CFE y veillera. Peut-être vous interrogera-t-on aussi sur la bascule entre l'ancienne et la nouvelle tarification. La nouvelle tarification a été mise en place au 1^{er} avril, mais si on vous pose la question, si dans la nouvelle tarification, vous payez moins que vous ne payiez avant le 1^{er} avril, évidemment, on vous applique la tarification immédiate. Si par hasard, la nouvelle tarification appliquée après le 1^{er} avril est supérieure à ce que vous payiez auparavant, pas de panique, on vous infligera une petite augmentation, mais celle-ci sera augmentée à 5 % par an jusqu'à rattraper le barème. Quels sont les impacts de cette réforme des cotisations ? Sur la CFE, on peut déjà voir qu'il y a eu une augmentation substantielle des contrats, environ 4 000 contrats de plus sur un stock de 45 000 contrats avant cette bascule. C'est surtout intéressant pour les assurés. D'abord, il y a la disparition de la rétroactivité en cas d'adhésion tardive. Cela, c'était une demande réitérée depuis des années par toutes les personnes qui voulaient adhérer à la CFE. Ensuite, et cela, c'est extrêmement important, le conjoint actif, qu'il soit français ou non, est inclus dans les contrats famille. Auparavant, si le conjoint était étranger et qu'il travaillait, il n'avait pas le droit d'adhérer à la CFE. Enfin, l'option « soins France » pour les séjours temporaires de trois à six mois qui était une option auparavant est maintenant intégrée dans la garantie de base « maladie/maternité ». Voilà pour la réforme des cotisations.

Enfin, je vais terminer par la mise en place du tiers payant hospitalier. Le président de la CFE nous a parlé de cette nouvelle action. L'objectif (et je vous demande de bien écouter, parce que c'est extrêmement intéressant), c'est l'obtention d'une prise en charge des coûts réels des hospitalisations entre 80 et 100 % en fonction de la cherté des pays. Vous savez, on vous en a parlé plusieurs fois, qu'il y a eu plusieurs expérimentations, d'abord en Thaïlande, puis ensuite, dans les pays de l'ASEAN sauf Singapour, dans les pays de l'Afrique CFA et récemment, un nouvel appel d'offres auprès d'assistants a été fait et ce tiers payant est désormais étendu à quatre zones : l'Afrique CFA, plus le Maghreb dans l'Algérie, l'ASEAN sauf Singapour, le Liban, Égypte, Jordanie et enfin, Maurice, Madagascar. Les sociétés partenaires d'assistance (ce sont les assistants) ont un avantage, c'est qu'ils connaissent parfaitement tous les hôpitaux, ils connaissent parfaitement les prix. Ils peuvent négocier les prix, parce qu'ils font beaucoup travailler ces établissements hospitaliers et ils permettent d'orienter les clients en fonction de leur pathologie, mais aussi de mieux contrôler la durée des soins, la réalité des prestations et les tarifs. Enfin, une chose très importante aussi, selon la gravité ou la nature des pathologies à traiter, un transfert régional ou même vers la France est envisageable dans certains cas.

Monsieur le Président

Merci. Avez-vous des questions sur cette partie ? J'allais poser une question, alors peut-être que tu pourras répondre en même temps si tu veux. Je voulais juste poser une question sur la catégorie aidée, la prise en charge partielle des cotisations. Elle ne concerne en fait, qu'un individuel. Il n'y a pas de catégorie aidée famille.

Monsieur Alain-Pierre MIGNON

Absolument ! Moi, mon intervention, c'était simplement pour dire que nous avons été quand même assez choqués de voir qu'une commission s'amusaient à inviter des compagnies d'assurance alors que la CFE est quand même un service public et il est préférable que qui que ce soit qui veut s'intéresser à des problèmes de santé, avant de commencer à faire quoi que ce soit, qu'on puisse s'asseoir ensemble et qu'on puisse en discuter. C'est le minimum. Nous, notre mission, c'est d'apporter le meilleur prix et d'être le plus près possible de nos compatriotes. Je ne dis pas que c'est interdit de le faire, mais je pense que c'est plus productif de nous en parler de façon que l'on puisse expliquer ce qui se fait déjà et à ce moment-là, on trouvera des solutions, mais se lancer dans, comment dirais-je, une enquête ou une étude de marché, je pense que c'était maladroit et on espère bien que cela ne se reproduira plus. Merci.

Monsieur le Président

Merci. Pas d'autres questions ? Donc, nous passons à la suite de la présentation de vos travaux.

Thierry CONSIGNY

Je demanderai à Martine VAUTRIN-DJEDIDI de nous parler de l'actualité de la CNAV et de l'Union retraite.

Monsieur le Président donne la parole à Madame VAUTRIN-DJEDIDI, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Madame Martine VAUTRIN-DJEDIDI, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Merci, Monsieur le Président,

On va essayer de faire vite. Je sais que c'est très technique. Ce n'est pas toujours très fun. Par contre, évidemment, cela répond à de nombreuses questions qu'on vous pose ou qu'on va vous poser. Nous avons reçu Monsieur BRILLANCEAU qui est le chef de la division des Affaires communautaires et internationales à la direction de la Sécurité sociale et Madame Cécile SACHE, chargée de mission également à la Direction de la Sécurité sociale.

Vous vous souvenez que nous avons présenté en 2015 et vous l'avez certainement assimilé, la protection universelle maladie (PUMa) qui permettait la prise en charge des soins de santé de pensionnés, soins immédiats et programmés sans condition de durée de cotisation ni mention de l'obligation de résidence. Ce même code régissait les droits maladie des pensionnés également de nationalité étrangère en cas de séjour temporaire en France pour lesquels il fallait une justification d'au moins 15 années d'assurance en France. Il y a eu une réforme de la protection universelle maladie. Les articles du code de la Sécurité sociale ont été remplacés et ils ouvrent, depuis janvier 2015 des droits à la prise en charge de soins aux pensionnés résidant à l'étranger sans conditions discriminatoires liées à la nationalité. C'est-à-dire que les non-Français et les Français sont traités de la même manière, mais aucune condition pour le bénéficiaire du droit et les membres de familles ne sont également plus pris en charge au même titre que le pensionné, l'adhésion étant individuelle. Les objectifs de la mesure, il s'agit en fait, de mieux l'articuler avec les règles de coordination européennes et internationales sur le droit à la prise en charge des frais de santé lors de séjours temporaires en France de pensionnés résidant à l'étranger en tenant compte de diverses situations qui peuvent se présenter, de rétablir la prise en charge des enfants mineurs à charge des pensionnés. Disons que la philosophie financière qu'il y a derrière, il s'agit de trouver un équilibre, je cite, entre le niveau de contributivité des bénéficiaires et le coût de leur prise en charge. Je vous laisse réfléchir à ce que cela signifie. Quelle est la description de la mesure ? Il s'agit d'articuler avec les règlements européens de coordination des systèmes de Sécurité sociale, de s'articuler également avec les conventions bilatérales de Sécurité sociale qui ont des dispositions relatives à la prise en charge de soins avec ou sans mention des cas de séjour temporaire. Et puis, il s'agit des cas des pensionnés qui résident dans un Etat qui n'est pas lié à la France par un accord de Sécurité sociale ou dont l'accord ne prévoit pas de dispositions sur les soins.

En ce qui concerne l'articulation avec le droit européen, la coordination européenne en matière de Sécurité sociale est régie par un certain nombre de règlements dont je vous laisse lire le numéro. Ces règlements prévoient déjà la prise en charge des frais de santé des pensionnés en cas de séjour temporaire dans un Etat autre que leur Etat de résidence. Vous le savez sans doute, ce nouvel article, l'article L163 ne trouve pas à s'appliquer. Quelles sont les règles de compétences de la prise en charge de ces soins lors de séjours temporaires à l'intérieur de l'Union européenne ? Il y a deux cas de figure : ou bien il s'agit d'un mono pensionné, c'est-à-dire quelqu'un qui perçoit une pension de l'Etat dans lequel il réside. Non, pardon, l'Etat qui sert la pension est compétent en matière de soins de santé, donc quel que soit l'Etat. Lorsqu'il s'agit d'un polypensionné, il y a trois cas : si l'Etat de résidence sert l'une de ses pensions, il est compétent. Si l'Etat de résidence ne sert pas de pension, l'Etat compétent sera celui dans lequel le pensionné aura cotisé le plus longtemps et en cas de nombres d'années de cotisations identiques, cela peut arriver, l'Etat compétent sera celui dans lequel le pensionné aura cotisé en dernier.

Il y a un cas particulier, c'est celui de 7 pays concernés par les conventions bilatérales, lesquels sont le Maroc, la Tunisie et les 5 pays de l'ex-Yougoslavie : Serbie, Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Kosovo et Monténégro. La compétence exclusive des soins dans l'Etat de résidence revient à l'Etat (c'est ce que je viens de dire) qui sert la pension pour le monopensionné ou l'Etat de résidence pour le bipensionné, pension servie par l'Etat de résidence et l'autre Etat contractant. En l'absence de règles internationales relatives au séjour temporaire, dans le cas de monopensionnés, prise en charge par la France, quelle que soit la durée d'assurance en France lorsque la France est exclusivement compétente dans l'Etat de résidence. Autrement dit, lorsque vous percevez une pension de France, vous percevez une pension uniquement de la France (c'est cela, le monopensionné) et que vous résidez dans l'un de ces Etats : Maroc, Tunisie, pays de l'ex-Yougoslavie, prise en charge par la France lorsque le pensionné justifie de 15 ans ou plus de cotisations en France dans les cas où la France n'est pas exclusivement compétente dans l'Etat de résidence, c'est-à-dire dans le cas de polypensionnés. Ainsi, pour les pensionnés avant le 1^{er} juillet 2019, il n'y aura pas de changement. Il faut rappeler une règle. Je fais cette précision, parce que j'ai eu un petit peu de mal, personnellement, à comprendre comment tout ceci allait s'articuler. Les monopensionnés qui justifient de moins de 10 ans d'assurance en France, mais qui résident dans l'un de ces sept Etats répondent bien aux conditions de l'article L163 et continueront donc, à bénéficier de leur prise en charge pour les soins inopinés ou programmés en France. Est-ce que vous avez des questions ? Il y en a qui ont réussi à suivre.

(Applaudissements).

Il faut vous faire des fiches. C'est ce que j'ai fait, moi.

Monsieur le Président

S'il n'y a pas de questions, on peut passer au point suivant.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Sur les pupilles de la nation et la nationalité française, une audition de notre sénateur LECONTE, donc je demande à Annie de faire un compte rendu.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie MICHEL, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Madame Annie MICHEL, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Merci. D'abord, je, nous souhaiterions remercier Martin PERRIER qui nous a bien aidés dans les rédactions. C'était assez difficile, parce qu'il y avait beaucoup de projets, donc merci beaucoup. D'autre part, il y avait effectivement Jean-Yves LECONTE, mais également l'excellente Vanessa LEGLISE, collaboratrice parlementaire et juriste spécialisée en droit à la nationalité. Les pupilles de la Nation, nous ne parlons pas des pupilles de l'Etat, mais des pupilles de la Nation. L'institution des pupilles de la Nation a été créée à la fin de la Première Guerre mondiale par la loi du 27 juillet 1917. Elle est désormais, depuis 2017 prévue aux articles L411-1 et 441-1 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre. Initialement, les pupilles de la Nation sont des enfants victimes ou orphelins de guerre ou enfants des invalides ou des mutilés de guerre qui ne pouvaient plus, du fait de cette infirmité, assurer leur entretien et qui sont adoptés par la nation au terme d'une procédure de jugement, d'adoption spécifique devant le tribunal de grande instance. Notons que l'adoption par la Nation est symbolique et ne produit aucune conséquence sur la filiation de l'enfant qui reste établie à l'égard de son père et de sa mère comme il l'était avant le jugement. Cela se distingue donc, de l'adoption d'un enfant par un individu ou un couple qui, elle, va entraîner des conséquences en matière de filiation.

Depuis la création de l'institution de pupilles de la Nation en 1917, plusieurs lois sont venues étendre le champ aux enfants victimes d'actes assimilés à des faits de guerre. Je vais aller brièvement, parce que vous pourrez lire le compte rendu, mais à chaque fois, il s'agit de rendre hommage à leurs parents qui sont décédés ou gravement blessés en raison d'actes unanimement condamnés et bien parfois, aux enfants eux-mêmes victimes assimilées par la loi à des orphelins de guerre. Ce sont des enfants qui ont souffert, parce que les parents se sont engagés pour aider la France. Cela, il faut bien l'avoir en tête. Il y a d'abord la loi de 1990 qui a étendu cette loi aux victimes d'actes de terrorisme, également aux enfants de magistrats, gendarmes, fonctionnaires. La loi de 2004 s'étend aux enfants des élus décédés des suites d'une agression survenue lors de leur exercice de mandat et en relation directe avec leurs fonctions. Enfin, la loi de 2011 a étendu également cet accès à la qualité de pupille de la Nation, aux enfants dont un parent, père ou mère ou le soutien de famille a été victime d'actes de piraterie. Notons que sont assimilées aux situations évoquées précédemment celles où le parent ou le soutien de famille n'est plus en mesure d'assurer l'entretien de l'enfant du fait des blessures qu'il a subies à l'occasion de ces événements tragiques.

La procédure d'adoption « les pupilles de la Nation » : en principe, l'adoption ne peut intervenir qu'aux 21 ans de l'enfant, c'est-à-dire à l'âge au-delà duquel l'assistance matérielle cesse. Cependant, depuis la loi de 2004, les personnes de plus de 21 ans peuvent se voir reconnaître la qualité de pupille de la Nation si elles étaient mineures lors du décès d'un parent. Cette adoption ne vaudra alors qu'à titre purement moral, sans aucun avantage pécuniaire. Je vous dis cela, parce que vous verrez qu'il n'y a plus beaucoup d'enfants. Il y a surtout des adultes qui étaient des enfants pupilles de la Nation et à qui on refuse la nationalité française, ce qui nous a extrêmement choqués, parce que ce sont des personnes qui ont aidé la France. Une fois prononcée par le tribunal de grande instance, et ce n'est pas une notion qui s'acquiert comme cela, il faut passer par le tribunal de grande instance, l'adoption est inscrite en marge de l'acte de naissance de l'intéressé. Juste, rapidement, ne pas confondre avec les pupilles de l'État. Cette notion de pupille de la Nation doit être distinguée de celle de pupille de l'État qui, elle, désigne l'enfant trouvé, abandonné, orphelin, et dont les parents ont été déchus de l'autorité parentale, confié au service de l'aide sociale à l'enfance et placé sous la tutelle d'un préfet. Les pupilles de l'État sont quant à eux ou quant à elles (parce qu'on peut dire féminin ou masculin) régies par le Code de l'action sociale et des familles, donc cela n'a aucun rapport avec les pupilles de la Nation, puisque cela concerne pour les pupilles de l'État l'enfant qui a perdu tout lien avec sa famille et qui est confié aux services de l'aide sociale de l'enfance, donc je passe.

Maintenant, les droits qui sont accordés aux personnes reconnues pupilles de la Nation. Il s'agit d'une protection morale et d'une aide matérielle prévue jusqu'aux 21 ans, sauf si l'enfant – cela fait bizarre de dire « enfant » - fils de ou fille de sont toujours étudiants. Dans ce cas, bien évidemment, ils seront couverts jusqu'à la fin de leurs études. Cela s'implique évidemment dans le droit à la réparation. J'insiste encore beaucoup là-dessus. Seule cette protection morale et ces aides matérielles peuvent être accordées à un enfant pupille de la Nation. Contrairement à l'adoption d'un enfant de nationalité étrangère par un individu de nationalité française qui, lui, peut prétendre à la nationalité française par attribution en cas d'adoption plénière ou par acquisition pour une adoption simple. L'adoption par la nation d'un enfant et le statut de pupille de la Nation que cela entraîne ne lui permettent pas, en l'état actuel du droit d'acquérir la nationalité française. C'est pourquoi nous nous sommes emparés de ce fait, parce que nous avons trouvé que c'était une injustice notoire de ne pas aider quelqu'un dont

les parents s'étaient vraiment impliqués au nom de la France et avaient donné leur vie ou leur corps au nom de la France pour sauver les Français.

Bref rappel concernant les modalités d'acquisition de la nationalité française : au cas où les enfants étrangers sont reconnus pupilles de la Nation, il est des situations dans lesquelles l'enfant bénéficiaire du statut de pupille ne possède pas forcément la nationalité française. Par exemple, lorsque le soutien de famille a été victime de faits de guerre ou assimilés, même s'il était français, il n'y a pas forcément un lien entre sa nationalité et celle de l'enfant. Lorsque c'est l'enfant lui-même qui a été victime de faits de guerre ou de terrorisme sur le sol français, bien évidemment, il fait partie de cette catégorie des pupilles de la Nation. Lorsque l'enfant est celui d'un enfant de l'ancienne Union française ou d'un parent qui a contracté un engagement pour la durée de la guerre avec les armées françaises ou encore les enfants de soldats de la Légion étrangère (d'ailleurs, on en connaît un cas) tombés sur le théâtre d'opérations étrangères. Dans tous les cas où le fonctionnaire de droit français est un ressortissant de l'Union européenne, les cas de personnes étrangères agissant sous la responsabilité des agents de l'État français ou un élu local ou député européen ressortissant de l'Union européenne ou encore un professionnel de santé travaillant sur le territoire et victime, dans l'exercice de ses fonctions.

Combien sont concernés ? C'est important de savoir. Il n'y en a pas beaucoup et c'est pourquoi nous devons faire quelque chose. En 2012, selon les chiffres issus du rapport de la commission des lois sur la PPL, c'est-à-dire le projet de loi du sénateur LECONTE, près de 400 pupilles de moins de 21 ans auraient été pris en charge par l'Office National des anciens combattants. Le soutien financier n'étant que subsidiaire, seuls 298 parmi eux faisaient effectivement l'objet d'une aide matérielle. On dénombrait une trentaine de pupilles de la Nation qui se voient conférer le statut par an. Simplement 38 enfants devenus pupilles par exemple en 2011. Or, le rapport souligne que le ministère de la Défense n'avait, à l'époque, pas pu répondre précisément quant au nombre de pupilles de nationalité étrangère quel que soit leur âge. On savait uniquement qu'un seul pupille de moins de 21 ans de nationalité étrangère, fils d'un soldat de la légion étrangère était suivi par l'ONAC, c'est-à-dire l'Office national des Anciens combattants, mais comme il réside en France, il pouvait en toute hypothèse prétendre à l'obtention de la nationalité à un autre titre. Là, vous avez les petits points, comme cela, c'est facile à comprendre.

En revanche, le nombre de pupilles de la nation de plus de 21 ans était inconnu, car après cet âge, les dossiers ne sont plus gérés administrativement et des pertes ont été signalées dans les archives. Des estimations évoquées en 2012, le chiffre de quelques milliers, principalement ressortissants de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, mais ces chiffres n'ont pas été démontrés.

L'acquisition de la nationalité par déclaration proposée dans le texte initial du sénateur LECONTE : c'est la procédure actuellement ouverte aux enfants qui faisaient l'objet d'une adoption simple par un Français ou confiés à la France, à l'aide sociale à l'enfance ou recueillis en France par un Français. La déclaration de nationalité française impose une démarche volontaire du demandeur pour souscrire cette déclaration. Tu me dis de synthétiser ?

Monsieur le Président

Oui, oui.

Madame Annie MICHEL

Alors, je vous propose de passer tout de suite, ce sera beaucoup plus simple, à la résolution. Comme la résolution reprend les points importants.

Résolution n° SOC/R.1/19.10

Madame Annie MICHEL donne lecture de la résolution n° SOC/R.1/19.10 relative à l'accès à la nationalité française pour les pupilles de la nation, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence d'interventions, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.1/19.10 relative à l'accès à la nationalité française pour les pupilles de la nation.

(Applaudissements).

Monsieur Thierry CONSIGNY

Nous allons faire un point sur la journée Défense et citoyenneté, les JDC par Monique, très synthétique. Le sénateur GARRIAUD-MAYLAM me disait que c'est quelque chose qu'on peut remettre sur le tapis pour les pays où cela existe déjà et qu'il ne faut pas non plus hésiter, pourquoi pas, à faire des redemandes au cas par cas. Ma chère Monique, les JDC d'une manière très synthétique avec une résolution, je crois.

Madame Martine SCHOEPNER

Une motion.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Une motion, oui.

Madame Monique DEJEANS, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Juste un petit rappel : le service militaire obligatoire institué en 1798, a été supprimé en 1997, suspension du service national obligatoire, professionnalisation des armées, donc on arrête en 97. Il y a eu plusieurs mois maintenant, a été instituée la journée de défense de citoyenneté. Nous avons reçu Corinne PEREIRA, cheffe des services des Français de l'étranger qui nous a surtout parlé du nouveau cadre juridique depuis 1976 que vous devez certainement connaître tous. Il y a un arrêté interministériel qui donne la possibilité pour les chefs de poste de ne pas organiser de JDC en raison de contraintes matérielles importantes. Nous nous sommes rendu compte que cela concernait énormément de postes. Comme vous devez certainement le savoir, la journée de défense et citoyenneté propose aux jeunes un contact direct avec la communauté militaire, la découverte de multiples métiers et spécialités civiles et militaires, tout ce qui peut être offert aujourd'hui à la défense et aux jeunes Français. À l'issue de cette session, on donne à chaque jeune un certificat individuel de participation attestant qu'ils sont en situation régulière au regard du Code du service national, ce qui est très important. Ceux qui n'ont pas pu suivre, parce que leur poste ne les organisait pas reçoivent une attestation provisoire qui est prévue, article, etc., du Code du service national aux jeunes âgés de 18 à 25 ans pour leur permettre de justifier de leur régularité au regard du service militaire en vue, notamment de s'inscrire et cela, c'est très, très important. Souvent, c'est demandé quand on s'inscrit aux concours en France, aux examens d'État dans certaines universités et au permis de conduire et cela, c'est quelque chose que beaucoup n'ont pas, donc c'est vraiment à conseiller. On conseille à tous les jeunes, s'ils ne peuvent pas, de se faire avoir cette attestation.

La procédure est très simple dans les postes. Je préfère la rappeler, parce que cela sert quand même à pas mal de personnes. Le recensement est fait trimestriellement à partir du registre des Français établis hors de France, démarche volontaire de la part de la personne ou alors, si la personne y est déjà, en tant que jeune, était déjà inscrite. Il y a un courrier adressé au jeune avec des informations pratiques : rappel du droit en vigueur, attestation du report délivré sur demande, ce que je vous disais, possibilité d'effectuer la JDC en France, possibilité uniquement pour ceux qui n'habitent pas loin ou qui ont quand même de l'argent pour s'offrir un billet d'avion, etc. Actuellement, ce courrier fait l'objet d'un travail de réécriture avec le ministère des Armées, car bien entendu, cette journée est faite en coopération entre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère des armées. Il me semble aussi que le budget est moitié, moitié, c'est cela ? Non, on verra après.

Le problème des doubles nationaux : dans certains pays, il y a eu des conventions libérales, le choix d'accepter d'un côté ou de l'autre de faire le service militaire, dans d'autres quelquefois, le service militaire est quand même obligatoire même si on a fait la JDC. Pour cela, il faut aller voir surtout sur les sites de vos ambassades. Il y en a certains où c'est fort bien indiqué et d'autres pas. Au cas où vous voudriez avoir vraiment la liste des conventions, allez sur le site de l'ambassade de France en Australie, il est mis à jour régulièrement. Je m'en suis aperçu. J'ai fait des recherches sur tous les sites et celui-là est vraiment parfait, donc vous pouvez continuer.

Monsieur le Président

Laisse tomber les chiffres.

Madame Monique DEJEANS

Je vais faire vite. Là, vous avez quelques chiffres. Je ne vais pas tous les annoncer, mais vous pourrez les voir. En gros, sont enregistrés : 220 276 personnes, dont très peu ont pu suivre ces journées. Vous avez tous les chiffres vu que je dois être synthétique.

Les points faibles et les éléments de réponse du ministère, parce qu'il y en a plusieurs, il y a l'interprétation extensible du ministère de la notion de contrainte matérielle. Là aussi, on se demande quelles sont les contraintes matérielles, mais quand on réfléchit, c'est : trouver un local. Généralement, c'est l'attaché militaire. Il faut le transport, il faut nourrir les jeunes aussi, etc. Souvent, les postes n'ont pas cette possibilité matérielle. Moi, personnellement, je viens du Luxembourg, ce n'est plus fait sauf (et c'est là où est le gros problème) dans les lycées français, ce qui donne la possibilité aux jeunes Français qui suivent leurs études dans les lycées français, qui sont déjà en contact avec ce qui se passe en France de par l'histoire institution, peuvent suivre ces JDC, mais les enfants français qui sont dans des lycées ou écoles nationaux n'ont pas cette information. Là aussi, il faudrait quand même voir la différence. Il y a vraiment une inégalité entre les jeunes Français à l'étranger comme avec les jeunes étrangers eux-mêmes et cela, ce n'est pas normal. Je sais qu'il y a des problèmes, peut-être financiers, mais la question que nous nous sommes posée aussi : avant 1997, il y avait un certain budget consacré pour les jeunes qui faisaient leur service

militaire. On pourrait très bien essayer de reprendre un peu quelque chose et aider les postes à organiser ces journées qui sont vraiment, vraiment importantes. Il faut penser aussi au fait que dans certains pays de double nationalité, les jeunes ne parlent même pas français, donc il faut essayer de trouver un moyen pour que ces jeunes puissent le faire. Je vais vite...

Pas d'indemnités transports, c'est ce que je vous disais, rien n'est prévu. Ce que je vous disais, les jeunes sont touchés... Charge de travail pour les postes, c'est énorme. Vu la suppression de nombreux personnels dans les consulats, ce n'est pas possible. Dans beaucoup de pays, il y a aussi le problème qu'il n'y a pas d'attaché de défense, mais il y a un de nos collègues de la commission qui a émis la possibilité : quelquefois, il y a des bateaux de la défense qui viennent et on pourrait les utiliser. Quand l'armée, la Marine se déplace quelque part, je pense que c'est une bonne idée. Tu pourras en parler après si tu veux, Prédibane. J'ai dit à peu près cela. Il y a plusieurs idées comme cela qui peuvent se faire.

Maintenant, j'ai un petit peu arrêté, excusez-moi.

Une chose aussi : le centre de service national pour les Français de l'étranger, pour les jeunes, c'est à Perpignan. Là aussi, nous avons à votre disposition toutes les données. Merci. Y a-t-il des questions ?

Monsieur Thierry CONSIGNY

Le prochain navire de guerre pour le Luxembourg sera le cadre d'une JDC.

(Rire).

Madame Monique DEJEANS

Oui, impossible chez nous.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.

Madame Pascale SEUX, conseillère élue de la circonscription Europe centrale et orientale

Juste un témoignage : mon poste fait partie des 37 derniers Mohicans. Franchement, cela ne coûte pas très cher à organiser, effectivement, si un attaché de défense est présent. S'il n'y a aucun militaire dans le coin, cela devient compliqué. On l'a fait le samedi, cela devait être de 9 h à 15 h. Ils ont le droit à un vague sandwich à midi et la partie citoyenneté et la partie militaire a été faite par des agents expatriés qui ne comptent pas tout à fait toutes leurs heures une par une comme les agents de droit local. La salle, c'est une salle de l'ambassade. La difficulté, effectivement, c'est de faire venir les jeunes qui sont en province. Beaucoup viennent et passent quand même 5 ou 6 heures un petit peu difficiles, parce qu'ils ne parlent pas français, donc on les voit sombrer et s'endormir à peu près comme nous cet après-midi, mais sinon, ce n'est vraiment pas très coûteux, donc c'est quand même dommage. Et puis, il se passe quand même plein de choses lors de ces journées. D'abord, ceux qui sont un petit peu francophones déjà, c'est vraiment un moment symbolique important, ils se rattachent à leur citoyenneté. C'est le moment de se rencontrer entre jeunes aussi et il se crée des choses. Il y a des retrouvailles. Il y a plein de choses qui se passent. Les jeunes n'ont pas besoin d'un JDC pour se trouver, mais quand même, il se passe des choses intéressantes. Je trouve que c'est important et bien utile.

Madame Monique DEJEANS

C'est pour cela qu'il faut trouver le budget nécessaire.

Monsieur le Président

Si jamais vous allez à Perpignan au centre du service national, n'hésitez pas, c'est rue Vieille Dent, vous faites 100 mètres, vous sonnez chez moi et je vous offrirai l'apéro si je suis là. Vous pouvez d'ailleurs aussi vous engager à la Légion étrangère, parce que c'est dans le même bâtiment.

Monsieur Thierry CONSIGNY

La motion ayant été affichée, elle est réputée adoptée et nous vous remercions.

Monsieur le Président

Merci. Vous avez, je suppose, d'autres parties, d'autres volets.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Oui, on va aller très vite maintenant, c'est la médiation en cas de divorce et Aurélie FONDECAVE va nous faire cette synthèse très rapide : initiative de médiation dans les cas de divorce de ressortissants de pays différents. C'est une initiative de notre député Frédéric PETIT, je ne sais pas s'il est dans la salle.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Aurélie FONDECAVE, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Madame Aurélie FONDECAVE, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Merci, Monsieur le Président,

Nous avons reçu M. Frédéric PETIT, député de la 7^e circonscription qui est venu nous parler de la médiation et qui, à ce titre, a mis en place un projet pilote de co-médiation avec des parties de nationalité différente. L'échantillon n'est pas significatif, car seulement trois cas ont été traités, mais ce qu'on peut vous dire, c'est qu'un a été réglé, un second est en cours de règlement et le dernier est en cours de traitement. Qu'est-ce que c'est que la médiation ? C'est une méthode alternative des règlements de conflit par lequel des partis tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends avec l'aide d'un tiers, c'est-à-dire le médiateur. Quel est le cadre juridique qui s'applique ? C'est celui de la directive européenne médiation n° 2008-52CE. C'est une directive qui impose à chaque pays de mettre en place une réponse de médiation. La formation des médiateurs est codifiée par la directive et le médiateur en question est homologué par le tribunal.

Quelles sont les conditions pour qu'une médiation puisse avoir lieu et qu'est-ce que c'est qu'une médiation réussie ? La médiation doit pouvoir démontrer ces quatre caractéristiques. Numéro 1 : être volontaire, en second lieu, le médiateur doit être un tiers neutre, troisièmement, ce doit être un tiers impartial et homologué par le tribunal.

Une médiation réussie, c'est une médiation qui se termine par un accord validé par un acte juridique. On vous parle de médiation aujourd'hui, car en matière familiale, les conflits sont en croissance constante. La médiation est un mode de résolution des conflits qui est en plein essor. Elle est particulièrement utile avant d'engager des procédures de divorce ou de séparation. Il faut dire qu'on observe des réponses qui sont très différentes selon les pays. Par exemple, en Italie, la médiation est obligatoire. En France, elle est de plus en plus utilisée et on observe d'excellents résultats qui mènent apparemment à 98 % d'exécution de l'acte juridique.

On va vous proposer cette résolution que je vais vous lire.

Résolution n° SOC/R.2/19.10

Madame Aurélie FONDECAVE donne lecture de la résolution n° SOC/R.2/19.10 relative à la demande d'information concernant la médiation, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence d'interventions, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.2/19.10 relative à la demande d'information concernant la médiation.

(Applaudissements).

Monsieur Thierry CONSIGNY

Nous allons passer à la partie suivante qui est la présentation du service historique de la défense. Laurent a promis de passer deux minutes, donc on va être ultra synthétique.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent RIGAUD, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Monsieur Laurent RIGAUD, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Oui, je vais essayer de le faire en deux minutes. Nous avons reçu Monsieur Henri ZUBER qui est le conservateur général du patrimoine adjoint en chef du service historique de la défense à Vincennes. Le service a été créé en 2005. Il est issu de la fusion des quatre services historiques des armées de l'Air, de Terre, de la Marine et de la gendarmerie ainsi que du centre des archives, de l'armement et du personnel. Ils ont aujourd'hui une dizaine de sites en France. Il est organisé bien entendu en plusieurs départements, notamment sur la collecte et les recherches à caractère administratif du réseau territorial des archives définitives des entrées par voie extraordinaire et des services au public ainsi que de la bibliothèque. À noter que ces collections représentent une part de la mémoire de la nation, que des archivistes, bibliothécaires et historiens s'emploient à conserver, transmettre et surtout partager. Il est également chargé d'homologuer et de répertorier ainsi que de rassembler les éléments de

la symbolique militaire. À ce jour, ils ont environ 60 000 objets, emblèmes et insignes et ils contribuent bien sûr aux travaux relatifs à l'histoire de la défense. En total, le service historique de la défense à Vincennes possède plus de 450 km de linéaire d'archives répartis sur plusieurs villes. Cela en fait le premier service d'archives en France. Le service a également l'une des bibliothèques les plus prestigieuses de France qui compte plus d'un million de volumes du 15^e siècle au 21^e siècle. L'origine de la bibliothèque remonte au 17^e siècle, première bibliothèque d'Europe spécialisée en histoire militaire. Elle conserve, outre des éditions rares et des reliures de luxe de nombreux manuscrits : livres, journaux, etc. Elle a reçu le label CollEx pour collection d'excellence en 2018 par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, le reconnaissant comme la bibliothèque de référence pour la recherche en histoire militaire.

Le service est actuellement dans un grand chantier de numérisation des documents, puisqu'avec tous ces documents, c'est pour pouvoir mieux partager avec le public. Acteur principal de la mémoire des armées, ce service est à la disposition de tous bien que cela soit mal connu du grand public. Je vous ai mis quelques liens pour référence.

Monsieur le Président

Bravo pour la synthétique. Il n'y a pas de résolution attachée à cela, je crois. Des questions là-dessus ? Non ? Monsieur le Président, on passe au dernier point. Je crois que c'est le dernier ou l'avant-dernier.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Pas tout à fait le dernier point, mais Aurélie FONDECAVE va nous parler de la disparition d'un proche à l'étranger.

Madame Aurélie FONDECAVE

Merci, Monsieur le Président,

Nous avons reçu Monsieur Ghyslain WATTRELOS, industriel et entrepreneur qui a perdu son épouse et deux de ses trois enfants dans la disparition du vol MH370 de la Malaysia Airlines le 8 mars 2014 entre Kuala Lumpur et Pékin. Pourquoi l'avons-nous reçu ? Parce qu'au-delà de son combat pour faire la lumière complète sur ce dossier et au-delà du caractère exceptionnel que revêt cet événement, son expérience est symptomatique de nombreux dysfonctionnements dans l'accompagnement des proches et des familles qui font face à la disparition souvent soudaine d'un proche à l'étranger.

Les manquements soulignés s'articulent autour de quatre pôles : l'absence de soutien financier, numéro 2, l'absence d'une aide juridique, le manque de pragmatisme administratif et fiscal et l'aide psychologique qui peut être jugée non adaptée. Pour ce qui est des aspects financiers, il faut savoir que les frais à déboursés par les familles, c'est-à-dire les frais logistiques, donc les billets d'avion, les séjours sur place, les frais juridiques dont les frais d'avocats français et du pays concerné sont élevés et s'ajoutent au poids émotionnel lié à un tel événement. À cela se rajoute le potentiel manque à gagner lié à l'arrêt des activités professionnelles pour les proches qui décident de se rendre sur place. Cette absence de soutien financier, elle interpelle d'autant plus qu'elle est à mettre en parallèle avec l'indemnisation et les aides financières en matière fiscale concernant les victimes du terrorisme.

Numéro 2 : l'absence d'une aide juridique. Les familles de victimes sont confrontées à la nécessité d'engager un avocat sur place. L'aide juridique française, dans un tel cas, est limitée et ne permet pas aux familles d'identifier les interlocuteurs qualifiés sur place. Cet aspect est crucial, parce que les frais juridiques cumulés peuvent selon la durée et la complexité des affaires se chiffrer en dizaines, voire en centaines de milliers d'euros.

Troisième point, c'est le manque de pragmatisme administratif et fiscal. L'absence de corps, quand bien même la disparition est avérée comme étant définitive comme c'était le cas pour notre invité, s'accompagne d'une absence de certificat de décès. Cette absence de certificat bloque un certain nombre d'actes administratifs et bancaires et elle va même jusqu'à des incohérences qui sont assez grotesques. Notre interlocuteur a par exemple été obligé de déclarer fiscalement les personnes disparues et au bout de trois ans, a subi un redressement fiscal pour le non-paiement des sommes qui étaient soi-disant dues.

Dernier point, c'est l'aide psychologique qui peut être jugée non adaptée. Quand bien même un soutien psychologique peut être débloqué, le choix du professionnel n'est pas octroyé aux proches, ce qui peut nécessairement influencer sur la qualité de la prise en charge.

Aussi, on vous propose cette résolution que je vais vous lire.

Il y a une petite coquille.

Monsieur le Président

Comme c'était parti sur la résolution, j'attendais la lecture de la résolution.

Madame Aurélie FONDECAVE

Ce n'est pas la mission des notaires de France.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.

Monsieur le Président

Attends, où vous allez là ?

Madame Pascale SEUX

Parce que Monsieur WATTRELOS est une personne dont l'histoire me touche beaucoup, parce qu'il se trouve que j'ai siégé au même conseil d'administration du lycée français de Varsovie que son épouse disparue, je voulais mettre une petite lumière sur cette histoire qui est très particulière et absolument tragique et souligner aussi que Monsieur WATTRELOS n'arrive pas à avoir la vérité sur ce qui s'est passé et que c'est un problème, bien sûr, qui dépasse les capacités de notre assemblée, mais je pense que c'est un sujet sur lequel nous pourrions mettre un petit peu de pression sur nos autorités afin que cette histoire finisse par trouver au moins un chemin de vérité. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

A part cette remarque de Madame SEUX, pas d'autres remarques sur la partie qui vient de nous être lue ? Donc, vous nous présentez la résolution.

Résolution n°SOC/R.3/19.10

Madame Aurélie FONDECAVE donne lecture de la résolution n°SOC/R.3/19.10 relative à la disparition d'un proche.

Monsieur le Président

Merci. Deux remarques rapidement, je crois que ce doit être :

Considérant le principe d'équité entre les citoyens.

Et je crois et si quelqu'un peut le confirmer qu'on ne pallie pas « à » quelque chose, mais qu'on pallie quelque chose, que c'est un verbe transitif direct, donc c'est :

Pour pallier le délai de reconnaissance.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle MALIVEL.

Madame Michèle MALIVEL, conseillère élue de la circonscription Afrique centrale, australe et orientale

(Hors micro). La victime d'un accident aérien, mais pas aérien seulement.

Monsieur le Président

Voilà, je me posais aussi la question.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Aérien ou autres

À ce moment-là.

Monsieur le Président

On est repartis pour un tour, là.

Madame Michèle MALIVEL

Non, non, du tout, c'est juste un truc...

Monsieur Thierry CONSIGNY

Aéronef...

Madame Michèle MALIVEL

Non, ce n'est pas cela. Je pense que quelqu'un qui a été assassiné dans un pays à l'étranger et dont on a prouvé que c'était vraiment quelque chose de criminel, c'est aussi grave pour la famille qu'un accident aérien. Je veux dire, donc c'est cela.

Monsieur le Président

Non, mais là, c'est quand il n'y a pas de corps, Michèle.

Madame Michèle MALIVEL

Il n'y a pas de corps là aussi justement, donc je veux dire, c'est une disparition anormale. Tu vois ce que je veux dire ? J'aurais aimé que ce soit étendu à autre chose. Je suis désolée de dire cela, mais nous avons un cas dans notre famille, dramatique où vraiment, il a disparu comme cela et cela fait des années qu'on ne retrouve rien, qu'il n'y a pas de papier, etc., donc le « aérien »... C'est pour cela, c'est tout.

Monsieur le Président

Oui, on ne peut pas se contenter de marquer :

| Aux victimes d'accident

Il faut spécifier.

De la salle

Je me demandais si, parce que ce sera le même cas de figure, maritime ou ferroviaire, maritime, si le bateau sombre, on ne retrouve pas les corps et ferroviaire, si cela tombe dans un ravin, c'est à peu près les mêmes circonstances, retrouver les corps, etc. Est-ce qu'on pourrait rajouter ces deux adjectifs ?

Monsieur Thierry CONSIGNY

Attendez, si je peux me permettre, dans un avion, on a une liste de passagers, on sait exactement qui était dans l'avion, donc quand l'avion a sombré, on peut estimer qu'il y a peut-être eu des survivants, mais enfin, c'est quand même peu probable ; que là, quand on parle d'un métro, d'un train ou d'un bateau, c'est beaucoup plus difficile.

Madame Martine SCHOEPPNER

Les bateaux, il y a des listes.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX.

Madame Pascale SEUX

J'imagine que vous avez eu ce débat en commission. Si on repart de l'idée de départ, le fonds de soutien aux victimes de terrorisme, dans le cas de Monsieur WATTRELOS, on ne sait pas exactement ce qui s'est passé, mais il est possible qu'il rentre dans cette catégorie-là. Le problème, c'est qu'on ne sait pas. Après, effectivement, quand on part sur les accidents, pourquoi seulement aériens ? Cela n'a pas de sens. Le fonds de soutien aux victimes de terrorisme a un sens en lui-même, parce qu'on considère que le terrorisme est quelque chose de particulièrement abject qui n'est pas couvert par les polices d'assurance. Je suppose que c'est pour cela qu'il y a un fonds de soutien aux victimes de terrorisme. En fait, pourquoi est-ce qu'il y a un fonds de soutien aux victimes de terrorisme ? C'est un peu ma question et ma remarque.

Monsieur le Président

Vous soulevez une question importante et qui risque de nous amener loin, parce que la finalité si je puis dire des deux n'est absolument pas la même.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Aurélie FONDECAVE.

Madame Aurélie FONDECAVE

Simplement, pour la forme, est-ce qu'on pourrait mettre un petit trait au niveau du deuxième

| *Considérant*

et enlever le

| *Considérant.*

Monsieur le Président

Que fait-on sur cette résolution ? Est-ce qu'on la vote dans l'état ? Est-ce que vous avez des propositions à suggérer ?

De la salle

| *Victime d'accident avec disparition du corps.*

Madame Martine SCHOEPPNER

On peut laisser et le législateur, s'il a envie de faire quelque chose, précisera.

Monsieur le Président

Non, mais laisser le législateur, il faut quand même lui donner une base.

Monsieur Thierry CONSIGNY

OK,

| *Avec disparition du corps*

S'il vous plaît.

Les modifications ayant été apportées, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.3/19.10 relative à la disparition d'un proche.

(Applaudissements).

Monsieur le Président

Je crois qu'il vous reste une présentation à faire.

Monsieur Thierry CONSIGNY

En fait, deux, mais ce sera très rapide. Les successions, Madeleine en étant très, très synthétique.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Madeline BERGER-BEN NACTEUR, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Madame Madeleine BERGER-BEN NACEUR, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Merci.

Je vais vous poser une question : si vous vous jugez immortels, vous êtes autorisés à quitter la salle, parce que c'est un sujet auquel on ne pense pas et si on n'y pense pas de son vivant, cela entraîne des conséquences terribles pour ceux qui restent après vous. Donc, nous avons reçu maître Frédéric WARIN qui est notaire à Distre et qui fait partie du Conseil supérieur du Notariat. Le droit des successions est complexe et peut conduire à des situations difficiles et avoir de lourdes conséquences en matière sociale.

En matière successorale, ce n'est pas facile. Pour chaque pays, malgré cela, deux droits sont à prendre en considération : les règles du droit international qui sont reconnues par le pays en question selon les conventions signées (elles diffèrent d'un pays à l'autre en nature et en nombre) et les règles de droit interne du pays de résidence. On ne parle pas de nationalité là, on parle de résidence. On doit également signaler pour les pays musulmans la réserve religieuse. Il faudra donc, déterminer quelle loi

s'applique à la succession en fonction du droit international retenu par le pays. Depuis août 2015, il y a une entrée en vigueur du règlement UE n°650-2012. Le droit est harmonisé dans 25 pays européens sauf le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark. La loi applicable aux successions est celle de la dernière résidence habituelle du défunt. On ne parle pas de nationalité, on parle de la résidence habituelle du défunt. Exemple : si un Français décède en résidence dans un pays signataire, la loi du pays de résidence est applicable. Si un Français décède dans un pays non-signataire, la France qui, elle, est signataire considère que le droit applicable à la succession est celle du pays non-signataire. Par contre, les pays non-signataires appliquent leur propre droit, quelle que soit la résidence du défunt sur la succession. Les héritiers français pourront alors saisir le juge pour que la loi compétente soit définie. Je vous rappelle un cas d'un chanteur bien-aimé qui s'appelait Johnny HALLIDAY.

Monsieur le Président

Il est bien connu celui-là.

Madame Madeleine BERGER-BEN NACEUR

Les conséquences sociales peuvent donc être très importantes pour les conjoints et les enfants. La réserve héréditaire, l'usufruit ne sont pas reconnus partout tout comme les unions libres ou assimilées, le PACS. Bien sûr, de même, dans certains pays musulmans, un non-musulman ne peut hériter d'un musulman et l'enfant d'un premier mariage d'une personne s'étant convertie pour contracter le second par exemple, sera exclu de la succession, y compris des biens détenus en France. Il est donc, important d'anticiper une succession en se renseigner sur la législation applicable et ses évolutions. Cela va plus loin : avant même de vous marier, lors du choix matrimonial, du régime matrimonial ou en prenant des dispositions testamentaires, mais alors là encore, bien que les testaments et contrats de mariage ne soient pas toujours reconnus dans tous les pays. Étant donné la complexité du droit et les conséquences éventuelles, la commission vous propose de voter trois résolutions pour faciliter l'information systématique dans les postes, mais également à l'occasion de réunions organisées à l'étranger par l'Union des notaires de France.

Monsieur le Président

Merci. Avez-vous des questions sur ce qui vient de nous être lu ?

Madame Madeleine BERGER-BEN NACEUR

Non.

Monsieur le Président

Moi, j'en aurai une, parce qu'il me semble que quand les notaires sont venus, on les avait déjà reçus à la commission des finances il y a quelque temps et sur le site des notaires de France, il y a une indication que je ne retrouve pas là et c'est peut-être, parce qu'elle n'est plus d'actualité où justement, en fonction de la disparité des régimes de succession (on ne parle pas des régimes fiscaux, on parle des régimes de succession), il était conseillé de choisir par voie déclarative (je ne sais pas si c'est testamentaire) de faire enregistrer, surtout quand on vivait à l'étranger le pays dans lequel on souhaitait que la succession soit faite. Si, si, j'en suis sûr, Anne.

Madame Anne BOULO

Cela a changé.

Monsieur le Président

Ce n'est plus d'actualité ?

Madame Madeleine BERGER-BEN NACEUR

C'est la résidence habituelle.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est un conseil, c'est une chose qu'on peut faire et qui va être respecté dans certains pays, mais cela ne donne aucune assurance. C'est ce qu'il nous a précisé.

Monsieur le Président

OK. Pas de remarques, pas de questions ? On passe à la lecture des résolutions alors.

Madame Madeleine BERGER-BEN NACEUR

Le notaire qui est venu nous a indiqué que la revue d'octobre « droit et patrimoine » concernait en partie les Français de l'étranger.

Résolution n° SOC/R.4/19.10

Madame Madeleine BERGER-BEN NACEUR donne lecture de la résolution n° SOC/R.4/19.10 relative à la dématérialisation des actes notariés, adoptée à l'unanimité en commission.

Madame Martine SCHOEPNER

Il manque un mot :

Équivalent.

Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.4/19.10 relative à la dématérialisation des actes notariés.

(Applaudissements).

Résolution n° SOC/R.5/19.10

Madame Madeleine BERGER-BEN NACEUR donne lecture de la résolution n° SOC/R.5/19.10 relative à la mission des notaires de France, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence d'interventions, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.5/19.10 relative à la mission des notaires de France.

(Applaudissements).

Résolution n° SOC/R.6/19.10

Madame Madeleine BERGER-BEN NACEUR donne lecture de la résolution n° SOC/R.6/19.10 relative au guide juridique des successions, adoptée à l'unanimité en commission.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence d'interventions, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.6/19.10 relative au guide juridique des successions.

(Applaudissements).

Monsieur Thierry CONSIGNY

Nous finissons avec le dernier point qui est un combat d'Annie depuis des années qui fait suite à celui de la double cotisation. Annie va être très synthétique et va être aidée également par Martine sur la PUMa.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Annie MICHEL, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Madame Annie MICHEL, Rapporteur de la commission des affaires sociales et des anciens combattants

Le cas où les pensionnés résident dans un état non conventionné, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'accord bilatéral entre la France et ce pays comme par exemple, les États-Unis (c'est juste un exemple), les pensionnés qui résident dans un état n'ayant pas conclu de convention de Sécurité sociale avec la France pourront bénéficier de la prise en charge de leurs soins, lors de séjours temporaires, lorsqu'ils vont en France, à condition bien évidemment, comme on vient de nous le dire par la loi du 22 décembre 2018, qu'ils aient cotisé. C'était avant, 1 trimestre et c'est passé à 15 ans. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais j'étais intervenue en disant que c'était un grand écart. Après de nombreuses lettres et de nombreuses actions, finalement, ces 15 ans sont ramenés à 10 ans dans certains cas. Vous avez le cas des retraités qui sont déjà sous couverture médicale (là, je m'enlève du compte rendu, mais vous le lirez) qui sont hors, les retraités qui ont déjà leur assurance médicale et éventuellement leur carte Vitale. Moi, je suis retraitée depuis 10 ans, mais je n'ai pas ma carte Vitale. Cela dépend, avec la MGEN, c'est très difficile à avoir, donc on ne parle pas essentiellement de carte Vitale. Cela, je voudrais bien le spécifier,

parce que les gens ont tendance à dire : « carte Vitale ou pas carte Vitale ». Ce sont les gens qui sont sous couverture médicale. Les gens qui sont sous couverture médicale, les 15 ans ont été ramenés à 10 ans, donc les personnes qui ont cotisé pendant 10 ans et qui sont déjà couvertes par la sécurité sociale peuvent garder leur couverture lorsqu'elles vont en France pour un séjour temporaire. C'est là où je trouve que c'est terriblement injuste, c'est vraiment quand les personnes ont cotisé moins de 5 ans et qu'elles bénéficient déjà de l'acquis de la carte Vitale éventuellement et de la Sécurité sociale, ces personnes-là perdent, doivent rendre leur carte Vitale maintenant à compter du 15 septembre. Pour moi, c'est terriblement injuste, parce que j'ai eu beaucoup de cas, beaucoup de personnes qui m'ont écrit étant donné que par exemple, je vais vous donner un exemple concret, les pigistes qui ne sont pas couverts par la Sécurité sociale en France, c'est-à-dire les personnes qui écrivent une page dans un journal et qui ne sont pas couverts par Medicare aux États-Unis comptaient sur leurs quelques années de cotisation en France lorsqu'elles travaillaient en France et elles perdent leurs cotisations sociales, leur assurance médicale. Là, c'est un drame. C'est un drame pour certaines familles. Les retraités qui ont de l'argent, je conçois qu'il n'y a pas trop de problèmes, ils peuvent aller à la CFE ou acheter leurs années, mais ces personnes-là se trouvent démunies. Ce sont des personnes souvent très âgées qui se trouvent complètement démunies. Vous allez me dire : « ils prennent un billet d'avion ». Certes, mais un billet d'avion peut coûter 600 euros. 600 euros, c'est trois visites chez un généraliste aux États-Unis, donc cela ne les couvre pas, donc ils prennent un billet d'avion pour aller en France, mais comme ils ne restent que moins de 3 mois, ce ne sont pas des services lourds. Ce n'est pas cela qui va vraiment gêner Bercy. Ils ne sont pas nombreux d'ailleurs. Apparemment, il y en a 200 qui ont leur carte Vitale, plus d'autres qui n'ont pas leur carte Vitale, mais je ne sais pas pourquoi, pour un nombre si petit qu'on nous dit de personnes qui sont assurées, pourquoi on leur enlève leur assurance sociale ? Pour moi, cela me paraît absolument incroyable de revenir sur des acquis et en l'occurrence, à des personnes âgées. Là, je trouve qu'il faut continuer la lutte, parce qu'on ne peut pas laisser cela se faire. Je ne sais pas s'il y aura moyen de changer, mais voilà. C'est l'article 311.9 du Code de la Sécurité sociale. Vous avez tout cela dans le rapport. J'ai été synthétique, il me semble.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

J'ajouterais à ceci que nous avons sollicité le ministère pour avoir une idée du coût, puisqu'on nous renvoie toujours aux coûts qui seraient exorbitants. D'après les chiffres fournis par le centre national des retraités de France à l'étranger, le fameux CNAREFE, le coût global de la prise en charge des soins des pensionnés à l'étranger représentait en 2016 3 millions d'euros. Cela peut paraître énorme, c'est très peu. D'autre part, 1 000 pensionnés sur 13 000 ont moins de 15 années de cotisation, chiffres parmi lesquels il faut comptabiliser les retraités des pays concernés par une convention bilatérale : Maroc, Tunisie et pays de l'ex-Yougoslavie dont je vous ai parlé tout à l'heure. Oui, c'est un combat à mener pour quelques centaines de personnes qui se retrouvent dans cette situation.

Madame Annie MICHEL

Et je voulais rajouter que personne n'est alerté officiellement, qu'on a posé la question aux représentants de la DSS : quand nos pensionnés hors d'Europe et hors conventions bilatérales avec la France seront-ils informés officiellement de cette mesure ? On nous a dit : « on ne sait pas encore, bientôt. Donc, tant que les gens ne reçoivent pas officiellement cette lettre qui leur dit : « vous avez perdu votre assurance médicale, ils continuent à être couverts. Cela, il faut bien le dire dans vos circonscriptions.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Et on ne leur demandera pas de rembourser.

Madame Annie MICHEL

Par contre, également, ce que l'on n'apprécie pas trop, c'est qu'on a posé des questions écrites, Martine et moi et nous n'avons jamais eu de réponse. Or, il y a des gens qui vont sur le site de l'AFE pour voir s'il y a réponse à ces questions et on ne les a pas depuis le mois d'avril. Ce serait très gentil de pouvoir répondre, non pas à Martine et à moi, mais aux administrés, à nos concitoyens qui vont chercher des informations sur le site de l'AFE.

Monsieur le Président

Merci. Je suis un peu étonné qu'il n'y ait pas une résolution qui ait été faite, qui, tout en demandant que l'on revienne sur cette mesure, dise que dans le cas où on n'y reviendrait pas, les pensionnés en question se voient exonérés de la retenue Sécurité sociale qui est sur leur retraite, puisque celle-ci a toujours été justifiée par le fait qu'ils pouvaient venir se faire soigner en France temporairement. À partir du moment où ils n'y sont plus, on peut toujours argumenter. Cela ne représentera pas beaucoup, cela ne leur changera pas la vie, mais après tout, il n'y a pas de raison de ne pas un peu questionner Bercy sur des choses comme cela.

Madame Annie MICHEL

On attendait la réponse officielle, c'est tout.

Monsieur le Président

Je crois que nous avons terminé avec la présentation des travaux de la commission. Monsieur le Président, est-ce que vous voulez dire un mot en conclusion ?

Monsieur Thierry CONSIGNY

Bon retour à chacun plutôt et merci à l'équipe pour le travail qu'elle a fourni. Le prochain rapport sera un rapport de bilan, mais on essaiera d'être plus synthétique. Merci.

Monsieur le Président

Ne partez quand même pas tout de suite. D'abord, un rappel : les dates de la prochaine session. La prochaine session se tiendra du 16 au 20 mars et à cette occasion, comme ce sera la dernière session de cette mandature, nous vous proposons que le vendredi 20 mars, à l'issue de la dernière réunion, nous nous réunissions dans un lieu à définir pour célébrer la fin de cette mandature entre nous par, disons, pour faire bref aujourd'hui, une garden-party qui prendra la forme qu'on voudra. Si vous êtes intéressés, nous allons travailler à cette proposition. Qui est contre et qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

(Applaudissements).

Je voudrais profiter encore une fois de cette occasion pour remercier Jean-Louis MAINGUY pour l'excellent travail...

(Applaudissements).

...Qu'il a effectué à l'occasion de la célébration des 70 ans de la représentation non parlementaire des Français de l'étranger. Bien évidemment, tu es volontaire pour la préparation des 100 ans, mais en attendant, ceux d'entre vous qui souhaiteraient avoir le film qui, de toute façon, va être très prochainement mis en ligne sur le site de l'Assemblée peuvent le demander à Jean-Louis ainsi que sous forme de diaporama, l'exposition qui était d'abord au Quai d'Orsay et ensuite, dans nos locaux, dans le centre des conférences.

Tu as une autre question, Martine ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Moi, ce n'est pas une question, c'est un regret. Quand nous avons décidé qu'on n'aurait plus les rapports sous forme papier, nous avons parallèlement obtenu que nous recevions justement lesdits rapports par mail. Seulement sur les écrans, c'est totalement impossible de suivre. Nous, on a réclamé, on a fini par avoir une version papier, mais on ne peut pas travailler dans ces conditions-là. Jusqu'à présent, cela a toujours marché et à partir du moment où le bon à tirer est signé, il n'y a plus rien à changer. Si la commission veut faire quelques petits changements, c'est son affaire, mais elle doit le faire ensuite quand on traite de la commission, mais elle ne peut pas sans arrêt aller voir le secrétariat général en disant : « il faudra barrer cette phrase, etc. ». Sinon, on ne peut plus mettre par mail et on n'a plus rien pour travailler.

Monsieur le Président

Enfin, merci au secrétariat général, merci aux assistantes et aux hôtes. Merci à Madame HAGENAUER qui nous fait le plaisir de rester jusqu'à la dernière minute, dernière minute qui a mis du temps à arriver d'ailleurs et à Madame PEREIRA pour assister à la fin de nos travaux. Merci à tous et je vous donne rendez-vous au mois de mars. D'ici là, nous vous tiendrons informés de la célébration. Merci.

La séance est levée à 17 heures 30.